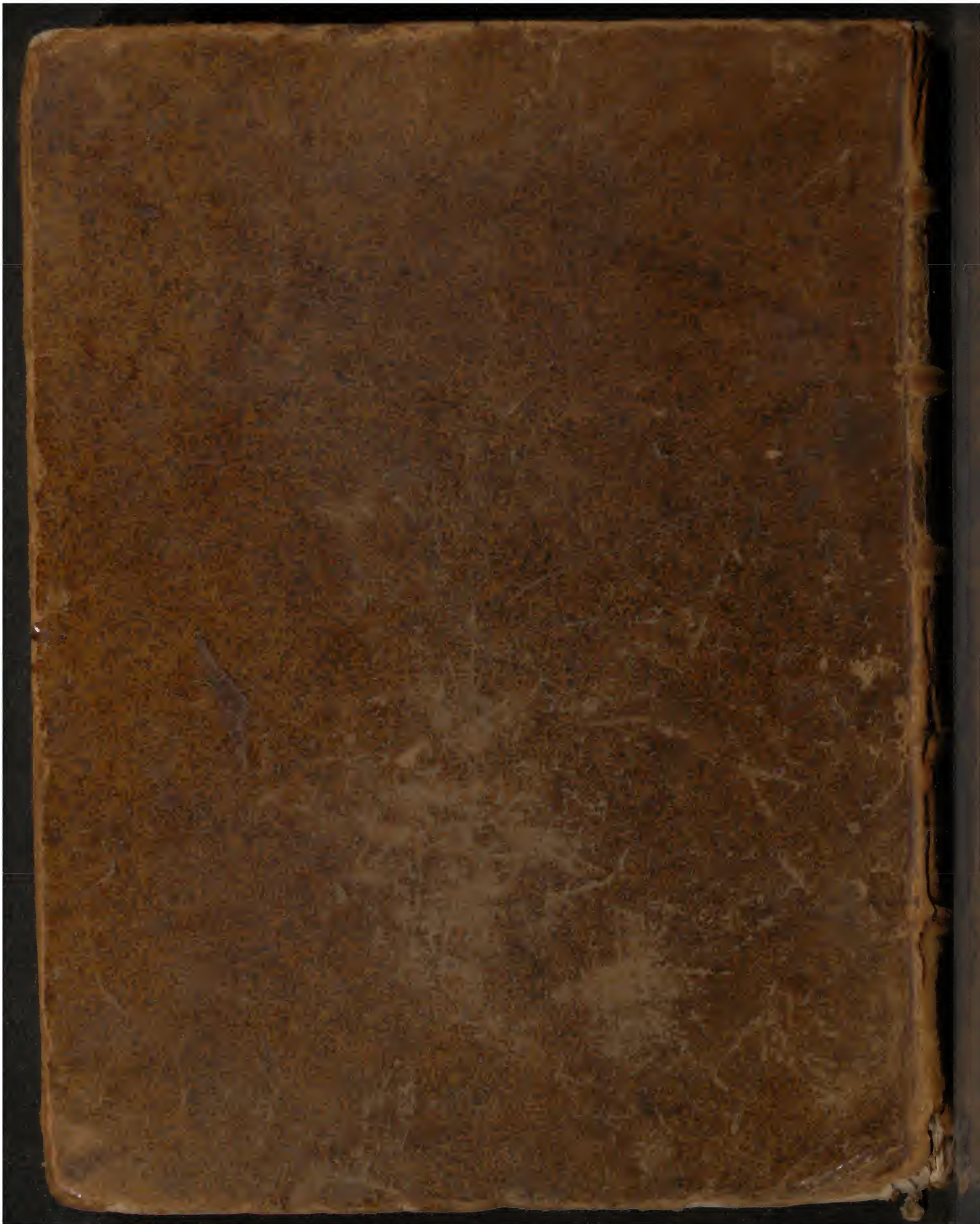




Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 1





Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 1



Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 1

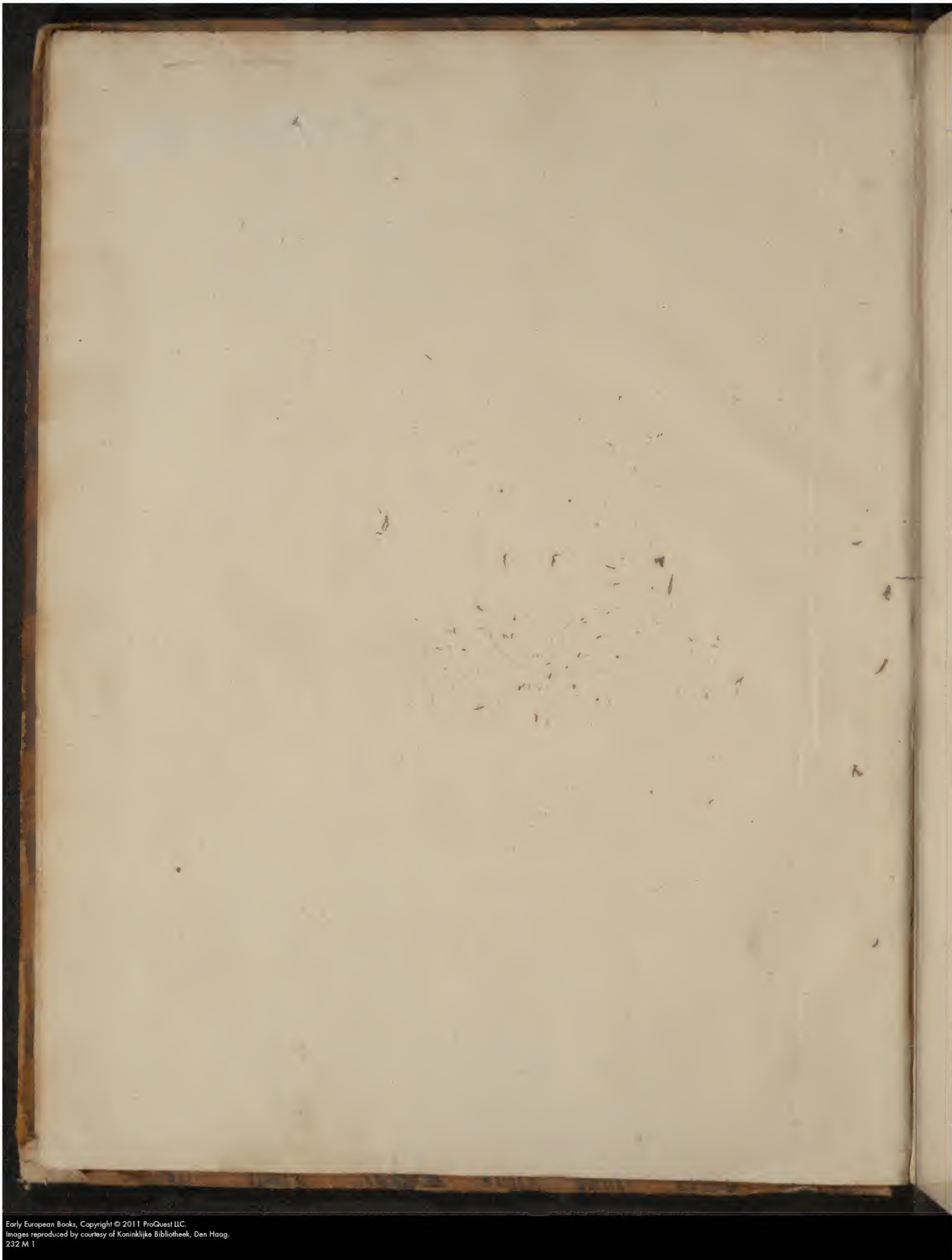


Early European Books. Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
232 M 1

IX C. 26

— i — ady

KW 232 M1



L A V I E

D E

258612
264 C-7

FRANCOIS,

SEIGNEVR DE LA NOUË,

D I T

B R A S - D E - F E R .

O U

Sont contenuës quantité de choses memorables , qui servent à
l'éclaircissement de celles qui se sont passées en France &
au Pays-bas, depuis le commencement des troubles
survenus pour la Religion, jusques à l'an 1591.

P A R

M^r MOYSE AMIRAULT.



A L E I D E ,

Chez J E A N E L S E V I E R .

c l o l o c l x i .



A MONSIEUR
MONSIEUR
DE LA NOUË.



MONSIEUR,

J'ay appris depuis peu de jours que la Vie de Monsieur de la Nouë vostre grand pere , est imprimée à Leyde il y a quatre mois ; mais que l'Imprimeur attend pour la mettre en vente , que j'y adjouste quelque lettre dedicatoire , ou quelque Preface , qui rendre la piece de plus de debit. Lors que je la composay , Monsieur, je ne m'estois point proposé d'y mettre d'autre Preface , que ce qui est contenu dans les pre-

* 2 mieres

mieres pages de l'ouvrage, & je ne change point encore maintenant de dessein. Car de dire que c'est une histoire dans laquelle on trouvera diverses choses qui servent à l'éclaircissement de celles qui se sont passées en France & au Pays bas, depuis le commencement des troubles survenus à l'occasion de la Religion, jusques à l'an 1591. qui fut la fin de la vie de cét Heros, ce sera bien une indubitable verité. Mais c'est une chose qui se peut mettre dans la premiere page du livre en deux ou trois lignes, sans qu'il soit besoin de s'y estendre en discours. Et sinon que c'est la coustume des Imprimeurs, d'essayer d'attirer le monde à acheter les livres qu'ils impriment, par quelque chose qui donne d'abord dans les yeux, & qui excite la curiosité des lecteurs, je me serois estonné qu'apres avoir achevé celuy là, & y avoir veu
tant

*tant de beaux & memorables evenemens
qui y sont contenus, on eust encore creu ne-
cessaire de le rendre recommandable par
son frontispice. Joint que le seul tiltre, qui
dit que c'est la Vie de François, Sei-
gneur de la Nouë, dit Bras-de-fer,
doit assés réveiller l'esprit de ceux qui
avecque les sentimens du vray honneur,
ont quelque connoissance de nostre histoi-
re. Car aucun n'a eu plus de part en celle
cy dans les choses qui sont arrivées de son
temps, ny n'a fait plus hautement & plus
constamment éclatter ceux là dans tout le
cours de sa vie. De sorte qu'il faut estre
tout à fait estranger en l'Europe, & prin-
cipalement en France, & dans les Pro-
vinces unies, ou avoir peu de goust pour
les vrayes & eminentes vertus, tant Chre-
stiennes que Morales, Politiques & Mili-
taires, si l'on ne se sent émouvoir à la seule*

3

pro-

prononciation de ce grand nom. Quant à
une Epistre dedicatoire, Monsieur, je ne
m'attendois pas non plus d'y estre obligé.
Car ces compositions n'ont ordinairement
que l'une de ces deux fins. Ou bien l'on y
veut marquer à qui l'on consacre particu-
lièrement son labeur, ou bien l'on y veut
prendre l'occasion de s'estendre sur les
louanges de celuy à qui on parle. Or j'avois
assés fait la premiere de ces choses à la fin
de mon travail, quand j'y ay dit que c'est
principalement en vostre consideration que
je l'ay entrepris. Et pour la seconde, vostre
singuliere modestie m'empeschoit de m'y
desployer, & vos excellentes qualités sont
si connuës & se bien establies dans l'histoi-
re, que je ne pouvois rien adjoüster à leur
recommandation. Car d'un costé, vous
avés paru de si bonne heure sur le theatre
du monde en de beaux emplois, & vous
avés

avés rempli l'attente qu'on a eüe de vous
dés vostre jeunesse, par de si nobles actions,
que toute l'Europe vous connoist; & de
l'autre, cét illustre sang que vos ancestres,
& nommément François & Odet de la
Nouë, deux ornemens de leur siecle, ont
infus en vous, y a mis avecque leurs au-
tres grandes vertus, une incomparable mo-
deration, qui les a toutes assaisonnées. De
sorte, Monsieur, que je consens bien que
l'Imprimeur, puis qu'il le veut, mette cette
lettre icy à la teste de cette Vie qui sort de
dessous sa Presse, parceque ce sera un
témoignage de la veneration que j'ay pour
vous; mais je n'y diray rien de plus, sinon
que je suis,

MONSIEUR,

De Saumur, le lendemain
de Pasques, 1661.

Vostre tres-humble & tres-obeissant
serviteur,

A M I R A U L T.

A L'AUTEUR,
SONNET.

Les doctes Deitez qui m'inspirent des Vers
Pour peindre ton merite ont trop peu de science:
Ton vaste & grand genie, embrassant l'univers,
Par tout également porte sa cognoissance.

Les secrets les plus saints sont par luy découverts;
Il épand les torrens de sa vive eloquence;
Et l'on voit éclater en des sujets divers
La force de ton ame, & ta haute Prudence.

Après avoir produit cent merveilleux escrits,
Tu veux encore, offrant un modèle aux esprits,
De mon Illustre Ayeul ranimer la memoire.

Et de ton art fameux les Miracles sont tels,
Que ta sçavante main qui dispense la Gloire,
Fait revivre les Morts pour les rendre Immortels.

C.



LA VIE DE
F R A N Ç O I S,
 SEIGNEUR DE LA NOUË,
 D I T
B R A S - D E - F E R.

Le me suis diverses fois estonné comment la France ayant porté tant de bons escrivains depuis soixante ou quatre-vingts ans, il s'en est si peu trouvé qui se soient appliqués à recueillir les vies des hommes illustres à qui elle a donné la naissance. Parce que l'histoire estant la lumiere de la vie, & la maistresse de la prudence politique & de la vertu, cette sorte de composition est de toutes les parties de l'histoire, & de toutes les formes qu'on luy peut donner, la plus capable de produire ce bon effet, & celle qui le fait avec plus d'aggrément & d'efficace. Et mon estonnement sur ce sujet s'est redoublé, à toutes les fois que j'ay fait quelque reflexion sur la multitude comme infinie de Romans où tant de bonnes plumes se sont exercées. Car si la facilité d'une chose peut donner quelque inclination à l'entreprendre plutôt qu'une autre qui requiert d'avantage de travail, il me semble

A ble

ble qu'il est plus aisé de composer un ouvrage dont les événemens effectivement arrivés vous fournissent la matiere, de sorte qu'il ne vous reste rien sinon la forme à luy donner, que d'inventer vous mesme ce qui doit servir de corps à vôtre narration, & y adjoûter encore, outre la disposition, les graces du stile, & l'ornement du langage. Que si l'on regarde à la gloire que les honnestes gens peuvent esperer de leurs ouvrages, comme il semble que se soit la naturelle recompense d'un labour où on a employé beaucoup de soin & beaucoup de temps, il faudroit avoir composé un grand nombre de Romans pour se rendre aussy recommandable à la posterité, & s'acquérir autant d'estime entre les hommes, qu'a fait Plutarque. Enfin, si ceux qui mettent la main à la plume, regardent à l'utilité du public, ce qui est sans doute la plus noble fin que l'on s'y puisse proposer, il n'y a personne qui ne reconnoisse la difference qui est entre le profit qu'on peut tirer de la lecture des Romans, & celuy que nous fournit une histoire veritable. En l'une & en l'autre de ces deux sortes de productions, ce que l'on y doit principalement rechercher consiste, d'un costé, en la science de la guerre, & en celle de bien gouverner les Estats, & de l'autre, dans les exemples de pieté, de justice, de valeur, de constance, de temperance, de liberalité, & des autres vertus morales, dont il a pleu à Dieu revestir quelques uns d'entre les mortels, pour en estre comme un patron sur lequel les autres se formassent. Car c'est pour cela qu'il a de temps en temps suscité de ces hommes extra-ordinaires, qu'on appelle communement des Heros. Or quand à ces enseignemens qui forment les hommes en capitaines, & qui les rendent capables du souverain gouvernement, je ne nie pas que les Romans n'en puissent fournir de bons, & sçay bien qu'Homere a esté tenu par les Politicques pour un grand homme d'Estat, & qu'Alexandre le Grand, juge suffisant
en

en cette matiere , le lisoit ordinairement comme un excellent docteur de la science militaire. Neantmoins, j'estime aussy que personne ne niera que ces deux sciences, de la politique & de la guerre, se peuvent encore apprendre avec beaucoup plus de certitude dans Polybe & dans Tite Live, dans les commentaires de Cesar, dans la retraite des dix mille, comme elle est escrite par Xenophon, dans Arrien, & dans les autres historiens qui nous ont rapporté la vie & les actions d'Alexandre mesme. La raison en est que les Romains ont toujors quelque chose d'étrange & d'extravagant, qui sort hors des termes, non de la verité seulement, mais encore de la vray-semblance, & qui met dans l'Esprit du lecteur des Idées qui ne s'adjustent nullement avec ce qui arrive & qui se pratique effectivement entre les humains. Tellement que les enseignemens qui en naissent, sont comme les loix de la Republicque de Platon, qui ne se peuvent reduire à l'usage de la vie humaine. Pour ce qui est des exemples, pour estre utiles & efficaces, il faut qu'ils émeuvent, & pour emouvoir sensiblement, il faut qu'on ait cette opinion là qu'ils sont vrayes. Car il n'y a que les choses réelles, ou au moins que nous croyons telles, qui soient capables de nous toucher : & cette impression que d'abord nous recevons en la lecture des Romains, que ce qu'ils nous racontent n'a jamais esté, fait que nous ne les prenons que pour des sujets de recreation, & ne les considerons que comme des tapisseries où des peintures, qui nous representent des personnages faiçts à fantaisie seulement. Que si en les contemplant nous en sentons quelque émotion, elle est semblable à l'illusion d'un songe, dont nous perdons le souvenir en nous éveillant ; ou tout au plus à l'impression que fait en nous une tragedie bien representée, qui surprend pour un peu de temps nôtre imagination, mais dont on perd absolument le sentiment ; aussy tost qu'on est sorti

de la sale où l'on la jouée. Au lieu que les choses veritables, si elles rencontrent en nos ames quelque disposition à les recevoir, y descendent si avant, & y remuent si puissamment les affections, que pour peu souvent qu'on nous les inculque, elles nous induisent à tâcher de nous y conformer, ou nous détournent de leur imitation, selon qu'elles sont utiles & dignes de recommandation, ou mauvaises & des-honnestes. Cette consideration m'eust porté à donner une partie de mes estudes à cette sorte de travail, & à rechercher dans les histoires tant anciennes que modernes les plus belles vies des grands hommes qui ayent esté dans la Chrestienté, pour en faire un volume considerable, si je n'eusse creu estre obligé de m'attacher plûtoſt aux choses qui sont plus proprement de ma profession. Et bien que je me sente de beaucoup, inferieur à la magnificence d'un si grand dessein, j'eusse pourtant essayé d'imiter cet incomparable & presque divin ouvrage, dans lequel Plutarque nous a laissé les portraits de tout ce qu'il y a jamais eû de plus grand & de plus vertueux dans le Gentilisme. Car si l'opinion qu'on a depuis tant de siecles, qu'il est absolument impossible d'égalier Homere & Virgile, n'a point empesché par le passé, & n'empesche point encore maintenant ceux que la nature & l'étude ont gratifiés de quelques dons pour cela, de faire des poèmes heroïques à leur imitation, pourquoy le desespoir, d'atteindre à la perfection d'un si grand original, nous détourneroit-il de nous efforcer à en représenter quelques copies? Mais quantité d'autres occupations & d'autres ouvrages ont consumé le temps qu'il eust falu employer à celuy-là, & si je n'avois point engagé ma parole au public de luy faire voir la vie que je commence à escrire icy, je m'en abstiendrois volontiers, pour vacquer à quelques autres labeurs, qui comme ils sont plus conformes à ma condition, aussy peut estre sont ils plus de
ma

ma portée : & quand je m'en dispenserai, on m'a si peu fourni de memoires pour réussir en ce dessein, que cela pourroit passer pour une legitime excuse. De fait, presque tout ce que j'ay à dire sur le sujet que j'entreprends, se trouvant dans les auteurs qui ont escrit l'histoire de France & des Pays-bas, je crains que quelqu'un ne juge mon entreprise ou inutile ou non necessaire. Neantmoins, je me suis enfin resolu à m'aquitter de ma promesse, & à satisfaire le mieux que je pourray à l'attente de plusieurs, & particulierement de ceux qui estans issus du sang de ce grand homme dont je veux icy ériger le monument, ont part en la gloire de son nom, comme ils ont herité de ses vertus & de ses qualités recommandables. Et bien que je puisse dire peu de chose sur cette matiere qui n'ait esté dite avant moy, j'espere qu'eux & le public ne me sçauront pas mauvais gré d'avoir receuilli en un, ce qui est espars çà & là, en divers endroits del'histoire. Car c'est à peu près comme si je ramassois les pieces d'une statuë que quelque accident auroit demembrée, & dont il auroit dispersé les parties en lieux écartez, & comme si je les réunissois en un corps, pour les mettre un peu plus en veüe. Pour ce qui est de les remettre chacune en leur place, & d'y bien observer les proportions, les liaisons, & les jointures des temps, au moins en ce que cette belle vie a eü de plus considerable & de plus éclatant, c'est une chose que je ne desespere pas de pouvoir faire en y apportant quelque soin. Mais si je les raccourcis un peu, & nommément les actions militaires, en la description desquelles les historiens se sont étendus, je pense que l'equité du lecteur l'empeschera de me le tourner à blâme. Outre que cela est fort éloigné de mon metier, & qu'il faut avoir plus de cognoissance de celui de la guerre que je n'en ay, pour parler pertinemment de la conduite des armées, des sieges des villes, & des combats, cette

exactitude n'est nullement de mon dessein, qui n'a pour but que de mettre la vertu de ce grand personnage en un plein jour, afin qu'elle puisse estre mieux considerée & plus facilement imitée par toutes sortes de gens, principalement par les gentilshommes de bonne maison, à qui j'ay deliberé de le proposer en exemple. S'il a eû ce malheur de venir en un temps de combustions civiles, nous sommes par la grace de Dieu sous un regne où il y a sujet d'esperer qu'ils n'auront à faire la guerre sinon contre les estrangers. Mais quand, ce que Dieu ne vueille, il arriveroit quelque broüillerie en l'Estat, ils ne laisseroient pas d'avoir icy un beau modele de leur conduite, tant pour regler leurs sentimens dans la difference des partis, & leur faire prendre celuy auquel ils se sentiroient obligés par la conscience & par l'honneur, que pour s'y gouverner genereusement, & s'y maintenir dans une haute reputation de valeur, d'integrité, & d'innocence. La maison de la Nouë, à qui de belles terres du pays de Bretagne ont donné le nom, est fort ancienne, & bien que celuy dont j'escris maintenant la vie en ait esté le plus glorieux ornement, il n'a pas laissé de tirer beaucoup de splendeur de ses Ancestres, comme il a eû le bonheur que la reputation de sa vertu ne s'est point flestrie en ses descendans. Son peres'apelloit François de la Nouë comme luy, & sa mere, nommé Bonnaventure l'Espervier, estoit fille de François l'Espervier, chef d'une tres bonne maison d'Anjou, & d'Anne de Maignon. Son ayeuil avoit aussy nom François, & avoit épousé Magdelaine de Chasteau Briand, famille illustre & puissante en biens: & son Bis-ayeul nommé Olivier, au de là duquel l'histoire de Bretagne est un peu confuse, tenoit en ce pays-là rang entre les Seigneurs qualifiés de son temps. Il eut donc cét avantage de naistre dans une maison pleine de biens & de beaux exemples, & de tirer ses premieres instructions

Etions de la noblesse de sa race, & de la generosité d'un beau sang. Et c'est une chose qui passe pour constante en Bretagne, que Guillaume de la Nouë, duquel on voit encore le tombeau à Fresnay en Rhets, de l'an 1200. fut choisi par la Duchesse de Bretagne pour estre un des douze Chevaliers Bretons, qui par un combat contre pareil nombre d'Anglois, terminerent les differens des deux nations, & que ce fut par la valeur de ce Guillaume, qui resta seul vivant des vingt quatre en ce combat, que les Bretons en remporterent l'avantage. Mais bien que celuy-cy vint au monde en l'an 1531. temps auquel le grand Roy François avoit commencé, de remettre en honneur l'étude des bonnes lettres, il n'eut gueres d'autre education que celle qu'on donnoit auparavant aux gentils-hommes de bonne maison, qui estoit qu'après leur avoir fait apprendre à lire & à escrire, & quelques exercices du corps, on les mettoit incontinent à ceux des armes & de chevaux. De sorte que presque tout ce qu'il a depuis eût de belles cognoissances dans les langues & dans les sciences, où il s'estoit avancé au dessus de la mediocrité, ayant tenu rang entre les sçavans, il l'a aquis luy-même par la lecture des bons livres, & par la force de son genie, qu'il avoit tres-excellent. Aussy tost qu'il eut assez d'âge & de force pour cela, il desira de voyager, & d'aller voir entr'autres pays, l'Italie, qui avoit le bruit d'avoir plus de politesse que les autres Contrées de l'Europe, & de donner de plus avantageuses teintures aux hommes de condition. Car outre l'air du pays, qui subtilise naturellement les esprits, il y avoit des-ja long-temps que les lettres y fleurissoient, & pour bien apprendre à monter à cheval, on avoit autresfois cette opinion qu'il falloit necessairement passer les Alpes. Ayant appris les choses necessaires pour bien exercer la profession dans laquelle il s'est depuis extra-ordinairement signalé, & s'estant rendu accompli en l'art de manier les armes & de
bien

bien monter à cheval, il revint en France, & trouva que pendant son absence il s'estoit passé une chose qui luy donna de la tristesse, & de la gloire tout ensemble, & dans laquelle il fit paroistre la bonté de son naturel. Son pere estant mort, & le gouvernement absolu de sa maison estant par ce moyen tombé entre les mains de sa mere, bien que d'ailleurs elle fust damé vertueuse, on eut pourtant cette fascheuse opinion d'elle que par son mauvais menage elle estoit capable d'en dissiper tout le bien. Et defait, on tient encoré par tradition entre ceux qui ont cognoissance de cette illustre famille, qu'outre les autres profusions auxquelles elle se laissoit aller, elle avoit une merveilleuse inclination au jeu. Cela fût cause que les amis de ce jeune Seigneur, craignans que quand il seroit de retour il ne trouvast ses affaires en pitoyable desordre, en donnerent advis au Roy Henry second, qui à leur sollicitation interposa son autorité pour oster à cette femme l'administration de cette maison, jusques là, qu'il la fit mettre en quelque espece d'interdiction. Quand donc il fut venu à Paris, où il salua la Cour avant que de retourner en Bretagne, le Roy, à qui on en avoit tenu de fort avantageux langages, ne manqua pas, après quelques caresses, de luy dire le soin qu'il avoit eü de luy pendant son absence en ostant à sa mere la disposition de son bien. Mais à ces paroles il rougit, & ayant remercié le Roy de l'honneur de sa bonne volonté, il supplia sa Majesté de remettre sa mere en l'estat auquel elle estoit auparavant: parce qu'il ne croyoit pas qu'elle eust besoin de cette correction en sa conduite; & que quand il y auroit quelque chose à redire en son ménagement, une grande partie du bien de la maison estant venu de son costé, il n'estoit pas raisonnable qu'on luy ostant la liberté d'en user à sa volonté. Et dés lors cela donna de luy cette impression, qu'il a confirmée en tout le cours de sa vie, qu'il avoit l'ame douce & modeste, absolument detachée

chée de toute telle sorte d'intérêt, & qui preferoit l'honneur & l'estime de la vertu à toute autre chose. Je ne trouve dans l'histoire gueres de traces de ses premieres armes: parce sans doute qu'ayant au retour de ses voyages, fait quelques campagnes, comme ont accoutumé de faire les hommes de condition, la paix d'entre Henry II. & Philipès II. survint, comme la Nouë n'avoit pas encore 27. ans. Seulement est-il dit dans l'Eloge que luy a fait Sainte Marthe, qu'il fit son apprentissage au metier de la guerre en Lombardie, sans doute sous le commandement de ce grand Marechal de Brissac, qui restablit en son temps la discipline militaire, & qui donna tant de preuves & tant d'exemples d'une excellente vertu. Mais quant à ce qui est de la religion, il n'est pas mal-aisé de conjecturer comment il luy arriva d'abandonner la profession Romaine.

Dés le regne de François premier, la religion qu'on a depuis appelée Reformée, avoit commencé à s'épandre soudainement dans le Royaume. Mais la rigueur avec laquelle on traitoit ceux qui l'embrassoient, l'avoient empêchée déclarer ouvertement. Sous Henry second, bien que la severité des Edits & des exécutions ne fût gueres moindre, il n'y eut pourtant aucune province dans le Royaume où elle ne prist pied, & mesmes dans celle de Bretagne, quoy que ce soit une de celles qui y ont toujours le plus résisté. Elle y parvint & s'y établit par le moyen du Seigneur d'Andelot, frere de l'admiral de Coligni. Car s'estant marié avec Claude de Rieux, demoiselle de grande maison, & qui possédoit quantité de belles terres en ce pays-là, il y fit un voyage, & eut bien le courage d'y mener avec luy un Ministre nommé Caspar Cormel, dit Fleury, & de faire prescher à huys ouverts dans la maison de la Bretesche, & en quelques autres maisons qui luy appartenoient. Or comme il estoit homme de haute naissance, qui avoit de belles charges dans le

B

Royau-

Royaume, & qui estoit de grande reputation, il fût là visité par diverses personnes de condition, qui commencerent à goûter cette doctrine en sa compagnie, & elle se provigna par ce moyen en ces quartiers là, de telle façon que depuis ce voyage de d'Andelot, qui se fit sur la fin de l'an 1557. jusques à l'Edit de Janvier 1562. il s'y forma dix ou douze grandes Eglises. Et ce fût en ce temps-là, que le Seigneur de la Nouë en reçut les premieres instructions, qu'il a gardées constamment jusques à la fin de sa vie. d'Andelot estoit d'un naturel ardent, & la Nouë d'une constitution merueilleusement moderée. Mais en cette diversité de temperament, leur vertu estant également éminente, quand ils eurent embrassé une mesme religion, & qu'ils se virent liez d'un mesme interest à la defendre, ce n'est pas chose merueilleuse, si estans tous deux de ce sentiment, qu'il est permis de prendre les armes pour la maintenir, principalement quand la liberté de la professer est fondée en de bons Edits, comme estoit celuy de Janvier, ils ont tandis que d'Andelot a vescu, toujourns entretenu une fort estroite amitié, & porté les armes ensemble. Ils estoient tous deux à Paris lors que cét Edit fût rompu par le Massacre de Vassy, & ils furent du nombre de ceux qui se retirerent de Paris à Meaux avec le Prince de Condé, l'Amiral, & quantité d'autres Seigneurs, pour deliberer de ce qu'ils avoient à faire pour leur commune conservation en cette occurrence. Et la resolution ayant esté prise d'essayer à se rendre les plus puissans auprès du Roy, ou, si cela ne se pouvoit, de se saisir de la ville d'Orleans, à fin d'en faire, s'il faut ainsi dire, leur place d'armes; pour tenter le premier de ces deux partis, ils s'acheminèrent avec les autres vers Sainct Cloud: & cela ne leur ayant pas reüssy, par ce que le Duc de Guyse, & ceux qui l'accompagnoient, s'estoient les premiers emparés de la Cour, ils furent encore du nombre de ceux qui exécute-
rent

rent l'autre dessein de la façon que la Nouë mesme le nous rapporte dans ses memoires. Il dit donc qu'un jour avant que de partir, le Prince envoya d'Andelot à Orleans pour se rendre maistre de la place le plus doucement qu'il pourroit. Car y ayant alors grande quantité de gens de la Religion en cette ville là, & le bruit de ce qui se passoit à Paris & aux environs, ne s'y estant point encore espandu, il se promettoit que la presence de d'Andelot suffiroit pour encourager ceux de la Religion, & pour les mettre en estat de l'emporter sur les Catholiques. Mais d'Andelot y estant entré *incognito*, & ayant recogneu que ceux du party contraire commençoient à se remuer, & que si on en venoit aux armes, comme il y avoit apparence qu'on ne le pourroit pas éviter, l'evenement de l'affaire se trouveroit perilleux, il manda au Prince qu'il se hastast, & que le succès de son dessein dependoit de sa diligence. Le Prince donc s'estant mis au grand galop à six lieuës près de la ville, & après luy environ deux mille chevaux, tant en Maistres qu'en valets, ce fust premierement un sujet d'un merveilleux étonnement à ceux qui se trouverent sur le chemin, & qui n'ayans point encore ouy parler de brouïllerie à la Cour, ne sçavoient à quoy imputer un si étrange mouvement; & puis ce fut encore une matiere de risée, à ceux mesmes qui couroient, à cause des fauts & des cullebutes qu'on faisoit dans une carriere si dereglee. Cependant, avec tout ce desordre, la celerité, en cette occasion, comme en une infinité d'autres occasions militaires, executa ce que l'on s'estoit proposé. Car les Catholiques d'Orleans, qui estoient en beaucoup plus grand nombre que les autres, n'ayant pas eü le loysir de se recognoistre, n'y de se resoudre à fermer leurs portes, le Prince y arriva & s'en faisit, & ce fust sa ressource dans les disgraces qu'il reçeut puis après en ses affaires. Par ce qu'ayant perdu Bourges, qu'on disoit n'avoir pas esté

defendu comme il falloit, & en fuite Roüen, quelque devoir qu'on eust fait de le garder au delà de ce qu'on pensoit qu'il le peust estre, ce Prince se fust veu reduit à de mauvais termes, si Orleans ne luy eust donné le loysir d'attendre le secours que d'Andelot, qu'il avoit envoyé en Allemagne, luy amena enfin, après des sollicitations & des diligences inimaginables. Ce secours estant venu, le Prince prit la campagne, & l'armée ennemie la tenant aussy, il se fit, avant que de se joindre, diverses allées-&-venuës de part & d'autre, pour trouver quelque accommodement; & enfin on se resolut à ce celebre pour parler de Toury, qui est rapporté si soigneusement dans les histoires. Il fust donc convenu entre la Reyne & le Prince, qu'ils se verroient là; qu'ils pourroient amener chascun de son costé cent gentils-hommes avec armes & lances, & non plus: que les autres troupes n'approcheroient point du lieu de l'entreveuë plus près que de deux lieuës: que trente chevaux legers de part & d'autre, six heures devant que s'aboucher, découvroient la campagne qui est extrêmement raze en cet endroit-là. La Reyne & le Roy de Navarre d'un costé, le Prince & l'Amiral de l'autre, tous à cheval, se trouverent au lieu assigné, & cependant les deux troupes, qui estoient composées de personnes d'elite & mesmes la plus part Seigneurs de marque, firent alte à huit cens pas l'une de l'autre. Le Mareschal d'Anville commandoit à l'une, & le Conte de la Rochefoucaut à l'autre, & dans celle cy estoit la Nouë, choisie avec les autres par le Prince pour cela. En quoy l'on peut voir la consideration qu'il faisoit de sa qualité, & l'estime en laquelle il avoit des lors sa vertu. Les entreveuës estans ordinairement suspectes, par ce qu'elles sont perilleuses. Ce pour parler n'ayant produit aucun fruit, & les choses en estant venuës aux plus grandes extremitez, la Nouë suivit toujours le Prince jusques à la bataille de Dreux, où il se trou-

va,

va, & y fit le devoir d'un tres-vaillant-homme; & la bataille ayant eû le succès que chacun sçait, il accompagna l'Amiral en sa retraite, l'assista dans les exploits qu'il fit dans la basse Normandie, & demeura en armes avec luy jusques à la paix. Les particularitez de cette guerre sont décrites par les historiens, & qui voudra voir combien la Nouë estoit honneste homme, & capable de juger des grandes affaires, il faut qu'il lize les reflexions qu'il a faites sur les causes, sur les progresz & sur la fin de ces premiers troubles, & en general sur toutes les choses memorables qui s'y firent, tant dans les conseils que dans les combats. Car il y verra d'excellens témoignages de sa pieté, par laquelle il rapporte à la conduite de la providence de Dieu la disposition des événemens de choses, que les autres ont accoustumé d'attribuer ou à la providence humaine, ou à la fortune. Il y trouvera des preuves d'un jugement exact & profond, à examiner les choses douteuses, & à en prononcer plutôt par elles-mesmes que par les événemens; comme particulierement où il s'agist de comparer l'action du Prince de Condé quand il abandonna Paris à ses ennemis, avec celle de Pompée, lors qu'il laissa la ville de Rome en la puissance de Cesar. Il y verra des remarques sur les actions militaires, comme sur les accidens arrivez en la bataille, & sur le siege d'Orleans, où il montre qu'il y estoit parfaitement entendu. Il y trouvera dequoy louer sa generosité, en ce qu'il donne aux actions des ennemis la louange qu'elles meritent, & met nommément celles du Duc de Guyse, le grand fleau de ceux de la religion, dans leur plus beau jour, avec cette declaration expresse, que quand il verra reluire la vertu en quelque personne que ce soit, là il l'honorera. Enfin il y verra une merveilleuse inclination à la bonté & à la charité, pour avoir bonne opinion de ceux là mesmes qui ne luy en donnent point de sujet apparent, quand

ils ne luy en fournissent point aussy de manifestement contraire.

La paix qui termina cette guerre, ne dura pas long temps. Le Prince de Condé, l'Amiral, d'Andelot, & grand nombre d'autres Seigneurs de la Religion, ayant creu que s'ils ne prevenoient ceux de Guise, leurs mortels & implacables ennemis, ils seroient prevenus par eux, & meslans avec la Religion l'interest de l'Estat, à la souveraineté duquel la maison de Guise avoit la reputation de pretendre au prejudice des Princes du sang, ils prirent de nouveau les armes. Et parce qu'outre la raison toute apparente qu'ils y voyoient, ils avoient experimenté dans la guerre precedente, qu'en ces querelles de Religion & d'Estat, ceux qui ont le moyen de pouvoir faire parler le Roy, & d'employer son nom & son autorité, ont un avantage inestimable, ils tascherent de se mettre en posture des'en prevaloir. De la vint cette celebre entreprise de Meaux, dont le ressentiment descendit si avant dans le cœur du Roy Charles IX. quelque jeune qu'il fût, qu'il n'en a jamais perdu le souvenir. De sorte qu'outre l'extreme aversion qu'il a toujours témoignée depuis contre ceux de la Religion, les Catholiques mesmes ont creu, & ont laissé par écrit, & Monluc entre les autres, que ce fust ce qui produisit enfin cette funeste journée de la saint Barthelemy. La valeur des Suissès, dont les confederez (ainsy s'appelloient le Prince & ceux qui l'accompagnoient) ne peurent jamais entamer le bataillon, ayant remené le Roy à Paris, & rendu ce premier effort inutile, il falut avoir recours à d'autres deliberations. Et par ce que la guerre se fait par les hommes, & que les hommes sont nourris, entretenus, & defendus principalement par les villes, ils resolurent de se saisir du plus grand nombre des bonnes places qu'ils pourroient, & en suite d'amasser des troupes. Car ce corps qu'ils avoient

avoient fait , & avec lequel ils essayèrent d'exécuter leur dessein à Meaux , n'estoit composé que d'environ 400. chevaux , & ne pouvoit tenir la campagne devant une armée. La Nouë donc estant dans ce party là , il y rendit de grands services en l'une & en l'autre de ces deux choses. Il fust prié de s'en aller à Orleans , & tascher de s'en rendre le maistre, non à force ouverte , ce qui eust esté impossible , veu le peu de gens qu'ils avoient , & qu'un nommé le Capitaine Caban y commandoit avec quelques gens de guerre : mais par adresse , par resolution , & par intelligence avec ceux de dedans qui favorisoient la cause. Il s'y achemina donc avec peu de gens , & d'Aubigné luy donne seulement 15. chevaux en cette occasion , adjoustant que ceux qui ont fait la guerre avec luy , l'ont tousjours veu *incurieux degrossir sa troupe*. Pour ne donner point de soupçon il les fit entrer trois à trois , sur le point que les habitans de la Religion , qu'il avoit fait advertir , & qui s'entendoient avec luy , se jetterent aux portes , & quand ils furent joints , il se mit à donner les ordres pour s'asseurer de la place. Les Catholiques , bienque surpris , ne s'estonnerent pas pourtant , & fortans de leurs maisons en armes , ils voulurent faire un ralliement dans la grande place du Martroy : mais la Nouë avec ses gens ne leur en donna pas le loysir , & les chargea si brusquement , qu'il les contraignit de quitter la place. Ils voulurent encore se rallier dans une autre place qui s'appelle l'etape : mais la Nouë y estant couru , ils y rendirent peu de combat , & se sauverent le mieux qu'ils peurent. L'une des portes de la ville , nommée la porte Baniere , du costé de Paris , estoit alors en tel estat , qu'elle servoit de Citadelle & de logement au capitaine Caban & à ses gens , lesquels se voyans grossis de quelque nombre des habitans , qui s'estoient retirés là dedans , & pourvus d'Artillerie & des munitions necessaires pour l'exécuter , se resolurent de s'y
def-

deffendre. Ils foudroyent dont quelques maisons à coups de canon, & tirans au long de la ruë qui repond à la place du Martroy, ils esperoient tellement incommoder la Nouë & les siens, que pour peu de secours qui leur vint, ils le contraindroient d'abandonner l'esperance de sa conqueste. Mais la resolution & la prudence d'un bon capitaine le tirent de beaucoup de peines. La Nouë doncques ayant fait un petit corps de quelques uns des habitans qui avoient pris les armes pour luy, & tiré quelques soldats des environs, où il donna advis à ses amis de l'estat auquel il estoit, assiegea cette porte par dedans & par dehors, & l'environna de tranchées. Et nonobstant l'effort du canon, il avança ses travaux de telle façon, qu'avec environ 300. hommes (car il n'en eût jamais davantage en ce siege là,) il obligea Caban à capituler; & ainsi, avec peu d'effusion de sang, & sans qu'il fust fait aux habitans aucun dommage, fors ce qui est inevitable en la chaleur du combat, il assëura à son party cette grande ville d'Orleans, d'où l'on tira grand nombre de commoditez pendant le cours de cette guerre. L'intention de la Nouë n'estoit pas de se renfermer là dedans: c'est pourquoy il en sortit incontinant après pour aller assembler des troupes, & s'estant abouché avec le Vidame de Chartres, le Comte de Montgomery, Nicolas de Champagne Comte de la Suze, Charles de Beaumanoir Laverdin, & quelques autres, ils prirent chacun leurs departemens, & coururent avec une diligence incroyable la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, la haute Normandie, le Perche & la Beausse. Chacun ayant ramassé ce qu'il peut de gens, ils mirent ensemble mille hommes de pied, & 3000. chevaux, marcherent en un corps quelque temps, prirent d'abord Jenville, qui se rendit sans combat, & puis se dividerent en deux troupes pour se faciliter les passages. Ils escaladerent Estampes, receurent Dourdan des mains de Jean de l'Ho-

l'Hopital conte de Choisy, qui prit leur party; & après avoir essayé quelques autres moyens de passer la Seine, pour se joindre au Prince qui estoit à S. Denis, enfin ils passerent en bateau au dessous de S. Cloud, à la faveur d'une chaude escarmouche qu'ils firent donner à ceux qui gardoient le pont. Le Prince ayant reçu ce renfort, & quelque peu d'autres qu'on luy amena d'ailleurs, il donna la bataille qu'on appelle de S. Denis, où la Nouë se trouva, combatit avec le Prince, & eut part en la gloire de cette action, qu'on a estimée la plus hardiment entreprise, & la plus vigoureusement executée qui se soit veüe de long-temps. Car le Conestable de Mont-morancy, qui commandoit l'armée ennemie, avoit 15000. hommes de pied, entre lesquels il y avoit un gros de 6000. Suissès, & près de 3000. hommes de cheval, montés & armez à l'avantage, & combattoit à la veüe de Paris & de la Cour. Ce qui outre l'artillerie, & l'avantage de la place où il estoit campé, luy sembloit promettre une victoire indubitable. Le Prince, parce que d'Andelot avoit emmené la moitié de ses troupes à une autre expedition, ne se trouvoit avoir alors si non 1200. hommes de pied, & 1600. chevaux, la plus part Cavalerie legere, & encore si desavantageusement armée, que 300. des mieux montez, qui devoient combattre avec des lances, n'en peurent avoir d'autres, sinon celles qu'ils firent faire des perches qui soustenoient les loges de la foire du Landit: & neantmoins le Conestable y fût blessé à mort, la victoire y fût balancée, & bien que les confederez fussent contraints de quitter le champ de bataille, ils se retirerent avec ordre, & s'y retrouverent le lendemain, pour presenter le combat à leurs ennemis. Mais personne n'estant sorti, soit par la consternation que la mort du Conestable avoit causée, soit pour quelqu'autre consideration, le Prince deslogea de là, & prit sa marche vers la Lorraine, pour recevoir les Reytres qu'on luy amenoit d'Allemagne. La Nouë fit le voyage, &

C

com-

comme il a toujours paru genereux, liberal, zellé à la cause qu'il avoit embrassée, & dégagé autant & plus qu'homme de son temps, de ses attachemens qu'on a ordinairement au bien, il fût des premiers qui fournirent de leur bourse, & de leur vaisselle d'argent, au paiement des Allemans, & qui induisirent les autres à faire ce qui à peine s'estoit veu depuis Jules Cesar, c'est qu'une partie d'une armée fournist de l'argent au General, afin de contenter l'autre. Il retourna avec le Prince à Orleans, de là, les confederez marcherent à Chartres, & la Nouë eut sa part du siege & de tout ce qui s'y fit. Il nous a laissé dans ses memoires une description bien exacte de tout ce qui se passa en cette guerre; & c'est de là, que nos historiens ont tiré la plus part de ce qu'ils en disent de bon; & néanmoins il n'y parle jamais de loy fors en un endroit où il dit, *Au sejour que nous fismes devant cette place M. l'Amiral fit une belle contr'entreprise;* ayant ce semble quelque peine à dire qu'il s'y fust trouvé. Mais ce n'est pas la seule fois que dans la suite de cette histoire, nous remarquerons que par une modestie extraordinaire il a entierement passé sous silence quelques unes de ses actions, dont il eust peu faire parade sans aucune vanité. Mais il estoit du nombre de ceux que la modestie empesche de parler d'eux mesmes, & dont la magnanimité void toujours ce qu'ils font de beau & de vertueux, bien loin au dessous de leur courage, & de l'idée de l'honneur qu'ils se font formée en l'entendement.

Il paroist assez par la façon dont la Nouë parle de la paix qui fût conclué devant Chartres, qu'il n'estoit pas d'avis qu'on la fist. Non qu'il aymast la guerre à cause d'elle mesme; car les gens sages ne la font que pour avoir la paix. Beaucoup moins aymoît-il les guerres Civiles, que toutes fortes de gens de bien doivent avoir en horreur. Mais il ne concluoit pas volontiers à cette paix, par ce qu'il voyoit
bien,

bien (eû esgard à la constitution des esprits, & aux discours qui se tenoient par ceux mesmes qui la negotioyent) qu'elle ne seroit pas de durée, & qu'on ne visoit qu'à desarmer les confederez pour les prendre puis après avec avantage : & le Prince, l'Amiral & quelques autres clairs-voyans, l'appercevoient bien ; mais ils furent emportez par le torrent, & cederent à l'impatience de ceux à qui la guerre pesoit, & qui brûloient de desir de revoir leurs maisons & leurs familles. Il y consentit donc à la fin comme eux, & se retira en Bretagne, s'attendant bien d'estre obligé, de remonter à cheval dans peu de temps. En effect le Prince de Condé s'estant retiré à Noyers, & l'Amiral à Chastillon, ils eurent advis certain qu'on se vouloit saisir de leurs personnes ; ce qui leur fit prendre la resolution de se retirer en lieu de secreté. Et par ce que par la paix ils avoient rendu toutes les places qu'ils tenoient dans les provinces plus voysines de Paris, la necessité les obligea d'essayer à gagner la Rochelle, & de tenter un passage par la riviere de Loyre, où ils furent si heureux, qu'en ce temps là on croyoit qu'il y avoit en leur affaire quelque chose de miraculeux. Bien qu'une partie des enfans de d'Andelot fust avec l'Amiral leur oncle, sa personne estoit en Bretagne, où comme j'ay desja dit, il avoit beaucoup de bien. Cette retraitte, qui estoit comme une fuite, estoit une espece de declaration de guerre, par ce qu'il estoit à presumer qu'estans suivis & attaquez, ils chercheroient les moyens de se garentir. De fait il s'assembla incontinent forces troupes à l'entour d'eux, & la nouvelle de ce nouveau desordre ayant couru en Bretagne, & d'Andelot en ayant eû quelque advis, luy & ses amis amassèrent de gens en la plus grande diligence qu'il se peut, & la Nouë y fût des premiers. Ce qu'ils peurent mettre ensemble ne pouvoit tenir la campagne dans les provinces de Bretagne, de Normandie, & d'Anjou, d'où ils les

avoient tirées, & ainsi il falloit qu'ils passassent Loyre, pour se joindre à leur gros. Les ponts de Cé ny de Nantes n'estoient point à leur commandement, & entredeux, la riviere n'est jamais guéable. Ils se donnerent donc rendez-vous à Beaufort en vallée, à distance presque pareille de Saumur & d'Angers, pour essayer de trouver quelque quay à la Daguénier ou aux Rosiers; car quant aux ponts de Saumur, ils n'estoyent point en leur puissance. D'Andelot y arriva le premier avec quatre cornettes de gens d'armes, une d'arquebusiers à cheval, & quatre enseignes de fantassins. Le Vidame de Chartres, & les Seigneurs de Chaumont & de Barbesieux avec leurs troupes s'y rendirent le mesme jour. La Verdin s'y achemina avec 4. cornettes & 2. enseignes d'Arquebusiers. Le Conte de Montgomery, avec trois cornettes & 5. enseignes de gens de pied, fût prié de se rendre à S. Mathurin sur la levée, & la Nouë avec 4. cornettes & 500. hommes de pied, gaigna S. Martin, & les Rosiers pour fonder le gué de Loire. Ces gens ne croyoient pas avoir d'autre ennemi à combattre que la grandeur de ce fleuve, qui est rarement gueable en ces endroits là, lors qu'ils se virent sur les bras Sebastien de Luxembourg, Seigneur de Martigues, qui ayant aussy amassé des troupes dans la Bretagne & le bas Anjou, avoit passé Laution dans un bac au port de Sorges, pour venir joindre le Duc de Montpensier à Saumur. Il ne s'attendoit pas de les rencontrer, non plus qu'eux luy. Mais estant capitaine fort déterminé, & d'ailleurs se voyant réduit à la necessité, ou de boire Laution s'il reculoit, ou de se faire un chemin avec l'espée, il les chargea si brusquement, qu'il renversa tout ce qu'il rencontra à la Daguénier & à S. Mathurin, & contraignit même d'Andelot, qui s'y estoit venu loger, de luy laisser le passage libre. La Nouë ayant oüy quelque bruit de ce combat, depecha 200. Arquebusiers pour les envoyer devant vers l'alarme, afin de secourir leurs compagnons. Mais l'infanterie de
Mar-

Martigues, qui estoit de vieux Soldats, au lieu que les autres estoient nouveaux, les mit en route à un quart de lieuë des Rosiers, où elle les rencontra, & continua sa marche. La Nouë estoit en personne à S. Martin avec sa Cavalerie. Mais après avoir quelque temps fait contenance de les vouloir attendre, voyant qu'il n'y avoit point d'apparence de faire combatre des gens de cheval contre des gens de pied en un lieu si desavantageux, il se retira dans la vallée, en tenant ordre de bataille, afin que s'ils avoient la hardiesse de le suivre jusques dans les lieux où il y avoit assés d'espace pour se manier, il les peust combatre avec esperance de victoire. Mais il leur suffisoit de passer. Quelque escorne que ceux de la Religion eussent receüe dans ce combat, ils en estoient quittes pour 80. hommes tout au plus: mais leur principale difficulté demeuroit, qui estoit de passer la riviere. D'Andelot n'en perdit pourtant pas l'esperance, & fit sonder la riviere en divers endroits; & comme on estoit en ces penibles incertitudes, la Nouë s'adressa à luy, & luy dit qu'il estoit besoin d'adviser à ce qu'ils avoient à faire en cas qu'ils ne trouvassent point de passage. A cela d'Andelot fit une réponse que je rapporteray par les paroles de la Nouë mesme. *Que pouvons nous faire, dit il, sinon prendre un parti extreme, pour mourir comme soldats, ou nous sauver comme soldats? Mon advis est de nous joindre tous, & nous retirer à 7. ou 8. lieuës d'icy, vers le pays large, & faire donner des advertissemens à Messieurs de Mompensier & de Martigues que nous nous en allons comme fuyans & tous dissipez, chacun tachant à eschaper le peril, ce qu'ils croiront fort aisement. Cependant animons & preparons nos gens à vaincre: & s'ils s'approchent de nous, (comme il n'y a doute qu'ils n'y viennent incontinent, plus pour butiner que pour combatre) alors donnons valeureusement sur eux, car nous les romprons; & après n'y aura-t. il troupe qui d'un mois nous ose affronter, & nous sera aysé de gagner l'Alemagne ou le haut des rivieres.* La

Nouë ayant rapporté cette réponce avec beaucoup de loüange, comme une chose parfaitement à son gouft, montre bien que si la neccessité l'eust voulu, il eust aydé à d'Andelot à executer une resolution si genereuse. Mais ils trouverent un chemin plus court, s'estant, dit-il luy mesme encore, *trouvé un quay comme miraculeusement, ou il n'y avoit memoire d'homme que jamais aucun eust passé là;* tellement que le lendemain ils y passerent tous avec beaucoup de joye, comme chascun peut penser, & rabatirent par ce moyen les bravades de Martigues. Car après avoir enflé sa victoire par les lettres qu'il escrivoit à la Cour, & s'estre vanté de tenir d'Andelot & toutes ses troupes à sa mercy, on y sceut à quelques jours de là, quelles avoient toutes passé, & que cette brave resolution, & ce combat qui avoit mené tant de bruit, estoient absolument inutiles. Ce que j'ay encore à remarquer est, que d'Andelot ayant désiré que la Nouë fist la retraite & demeurast le dernier du costé de l'ennemy, en quoy il monroit qu'elle estime il faisoit de sa conduite & de sa valeur, il n'en dit quant à luy chose quelconque dans ses memoires.

Ces troupes ayant joint le Prince, & d'autres beaucoup plus grandes luy estant venuës de plusieurs autres provinces, & particulierement de Languedoc sous la conduite du Seigneur d'Acier, il en forma un corps d'Armée, qui eust esté redoutable à ses ennemis s'ils n'eussent eü la puissance du souverain entre les mains. Mais on luy en opposa une plus grande sous le generalat de Monsieur, Duc d'Anjou, frere du Roy; & ces deux grosses puissances, qui s'entrecherchoient pour se combattre en tournoyant dans le Poictou, en furent diverses fois sur le point, & néanmoins en perdirent les occasions, & ne se passa rien de fort considerable entr'elles, si non quelques grandes escarmouches, que la renommée fit passer en divers endroits pour des combats
gene-

generaux. La Nouë, qui nous a décrit leur marche, fut toujours en celle du Prince, & comme il suivoit la guerre, comme un mestier dans lequel il se vouloit rendre parfait, il y fit diverses belles observations que je laisse à lire en ses escrits à ceux qui veulent devenir capitaines. Je remarqueray seulement deux choses qui peuvent estre considérées par toutes sortes de gens. La premiere est que les marchaux des logis des deux armées s'estans rencontrés en même temps dans un gros bourg nommé Pamprou, ils s'y battirent & s'en chassèrent par deux ou trois fois les uns les autres, & enfin s'arrestèrent chacun à un quart de lieuë de là, sans fuir, par ce qu'ils esperoient d'estre soustenus. Et en effet ils le furent; mais ceux qui soustinrent les Catholiques estans en beaucoup plus grand nombre que n'estoient les troupes de l'Amiral & de d'Andelot qui paroissoient de l'autre costé, les deux freres se trouverent en cette occasion opposés en advis d'une façon tout à fait extraordinaire. Car d'Andelot, qui ne trouvoit jamais rien trop chaud, dit qu'il se falloit retirer au pas, & qu'il ne falloit point regarder, à la honte de la retraite, pourveu qu'on mist ses troupes en seureté. l'Admiral, qui estoit homme merueilleusement consideratif, s'opiniastra à vouloir demeurer, disant qu'il estoit necessaire de cacher sa foiblesse par la bonne contenance: & par ce qu'il estoit l'aisné; & qu'il avoit plus d'autorité, cét advis l'emporta. Or est-ce un fait homme de guerre, de dire, comme fait la Nouë sur ce sujet, qu'encore que l'advis de l'Admiral réussit, celui de d'Andelot estoit plus seur. Mais que chacun d'eux ait contrarié à sa disposition naturelle, & à sa coûtume d'agir, & que d'Andelot estant comme Marcellus, actif, deliberaft si sagement, & l'Admiral estant lent & temporiseur comme Fabius Maximus, opinast si hazardeusement, c'est ce qui peut bien tomber sous la consideration de qui que ce soit qui recherche attentivement

tivement la cognoissance des causes de châce chose. Si ces deux grands hommes pouvoient estre suspects de jalousie l'un contre l'autre, l'on diroit que par ce que l'un avoit le premier dit son sentiment en cette occurrence, cette mauvaise passion fit que l'autre en prit le contrepied. Car c'est la coûtume de ceux qui se laissent dominer par cette humeur, & il y en a de qui pour deviner qu'elle sera l'opinion, il ne faut que dire la sienne, par ce que l'envie qu'ils ont de rabatre l'autorité de ceux qu'ils ne peuvent supporter, leur en fera prendre les antipodes. Mais ces deux freres vivoient avec tant d'amitié, & possèdoient tous deux la vertu en un degré si éminent, que ce seroit leur faire tort que d'en avoir cette pensée. Ausly la Nouë les garentit-il nettement de ce soupçon, quand il met cette question en avant. Si d'Andelot eust esté susceptible de peur, on diroit que le courage luy manqua en cette occasion, & que la présence du peril n'esbranla pas la constance de son frere. Mais la Nouë l'appelle en quelque lieu le chevalier sans peur, & ses actions luy avoient de longue-main acquis ce nom & cette reputation dans les armées. De dire, comme fait la Nouë, qu'aux prompts mouvemens on ne garde pas toujours l'ordre accoustumé en ses actions, c'est dire quelque chose de solide & de pertinent à la verité. Mais outre que cela est bien general, il pourroit estre sujet à quelque mauvaise interpretation de costé de d'Andelot, par ce que c'est dans les occasions subites & impreveuës, & ausquelles on n'a pas eü le loysir de se preparer, que ceux qui ne sont pas bien confirmés en l'habitude de la vertu militaire, sentent les mouvemens de la crainte. On pourroit doncques dire, ce me semble, que l'Amiral & d'Andelot estans deux hommes excellemment bien formés par la nature à la prudence & à la valeur; s'ils eussent esté de mesme temperament, non seulement ils eussent eité tous deux égaux en ces deux vertus; mais

mais encore en chacun d'eux elles eussent esté égales. Mais le temperament de l'un estant naturellement d'estre ardent & vehement, à cause de la chaleur qui dominoit, & la complexion de l'autre estant plus temperée de flegme, en d'Andelot la prudence a esté naturellement predominée par la valeur, & en l'Amiral la valeur a esté en quelque sorte inferieure à la prudence. Tellement que quand il a falu commencer à mettre ces deux vertus en usage dans les actions, chacun s'est volontiere porté aux choses auxquelles il estoit encliné par la nature. Et comme c'est d'ordinaire la complexion naturelle qui nous determine en nos premieres actions, & qui nous en fait souvent repeter de semblables quand les occasions s'en presentent, aussi la frequente repetition de mesmes operations a-t'elle cela de propre, qu'elle forme des habitudes en nos ames qui s'accordent avec ces mouvemens de la nature, & avec ses inclinations. Ainsi c'estoit la coûtume de d'Andelot, dans les occasions de la guerre, de suivre les inclinations du courage, & mesme dans les partis hazardeux; par ce que c'estoit son naturel; comme c'estoit son naturel qui l'avoit premierement porté à prendre cette coûtume. Au contraire, & la nature & la coûtume de l'Amiral luy faisoit d'avantage de ferer à la prudence en semblables occasions. Cependant ny le courage n'avoit point aveuglé la prudence en d'Andelot, ny en l'Amiral la prudence n'avoit point esteint le courage. Et bien que l'une de ces deux vertus esclatast d'avantage en l'un, & l'autre en l'autre, si est-ce que la predominante n'empeschoit pas que l'autre ne produisist de belles operations. Elles se mesloient donc ordinairement en la production de leurs actions, en telle façon qu'en d'Andelot les actions qui paroissent estre de hardiesse, estoient accompagnées de prudence, autrement il n'eust pas esté si bon Capitaine qu'il estoit. Et en l'Amiral celles qui paroissent estre de prudence

D

dence

dence estoient accompagnées de cette fermeté inébranlable de courage & de constance qui l'a rendu l'admiration de son temps. Mais leur meslange quelquesfois se pouvoit faire de telle façon, que dans les actions de l'Amiral le courage eust plus de splendeur, & en celles de d'Andelot, la prudence plus de loüange. Si donques cela s'estoit rencontré en deux differentes occasions, l'on ne trouveroit point étrange qued'Andelot eust fait ceder son courage à sa prudence; par ce que les raisons en eussent paru si évidentes; qu'il n'eust pû se laisser emporter à sa valeur sans tomber dans la temerité; n'y que l'Amiral eust fait ceder sa prudence à sa valeur, par ce que la trop grande circonspection l'eust fait soupçonner de quelque foiblesse. Ce donc qu'il y a icy de difficile à decider, c'est qu'une mesme occasion, & qui sembloit se presenter de mesme façon à leurs yeux, ait produit entr'eux deux en mesme temps un effet contraire à leur naturelle constitution, & à leur conduite ordinaire. On peut donc icy adjoûter, que toute telle occasion que celle qui se presentoit alors, a deux visages. Car encore que de quelque costé qu'on la regardast il y peust avoir du peril, par ce qu'en demeurant on se mettoit au hazard d'un combat inegal, & en se retirant on couroit risque d'estre suivi, & d'estre mis en desordre; si est-ce qu'à demeurer il y avoit plus de danger; mais il y avoit aussy plus d'honneur; à se retirer, il y avoit moins d'honneur; mais il y avoit aussy plus de feureté. Cependant comme d'une costé, le peril du premier parti se pouvoit éviter par la bonne mine, comme il parut par l'evenement; de l'autre le defaut de l'honneur se recompensoit par le profit qui consistoit en la conservation des troupes. Il arriva donc alors que d'Andelot ayant d'abord envisagé cette occasion par l'endroit de l'utilité qui se rapportoit à la prudence, cette idée s'empara tellement de son esprit, que l'autre n'y pût entrer; & qu'au contraire
l'Ami-

l'Amiral ayant esté premierement esmeu de l'idée de l'honneur qui se rapportoit au courage, il ne considéra pas l'autre visage de l'occasion avec tant d'attention. Et par ce que cela se passa en fort peu de temps, & qu'il falut prendre sa resolution sur le champ, n'y ce grand courage de d'Andelot n'eut pas le loysir des'elever comme il avoit accoustumé, & de ternir un peu l'eclat des raisons de circonspection & de prudence, qui avoient saisi son intellect: n'y cette lumiere de prudence dont l'intellect de l'Amiral estoit ordinairement rempli, n'eut pas le loysir d'empescher l'elevation de son courage. Or est-il bien vray qu'il arrive rarement que les idées des choses s'attachent de cette façon à l'esprit; c'est pourquoy n'y les hommes souverainement prudens ne prennent pas souvent des resolutions hazardeuses, n'y les hommes souverainement courageux ne considerent pas souvent le peril en leurs deliberations. Et par ce qu'il est encore beaucoup plus extraordinaire & plus rare qu'une seule & mesme occasion produise par ses differens visages deux effets de cette nature si contraires en mesme temps: La Nouë a eü raison de trouver quelque chose de merueilleux en cet accident, & de le remarquer comme une chose quasi singuliere. La seconde chose à considerer dans la description qu'il nous donne de la marche de ces armées, c'est qu'encore que peu souvent deux si grosses puissances ayent mesme dessein, si est-ce qu'elles cherchoient egale-ment le combat, & ne respiroient sinon de decider leur different en une journée. Il se presenta diverses fois de belles occasions à l'une & à l'autre de le faire, ou en tout, ou en partie, avec avantage. Et elles avoient toutes deux de tres-suffisans & tres-experimentés capitaines capables de s'en prevaloir. Et neanmoins quant aux unes, ils ne les apperceurent pas, comme à Pamprou & à Jasneüil; & pour le regard des autres, il les apperceurent bien, & se mirent en

devoir de les faire reüssir comme à Loudun, où l'Amiral essaya de defaire l'armée de Monsieur, & à Montreuil où le jeune conte de Briillac entreprit d'enlever l'Amiral mesme. Mais ils en furent toujourns empeschés par des accidens qui ne se pouvoient ny deviner ny éviter par aucune prevoiance humaine. Jules Cesar dit en quelque lieu que la fortune a beaucoup de pouvoir en toutes choses; mais particulierement dans les affaires de la guerre, où souvent des rencontres fort legeres produisent de grands changemens. Les Chrestiens rapportent comme ils le doivent ces rencontres à la Providence qui preside encore plus particulierement sur les batailles, à cause de leur incomparable importance, qu'elle ne fait sur aucuns autres éuenemens. Mais la Nouë qui appelle la disposition de ces deux armées, & leur ardent desir d'en venir aux mains, une folie, me donne l'occasion d'y faire cette consideration. C'est que Dieu qui est sage & bon, avoit pitié des uns & des autres, & leur vouloit donner le temps de penser serieusement à eux-mesmes, & d'en venir à quelque bonne composition, pour espargner le sang François. Et s'ils eussent esté capables de prendre quelques meilleurs sentimens, & qu'ils eussent tourné ce violent desir de combattre, sur les ennemis de l'Etat, ou sur ceux du nom Chrestien, il semble que rien n'eust pû resister à l'union de leurs courages. Mais ny le froid horrible qui les maltraita si fort aux environs de Loudun, que plus de trois mille hommes en moururent de châce costé, ne peut refroidir cette ardeur, ou amortir la haine qu'ils s'entreportoient; ny la riviere de Loire qui les separa quelque temps pour la necessité des logemens, ne les pût empeschier de se harceler, & de chercher à s'entre-detruire: ny le temps qui s'ecoula, & les diverses routes qu'ils prirent, ne les empescha pas de se rencontrer enfin à Bassac, où le Prince perdit la vie, & la Nouë la liberté: & voici, pour reprendre le fil de mon dessein,

sein, comment la chose arriva. L'armée de Monsieur s'estant grossie de nouvelles troupes, & particulièrement de 2000. Reîtres, avoit repassé le fleuve de Loyre, & ayant pris la route d'Angoulesme, vouloit affronter l'ennemy. Celle du Prince & de ses confederez, s'estant plustost diminuée, ne recherchoit plus le combat avec cette allegresse precedente, & neantmoins ne le vouloit pas fuir avec des-honneur. S'estans donc trouvées fort proches sur les bords de la Charente, l'une d'un costé & l'autre de l'autre, l'Amiral, après avoir luy mesme recogneu l'endroit où Monsieur vouloit passer pour aller à luy, delibera de luy empescher le passage, au moins pour cette journée là, & pour le lendemain. Peu de gens suffisoient pour prendre garde à ce que les ennemis entreprendroient, & pour entretenir le combat en cas de necessité, jusques à ce que selon l'advis qu'on leur en donneroient on peust les secourir de toutes les forces qui estoient aux environs. C'est pourquoy il ordonna que deux regimens d'infanterie logeassent à un quart de lieuë du pont, qui avoit esté rompu, pour faire garde près de là, tiers par tiers, & que quelque peu derriere, il demeurast 800. chevaux pour les soustenir. Cela fait il se retira à Bassac avec le reste de l'avant-garde, & le Prince logea à Jarnac qui est une lieuë plus avant. Si cela eust esté executé, il ne fût point arrivé de desordre. Mais la cavallerie & la plus part de l'infanterie, ne pouvant supporter l'incommodité du logement, se retira ailleurs, & ce qui demeura fit si mauvaise garde, & s'acquitta si peu de son devoir, que les ennemis ayans fait un pont de batteaux, & raccommodé l'autre qui avoit esté rompu, passerent au soir avec peu de bruit, & avant minuit toute l'armée fût de l'autre costé de la riviere. L'Amiral n'en ayant esté adverti qu'au point du jour, fit toutte la diligence qui se pouvoit, en faisant alte à Bassac pour y faire venir ses troupes, leur bagage, & le canon, afin de marcher tous

ensemble. Car il y avoit huit ou 9. cornettes de Cavallerie avancées de ce costé là, avec quelques enseignes de gens de pied, dont les chefs estoient Montgomery, d'Acier, & Puviaut, qu'il ne vouloit pas laisser à la mercy de l'ennemy. Mais le soin qu'il eut de les conserver, fit tout perdre; par ce que s'estant passé vn assés long-temps à les attendre, celui de se retirer eschappa, & la fleur de la Cavallerie s'avancant sous la conduite du Duc de Guyse, de Martigues, & du Conte de Brissac, capitaines determinés, ce fût à ceux qui faisoient la retraite à soustenir leur furie. D'Andelot, la Nouë & la Louë estoient là, qui les reçurent d'abord avec une grande resolution, & après plusieurs belles charges, la Nouë & la Louë desgagerent Puviaut & son regiment que les ennemis avoient enveloppé. Et comme Martigues pouffoit avec un effort extraordinaire, & que ces deux avec quatre ou 5. cornettes de Cavallerie le vouloient soustenir & rembarer au passage d'un riuseau, jusques à ce que l'Amiral ayant eû loysir de passer, il ramassast les troupes dispersées, & les tira de ce demeslé, ils y furent enveloppés eux memes par un gros de nouvelles troupes, & demurerent prisonniers. L'Amiral retourna, & fit sa charge vigoureuse. Le Prince y arriva, qui fit la sienne encore plus rude, & s'il ne fût point venu de nouvelles forces à l'ennemy, ils eussent selon l'apparence remporté l'honneur du combat. Mais tout le gros de l'armée de Monsieur y survenant, ceux du Prince tournerent le dos, & après avoir perdu environ cent gentils-hommes, & laissé le Prince prisonnier, comme on l'asseioit auprès d'un arbre, parce qu'il avoit eû une jambe rompuë d'un coup de pied de cheval, un gentil-homme Gascon nommé Montesquiou, luy donna un coup de pistolet dans la teste, & le tua. Cette bataille se donna le 13. jour de Mars 1569; & quelles suites elle eut, & comment par la prudence & par la constance de l'Amiral, les affaires des ceux de
la

la Religion, qui sembloient absolument ruynées, se releverent, on le peut apprendre de ceux qui en ont escrit. Pour ce qui est de la Nouë, il ne fût pas long-temps entre les mains des victorieux. Car l'estime en laquelle il estoit entre ceux de sa profession, & particulièrement en l'esprit de l'Amiral, & le besoin qu'on avoit de son conseil & de sa main, pour remettre les armes des confederés en quelque reputation, firent qu'on chercha le plûtoft qu'on peut, le moyen de l'en retirer. Sessac, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du Duc de Guise, & homme de consideration, avoit esté pris prisonnier par ceux de la religion, & estoit entre les mains de l'Amiral; & Courboufon, qui jusques là, avoit suivy le party du Prince de Condé, & qui avoit esté aussi pris prisonnier à Bassac, faisoit ce qu'il pouvoit pour estre eschangé avec luy; & croyoit estre d'assés grande consideration pour estre preferé à la Nouë. Mais quelque instance qu'il en fist faire, l'Amiral ne le voulut pas, & relascha la rançon à Sessac, à la charge que de l'autre costé on mettroit la Nouë en liberté, en quoy il montra qu'il les cognoissoit bien tous deux, & qu'il sçavoit combien l'un valoit mieux que l'autre: car Courboufon eut un tel mécontentement de cette action, qu'il en abandonna le party des confederés, & la religion Reformée. La Nouë estant delivré ne manqua pas de retourner à ses gens, & comme les Princes de Bearn & de Condé, l'un neveu, & l'autre fils de celuy qu'ils venoient de perdre, eurent par l'advis de la Reyne de Navarre, pris la resolution de venir au Camp, pour autoriser de leur nom la puissance que les confederés avoient donnée à l'Amiral, de gouverner leurs affaires, & de conduire leurs armées, il ne se passa pas deux mois, qu'il ne justifiait la confiance qu'on avoit en sa vertu. Le Duc des deux-ponts venoit en France avec une armée, en faveur des reformés. Une si
longue

longue marche, tant de rivieres à traverser, tant de villes à costoyer, & tant d'ennemis sur les passages, faisoient paroistre sa jonction avec les Princes comme absolument impossible. Neantmoins elle estoit si necessaire que leur ruyne paroissoit autrement inevitable: c'est pourquoy il falloit faire tous efforts imaginables pour s'en approcher. Mais pour prendre cette route, il falloit laisser le Poitou, & les provinces voy fines à dos, & les exposer à la merci des ennemis pendant l'absence de l'armée. Pour éviter cet inconvenient, qui estoit d'une grande consequence, tant à cause de la Rochelle, que de plusieurs autres villes du parti, on se resolut de donner à la Nouë la qualité de Gouverneur du Poitou, de l'Aunis, & de la Guyenne, mais avec peu de forces néantmoins, esperant qu'il supléroit à ce defect par sa valeur & par sa prudence. De fait Monluc accompagné de quelques autres, ayant entrepris d'assiéger la Roche-chalais, il creut que la Nouë, qui n'estoit pas loin de là, avec douze enseignes de gens de pied, & 4. ou 500. chevaux, ne manqueroit jamais de tâcher à y mener du secours, *estant, dit-il, soldat & vaillant-homme, comme il est sage, s'il y a capitaine en France.* Mais ses forces ne suffisans pas pour hazarder un combat, & la Roche s'estant renduë avant qu'on en peust avoir d'autres, il falut prendre un autre parti. Et par ce que les affaires ne pressoient pas beaucoup de ce costé là, l'Amiral prit la resolution de le prier d'aller après luy en Limousin, afin que s'ils se presentoit quelque occasion de consequence, il y peust estre present. De fait il y eut une memorable rencontre à la Roche-labeille, où il eut sa part, & l'Amiral ne l'eust pas laissé aller si tost, si les entreprises des ennemis en Poitou, n'eussent necessairement requis sa presence. Le Conte du Lude estoit gouverneur de cette province là, pour le Roy, & se prevalant du temps, auquel il ne croyoit pas que ceux de la religion peussent rien oposer à ses

à ses desseins, il mit 6. à 7000. hommes sur pied, & entreprit d'assiéger Niort, esperant de commencer & de se faciliter par là, la conquête de la province. La Brosse commandoit dedans, & les habitans ne manquoient pas de courage; mais il n'y avoit pas moyen de tenir sans secours, & quelque secours qu'on y peust jeter, toujours eust il falu ployer si quelqu'un ne faisoit lever le siege. Puviaut, que les Princes avoient laissé en Saintonge avec quelques forces, y mena le secours, y entra malgré le Conte du Lude avec 600. hommes, s'oustit le siege vaillamment quelque temps, & estoit prest de recevoir un assaut, quand après avoir recogneu la brèche, & harangué ses soldats, un coup de canon tiré de dehors, le porta par terre comme mort. Neantmoins, son corps ayant esté couvert, pour ne décourager pas les gens de guerre & les habitans, & l'impression que ses vives exhortations avoient faite sur leurs esprits, y estant encore toute recente, ils firent si bon devoir que le Conte du Lude n'y gagna rien. Pour le reste, la Nouë, sollicité par les prieres des assiégés, & de la Province, partit de Limousin en diligence du consentement de l'Amiral; mais ne pouvant amener aucunes troupes avec luy, par ce qu'on ne vouloit point affoiblir l'armée, qui tous les jours s'attendoit à avoir Monsieur sur les bras, il fût contraint de ramasser tout ce qu'il peut dans le pays. Ce qu'il pût faire, ce fût de mettre ensemble 300. chevaux, & deux enseignes de gens de pied, commandés par la Garde & Boissuille, auxquelles il joignit le regiment de Saint Maigrin, qui estoit de 9. enseignes, conduittes par le sergent Major, parceque Saint Maigrin estoit mort à la Rochelle il y avoit peu. Son premier dessein fût de jeter des gens & des provisions dans Niort, que l'ennemi & la necessité pressoient. Mais ayant trouvé cela impossible à l'exécution, tant le Conte du Lude estoit & fort & vigilant en son siege, il voulut tenter

E

quel-

quelque autre chose. S'estant donc acheminé jusques à demie lieuë près de Fontenay l'abbatu, petite ville appartenante à la maison de Rohan, il eut advis que quelques cornettes des ennemis, commandées par Richelieu, Landreau, Dantes, & quelques autres, y avoient leur quartier, & que par ce que la ville estoit mal murée, & mal fossoyée, elles s'y estoient barricadées pour y estre en plus grande seureté. Sur cét advis il fait tourner teste à ses troupes de ce costé là, & marche en diligence. Aussi tost qu'il eut recogneu l'estat auquel estoient les ennemis, pour les étonner davantage, il leur fait faire deux attaques en mesme temps, commandant à la garde de gagner les barricades avec les arquebusiers, & à Bosuille de donner l'alarme bien chaude du costé de Niort. La garde donna avec beaucoup de vigueur, & après quelque combat que rendirent les troupes de Landreau, commandées par les Granges Maronnieres, il se rendit maître des barrières. Bosuille de son costé, fit le plus de bruit & de peur qu'il peut, & enfin se fit ouverture par une méchante porte, & entrant de furie tua 50. ou 60. soldats des troupes de Dantes, avant qu'ils eussent eü le loysir de ses mettre en estat. Les ennemis se voyans ferrez de si près, s'étonnerent & se mirent sur la retraite. Mais bien que le temps qu'il falut à la garde pour passer les barricades qui estoient fortes & bien liées, les favorisast, ils ne la sceurent faire en si grande diligence, que ces deux compagnies entrées & soutenuës de quelques cuirasses, ne leur taillassent plus de 200. hommes en pieces, & ne prissent presque tout leur bagage. La deffaite eust esté plus grande, si la Nouë eust permis que pendant que l'infanterie furetoit dans les maisons, la cavallerie eust donné sur le chemin de Niort. Car c'estoit par là que ces troupes se retiroient en quelque desordre, pour se joindre au secours que leur envoya le Conte du Lude après avoir reçu la nouvelle de ce combat. Mais la
Nouë

Nouë estant bien adverty de son costé que ce secours estoit composé de 4. cornettes qui avoient en queuë bon nombre d'infanterie, il craignit que pendant que ses gens se fussent amusez à combatre ceux qui se retiroient, les autres qui estoient tous frais, ne survinssent, & ne redonnassent cœur aux vaincus. Ce qui arrivant, par ce qu'il n'y avoit pas moyen d'y mener son infanterie si promptement, il eust esté mal-aysé de s'en retirer bagues sauvés. Ayant enlevé ce quartier, il previt bien que le Conte du Lude s'imagineroit qu'il séjourneroit quelque temps à Fontenay, & qu'il y enverroit des gens pour tâcher à se vanger de cette escorne. Sçachant donc l'extreme disproportion qui estoit entre leurs forces, il se retira en diligence à Mofay, où il ne fût pas plûtoft arrivé, qu'il apprit que sa conjecture avoit esté bien fondée. La nouvelle de cette défaite donna quelque courage aux assiegés, qui se promettoient de la valeur & de la vigilance de la Nouë, qu'il entreprendroit quelque chose de plus grande consequence. Mais luy n'ayant pas des forces pour ce la, & eux ayans des-ja soustenu trois assauts, qui leur avoient emporté beaucoup d'hommes, & une partie de leur esperance de pouvoir resister à l'advenir, il en fût arrivé quelque fâcheuse resolution sinon que Monsieur congédia son armée. Le Conte du Lude prevoyant donc que celle des Princes s'en viendroit fondre sur luy, & ayant appris que des-ja Telligny marchoit avec 3000. hommes, il se retira à Poictiers. C'est encore un trait de la modestie de la Nouë, ou de sa magnanimité, que bien qu'il eust rendu ce service à ceux de Niort, & que le courage qu'il leur donna par cét exploit, les soustint jusques au temps de leur deliurance, néantmoins il n'en parle du tout point en ses memoires, & donne à Telligny toute la gloire d'avoir fait lever ce siege, par la diligence dont il usa à y amener des forces. Niort estant hors de danger, la Nouë retourna trouver les Princes

& l'Amiral, & vint avec eux à ce memorable siege de Poitiers; où ceux de la Religion firent si mal leurs affaires. Il paroist bien par le recit qu'il nous fait en ses memoires, des raisons qui furent alleguées en la deliberation de ce dessein, que non plus que l'Amiral, il n'estoit pas d'avis qu'on l'entreprist, & qu'il en prevoyoit bien les fuittes. Mais c'est le mal'heur de ceux qui sont en la posture où estoit l'Amiral alors, d'avoir souvent à dependre, non de leurs propres sentimens, & de l'avis de ceux qui sont les plus sages, mais de quantité de gens qui s'en font accroire par ce qu'ils sont necessaires, & qui se laissent plûtoft emporter à leurs interests qu'à la raison. Un Prince souverain commande absolument; encore a-t'il quelque fois de la peine à estre bien obci: & s'il suit des conseils qui ayent un mauvais succès, il en a bien le dommage à la verité, mais il n'en redoute pas le blâme. Au lieu qu'un chef de parti, est obligé de prier; s'il ne se laisse aller au torrent des opinions, il est en danger d'estre abandonné; & tout le monde voulant partager avec luy la gloire des bons evenemens, il a ce mal'heur de porter presque seul le blâme des mauvais, encore qu'il n'en soit pas la cause. Ce ne fût pas seulement en la resolution de faire ce siege, où la Popeliniere remarque quelques belles actions de la Nouë, que l'Amiral se veid contrainct de suivre d'autres mouvemens que les siens; ce fût aussi en la bataille de Moncontour, dont la perte fût encore de plus d'importance. Il estoit, comme j'ay des-ja dit, de sa nature temporiseur, & son dessein n'estoit pas de hazarder sans necessité un combat general, en l'estat auquel estoient ses troupes. Et il fut encore confirmé dans ce sentiment par un avis qui luy fut donné, comme la Nouë, qui en est fidelle témoin, le nous rapporte. *Deux gentils-hommes, dit-il, du costé des Catholiques, estans escartés, vinrent parler à aucuns de la religion, y ayant quelques fossez entre-deux, & leur*
tin-

tinrent ce langage. Messieurs, nous portons marques d'ennemis; mais nous ne vous haïssons nullement, n'y vostre party. Advertissés Monsieur l'Amiral qu'il se donne bien garde de combattre: car nostre armée est merueilleusement puissante, par les renforts qui y sont survenus, & est avec cela bien deliberée. Mais qu'il temporise un mois seulement. Car toute la noblesse a juré & dit à Monseigneur, qu'elle ne demeurera d'avantage, & qu'il les employe dans ce temps-là, & qu'ils feront leur devoir. Qu'il se souviene qu'il est perilleux de heurter contre la fureur Francoïse, laquelle pourtant s'ecoulera soudain: & s'ils n'ont prompte victoire, ils seront contrainsts de venir à la paix, pour plusieurs raisons, & la vous donneront advantageuse. Dites luy que nous sçavons cecy de bon lieu, & desirions grandement l'en advertir. Cela ayant esté rapporté à l'Amiral, il le gousta fort, & la raison en estoit tres-évidente. Ses troupes estoient diminuées & harassées; celles de l'ennemy grossies de beaucoup, & encore toutes fraïches. Sa perte, si elle arrivoit, sembloit estre sans ressource; la leur ne le pouvoit estre, ayant l'autorité & les finances du Roy à commandement. Ils estoient sur la deffensive, & pourveu qu'ils se conservassent, c'estoit assés pour leur dessein: les autres les attaquoient & cherchoient de les ruyner par une bataille. Ils en avoient des-ja perdu deux: les autres en avoient emporté l'honneur, & avoient d'autant plus grande esperance du succès de celle-cy, qu'ils croyoient estre en possession de la victoire. Enfin ils avoient à dos le Poitou, la Saintonge, & la Rochelles nommément, & pouvoient deffendre leurs villes, & estre defendus d'elles s'ils se contentoient de cela pour ce peu de temps au lieu que leurs ennemis se fussent indubitablement consumés s'ils eussent voulu entreprendre quelque chose d'importance. La Nouë & quelques peu d'autres estoient d'un mesme advis avec l'Amiral; mais la pluspart estimerent que l'advertissement que ces gentils-hommes

avoient donné, estoit un artifice pour estonner : & dirent qu'encore qu'il eust quelque apparence d'estre bon, il venoit de personnes suspectes, & qui avoient accoutumé de tromper, & sur ces considerations, & quelques autres de pareil poids, l'impatience de porter les fatigues de la guerre, fit qu'enfin il fût resolu de donner bataille. Je ne me mettray pas à la décrire, cela n'estant pas de mon dessein. Je diray seulement que la Nouë ayant prevenu Monsieur, qui se vouloit saisir du logement de Montcontour, & tout le gros des Princes cy estant venu peu après, ces deux armées ne peurent estre si proches l'une de l'autre, qu'il ne se fist quelques escarmouches, & qu'il ne se donnaست quelques combats, mais elles ne combattirent de toutes leurs forces que le lendemain. La Nouë combatit avec l'Amiral dans l'avant-garde, & après divers autres beaux exploits, l'Amiral ayant fait avancer trois regimens François avec commandement de ne tirer qu'aux chevaux, il entreprit de rompre six cornettes de Reîtres qui faisoient un grand eschec sur les troupes que menoit le Seigneur d'Acier. Là, luy, la Nouë, & Telligny qui l'accompagnoient, firent un si grand effort, & se meslerent si avant dans le combat, qu'il penetrerent jusques à l'Artillerie ennemie. Mais l'Amiral ayant reçu un grand coup d'arme à feu entre le nez & la jouë, & quelque blessure au bras, fût contraint malgré qu'il en eust, de se retirer tout doucement, & le plus secretement qu'il peut de la meslée, où la Nouë demeura. Les charges y furent vigoureuses de part & d'autre, & la victoire balança. Mais enfin ceux de la Religion plièrent, & la Nouë & plusieurs autres y demurerent prisonniers. Pour ceux qui moururent dans la chaleur du combat, bien que les Catholiques y usassent de quelque rigueur extraordinaire, on peut imputer leur malheur à la fureur de la guerre. Mais on ne scauroit excuser l'inhumanité qu'ils commirent à tuer divers prisonniers.

Ils

Ils disoient à la verité que c'estoit pour vanger les cruauitez qu'ils pretendoient auoir esté commises à la Roche-labeille & ailleurs, & principalement la mort de Sainte Colombe, & d'autres qui auoient esté tuez en Bearn. Mais outre que ces pretextes n'estoient pas fondez, c'est contre les droits de la guerre d'oster la vie à ceux à qui on l'a donnée, quand ils ne l'ont point meritè par manquement de parole ou par mauvaises actions. Quoy qu'il en soit, il y en eût beaucoup qui en passerent par là, & la Nouë eust indubitablement esté de ce nombre, sans Monsieur, qui ayant son merite en fort grande estime, le tira d'entre les espèces. Il en a laissè un monument en ses memoires, disant qu'il luy auoit semblè qu'il ne doit pas celer que l'humanité de Monseigneur fût un instrument de la benediction de Dieu pour la conseruation de sa vie. Et comme c'estoit un bien-fait inestimable, aussy Monsieur, quand il fût devenu Roy, ne manqua-t'il pas de le luy ramentevoir aux occasions. Car j'ay veu trois ou quatre lettres toutes escrites de sa main, où il en parle assés ouvertement, & l'une particulièrement en ces termes: *Je m'assure tant que vous reconnoissez, ou voulés reconnoistre le bien que vous aués receu de moy, que vous ne l'oublierez jamais, & que pour le bien de mon service vous vous devez efforcer à faire ce que vous pouuez pour cela.* Par ce que cette lettre & les autres de même, sont sans datte, excepté du jour & du mois, & qu'elles parlent assés generally, il est mal-aysé de les rapporter aux sujets particuliers pour lesquels elles ont esté escrites. Neantmoins, pour dire cela en passant, & avant le temps, çà esté sans doute à l'occasion de quelque prise d'armes, par ce qu'il desire de luy qu'il employe son credit à entretenir la paix, & proteste que son intention est quant à luy de faire observer ses edits.

La vie fût bien sauuée à la Nouë; mais il ne pût pas si tost obtenir sa liberté. C'est pourquoy il ne suivit pas l'Amiral
en

en sa retraite, n'eut point de part dans les resolutions que la constance invincible de l'Amiral, & son incomparable experience, firent prendre à Partenay, & n'accompagna pas les Princes dans ce grand voyage qu'ils firent avec leurs troupes, qu'ils renforcerent de telle sorte en Bearn, & en Languedoc, qu'ils en refirent une belle armée qui donna une autre bataille près d'Arnay-le Duc. Toute prison est fâcheuse; mais celle-là l'estoit d'autant plus à la Nouë, qu'elle l'empeschoit de se trouver aux occasions d'honneur, & d'estre utile à son party. Et toutesfois il n'en sortit pas si tost qu'il eust peu, pour une occasion qui merite d'estre rapportée. Strossy avoit esté pris au combat de la Roche-labeille, & avoit esté mené à la Rochelle, où il demeura malade, & il l'estoit encore après la bataille de Moncontour. Les Rochelois escrivirent donc à la Cour que le traitement que l'on feroit à la Nouë, seroit aussy fait à Strossy: ce qui donna l'occasion de proposer un eschange. Mais le Cardinal de Lorraine s'y opposa, disant *qu'il y avoit en France plusieurs Strossy; mais qu'il n'y avoit qu'un la Nouë*. Neantmoins les amis de Strossy sollicitèrent cette affaire si vivement, & y interefèrent la Reyne Mere si avant, que l'eschange fût arresté, & ordonné qu'on les relâcheroit l'un pour l'autre. Les Rochelois, qui avoient beaucoup d'impatience de r'avoir la Nouë, voulurent renvoyer Strossy tout malade qu'il estoit. Mais la Nouë ayant appris qu'il estoit en tel estat qu'on ne le pouvoit transporter sans quelque danger de sa personne, dit qu'il ne bougeroit point, & ayma mieux demeurer en prison, que hazarder la vie d'un brave Cavalier, avec qui il faisoit profession d'amitié. Il en sortit enfin pourtant quelque temps après, & reprenant sa qualité de Gouverneur de Poitou, du pays d'Aunis, & de Guyenne, pour les Princes, il tâcha de la signaler par quelques belles actions. Comme la Rochelle estoit la principale place des Reformés en ces quartiers là,
aussy

aussy estoit-ce celle sur laquelle les Catholiques avoient leur principale visée. C'est pourquoy, en attendant qu'on la peust assieger, avec une grande armée, les premiers soins des ennemis avoient esté de la bloquer. Ils se firent donc premierement de Marans. En suite ils s'assujettirent les isles de Marennes, Broüage, & quelques autres. Enfin, pour la ferrer d'avantage, le Baron de la Garde, General des Galeres, en amena dans l'emboucheure de la Charente, au passage de Loupin, où il prit un grand vaisseau Rochelois, avec pour plus de cent mille escus de marchandise. La Nouë, qui voyoit à quoy tout cela tendoit, avoit tramé quelques intelligences dans Broüage, & pour essayer à les faire réussir, il avoit tiré 500. arquebusiers, & quelque cavalerie de la Rochelle, & s'estoit acheminé de ce costé là. Comme il passoit à Tonnay-Charente, qui n'est qu'à deux lieuës de Loupin, le Baron de la Garde, qui avoit formé le dessein de s'en emparer, y arriva avec ses galeres, & l'ordre de sa descente estoit tel. La galere de Beaulieu devoit commencer; celle de la Biche suivre; la Reale venir après; & puis les deux du Marechal de Retz; sans conter une qui estoit au Conte de Fiesque, & une galiote qui l'accompagnoit. La Nouë voyant arriver la premiere, & en suite decouvrant les autres derriere, ne douta point de ce que c'estoit, & pour n'estre pas recogneu, car le Baron de la Garde ne sçavoit rien de sa marche, il fit retirer tous ses soldats hors de la veüe de l'ennemy, sous la halle du Bourg, en attendant l'occasion. Son intention estoit de les laisser tous descendre, & puis les charger à l'impourveu, & il avoit defendu qu'aucun commençast le combat sans son exprés commandement. Mais l'ardeur de ses gens les emporta. A peine cette premiere galere eut-elle commencé à faire sa descente, que quelques uns coururent escarmoucher, & cette escopeterie ayant eschauffé les autres arquebusiers, ils y allerent de mesme; jusques

F

là

là que d'entre la Cavallerie plusieurs mirent pied à terre pour avoir leur part des coups. Ceux qui estoient dans la galere se defendirent. A ce tintamarre les autres galeres s'approcherent pour secourir celle qui estoit en danger ; & de tous costez on faisoit beau feu. La Nouë n'ayant pû empescher le combat de s'engager de cette façon, fit tout ce qui se pouvoit pour en avoir l'avantage & commanda à une partie de ses gens de passer les marais & les canaux, pour joindre les ennemis de plus près. Les uns attaquoient à force d'arquebuzades, les autres répondoient de mesme, & outre cela déchargeoient leurs courciers & leurs canons. Enfin la premiere galere se rendit, les autres se retirerent, & la Nouë eut le mécontentement de ne s'en pouvoir rendre le maistre, à cause de la precipitation, & du peu d'obeissance de ses soldats. Et bien que son voyage eust servy à sauver Tonnay-charente de l'entreprise du Baron de la Garde, ce luy fust un autre déplaisir que cela l'eust empesché d'executer celle qu'il avoit faite sur broüage, qui se tint sur ses gardes puis après. Cependant Puy-gaillard, la Riviere Puy-taillé, & autres chefs Catholiques, persiftoient dans le dessein de leur blocus, & avoyent dressé nombre de forts autour de la ville de la Rochelle qui l'incommodoient beaucoup. Mais le Baron de la Garde, quelque escorne qu'il eust reçeuë à Tonnay-charente, n'avoit pas laissé de se remettre avec ses galeres en mer, & faisoit luy seul plus de mal que tout le reste. Pour delivrer la Rochelle du blocus de terre, la Nouë presta l'oreille à l'entreprise que l'ingenieur Scipion avoit formée sur Novillé, château fort, qui tenoit en sujetion la principale advenue de Marans. Et elle fut si bien suivie, & executée avec tant de vigilance & de vigueur, que Scipion s'estant jetté dans le Bourg, nonobstant la resistance que les ennemis y firent, & les ayant contraints de se retirer au château, après avoir veu sur la place 15. de leurs compagnons
morts,

morts, quand la Nouë vint à paroistre avec ses troupes pour favoriser Scipion, il estonna tellement par sa seule contenance ceux qui estoient dans la forteresse, qu'ils capitulerent incontinent à vie & bagues sauvés, & se retirerent à Marans. On ne prenoit Novillé que pour avoir Marans, où commandoit la Riviere Puy-taillé. Mais celuy-cy estant mort aussi tost qu'il y eut conduit ses troupes, un nommé le Capitaine Chapperon y fût mandé de Saintonge avec son regiment. Pour y venir il falloit qu'il passast à deux lieues de la Rochelle, où il fût chargé par la Roche-Eynard, de sorte qu'ayant perdu une bonne partie de ses gens, avec tout leur bagage, il se rendit à Marans en mauvais estat. La Nouë sçachant cela, & que d'ailleurs le Capitaine Joüan, qui commandoit dans un fort nommé la bastille assés près de là, n'avoit qu'une compagnie d'Italiens, il se resolut de les attaquer tous deux à la fois, afin qu'ils ne se peussent secourir l'un l'autre. Puviaut avec sa cornette, & trois enseignes de gens de pied, eurent la commission d'aller attaquer le fort: La Nouë, accompagné de Soubise, de Payet, & d'autres gentils-hommes Potevins prit la charge d'aller à Marans. Il falloit marcher la nuit, à travers des marais, des canaux, & des fossés, où ils estoient presque toujourns en l'eau jusques à la ceinture; & c'estoit sur la fin de Feburier. Mais ils surmonterent toutes ces difficultés, & estans arrivés à l'entrée de Marans, avant qu'on en eust aucune nouvelle, Chaperon surpris & estonné, abandonna le Bourg, & se retira au château. La Nouë, qui sçavoit tres-bien combien il est important de pousser vivement ceux qui sont estonnez de quelque surprise inopinée, ne perdit pas un moment de temps, distribua son infanterie autour du château avec tant d'ordre & de celerité, & commença les travaux d'un siege d'une façon si resoluë, que Chaperon se rendit presque sans combat, & avec ses gens il se retira à Fontenay. Cependant Puviaut

pressoit les Italiens d'un costé, Pondeuye lieutenant de Sou-
bize, & quelques autres de Poitou, leur redoubloient l'a-
larne de l'autre, & comme nonobstant cela ils se defen-
doient en gens de guerre, le Capitaine la Garde, envoyé par
la Nouë, avec ses arquebusiers, venant à paroistre de ren-
fort, ils perdirent courage, & se rendirent à la composition
de vie & bagues sauves, comme avoit fait Chaperon. Cette
prise fut d'une merveilleuse importance, & en elle mesme,
& pour ses suites. Car autant qu'elle donna d'étonnement
aux vaincus, autant donna-t-elle de courage aux victorieux,
qui poursuivans leur pointe, sans donner aux autres loysir
de se reconnoistre, prirent le gué de Velire, le Langon, Lu-
çon, Mareuil, & tout ce qu'il y avoit aux environs. Et ils
cussent pris d'un mesme train les Sables d'Olonne, & Lan-
dereau, l'un des plus importuns ennemis des Rochelois, si
l'océan n'eust point empesché l'execution de leur entrepri-
se. Car la Nouë avoit donné si bon ordre qu'on l'assaillist
du costé de la terre, & qu'en mesme temps on entraist dans
le haure des Sables du costé de la Mer, que sa perte paroif-
soit absolument inévitable. Mais la tempeste fût si étrange,
le jour de l'assignation, qu'il fût impossible de faire descen-
te. Cela pourtant ne fut differé que pour un peu de temps,
& ce sembloit, pour rendre cette conquête plus glorieuse.
Car Landereau, à qui on avoit fait peur, & qui prevoyoit
que la Nouë ne se rebuteroit pas pour n'avoir pas réussi en
sa premiere tentative, mit les Sables en beaucoup meilleur
estat de deffence par diverses tranchées & fortifications
qu'il y fit. Et parceque grand nombre de personnes riches
du bas Poitou, qui craignoient les courses des Reformés,
avoient porté dans cette place, comme en un lieu de seure-
té, ce qu'ils avoient de meilleur & de plus precieux, outre
les gens qu'il prit de surcroist, pour s'en servir en cas de be-
soin, il esperoit que si on le venoit attaquer, ceux qui estoient
interes-

intereffés en sa conservation, ayderoient aussi à sa deffenie. Mais comme ces richesses animoient à l'entreprise les soldats à qui la Nouë avoit promis le butin de cette place s'ils la prenoient, ces fortifications & ces nouvelles preparations ne faisoient rien sinon irriter la vertu du Capitaine. Il forma donc un nouveau dessein, & pour ne m'arrester point aux particularités de cét exploit, que l'on peut voir dans les auteurs de l'histoire de ce temps-là, il disposa par mer & par terre ses diverses attaques avec tant de prudence, il les commença avec tant de chaleur & de vigueur, il les poursuivit avec tant de constance & de fermeté, que Landereau, quelque devoir qu'il fist pour le repousser, fût contraint de quitter la place. Ne se pouvant sauver par mer, son salut dependoit des jambes d'un bon cheval. Il monta donc sur un coursier, passa au travers des troupes victorieuses, & se fût en effect garenty sans un malheureux accident. Mais soit que la frayeur le fist égarer, ou qu'estant poursuivy il fût contraint de prendre la route qu'il prit, quand il voulut passer les marais qui sont en ces environs là, il s'alla jeter en des canaux pleins de bouë si épaisse, que son cheval, quoy que vigoureux, & , comme l'on peut croire, vivement sollicité par ses esperons, ne l'en pût jamais tirer. Trois soldats, qui le poursuivoient chaudement, luy donnerent la vie pour nombre de doubles ducats qu'il portoit; & bien que quelques autres qui survinrent, qui n'avoient point eü de part à la proye, & qui au reste le haïssoient mortellement, eussent envie de le tuer, ils en furent pourtant empeschés, & la foy luy fût gardée: & icy je prie le lecteur de me permettre de faire deux digressions hors de mon sujet. La premiere est sur ce qui arriva à quelques uns de ceux qui prirent les Sables. Pour ce qui estoit de la cause commune, elle en profita beaucoup. Car outre qu'on s'estoit delivré d'une fâcheuse espine-au-pied, & d'un ennemy

dont on recevoit mille dommages, & s'il faut mettre cela en ligne de Conte, outre qu'il y mourut 400. hommes, ennemis envenimés, & qu'on rendit le reste comme inutile pour assés long-temps, on y prit quarante bons vaisseaux, quantité d'armes, & grand nombre de prisonniers, dont la rançon fut considerable. Mais quant aux particuliers qui emporterent le butin, leur condition fût fort dissemblable. Les uns plus prudens, s'en enrichirent effectivement: car on ne sçauroit presque dire les richesses qui s'y trouverent. Les autres perdirent incontinent ce qu'ils y avoient acquis, & le dissipèrent en bonne chere, en dissolutions, & au jeu. Et les autres s'estans proposé de transporter leur butin à la Rochelle, & ne trouvant point d'autres pilotes que ceux-là mesmes d'Olonne, pour les y mener, ils furent si imprudens que de se commettre à eux, & de se fier en leurs promesses. Et ces gens, soit de haine ancienne qu'ils leur portassent, ou de desir qu'ils eussent de se vanger du traitement qu'il venoient de recevoir, abusans de leur ignorance, leur firent faillir leur route, & les firent tomber entre les mains des Bretons, de qui ils reçurent grande grace s'ils ne leur firent autre chose sinon les dévaliser. Ainsi plusieurs personnes Catholiques de bas Poitou, avoient avec beaucoup de soin amassé de grandes richesses, qui tomberent en partage aux Reformés, qu'ils eussent voulu avoir estranglés. Et quelques uns des Reformés, qui estoient allés aux Sables, non tant par le zelle de la defense de leur cause, que par le desir de piller, s'estans gorgez de richesses dont-ils esperoient se prevaloir à l'advenir, s'estimerent bien-heureux, si pour butin ils eurent leur vie. Enfin, quelques Bretons qui ny pensoient pas, furent heritiers des biens à l'acquisition desquels ils n'avoient point travaillé, & receuillirent sans travail & sans peril, le fruit de la diligence ou de l'avarice des uns, & le prix du sang des autres. La Nouë, le plus desinteressé homme

me

me du monde , & qui ne s'en enrichit pas de la valeur d'un fol , ne s'y estant proposé que le zele de sa cause , l'acquit de sa conscience , & le vray honneur , en remporta sur l'heure la satisfaction d'avoir fait une belle & noble action , & s'en est acquis une gloire immortelle dans l'histoire. L'autre digression est sur le fait de Landereau. Il avoit esté de la Religion autresfois , & puis ayant changé de profession , il en estoit devenu l'un des plus aspres ennemis , & l'un des plus ardens persecuteurs qui portassent les armes contr'elle. Cela luy avoit tellement attiré la hayne de ceux qui la professoient , & particulierement des Rochelois , à qui il avoit fait des maux inimaginables , que quand on l'eut mené là comme prisonnier de guerre , ceux de la ville luy voulurent faire son procès comme à un Criminel. La chose alla si avant qu'il fût sur le point de passer le pas ; & selon l'apparence il n'en eust pas eschappé , n'eust esté que le Roy mesme s'y interessâ , & fit connoistre aux Reformés qu'il avoit sa conservation en une recommandation singuliere ; menaçant mesme de traitement pareil à celuy qu'on luy feroit , des personnes de condition qui estoient entre ses mains. Ce fût prudence aux Rochelois que de n'exposer pas d'honnestes gens à ce peril. Ce fût respect à l'autorité du Prince , que de donner à sa recommandation la vie à un de leurs plus grands ennemis. C'eust esté justice , si on l'eust traité simplement en prisonnier de guerre , comme la Nouë avoit fait au commencement. Car selon les loix de la police , il luy avoit esté libre de changer de Religion , & en suite de cela , de faire aux Rochelois tout le mal qu'il pouvoit , selon les loix de la guerre. Enfin c'eust esté generosité , si ayans un de leurs plus grands ennemis entre les mains , ils l'eussent traité gracieusement ; par ce que les grandes ames se trouvent assez vangées des outrages qu'on leur a faits , quand Dieu & leur vertu leur ont donné la victoire. Mais le transport

port de la colere va quelques fois si avant, qu'elle fait faire de mauvaises actions, mesmes aux heros, comme il est arrivé à Achilles & à Alexandre. Retournons à nostre dessein.

Les progrès des confederés ayant non seulement reveillé leurs ennemis, mais mesmes donné quelque jalousie à la Cour, & quelque crainte que dans peu de temps ils ne se rendissent maistres de toute la province de Poitou, on depecha Puy-gaillard avec quatorze compagnies d'ordonnance, & dix-neuf enseignes de gens de pied, qui furent commandées de luy obeir: & de plus, deux compagnies de Cavaliers Italiens, & une enseigne de gens de pied; de la mesme nation, & presque toutes les compagnies qui avoient esté en garnison en Poitou avant la prise de Marans. On y adjousta encore 8. enseignes des gardes du Roy, dont Cosséins estoit Capitaine, & ce qu'on pût ramasser dans le Poitou: de sorte que Puy-gaillard se vit chef d'environ 4000. hommes, à quoy ces troupes se montoient. Car non plus qu'à cette heure, les compagnies n'estoient pas complètes alors; & toutes celles mesmes qui avoient esté commandées de marcher, ne marcherent pas, les negociations de paix, qui commençoient à se mettre en train, en ayant rallenti & retardé quelques unes. Puy-gaillard ayant avec ses forces pris la campagne à son tour, arracha incontinent d'entre les mains des Reformés le Langon, & le gué de Velire; ce qui fût d'une importance extraordinaire à Marans. Car c'estoit de là & par là qu'on tiroit quantité de provisions dont le manquement incommoda beaucoup cette place. Et pour surcroist d'incommodité, ils perdirent encore Luçon, qu'ils quitterent à la venuë des Catholiques. Après ces conquestes, Puy-gaillard loga dans Luçon la cornette du Bois de Cholet & l'enseigne du Capitaine Fontaine, & à S. Gemme les Italiens, & cela fût le 27. de Mars, un mois après

après la prise des Sables d'Olonne. La Nouë & ses compagnons, indignés de ce qu'au lieu des conquestes qu'ils faisoient auparavant, on les acculoit dans Marans & dans la Rochelle, se resolurent de rompre les compagnies qui estoient à Luçon, quelque bonne garde qu'elles fissent. Il se met donc à la teste, accompagné de la Grange Messac, de la Grossiniere, & de quelque'autres gentils-hommes, suivy de 50. chevaux, & de quelque nombre de gens de pied, & marche toute la nuit de ce mesme jour, jusques à Luçon. Un peu avant le point du jour il y entre: charge le premier corps de garde, & le rompt: s'épand en divers lieux & y donne l'alarme, qui jointe à l'obscurité de la nuit, laquelle rend toutes choses plus effroyables, mit un tel épouvantement entre ces soldats, qu'ils ne songerent qu'à la fuite. Ceux qui furent rencontrez en fuyant furent outrez, ou bleffés, les autres qui peurent sortir se retirerent en grande diligence à S. Gemme, qui n'est qu'à demie lieüe de là, pour en donner advis aux bandes Italiennes. Elles se mirent incontinent sur les armes, & ayant appris le peu de gens que la Nouë avoit avec luy, elles se mirent en chemin pour prendre quelque revanche. La Nouë adverty qu'on venoit à luy, prit le parti de la retraite, ne voulant pas avec peu de gens las & harassés, hazarder le combat contre des gens frais & en plus grand nombre: & pour empescher qu'on ne le suivist, il fit lever le pont de la Charrie, sous lequel passe un bras d'eau de mer, & mit pour deffendre le passage, le Capitaine de Topane, avec ses arquebusiers au bout du pont, marchant quant à luy vers Champagné, pour y rafraischir ses compagnons. Comme ils approchoient du logis, il vit environ cent cavaliers Italiens qui sembloient venir à luy, & en mesme temps il apperçeut ses arquebusiers qui s'enfuyoient, abandonnans le pont. Ce qu'il avoit voulu éviter par prudence, il le fit par courage & par necessité. Il tourne

G

bride

bride vers les ennemis , & à l'ayde de quelques uns de ces arquebufiers, qui s'estoient ralliez au tour de luy , & des gentils-hommes qui l'accompagnoient , il se mit en estat de les repouffer , s'ils vouloient passer outre. Comme Strosse, qui les commandoit s'en met en quelque effort , & pousse son cheval dans le ruisseau pour passer , un de ces arquebufiers, picqué de la honte qu'on luy faisoit d'avoir lachement abandonné le poste où il avoit esté mis , s'avance , & tire si droit , qu'il tuë le cheval de Strosse , & par ce moyen le renverse. Ses Italiens le se courans mal, deux ou trois cavaliers de ceux de la Nouë s'avancent pour le charger , & comme il taschoit à se débarasser de sa cheute , l'un d'eux luy donna un coup de pistolet dans la teste , dont il mourut sur le champ. Ce Chef, qui avoit beaucoup de reputation parmi ses gens , estant abbatu, la Nouë & les siens firent mine de vouloir aller aux Italiens , qui en s'en retournant incontinent , luy laisserent le moyen d'achever heureusement sa retraite. Peu de temps après, la Nouë estant à la Rochelle, il apprit que le Baron de la Garde, & la Riviere Puy-taillé campoient avec leurs forces devant le château de Rochefort en Saintonge, en resolution de le prendre , & de passer de là à Tonay-charante, deux petites places qui estoient aux Reformez en ces quartiers là. Son courage & l'importance de la chose, le convioit à y donner ordre , & les sollicitations de Soubize, qui vouloit sauver le Mesnil son proche parent, enfermés dans Rochefort avec soixante arquebufiers seulement, acheverent de luy déterminer. L'entreprise n'estoit pas sans difficulté. Car tous les autres passages estans tenus par les Catholiques , il n'en restoit que deux pour aller de la Rochelle à Rochefort. L'un estoit à passer par le Moulin Comet, passage ordinaire : l'autre estoit à traverser un canal d'eau de mer, qui s'enfle tellement à toutes les marées , qu'il est impossible d'y passer. Il falloit donc

donc necessairement passer par là, d'autant que les galeres ennemies tenoient la mer, & forcer une compagnie de gens de pied que le Baron de la Garde avoit mise dans le Moulin, ou tenter le passage du canal avec un peril extreme d'y estre attrappé par l'ennemy. Non obstant cela, la Nouë part accompagné de Soubize, & de quarante chevaux, & mene avec luy trois compagnies de gens de pied, commandées par les Capitaines la Garde, Normand, & Mondin; & par ce que le moulin estoit gardé, il se refout d'essayer si le passage du canal luy feroit plus favorable. Il donne donc jusques à Iues, petite bourgade près de là, & y fait repaistre sa troupe: puis ayant appris là, qu'il y avoit peu que la Riviere en estoit parti, & qu'il paroissoit encore au delà du canal avec plus de quarante chevaux, & autant d'arquebusiers, qui accommodoient une barricade, il ne douta point qu'il ne luy voulust empescher l'execution de son dessein. Mais au lieu de se rebuter, au mesme instant il fait sonner à cheval, & battre aux champs, & marche. Quand il fût sur le bord du canal, il fait tirer par ses arquebusiers sur les Catholiques chaudement. A la faveur de ces arquebusades, il fait passer les Capitaines de gens de pied à cal-fourchons sur un bois qui traversoit le canal, & après eux, quelques uns des soldats sur le mesme bois, & les autres en l'eau jusques à la ceinture. Puis il se mit avec ses cavaliers à travers, & quelque resistance que les autres fissent, il les poussa de telle façon, qu'après en avoir estendu quelques uns sur le bord du canal, il contraignit la Riviere Puy-tailé de se mettre sur la retraite. Mais il la fit avec tel desordre, par ce que la Nouë le suivoit l'espée dans les reins, qu'il remplit d'épouvantement le Camp qui estoit devant Rochefort, de sorte qu'on ne s'y donna pas le loysir de plier bagage. Rochefort estant delivré, & sa garnison renforcée, la Nouë se voulut aussy retirer. Mais il ne pût pas endurer

que ce moulin demeurast derriere, sans nettoyer le Pays de la garnison qui le tenoit. Il marcha donc de ce costé là, en resolution de l'attaquer; mais après qu'on eust fait un peu de temps mine de luy en contester la prise, la compagnie qui y estoit en sortit en quelque desordre, pour se sauver dans les galeres du Baron de la Garde qui paroissoient là auprès. Ainsi ayant mis tout ce quartier là en seureté, il s'en retourna à la Rochelle sans perte d'aucun de ses gens. Les disgraces à la guerre, irritent les gens de cœur: & puis les armes sont journalieres. La Riviere Puy-taillé doncques voulant reparer son honneur, se joignit avec Puy-gaillard, & quelques autres chefs Catholiques, & delibera de reprendre Novillé, pour aller de là à Marans, & en le prenant re-stablir le blocus de la Rochelle. Ils mettent donc leurs forces ensemble vers S. Jean d'Angely & Chifay, pour marcher en diligence à leur entreprise. La Nouë en estant adverty mande Soubize, Puviaut, & toute la cavallerie avec quelques enseignes de gens de pied, & tirant où les ennemis estoient, il se montre à eux une fois en bataille, ne croyant pas qu'ils eussent tant de forces avec eux. Les Catholiques ne demandoient pas mieux que de combattre, & se promettoient une victoire pleine & entiere, s'il se fust un peu avancé. Mais quand il les eut reconnus, & qu'il eust appris de ses coureurs que la partie n'estoit pas égale, il pensa à se retirer. La retraite à la veuë de l'ennemy, est la plus perilleuse & la plus difficile de toutes les actions militaires: & néantmoins, c'estoit celle que la Nouë faisoit le mieux. Il ne s'en mettoit donc pas beaucoup en peine en cette occasion, & il s'en fût tiré avec honneur & contentement, si ses gens ne se fussent point eux-mesmes mis en desordre. Quelques uns s'estoient escartez de son gros pour aller faire quelque course, qui ayans esté chargés par la Riviere Puy-taillé, s'esfrayerent, & en retournant comme à l'abandon,

com-

communiquerent leur effroy à la plus part du reste des troupes. La Nouë, & les autres chefs qui l'accompagnoient, furent fermes, & usèrent de toutes sortes de moyens pour les rassurer. Mais l'espouvante les avoit tellement saisis, qu'il falût bongré malgré, retourner tout droit à la Rochelle, un peu plus viste que le pas. La retraite se fit pourtant sans aucune perte; mais la peur fût si grande par tout le pays, qu'encores que la Nouë fist toutes choses imaginables pour la leur oster, il ne pût empescher que la plus part ne se jettassent dans la Rochelle comme à corps perdu, s'imaginans qu'ils avoient l'ennemi victorieux à leurs trouffes. Ce que la Riviere prenant à son avantage, il manda à la Nouë qu'il se contentoit de cette revanche. Mais, comme on dit, la chance tourna bien tost. Puviaut, gouverneur de Marans pour les Reformés, avoit fait quelque entreprise sur un nommé Roussiere, gentilhomme Poitevin, & pour l'executer, avoit mené ses troupes vers la forest de Vouvans, où la Roussiere estoit. Mascaron, qui commandoit dans le fort de Luçon pour les Catholiques, en eut le vent, & voulut avec quelques uns de ses gens, dresser à Puviaut une embuscade sur son passage. Il fût batu dans sa propre embuscade, & la Roussiere ne laissa pas d'estre pris & amené à S. Gemme par Puviaut, qui de là donna advis à la Nouë qu'il y avoit peu de gens de deffence, & peu de provisions dans le fort de Luçon: qu'il se pouvoit prendre dans deux ou trois jours si le canon parloit, & que Puy-gaillard ne le pourroit secourir à temps, parce que ses forces estoient esparfes & esloignées. La Nouë estoit prudent & consideratif, & néantmoins facile à induire à entreprendre. Il gousté la proposition de Puviaut, fait sortir en campagne trois pieçes de canon, & marche avec tout ce qu'il avoit de forces, qui consistoient en quatre cornettes de cavalerie, unze enseignes de gens de pied, & environ 300. landisque-

nets. Il n'eut pas plûtoſt formé ſon ſiege, que Puy-gaillard adverti par Mascaron, aſſemble ſes troupes, & ſe propoſe de faire la barbe à la Nouë, car c'eſt ainſi qu'ils parloient alors. Il avoit 9. compagnies d'ordonnance, trois ou 4. autres qui portoient ſon nom, & celles de Malicorne & de Bovillé. Il y en avoit deux Italiennes, commandées par Julio Centurio, & par Brandy, lieutenant de Birague. Il avoit trois regimens de gens de pied, qui faiſoient en tout dix huit à vingt enſeignes. Ayant donc mis cela en un corps, & laiſſé quelques autres troupes, où elles eſtoient, par ce qu'il vouloit uſer de celerité, il ſe mit ſur la route de Luçon, & preſſa tellement ſa marche, qu'il mena ſes gens deux jours & une nuit ſans boire ni manger ni ſe reposer que fort peu, & pour aller plus viſte il leur ordonna de laiſſer leur bagage à Fontenay en paſſant. Il y arriva le premier, & pour couvrir ſon jeu, il contrefit le malade, & fit courir le bruit qu'il eſtoit detenu d'une groſſe fièvre, afin que les Reformés ne ſe doutaſſent de rien. Ses troupes ſ'y rendirent auſſy quelque temps après, fatiguées d'une ſi longue couruée, & diminuées de quelques uns qui eſtoient demeurés par les chemins. Mais ſ'eſtans un peu rafraîſchies là, & luy ayant appris que Puviaut, & quelques troupes, eſtoient logés à S. Gemme, à demie lieuë de Luçon, il part la nuit en deliberation de venir premierement à Mozevil, & de là ſe logger entre Luçon & S. Gemme, pour défaire Puviaut, & puis tourner viſte vers la Nouë, dont il eſperoit avoir bon marché par ce moyen. Sa feinte ne luy ſeruit de rien : car elle fût decouverte à Puviaut par un trompette que luy meſme avoit envoyé au camp de la Nouë, ſous pretexte de quelqu'autre choſe, mais en eſſét pour en observer l'Eſtat. Son deſſein, de ſe logger entre Puviaut & la Nouë, ne luy reüſit pas non plus : parce que quelques uns de ſes gens, qui ſ'eſtoient egarés la nuit, eſtant tombés entre les mains des
gens

gens de Puviaut, l'en advertirent, ce qui le fit haster de déloger pour aller trouver la Nouë au camp. De sorte que ses finesses ne succedant pas, il se resolut à la force ouverte. Puviaut estant venu au camp de la Nouë, & le conseil de guerre estant assemblé, pour deliberer de ce qu'il y avoit à faire, la Nouë, qui y presidoit, ne voulant pas estre le premier à hazarder tout ce qu'ils avoient de forces dans un combat où il y avoit tant d'inegalité, deduisit premierement brièvement qu'elle avoit esté l'occasion qui les avoit là menés, afin d'y justifier sa conduite. Puis leur representant qu'il n'y avoit pas moyen de s'y maintenir auprès d'une si grosse troupe qu'estoit celle des ennemis, il leur dit qu'il n'y avoit que l'un de ces deux partis à prendre, combattre, ou se retirer. Que l'armée des ennemis estant du tiers plus grande que la leur en nombre de gens, & beaucoup mieux fournie de toutes choses necessaires pour le combat, il ne sembloit pas qu'il fût de la prudence de s'y engager sans necessité. *De plus, dit-il, il ne faut pas icy tant regarder à ce qui est de nôtre particulier, qu'au bien ou au mal que nôtre victoire ou nôtre defaite peut apporter à la cause generale. Posé le cas que nous eussions icy la victoire entre les mains, cela ne relevera pas les affaires des Eglises, s'il baste mal à nostre armée, qui sous la conduite des Princes & de M. l'Amiral, est maintenant aux prises avec le Marechal de Cossé. Si elle venoit à estre defaite, & nous à estre icy taillés en pieces en mesme temps, il ne reste plus de ressource à nos affaires, & quand nous gagnerions la bataille, ce seroit en un si grand malheur, comme un comble d'adversité: par ce que nous ne pouvons la gagner sans perdre beaucoup de bons hommes, & affoiblir nostre corps par l'effusion de leur sang. Quant à nos ennemis, quelque desastre qui leur puisse arriver, ils s'en peuvent toujours aisément remettre par le moyen de l'autorité de sa Majesté, dont-ils abusent, & qui leur fournira toujours une fourmillere de gens. Il semble donc que nous devions conserver*

nos

nos troupes à tout événement. Car si Messieurs les Princes gagnent la bataille, nous aurons aysement après, la raison de Puygaillard. Et si, ce que Dieu ne vueille, il leur arrivoit quelque malheur, tandis que la Rochelle subsistera avec un corps tel que le nôtre, les affaires ne seront point si desesperées qu'elles ne se puissent relever. Neantmoins, je m'en rapporte à vos bons avis, & où la pluralité des voix ira, je suivray fort volontiers la resolution de la compagnie. Quand ce fût aux autres à opiner, il y en eut quelques uns qui dirent, qu'on ne pouvoit se résoudre à cette retraite sans quelque espece de deshonneur. Que c'est toujours une chose tres-perilleuse, que de se retirer devant une armée ennemie, & qu'ils perdroient pour le moins autant de gens en se retirant qu'en combattant. Que les troupes ennemies, & particulièrement les Italiennes, estoient logées de telle façon, & avoient pris de tels postes, qu'elles leur avoient fermé les passages, & que c'estoit à coups d'espée qu'il se les falloit ouvrir. Et comme cette opinion commençoit à courir, Puviaut prit la parole hors de son rang, & comme en quelque façon transporté d'un mouvement extraordinaire, il dit; Messieurs, je suis de ce sentiment. Pourveu que nous allions tous resolutement à la charge, la victoire nous est certaine: car les ennemis sont si las, si couverts de poussiere, pour le long chemin qu'ils ont fait, & outre cela tellement chargez de sommeil, qu'ils ne scauroient soustenir le premier effort de nos gens. Pour ce qui est du reste, quand nostre grande armée seroit rompuë, Dieu qui est aussy grand, aussy puissant, & d'aussy bonne volonté envers les siens qu'il fût jamais, & qui a pourveu à de plus grands inconveniens, nous relevera bien de cette cheute. C'est à nous à nous montrer genereux en toutes occasions, & à faire le devoir que Dieu nous demande. Après cela il supplée au reste par sa bonté, & fournit à ce qui nous manque. Faisons donc ce qui est en nous: & celuy qui nous à icy guidés, parachevera par sa toute-puissance, ce qui defaudra à nôtre

tre

tre foible pouvoir. Le bon-heur qui avoit favorisé ce Capitaine en quantité de rencontres, & l'autorité qu'il s'estoit acquise dans le party, donna tel poids & telle efficace à ses paroles, que quand la Nouë vint après à demander aux assistants s'ils estoient bien résolus de combattre, il ne reçeut pour opinemens que des acclamations au sentiment de Puviaut, & ne vit en leurs visages que des marques certaines de la belle disposition de leurs courages, & de leur resolution. Il ne fût donc plus question sinon de se preparer à la bataille, à quoy la Nouë les disposa par ses advertissemens & par ses exhortations. Il leur donna donc ordre de tirer de près, de poursuivre leur pointe furieusement, & de recharger sans cesse, tant qu'ils verroient quelques uns des ennemis en corps; de peur qu'ils ne se ralliasent après avoir esté rompus. Il fit commandement à chaque Capitaine d'aller reconnoistre & exhorter ses compagnons: & sur tout il donna ordre aux Ministres qui estoient en son armée, de faire les prieres, & les exhortations necessaires par les quartiers, afin qu'il pleust à Dieu leur envoyer un heureux succès d'une journée si hazardeuse. Car à peine y a-t'il eû homme qui ait joint ensemble en un si haut degré que luy, la pieté envers Dieu, l'innocence de la vie, & les vertus d'un grand guerrier. Cependant Puy-gaillard s'avançoit avec ses troupes en bataille, en resolution de donner. Ce qui ayant esté rapporté à la Nouë, il y rangea aussy les siennes, à peu près en cet ordre icy. De S. Gemme à Luçon il y a un chemin remparé de costé & d'autre de fossez assés profonds, & de hayes dont les habitans du pays defendent leurs vignes contre les passans. Car il y a en ce quartier là un vignoble presque continuel, sinon que par intervalles il s'y trouve quelques petites campagnes. Hors de ce chemin la Nouë place S. Estienne avec trente salades, & une troupe d'arquebussiers choisis. Il ordonne à la Roche du Gué de le suivre avec

H

15. fa-

15. salades, & à Puviaut de marcher après avec quarante cavaliers. Dans un carrefour, auprès d'un moulin qui se trouve sur le chemin de Luçon à S. Gemme, il loge le bataillon de son infanterie, que Soubize avec sa cavalerie flanquoit, & pour luy, il se mit avec la fleur de ses gens de cheval entre la troupe de Puviaut, & le fort de Luçon, au siege duquel il avoit laissé trois compagnies de gens de pied, pour empescher les forties. Car il vouloit estre prest à toutes les occasions. Puis il fit avancer les enfans perdus sous la conduite du Capitaine la Garde, & du Capitaine Normand, pour donner sur l'ennemy au mesme temps que S. Estienne & Puviaut iroient à la charge. Puy-gaillard en sortant de S. Gemme, pour encourager ses troupes, y avoit fait courir le bruit, que l'ennemy se retiroit, & qu'il avoit desja passé vn canal nommé le Beraud, & comme si c'eust esté pour le suivre il rangea ainsi ses gens. Ayant mis quelques enfans perdus derriere ces hayes dont j'ay parlé, & derriere les fossez & les canaux qui sont là, il fit avancer un regiment en la campagne de la vallée d'Erault, & comme il vouloit couvrir de sa cavalerie son infanterie qui estoit à la main gauche, S. Estienne en fit donner advis à la Nouë. Sur cét advis la Nouë, qui prevoyoit bien que s'il donnoit loisir à cette cavalerie de se mettre en grôs, il auroit beaucoup de peyne à la rompre, & qu'elle luy mettroit l'honneur de cette journée en compromis, & qu'en la prenant en ce moment, il la mettroit en desordre, donna ordre à S. Estienne de la charger comme elle passoit à la file, à travers les fossez. A l'instant S. Estienne démarche à la veuë des troupes Catholiques, qui le souffrirent approcher à cinquante pas prés; mais quand elles virent qu'il changeoit le pas au trot, & que desja mesme les premiers de sa troupe prenoient le galop pour venir à la charge, 25. ou 30. salades de la compagnie des hommes d'armes de Malicorne, conduittes par d'Heruilliers,

liers, se détachèrent de la troupe, & hastans le pas, les reçurent resolument. Mais S. Estienne continuant à donner fortement, les gens d'Heruilliers, qui virent que de leur costé personne ne branloit pour les soutenir, retournerent au gros de la cavallerie, & y mirent quelque desordre. Puy-gaillard estoit là, qui s'appercevant de la mauvaise contenance de ses gens, s'avança pour les assurer, & commençoit des-ja à en faire marcher bon nombre. Au mesme temps Puviaut vint paroistre avec deux troupes, la sienne, & celle de la Roche, qui marchoient, ce sembloit, en resolution de les venir prendre par la gauche, mais qui en effect vouloient voir comment ils se preparoient à les recevoir. S'ils se feussent avancez en gens de guerre, Puviaut eust pris conseil de l'occasion. Mais quand il vit qu'ils ne s'ébranloient pas d'une demarche resoluë, il r'allia ceux de S. Estienne, que le combat avoit un peu dispersés, puis tourna tout à coup sur la droite, & chargea les Catholiques si furieusement, qu'aucun n'eut le courage de faire ferme. Le succès encourage Puviaut, qui leur voyant tourner la teste de leurs chevaux du costé d'où ils estoient venus, les enfonce encore avec d'avantage de furie, & les poursuit de telle sorte, qu'après s'estre tout à fait rompus, ils rompirent encore l'infanterie qui estoit derriere, & qui à peine avoit eû loisir de se mettre en bataillons. Puy-gaillard voyant cette déroutte, crie, tempête, menace, exhorte, & fait tout ce qu'il peut pour les arrester. Mais au lieu de leur faire tourner teste, le reste de sa cavalerie prend l'épouvante, & se met à bride abbatuë sur la route de Fontenay, sur laquelle Puviaut la poursuivit, & y fit beaucoup de ravagé. Comme Puy-gaillard se vit presque seul, il se mit aussy sur leur piste, & ne resta sur le champ de bataille que l'infanterie en desordre, & les enfans perdus qui n'avoient point combattu: ceux-là eurent le courage de rendre quelque devoir, & se defendoient

à la faveur des hayes & des fosséz:& y en eut qui s'approchèrent si près qu'il sembloit qu'ils voulussent combatre à l'espée. Lors mesme que l'infanterie de la Nouë vint à marcher contr'eux à travers les vignes, ils quitterent leurs buissons pour se jetter en la campagne, & s'encourageoient les uns les autres à la soustenir. Mais enfin quand elle se fust faisie des hayes & des buissons, & que de là il pleuvoit sur eux une gresle d'arquebusades, & que mesmes quelques cavaliers crians victoire se jetterent comme à corps perdu dans ce gros regiment de gens de pied, l'effroy & le desordre s'y mit de telle façon qu'ils ne firent plus de resistance. Les uns fuirent, les autres se mirent à la mercy des victorieux, & à implorer leur misericorde. La Nouë survint comme on les tuoit, & particulièrement sur le point que les landsquenets crioient, *Schelme*, *Moncontour*, & arresta cette furie. Car comme il estoit extremement terrible au combat, aussy estoit il merueilleusement humain après la victoire. En celle là furent pris seize drapeaux, & deux cornettes: il y mourut environ 500. hommes de la part des vaincus, & sept à 800. demeurèrent prisonniers. Et pour couronnement de la journée, les drapeaux ayans esté montrez à ceux qui tenoient le fort de Luçon, ils se rendirent à leur veuë, & laisserent pour leur vie & bagues sauves 4. drapeaux entre les mains du victorieux, qui fit voir en cette occasion un trait de son équité naturelle. Mascaron, qui commandoit dans le fort, faisant emmener son bagage sous la foy de la composition, fût, à ce qu'il disoit, devalisé par quelques uns des victorieux. Il vint s'en plaindre à la Nouë, & luy en demanda raison. La Nouë ne la luy pouvant faire autrement, par ce que ceux qui luy avoient pillé son bagage, ne se trouvoient point, il mit un de ses prisonniers à rançon, dont il tira 400. escus, & les donna à quelqu'un pour les porter à Mascaron. Mais il fût si mal'heureux que le porteur fût tué,
& la

& la plus part de son argent pris par ceux mesmes de son party ; de quoy il n'alla pas se plaindre à la Nouë.

Le fruit des batailles est ordinairement la prise de quelques places ; & la premiere qui se presentoit à conquerir estoit Fontenay. Puy-gaillard en se retirant y laissa le Capitaine Bompas, Breton, avec 4. compagnies aslés mal complectes, & s'en alla avec le reste de son débris vers Niort. Son dessein estoit d'arrester là quelques jours l'armée de la Nouë, afin d'avoir plus de loisir de se recueillir & de faire revenir ses gens de leur estonnement. Pour cet effect il promit à Bompas qu'il le secoureroit avec une plus grande armée que celle qu'il avoit menée à S. Gemme, s'il tenoit seulement huit jours: Ce que Bompas luy promit de faire, & le luy fit asseurer par ses compagnons. La Nouë, sollicité par Puviaut & par les Poitevins, qui avoient extremement à cœur la prise de cette place, se presenta le 17. de Juin à la veuë des Catholiques, aux fauxbourgs & à la porte S. Michel : & le lendemain le reste de l'armée y arriva, n'ayant pour l'heure que quatre ou 5. petites pieces, dont on batit le haut de la porte, où Bompas avoit logé quantité d'arquebusiers. On en batit aussy le pont & ses bras pour le faire tomber. Mais, les bras rompus, le pont demeura levé, par le moyen des crampons dont les assiegés l'avoient attaché par derriere. On en vint donc à la mine & à la sappe en divers endroits, pour les estonner d'avantage. Mais par tout ils monterent une pareille resolution, tirant incessamment des arquebusades, comme gens asseurez de leur secours. Enfin donc on fit venir un canon, & une moyenne, que l'on bracquâ dans le fauxbourg des loges, pour battre de ce costé là, qui sembloit moins defensible, & plus aysé à emporter. Neantmoins la chose n'allant pas au gré de la Nouë, il monta tout seul vers la porte S. Michel, pour voir s'il n'y auroit point quelque lieu plus propre à dresser sa batterie, & plus commode à

H 3

donner.

donner l'assaut, quand il y auroit brèche faite par le canon. Comme nonobstant la pluye des arquebutades qui luy venoient du château, il recognoissoit cét endroit là fort attentivement, il fût blessé d'une balle d'arquebuzes au bras gauche, & sentit qu'il en avoit l'os rompu. Il se retira à son logis pour se faire penser; & les premiers jours de sa blessure, il y paroissoit beaucoup d'esperance de guerison. Mais la playe venant à s'envenimer, & menaçant de gangrene, il fût conseillé de se faire porter à la Rochelle, pour estre traité avec plus de soin, & par des Chirurgiens plus experimentez. Quelque soin qu'on y apportast, enfin la gangrene parut, de sorte qu'il se falloit résoudre ou à se faire couper le bras, ou à perdre la vie; encore n'estoit-on pas bien assuré si on luy sauveroit la vie en le luy couppant, ce qui le mit dans une fort grande incertitude. Car d'un costé le desir de la conservation de la vie, est naturel; & de l'autre la douleur de l'operation, le doute si en la faisant il en reschapperoit, & quand il viendroit à en reschapper, l'extreme incommodité qu'un homme de sa profession en receuroit pour tout le reste de sa vie, le faisoit balancer en sa deliberation. Il fût quelque temps en cet estat là, portant son mal avec une grande patience, & plus enclin à mourir qu'à racheter sa vie à ce prix-là. Enfin pourtant il se laissa vaincre aux exhortations des Ministres, & de ses autres amis, qui luy presenterent que tandis qu'il reste quelque fibre d'esperance de pouvoir retenir la vie, il y faut employer toutes fortes de moyens, afin de la consacrer au service & à la gloire de celuy qui la donnée. Et ce ne luy fût pas un petit argument pour se laisser persuader, qu'on luy remontra que l'Eglise de Dieu avoit besoin de personnes comme luy, & qu'il pouvoit encore estre tres-utile à la cause de la verité, qu'il avoit jusques là si courageusement defenduë. Il donna donc son bras à couper; & souffrit l'operation avec beaucoup de constance

stance & de tranquillité d'esprit: de quoy il eut pour témoin la Reyne de Navarre, qui apres avoir beaucoup contribué à luy faire prendre cette resolution, luy voulut tenir le bras à l'heure qu'on le luy coupoit. Le succès fût une assez prompte guerison pour un si grand mal, & l'artifice des bons ouvriers, qui luy firent un bras de fer, dont il porta depuis le nom, luy diminua l'incommodité qu'il en avoit apprehendée. Car il se servoit fort bien de ce bras à tenir & à gouverner la bride de son cheval, tellement qu'il ne laissa pas de faire comme auparavant toutes sortes de fonctions & d'actions militaires. Pendant sa maladie, Soubize, son lieutenant, qu'il avoit laissé au siege de Fontenay, & qui le prit, eut la conduite des armes jusques à la paix, qui se negotioit entre la cour & les Princes, avec demonstration de la desirer de part & d'autre. Ceux de la Religion en avoient besoin. Les Princes estoient fatigués d'un si long voyage. Car de Moncontour ils estoient venus aux environs de Paris par le Bearn & le Bas Languedoc. Ceux qui les suivoient estoient, il y avoit deux ans, vagabonds hors de leurs maisons, avec des incommodités inimaginables. La faute d'argent, maladie ordinaire en leurs affaires, & le defaut de munitions necessaires pour la guerre, les incommodoit. Leurs Reystres se voyans près de frontieres d'Alemagne, avoient leurs cœurs de ce costé là, & firent dire à l'Amiral qu'ils ne pouvoient estre avec luy que jusques au mois de Septembre. Il estoit quand à luy las des desordres que commettoient les gens de guerre, aux quels la feuerité de sa discipline, & l'austerité de sa vertu ne pouvoit remedier, & estoit ennuyé d'un gouvernement où il avoit bien souvent plus à dependre du caprice, ou de l'impatience d'autrui, que de sa propre prudence. L'evenement d'une bataille estoit douteux, & il avoit experimenté les precedentes plus desavantageuses que favorables. Et puis il y avoit quelque secrette
con-

conduite de la providence de Dieu, qui portoit leurs inclinations à tous ceux de ce costé là, quelque peu de bonne foy & de feureté qu'ils eussent trouvé auparavant aux promesses qu'on leur avoit données. A la cour il y avoit un conseil secret dans les deliberations duquel il y avoit des lors des profondeurs qui se manifesterent à la S. Barthelemy, mais que l'on cachoit avec un grand soin, & une dissimulation profonde. Ceux qui n'estoient pas de ce conseil & qui marchaient en ces affaires avec plus de sincerité, ne manquoient pas de raisons pour procurer la paix à la France. C'estoit aux despens du Roy que la guerre se faisoit; c'estoit sa maison qui se brûloit, ses finances qui s'espuissoient, ses hommes qui se consumoient, ses sujets qui s'acharnoient à leur mutuelle destruction, son autorité qui se flétrissoit dans la desobeissance de l'un des partis, & dans la licence de tous les deux, & qui se hazardoit beaucoup, s'il eust perdu une bataille. Outre cela si on faisoit souffrir les Reformez, les Catholiques patissoient, & les Ecclesiastiques nommément, qui sont fort considerés dans le Royaume. Si le presche estoit chassé d'un lieu, la messe estoit exilée d'un autre. Enfin toute la France estoit en desolation, & ce grand Estat qui avoit esté autresfois formidable à tous ses voyfins, faisoit pitié aux uns, & estoit en mépris aux autres, par ses dissensions intestines. Ces raisons qui estoient pleines de solidité & d'apparence tout ensemble, servoient à couvrir les secretes intentions du conseil d'en haut, & à empescher que ceux de la Religion, pour soupçonneux qu'on les estimast, ne les peussent penetrer, & resonnoient continuellement en la bouche tant de ceux qui trompoient, que de ceux qui sans y penser servoient à tromper les autres. La Nouë estoit éloigné du lieu où se faisoit la negociation. Car les Princes & l'Amiral estoient près de l'Isle de France, & luy estoit à la Rochelle, entre les mains des Chirurgiens. Et neantmoins

moins la grande reputation où il estoit, & le credit qu'il avoit entre ceux de son party, fit qu'il fût recherché en cette occasion, par ceux qui se mesloient des affaires. Et j'ay eü entre mains une lettre du premier President de Thou, qui prenant occasion de quelque gratification qu'il avoit receuë de luy, luy en escrivoit de sa propre main en ces termes. *Monsieur, vous vous pourrez esmerveiller & esbayir de ce que n'ayant accoutumé de vous escrire, & n'ayant autre cognoissance de vous. Sinon d'un bien lequel il vous a pleu me faire de vôtre grace, me recevant en foy & hommage de la seigneurie d'Yerville, tenuë de vous, sans vouloir prendre aucune chose du relief & proffit qui vous estoit deu par la coûtume, donc je me sens tenu & obligé à vous, & n'ay failly à le dire ainsi par tout où je me suis trouvé, & que l'on a parlé de vous, que néantmoins je me sois advisé de vous escrire de chose serieuse, & qui importe au repos & tranquillité de ce royaume. Mais la requeste que je vous fais par la presente est si juste, civile, & raisonnable, qu'elle se recommande elle-mesme, sans avoir besoin d'autre recommandation. C'est qu'il vous plaise comme sujet & Vassal du Roy, & ayant le moyen de nous ayder & secourir, pour faire cesser tous troubles & nous mettre en repos & tranquillité, pour reconnoistre & aymer de tout nôtre cœur un seul Dieu, & nôtre Roy, d'y employer tous les moyens que Dieu vous a donnez; lesquels vous ne pouvés employer mieux à propos n'y plus opportunement. Je scay vôtre volonté, vôtre puissance, reste l'exécution que j'estime aysees, oubliant le passé sur lequel n'avons aucun commandement, & traitant les choses de bonne foy, sans aucune passion n'y affection particuliere: mettant hors toutes deffiances. Car sans cela nous ne pourrons rien faire. De ce, je vous prie & supplie, & feray fin à ma lettre disant: Per viscera misericordiae domini nostri Jesu Christi, in quibus visitavit nos oriens ex alto, illuminare his qui in tenebris & in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.* Monsieur,

I

je prie

je prie nostre createur vous donner sa grace, & en santé bonne vie & longue. A Paris le 10. Aoust 1570. Le tout entierement vôtre bien-humble Vassal ser-viteur & amy, Christofle de Thou P. P.

La paix fût donc enfin conclüë, & en fût fait l'Edit qui est datté du mesme mois d'Aoust, & rapporté tout au long dans quelques unes de nos histoires. D'abord on ne s'y fia pas tant, qu'encore que les particuliers allassent voir leurs maisons, les chefs des reformez ne s'estimassent obliger pour leur feureté de se retirer à la Rochelle. Les Princes, l'Amiral & les autres grands de ce party là, s'y rendirent, & la Nouë après sa guerison, ayant fait un voyage chez luy, les y alla trouver. Mais il n'y se journa pas long-temps, parce qu'ayant esté nommé avecque Briquemaut le Pere, Tellingny, & Cavagnes, pour deputez de ceux de la Religion, il falut qu'ils allassent en cour solliciter l'exécution de l'Edit. Les actes d'hostilité cessèrent, mais les animositez ne cessèrent pas, & l'année ne fût pas achevée que ceux de la Religion ne s'estimassent avoir beaucoup de sujet de plaintes. En effect, comme le Roy estoit à Villiers-Cotterets, il luy fût fait de la part des Catholiques des remonstrances sur l'Edit de paix, de plusieurs des articles du quel ils disoient qu'ils recevoient de grandes incommoditez, & sur ces remonstrances le Roy fit une declaration qui en contentant les uns, donna mauvaise satisfaction aux autres. Il esclarcit & interpreta quelques uns des articles qui pouvoient paroistre douteux, & l'interpretation fût selon l'intention des remonstrances. Il restreignit l'estenduë de quelques autres; il y en eut qu'il cassa absolument, & dans un traité qui s'estoit fait sous de mutuelles conventions, il usa de son autorité absoluë. Dans une telle balance d'affaires, autant qu'on haussoit d'un costé, autant on chargeoit de l'autre: de sorte que cette correction de l'Edit ne se pût faire sans le mécontentement des Reformez.

Ils

Ils avoient outre cela beaucoup de sujet de se plaindre de leurs voisins en divers endroits, parce que s'estans retirez en leurs maisons, en esperance d'y vivre en repos, à l'abry de l'autorité publique, ils estoient harcelez & mal traitez, jusques à en venir quelques fois à la violence toute ouverte. Plaintes estans venuës de cela de divers lieux à la Rochelle, à la Reyne de Navarre, qui s'y estoit aussy renduë, & à l'Amiral ils en advertirent leurs deputez, qui faisoient ce qu'ils pouvoient, & d'entr'eux Telligny alloit & venoit, pour porter ce qui se traitoit & negoçioit de part & d'autre. Par ce que je n'escriis que l'histoire particuliere de la vie de la Nouë, je ne touche le Public qu'autant qu'il s'y trouve meslé; c'est pourquoy je passeray sous silence, tout ce qui se fit en ce temps-là, où je ne le trouve point nommé dans les auteurs qui en ont parlé. Je diray seulement que toutes ces allées-&-venuës, & toutes les demonstres de bonne volonté que la Cour faisoit pour la paix, & que le Roy donnoit en particulier à l'Amiral, aboutirent enfin aux nopces du Prince de Navarre, & de Marguerite de France & de Valois, où le sang de ceux de la Religion servit, s'il faut ainsi dire, de libations & d'effusions solennelles à la ceremonie. La Nouë s'estant aquitté de sa deputation avec l'approbation de ceux de son party, & avec la reputation extraordinaire qu'il acquerroit en toutes choses, à la premiere belle occasion qui s'en presenta, il se remit à son principal mestier, qui estoit celuy de la guerre. L'Amiral s'estant laissé induire à aller à la Cour, & le Roy, soit par feintise ou autrement, s'estant laissé persuader par l'Amiral d'entreprendre la guerre de Flandres, pour delivrer le pays de la domination des Espagnols, & en tirer quelque notable avantage pour la France, il fût resolu qu'on y envoyeroit la Nouë & Genlis avec le Conte Ludovic de Nassau, pour tenter quelque chose sur les villes voisines de nostre frontiere. Le

1572 Conte Ludovic & Genlis s'adresserent à Mons, ville capitale de Haynaut. La Nouë prit la charge de se rendre maître de celle de Valenciennes. Il y entra donc avec peu de bruit & peu de gens, comme il avoit fait à Orleans, & se sceut si bien servir des habitans de la Religion qui y estoient alors en grand nombre, qu'il mit la ville en sa disposition; de sorte qu'il ne restoit à prendre que la citadelle, où il y avoit 60. arquebusiers Espagnols. Incontinent il l'environna de tranchées, & commençoit à la presser, lors que le Conte Ludovic, qui estoit ausly entré dans Mons, se trouvant embarrassé avec 5. ou 600. hommes entre dix mille habitans, & craignant de ne pouvoir garder long-temps sa conqueste, manda à la Nouë qu'il le prioit de le venir trouver en diligence avec ses gens. La prise de Mons estant de plus grande consequence que celle de Valenciennes, & la personne du Conte Ludovic de grande consideration, la Nouë laisse Favas à la garde de ses tranchées, & luy donnant pour soldats les habitans qui promettoient de faire un merveilleux devoir, il marche avec ce qu'il avoit de gens de guerre, & s'en va à Mons. Ils perdirent Valenciennes, que les habitans ne sceurent si bien defiendre qu'ils avoient fait esperer; mais ils s'asseurerent de Mons, où la Nouë demoura pour voir ce que deviendroit cette guerre. On eust gardé cette place, si Genlis, qui y amenoit du secours, n'eust point esté défait. Mais incontinent après sa defaite, le Duc d'Albe, gouverneur du pays pour l'Espagnol, y vint mettre le siege. Comme c'estoit un rude Jouëur, & qui a remporté l'honneur de plusieurs grandes actions de guerre: il y avoit ausli dans Mons de braves Capitaines, & tres-experimentés. L'Histoire de Flandres remarque particulierement, que la Nouë y fit à son ordinaire se tenant au jour qu'on attendoit l'assaut avec cent gentils-hommes & quelque nombre d'arquebusiers, au premier Ravelin qui avoit, à cause de
sa

sa situation , à soustenir la premiere furie des ennemis. Neantmoins , après divers combats soustenus , & diverses braves & vigoureuſes sorties , le Prince d'Orange n'ayant peu ſecourir la place, ny faire lever le ſiege, il en falut venir à la capitulation. Pour convenir des conditions avec le Duc d'Albe , on deputa la Nouë, Senarpont , & Saucour : ce qui luy fût extremement agreable. Car il creut avoir aquis aſſez de gloire , d'avoir rangé de tels chefs de guerre à la raiſon : & cela ayda bien à faire qu'il leur accordaſt des conditions honorables , permettant que les gentils-hommes & les Capitaines , ſujets du Roy de France , fortiſſent avec leurs armes & leur bagage , & chacun un cheval ; & que les ſoldats fortiſſent avec leurs armes, la bale en bouche, & la méche allumée , avec promeſſe que le Conte Ludovic ſeroit conduit à ſauveté juſques ſur les terres de l'Empire. Ils promirent donc de rendre la place ſous ces conditions , & la Nouë en demeura pour oſtage entre les mains du Duc d'Albe. Comme il eſtoit enfermé dans Mons , l'on jouïa à Paris cette ſanglante tragedie de la S. Barthelemy. Car ce fuſt le 24. d'Aouſt , & Mons ce rendit le 21. de Septembre. Outre la douleur extreme que luy cauſa ce lamentable accident, arrivé à tant de grands & ſignalés perſonnages , avec qui il avoit eû une ſi eſtroite amitié , l'intereſt du public luy fut merueilleuſement ſenſible ; & de plus il ſe trouva en beaucoup de peine pour ce qui eſtoit de ſon particulier. Car il ne voyoit point de ſeureté pour luy à retourner en France, ny de moyen de ſervir aux États Unis des pays bas. Il demeura donc quelque temps dans le camp du Duc d'Albe, qui le traita honorablement , & puis aſſeuré de la bonne volonté du Duc de Longueville, gouverneur de Picardie, dans l'eſprit duquel il eſtoit en une tres-haute & tres-avantageuſe eſtime , il ſe reſolut à ſe retirer de ce coſté là. Il y vint donc , & y fut reçu avec toutes ſortes de demonſtrations

de bonne volonté, & en mesme temps le Duc de Longueville, & les Rochelois conçurent de luy deux opinions fort differentes. Ceux-cy, espouvantez par les massacres, & zeleurs de leur religion, se déterminerent à subir plustost toutes sortes d'extremitez, qu'à se remettre entre les mains des Catholiques. Ils se resolurent donc dans cette grande desolation des affaires des Reformez, à recevoir tous ceux d'entr'eux qui se jetteroient entre leurs bras, & à appeller ceux dont-ils pouvoient esperer quelque secours pour leur defense. Entr'autres, croyans que la Nouë estoit au Pays-bas, ils luy escrivirent là, pour le conjurer au nom de Dieu, de les conseiller, & de leur ayder en cette grande nécessité, à maintenir, disoient-ils, la gloire de Dieu, & la conservation de ce qui restoit de gens de bien en ce miserable Royaume. Celuy-là creut que la Nouë estant l'homme du monde en qui les Rochelois avoient plus de confiance, il ny avoit que peu de temps, il pourroit estre un efficaceux moyen pour les ramener en l'obeissance du Roy, & pour leur faire comprendre la nécessité en laquelle ils estoient de s'accommoder; ny ayant aucune apparence qu'en l'estat present des affaires, ils peussent tenir contre la puissance Royale. Il le mena donc à Paris, & luy fit saluer le Roy, qui le reçeut fort courtoisement: puis par son ordre, il se trouva chez Albert de Gondy, Conte de Retz, avec qui il a toujours entretenu amitié, où le Roy estant allé, il luy parla long-temps en particulier, & luy tint de fort honnestes langages. Il luy donna premierement de grandes loüanges de sa vertu & de sa modestie, & de ce qu'il avoit un esprit esloigné des broüilleries & des factions. Puis après il excusa par quantité de raisons ce qui estoit arrivé à Paris peu auparavant. Il adjousta des exhortations & des prieres de s'employer à esteindre les combustions qui non seulement n'estoient point esteintes; mais qui sembloient se r'allumer dans

dans le Royaume, & luy representa le credit qu'il pouvoit avoir pour cela. Sur tout, luy ayant fait entendre les resolutions auxquelles il sembloit que les Rochelois se vouloient porter, il le conjura de faire tout ce qu'il pourroit pour les garentir d'une ruine inevitable, où ils se precipitoient eux-mesmes par leur obstination. Il n'espargna pas les promesses de leur donner toute sorte de contentement, pourveu qu'ils se missent en leur devoir; & pour luy, il luy temoigna bien expressément qu'il recognoistroit ce service par toutes fortes de graces: & afin de le mieux persuader, à ces belles paroles il adjousta un effect, en luy accordant une chose qu'il sçavoit bien qu'il avoit à cœur, à sçavoir la main-levée des biens de son beaufrere Telligny, qu'il restitua par ce moyen à sa famille. L'on peut croire que la Nouë se trouva alors en grande peine. Quelque grand guerrier qu'il fust, il ayroit la paix autant qu'homme du monde. Sa prudence extraordinaire, & la parfaite cognoissance qu'il avoit des affaires & des occurrences du temps, luy faisoient croire qu'en cette conjoncture, la paix estoit necessaire aux Rochelois, & qu'ils n'estoient pas en estat de soustenir l'effort que l'on preparoit contr'eux. C'estoit son Roy qui luy ordonnoit de leur presenter cela, & on n'avoit que trop de preuves de la violence avec laquelle il vouloit ce qu'il vouloit, de quelques belles paroles dont il se servist: & refuser cét employ, c'estoit desobeir à un Prince qui pouvoit perdre la Nouë, & qui avoit encore les mains toutes rouges du sang de ceux de la Religion. De l'autre costé, il sçavoit bien quels avoient esté les artifices dont on s'estoit servy pour attrapper l'Amiral & ses compagnons; & il eust mieux aymé mourir mille fois, que d'avoir esté l'instrument de quelque traitté qui eust eû des fuittes semblables. Il s'excusa donc long-temps, modestement à la verité, comme il faisoit toutes choses; mais neantmoins fortement, de prendre une charge, dont il disoit

disoit qu'il ne se sentoit pas capable. Neantmoins, le Roy le pressa de telle façon, qu'enfin il y condescendit malgré qu'il en eust; mais ce fût avec une condition en laquelle il fit bien paroistre l'intégrité & la generosité de son ame. Car il osa bien dire au Roy, que puis qu'il plaisoit ainsi à sa majesté, il luy obeiroit, pourveu qu'on ne se servist point de luy pour trahir les Rochelois, ny qu'on ne l'obligeast point à faire quelque chose contre son honneur, qui luy estoit plus cher que sa vie. Là dessus le Roy ne manqua pas de protestations, & alors on se mit à deliberer de la façon de laquelle on procederoit en cette affaire. Ceux qui ont esté trompez sont soupçonneux; mais peut-estre encore plus ceux qui trompent. Car ils s'imaginent que les autres usent des mesmes artifices qu'eux, & s'ils peuvent ils vont au devant pour s'en deffendre. C'est pourquoy ceux qui gouvernoient les affaires au conseil du Roy alors, sous pretexte de donner quelqu'un à la Nouë pour luy ayder en cette negociation, trouverent à propos, de luy donner un surveillant, pour espier sa conduite. Ils choisirent dont un nommé Jean Baptiste Gadagne, Florentin, que l'histoire nomme Abbé; mais que la Reyne mere, qui l'avoit nourry, en quelque lettre escrite à la Nouë, appelle Protonotaire. Quel qu'il fût, la Nouë fût tres-aïse de l'avoir pour associé, par ce que ne voulant agir en cet employ qu'avec toute sorte de candeur & d'ingenuité, il avoit en luy un témoin irreprochable de ses actions, & de la sincerité de son procedé. Ils partirent donc ensemble, pour venir trouver Biron, qui estoit aux environs de la Rochelle, & avant que d'arriver, il s'aboucha avec un ministre qu'il rencontra, & fit tout ce qu'il pût, pour luy persuader qu'il avoit toûjours la mesme affection qu'il avoit montrée auparavant, à maintenir l'Eglise de Dieu, & la verité de son Evangile. Qu'il estoit envoyé de la part du Roy à la verité, & qu'il vouloit exécuter
de

de bonne foy ce qu'il avoit promis à sa Majesté : mais qu'il le prioit de s'asseurer qu'il desiroit servir à Dieu, & qu'il ne donneroit jamais conseil, qui peust prejudicier à la liberté des Eglises. Eût egard à l'impression que les choses passées avoient mises en l'esprit de ceux de la Religion, c'estoit une chose fort mal-aysée à accorder, qu'il eust de telles intentions, & que toutesfois il conseillast à ceux de la religion de se rendre. Quelque opinion qu'en eust le Ministre, il le depescha, avec un nommé de Tecles, pour advertir les Rochelois de sa venuë & de sa charge, les preparer à recevoir son conseil, & en suite luy apporter un passeport, afin que luy & Gadagne, peussent entrer & sortir avec assurance. Cette nouvelle surprit extremement les Rochelois, qui avoient principalement fait estat de son assistance, & de celle du Conte de Montgommery, qui s'estoit sauvé du massacre en Angleterre. Et comme les esprits sont divers, ils furent de differens sentimens. Les uns disoient qu'il ne faloit pas le recevoir, de peur que ses discours ne fissent impression sur les esprits, & que de la part d'où il venoit, toutes choses devoient estre merveilleusement suspectes. Que si on avoit resolu de ne suivre pas son conseil, il n'en faloit pas mesme entendre la proposition, & que d'une legation dont on ne pouvoit attendre de bien, il y avoit du mal à craindre. Les autres remonstroient que ce seroit une chose qui paroistroit & superbe & odieuse, que de ne vouloir pas mesme escouter des gens qui venoient de la part du Roy. Que si on ne trouvoit pas matiere de satisfaction dans les propositions qu'il feroit, ce seroit une justification. Si l'on ne suivoit pas son conseil : mais que de rejeter un conseil avant que de l'avoir oüy, & rebuter des propositions de paix sans avoir examiné s'il y a feureté à les accepter, ce n'estoit pas le fait ny de Christiens, n'y de François; mais en quelque sorte de Barbares. Que la Nouë s'estoit comporté de

K

telle

telle façon par le passé, qu'il ne falloit pas croire qu'il fust absolument changé en si peu de temps, & que peut estre l'induiroient ils à reprendre ses anciennes erres. Que si cela estoit, ils devoient croire qu'il leur auroit esté envoyé, non de la part du Roy; mais de celle de Dieu, veu qu'ayant par cy devant mis à fin tant de beaux exploits militaires, & montré en diverses occasions une si rare suffisance en matiere de gouvernement, ils ne pouvoient avoir un chef plus capable, ny de rompre l'ennemy par les executions de la main, ny de conduire leurs affaires à bon port par la prudence politique. Que c'estoit un personnage d'un cœur vrayement noble & genereux, & qu'ils s'asseuroient qu'il ayeroit mieux mourir cent-fois, que de tacher sa reputation, & de démentir l'honneur de sa vie passée par une desertion ignominieuse à luy & à sa posterité. Que la calamité des temps estoit telle qu'elle pouvoit l'avoir porté, par quelque necessité, à une resolution qu'il n'auroit jamais prise autrement. Que s'il y avoit rien de tel en sa negociation, c'estoit à cette cause là qu'il le falloit imputer, & non pas à son naturel, qu'il avoit toûjours fait paroistre bon & droit en toutes choses. Que donc on ne luy fist pas cet affront que de ne le vouloir pas recevoir: & après ces raisons & ces exhortations, quelques uns y adjousterent les prieres & les supplications, peu s'en falut, la larme à l'œil & comme les mains jointes. Ces remonstrances eurent bien assez de vertu pour faire prendre la resolution de l'oüir; mais ce fût avec cette modification, que ce ne seroit pas dans la ville. Ils luy escrivirent donc une lettre de cette teneur. *Monsieur, puis que vous avez choses importantes à nous communiquer, avancés vous jusques à Taddon tel jour qu'il vous plaira, dont vous nous advertirez: & si vous voulez quelque escorte pour vôtre personne, & de ceux qui seront avec vous, tels qu'il vous plaira, nous vous*
1572 *la donnerons.* Il vint donc à Taddon le 19. Novembre, & là
fe

se rendirent Languillier, la Roche Eynard, Viliers, & Moreau, deputez de la ville, pour ouïr la charge qu'il avoit, & pour la rapporter, fans y rien répondre. D'abord, après quelques salutations, qui furent fort froides de leur part, il leur voulut premierement expliquer comment il estoit arrivé qu'il se trouvoit alors avec eux en cet estat, & puis après exposer sa charge. *Après le meurtre arrivé à Paris, dit-il, le Roy commanda aux François qui estoient dans Mons en Haynaut, qu'ils eussent à remettre la ville entre les mains du Duc d'Albe, & à s'en retourner en France le plus promptement qu'ils pourroient. Et d'autant qu'entre les soldats François il y en avoit plusieurs Catholiques Romains, qui sans autre deliberation vouloient qu'on obeïst au Roy; pour éviter plus grande confusion l'on fut contraint de recevoir une paix hastée & peu avantageuse aux assiegez: & parce que je fus mis en ostage, je perdis la commodité de suivre les troupes de Flandres. C'est l'occasion pourquoy je me suis rendu en France sous la foy de Monsieur de Longueville qui m'a ordonné d'aller en cour. De là j'ay esté envoyé par leurs Majestez pour vous proposer la paix que le Roy entend vous donner; c'est que si vous laissez entrer de sa part un gouverneur en vostre ville, vous en éviterez le siege & le sac, & en vous procurant à vous mesmes du repos, vous donnerez par ce moyen quelque rafraischissement à toutes les Eglises de ce Royaume. Si vous le faites, leurs Majestez m'ont chargé de vous assurer, qu'en vous comportant comme bons & loyaux sujets l'exercice de la religion, vous demeurera en pareille liberté que vous l'avez eü par cy devant: & si vous m'en demandez mon advis, je vous conseille d'accepter ces conditions, pourveu qu'on vous donne de bonnes assurances de l'execution des promesses.* Après avoir ouy cela, soit que les deputez en eussent charge ou non, ils traiterent la Nouë d'une façon fort estrange. Ils luy dirent qu'on leur avoit fait esperer de rencontrer la Nouë à Tadon: mais qu'on les avoit trompée, & qu'ils s'en alloient le rapporter à ceux qui

les avoient envoyez : & là dessus, ils firent comme s'ils eussent voulu prendre congé. Luy, sans s'émouvoir, leur dit : *Quoy Messieurs, ne me cognoissez vous plus? Avez vous si tost perdu le souvenir de tant de choses que nous avons faites ensemble pour nostre commune conservation?* Et à cela ils répondirent, qu'ils se souvenoient fort bien que peu d'années auparavant un Seigneur nommé la Nouë, avoit fait quantité de belles & grandes actions pour la defence de la verité de l'Euangile, & pour leur conservation, & qu'ils en garderoient la memoire. Mais que quant à luy ils ne le cognoissoient point pour estre ce la Nouë là. Qu'il avoit bien quelque air de son visage, & de la stature de son corps, mais qu'ils n'en recognoissoient nullement la voix ny les conseils, qui leur avoient autresfois esté si salutaires. En un mot, que la Nouë ne se fust jamais laissé corrompre aux promesses de la Cour, pour leur conseiller de se livrer eux mesmes aux persecuteurs de la verité, & aux massacreurs de leurs freres. Que neantmoins ils rapporteroient au conseil de la ville ce qu'il leur disoit, & là dessus ils retirerent. Il ne fût pas tant touché de l'indignité de cette action, dont il ne témoigna aucune émotion sur son visage, que joyeux de ce que Gadagne en estoit témoin. Car il voyoit par là que si la negociation ne réussissoit pas, il ne s'en faudroit pas prendre à la Nouë. Les Deputez estans retournez à la Rochelle, & luy demeuré à Taddon pour attendre qu'elle seroit la deliberation, plusieurs de la ville l'y allerent voir le lendemain, pour luy donner des témoignages de la continuation de leurs respects, & de leur ancienne amitié, qu'il reçeut avec sa bonté & sa civilité accoutumée. Les Ministres de dehors, qui s'estoient retirés dans la ville, deputerent aussy vers luy deux d'entr'eux à mesme fin, & luy firent dire que nonobstant la commission dont il s'estoit chargé, ils avoient cette esperance de luy, qu'il embrasseroit la cause de la verité de Dieu,

& la

& la defense de son Eglise, selon la sainte & ardante affection qu'il y avoit montrée auparavant; & qu'ainsi ils se pourroient vanter d'avoir reçu de la main de leurs ennemis, l'instrument de leur delivrance. Et à cela il répondit en termes generaux, qu'il n'avoit point de si grand desir que de servir à Dieu, & de maintenir son Eglise; & qu'il s'estimerait plus heureux d'y estre simplement portier, comme le Psalmiste dit en quelque lieu, que d'estre grand maistre dans les Palais des Monarques; & sans rien particulariser d'avantage, il leur tint quelques autres propos semblables, pleins de preuves de son zele, & de la perseverance de sa pieté. Pendant ces visites, le conseil de ville deliberoit, & après quelques autres conferences, où ils le traiterent avec plus de respect & de moderation, le resultat de la deliberation luy fût apporté en ces termes. Que la cause qu'ils defendoient n'estoit pas leur cause particuliere; mais celle de Dieu, & de toutes les Eglises de France; c'est pourquoy ils ne pouvoient accepter aucunes conditions qui concernassent leurs freres, sans leur participation, ou au moins sans que les autres Eglises y trouvassent leur repos & leur liberté. Que pour ce qui les touchoit en particulier, ils avoient de justes raisons de ne recevoir point le Marechal de Biron, qu'on leur avoit destiné pour gouverneur. Qu'ils estoient prests d'en recevoir un de la part de sa Majesté, pourveu qu'il fust de la Religion: mais que quant à se remettre entre les mains de leurs ennemis, ils nes'y pouvoient resoudre. Que s'il plaisoit au Roy leur faire la grace de les laisser vivre paisiblement les uns avec les autres, en l'estat auquel ils estoient, comme ils avoient fait par le passé, ils le feroient en tout devoir & obeissance envers sa Majesté. Que pour luy ils le recognoissoient pour estre le mesme la Nouë qu'ils avoient cogneu le temps passé, & qu'ils croyoient que c'estoit la necessité du temps qui le faisoit

parler un autre langage. Qu'ils le conjuroient d'embrasser le party de l'Eglise de Dieu, qui estoit si rudement assaillie par tout ce Royaume, & que le Seigneur de la cause dont il s'agissoit, du quel il avoit si souvent esté benit en la deffendant, auroit sans doute cette resolution souverainement agreable. Quoy qu'il en soit, qu'ils luy offroient tres volontiers l'une de ces trois conditions. Ou de prendre la conduite de leurs affaires & de leurs armes, comme il avoit fait autresfois, & qu'ils la luy donneroient de bon cœur; ou de vivre en homme privé sous la protection de Dieu dans la communion de ses freres, & aux depens de leur communauté; ou s'il vouloit se retirer en Angleterre, de monter dans un vaisseau qu'ils luy équiperoient expressément pour cela. Il les remercia de leur bonne volonté, & sans rien répondre précisément, il demanda qu'il luy fust permis de conferer avec six ou sept ministres qu'il nommeroit, touchant certains points qui regardoient sa conscience, & la satisfaction de son esprit. Il se voyoit en de grandes peines, & difficiles à demesler. D'un costé, le Roy luy avoit promis sollemnellement de traiter ceux de la Religion doucement, & les Rochelois favorablement: & s'il y pouvoit avoir quelque occasion de se fier en ses promesses, la prise des armes contre son autorité avoit beaucoup de peine à se justifier devant une conscience tendre & religieuse comme la sienne. De l'autre, l'experience des choses passées ne fournissoit à sa prudence que trop de sujet de se défier de la fidelité de la cour. La parfaite connoissance qu'il avoit des affaires de la paix & de la guerre, luy faisoit juger que la Rochelle n'estant pas en estat de soutenir sans quelque espece de miracle, l'effort d'une armée Royale, animée par l'esperance d'esteindre entierement le party de ceux de la Religion, il sembloit qu'il fût de son bien, à elle, de prevenir les lamentables suites d'un siege, & à luy, de son devoir, de l'y porter par ses
con-

conseils. Mais quand il venoit à faire reflexion sur le sensible déplaisir qu'il auroit de luy avoir conseillé une chose qui luy peust estre ruineuse, & la tache qui terniroit à la posterité son honneur d'avoir esté l'instrument de sa desolation, il croyoit qu'il valoit mieux se remettre à la bonne providence de Dieu pour les evenemens à venir, veu l'experience qu'on avoit faite en diverses occasions, de son assistance extraordinaire. Il conféra avec les Ministres entre les deux portes de S. Nicolas, & après avoir bien consulté avec Dieu & avec foy mesme, il prit une resolution à laquelle je ne sçay pas s'il s'en trouvera aucune semblable en toute l'histoire ancienne & moderne. Pour satisfaire à sa conscience, & à l'affection que ce peuple luy temoignoit, & pour prendre un employ digne de sa vie passée, il accepta la charge de General des Rochelois, pour les servir de son conseil & de sa personne en toutes deliberations & actions militaires : & pour s'aquiter de la promesse qu'il avoit faite au Roy, & luy approuver sa fidelité, il promit à l'abbé Gadagne & à Biron, en leur communiquant sa pensée, d'employer de bonne foy, quand il seroit dans la ville, ses soins & ses conseils, pour reduire les choses aux termes de la paix, & de l'obeissance à sa Majesté. Pour ce qui en pourroit arriver, ayant satisfait à son devoir & à son honneur des deux costez, il le remettoit à la providence de Dieu & au temps, qui seuls pouvoient démeller des choses si impenetrables à la prudence de l'homme. Il entra doncques dans la Rochelle le 27. du mesme mois, & dès le lendemain, ayant esté reçu au conseil en cette qualité de General, il commença à s'aquitter de la promesse qu'il avoit faite à Biron, & à Gadagne. Car il proposa qu'il falloit envoyer vers les Eglises qui subsistoient encore, & particulierement vers celle de Montauban, de Nismes, & de Sancerre, afin d'adviser ensemble aux moyens de quelque bon accord. Que peut-estre en trouveroit on de
raison-

raisonnables aufquels la cour consentiroit : & qu'en tout cas, pendant ces negociations, l'ennemy ne se hafteroit pas de lever & d'amener là ses forces. Mais cét advis ne fût pas fui-vy, pour quelques raisons, & nommément par ce qu'ayant esté rapporté il y avoit peu, que la ville de Sancerre avoit pensé estre surprise en parlementant, le Conseil de Ville creut que la Cour ne mettoit ou ne souffroit mettre en avant ces propositions de paix, sinon pour prendre ses avantages. En fuite, le Roy voyant que l'envoy de la Nouë n'avoit pas reüssi, commanda au Marechal de Biron, qui estoit à S. Jean d'Angeli, d'entrer dans le gouvernement de la Rochelle, & de resserrer les Rochelois le plus qu'il pourroit. Ce qui luy estoit aysé, en l'estat auquel ils estoient, car il avoit avec luy 7. cornettes de cavalerie, dix huit enseignes de gens-de-pied, 500. pionniers, & deux coleurines. Il entra donc d'un costé par le canal nommé le Beraud, vers le Poutou, & de l'autre par la bastille, sur le chemin de Mauzé à Marans; & par ce que les garnisons que les Rochelois avoient à Marans, à Novillé & à Andilly, qui consistoient pour tout en 3. compagnies d'arquebusiers, se retirerent à la Rochelle, il se faist en un moment de toutes les petites places qu'elle avoit tenuës aux environs. Ses troupes s'estans approchées, la jeunesse de la Rochelle brusloit d'envie de fortir & de faire quelques combats. Ce qui fût la premiere occasion que la Nouë eut d'executer ce qu'il avoit promis aux Rochelois, de le servir de sa personne à la guerre. Car voulant en mesme temps & aguerrir & conserver ces jeunes gens, il fortit dès le mois de Decembre avec eux, leur fit voir l'ennemy avec honneur, & par sa prudence & par sa valeur, il les en tira toujours sans aucune perte considerable. Et cette conduite, d'estre envers la ville, l'entremetteur des negociations & des propositions de paix, que Biron & Gadagne continuoyent; & contre Biron & ses troupes, le
chef

chef des Rochelois dans les actions de guerre, fût si également partagée par la Nouë dans les commencemens de cette grande affaire là, qu'il sembloit qu'il ne fût pas plus aux Rochelois qu'au Roy. Car c'estoit à luy que Biron & Gagne s'adreffoient pour faire & sçavoir & valoir envers les Rochelois, les ordres de la Cour : comme c'estoit à luy que les Rochelois s'adreffoient pareillement lors qu'il falloit faire quelque action militaire hors de leurs murailles. Au mois de Janvier ils firent une action par laquelle il sembloit qu'ils se le vouloient affecter absolument. La qualité de General, qui luy avoit esté donnée, estoit sans prejudicier aux droits du Maire, qui s'estoit toujourns porté jusques là, non seulement pour chef de la Police ; mais aussy pour chef de la ville, pour commander aux gens de guerre en ce qui se faisoit entre les portes & les remparts. Alors doncques il se tint un conseil general, dans lequel il fut resolu d'un consentement universel, que pour les louables parties qu'on avoit connuës en luy, & dont on faisoit une experience continuelle, il seroit reconneu & suivy de tous comme souverain chef des gens de guerre, tant au dedans qu'au dehors de la ville, sans diminution au Maire de ses autres droits. Cela produisit divers mouvemens & divers effetz. La Nouë accepta cette augmentation de pouvoir & de dignité en sa charge, seulement pour l'interest du Public : car il creut que cet accroissement d'autorité luy ayderoit à servir plus utilement la ville & la cause generale. Plusieurs de ses amis, qui n'avoient pas tant de sagesse ny de moderation que luy, disoient qu'on ne luy donnoit pas assez de pouvoir ; veu que peu de temps auparavant il avoit esté gouverneur general de la Rochelle & du pays d'Aunis ; & que c'estoit quelque espece de deshonneur que de ne luy donner pas le mesme grade qui luy avoit esté donné par le Prince. D'autres, jaloux de sa vertu, car l'envie la fuit comme l'ombre fait le

L

corps,

corps, disoient qu'on luy en donnoit trop, & qu'il ne faloit pas establir un gouvernement si absolu dans une ville, dont la forme estoit en quelque façon populaire. Joint que puis qu'on avoit escrit en Angleterre au Conte de Montgomery, & qu'on esperoit qu'il viendrait, il faloit attendre qu'il fust arrivé, ou pour choisir à qui des deux on donneroit le commandement, ou pour le partager également à l'un & à l'autre. Ce qu'ils coloroyent de quelque apparence d'équité, par ce que le Conte estoit ausly homme de condition, & fort experimenté. Mais la malice y jouoit son jeu: car ils sçavoient bien que pour quelque cause que ce fust, la Nouë & Montgomery ne s'accordoient pas bien ensemble. Et ce qui favorisoit les discours de ces envieux, c'est que pour tout cela, la Nouë ne se departoit point de ses premiers sentimens & de sa façon d'agir, n'y de solliciter les Rochelois à la paix, pourveu qu'on la peust faire à des conditions raisonnables. La ville se trouva donc partagée en deux differentes opinions. Car la Nouë & plusieurs autres, que gentils-hommes qu'habitans, & refugiez en la ville, qui avoient grande opinion de forces du Roy, qu'ils avoient veuës, & peu de celles de Reformés, que les defastres passez avoient extremement diminuées, trouvoient la partie extremement inégale. Tellement que le Roy, & Monsieur, qui devoit venir au siege, quand une fois il seroit formé, jurans d'entretenir inviolablement la paix qu'ils vouloient donner, ceux là estoient de cette opinion qu'il la faloit accepter, par ce qu'ils ne pouvoient se sauver que par un effect miraculeux de la grace de Dieu, qu'il ne faloit pas tenter: & que d'ailleurs, pour peu que duraft la paix, elle donneroit le loisir au party de ceux de la Religion de se reposer, & de revenir un peu de cette espece de pâmoison dans laquelle il estoit tombé par les horribles saignées qui luy avoient esté faites. La plus part des Rochelois au contraire, & quelques autres

autres disoient qu'il n'y avoit aucune apparence de se fier aux promesses de ceux qui les avoient violées tant de fois, & que tant s'en faut qu'il y eust quelque occasion de croire qu'ils se feroient amendez, que plus on fait de mal, & plus on s'endurcit à mal faire. Que c'estoit l'excessive bonté de la Nouë qui abusoit son jugement, & qui luy faisoit avoir bonne opinion des promesses & des sermens de ceux à qui il avoit affaire. Et jusques là, s'il n'y eust rien eû d'avantage, on eust dit que c'estoient des gens qui tendoient à un même but par divers chemins, & que cela ne devoit pas empêcher leur bonne intelligence. Mais enfin la chose tourna en quelque espece de faction, que les fauteurs du Conte de Montgomery fomentoient, de sorte que s'il venoit, comme il estoit attendu, la Nouë prevoyoit qu'il en pourroit arriver quelque scandale. Pour le prevenir, car il estoit homme qui faisoit aysément & sans aucune difficulté, céder son interest particulier, à celuy du Public, il chercha quelque expedient pour se tirer honorablement de la Rochelle. Et il y fut d'autant plus aysément induit, qu'il commençoit à s'appercevoir que son integrité n'y estoit plus en telle estime qu'elle avoit esté, n'y par consequent sa presence si agreable. Neantmoins, s'il estoit possible, il vouloit estre utile ailleurs, & après y avoir bien pensé, il creut qu'en Angleterre il pourroit faire quelque chose de bon pour la cause. Il mit donc en avant au conseil cette proposition, qu'on y envoyast vers la Reyne Elizabet, & vers les François qui y estoient refugiez, quelque personnage signalé, pour sollicitier un grand secours, esperant que la charge luy en pourroit estre donnée. Ceux à qui sa vertu faisoit mal aux yeux, l'y eussent volontiers député pour l'éloigner, & quelques uns de ses amis y eussent aussy consenti pour sa satisfaction particuliere. Mais il avoit encore telle creance parmy la plus part des Rochelois, & ceux qui ne se laissoient point transporter

à la passion, le jugoient si necessaire, qu'en approuvant sa proposition en general, on fit tomber les voix de l'election sur l'anguillier, comme si la subsistance de la Rochelle eust dependu de la presence de la Nouë. Il falut donc qu'il demeurast comme malgré qu'il en eust, & qu'en suite il continuaist ses fonctions militaires. Plus il estoit injustement soupçonné par quelques uns, plus hautement justifioit il son integrité par la frequence de ses combats, & par les hazards ausquels il exposoit sa personne dans les forties. Et il seroit trop long de les rapporter par le menu: qui en sera curieux les peut voir dans les originaux de l'histoire. Au mois de Feurier, Monsieur, qui venoit au camp, luy escrivit de S. Maixant cette lettre. *Monsieur de la Nouë, le Seigneur de Biron m'a fait entendre ce que luy avés mandé. Sur quoy je vous veux bien advertir qu'estant issu de la maison dont je suis, & si proche du Roy Monseigneur & frere: outre l'honneur qu'il m'a fait de me donner la charge & autorité que j'ay en son Royaume, je n'ay jamais eü n'y auray autre volonté que la consideration de ses bons sujets: & n'y a rien dequoy je suis plus marry que voir repandre le sang de ceux que je voudrois conserver, se reconnoissant & mettant au devoir & obeissance que les sujets doivent à leur Roy, Prince naturel, & souverain Seigneur. A cette cause estant sur mon partement pour m'acheminer au camp, ou je seray dedans trois jours; je vous ay bien voulu escrire la presente, laquelle servira tant pour vous que pour ceux de la dite ville. Pour vous assurer que reconnoissans le Roy comme vrays & bons sujets, & remettans la dite ville en son obeissance & entre mes mains, je vous promets toute assurance de leur vies & biens, sans qu'il leur soit fait aucun tort, mal ny deplaisir: & qu'ils seront entierement conservez. Autrement & si dedans le jour mesme que j'arriveray là, vous n'y avés satisfait, je suis tout resolu avec les forces que j'ay, & celles qui viennent encore, d'assiger la ville sans y perdre une seule heure de temps, & de la prendre par force, & faire*

faire tel châtement & punition de ceux qui s'y trouveront, que cela servira d'exemple à tous les autres. Priant Dieu sur ce, Monsieur de la Nouë, vous avoir en sa sainte garde. Escrit à S. Mai-xant le second jour de Feurier, 1573. signé, Votre amy, Henry. & au dessus, A Monsieur de la Nouë. Cette lettre ne les intima nullement. Car dès le lendemain qu'elle fût reçeuë, ils se mirent à travailler en diligence à leurs fortifications, & comme les ennemis vouloient empescher leurs pionniers d'aller querir des fascines pour cela, la Nouë sortit, en tua soixante, & en amena quarante prisonniers. Et afin de rendre tous ceux qui estoient dans la ville, également participans du bien & du mal, outre les huit compagnies de la ville, 5. grandes & 4. petites estrangeres, & celle du Maire, il en dressa une de volontaires qui estoient environ cent, dont les deux parts estoient gentils-hommes, ou signalez par quelque commandement. Monsieur escrivit en particulier à la Noblesse, pour luy rememorer son devoir envers le Roy, & luy promettoit toute sorte de bon traitement & de faveur de la part de sa Majesté, si elle se remettoit dans les termes de son devoir. Mais ny d'elle, ny de la ville, car elles répondoient chacune à part, il ne reçeut que des paroles fort respectueuses, & des prieres de ne trouver pas mauvais ce que par une necessité absoluë elles faisoient pour leur conservation. Ainsi Monsieur arriva au camp: & désaussy tost qu'il y fût, il fût en danger d'estre pris dans une sortie que fit la Nouë. Mais la crainte d'une embuscade empescha la Nouë de s'avancer. Cependant il persistoit en sa façon d'agir, & faisant tous les jours vigoureusement la guerre, il ne laissoit passer aucune occasion de parler de paix. Sur une proposition qu'il fit au conseil, on luy accorda de conferer avec les deputez de Monsieur, partie par abouchement, & partie par escrit. Biron, Strossi, & Gadagne, se devoient trouver au moulin d'Amboise, près la porte de

Cougne, pourveu que la Nouë y vint, & quelques uns des principaux avec luy. Mais il y eut contestation au conseil sur sa deputation. Car plusieurs souüenoient qu'un general ne doit point sortir pour parlementer, & qu'on luy pourroit faire quelque mauvais tour. Luy disoit qu'il avoit de bons amis en l'armée, de qu'il pourroit apprendre diverses choses importantes que l'on ne sçauroit pas autrement. Enfin il l'emporta, & il se trouva à l'assignation. Gadagne y dit quantité de choses de vive voix: puis il donna un escrit contenant 27. articles de memoires & d'instructions sur les propositions de paix, sur lesquels, ayant esté deliberé dans la ville, on répondit aussy par escrit, qu'on n'y pouvoit consentir: & fût arresté à la sollicitation du peuple, que désormais on ne s'aboucheroit plus, & que si on entroit en quelque negotiation, ce seroit par escrit seulement. Ainsi on retourna aux armes, & dés le lendemain du pourparler, la Nouë, qui se hazardoit extraordinairement, courut grande risque de la vie dans une sortie, & il y fust demeuré sans le Capitaine Marfac; à la memoire du quel l'histoire doit cette recommandation, qu'il paya là pour luy de sa vie. Car voyant preparer un coup pour le tuer, il se jetta au devant & le reçeut en son corps, de quoy il mourut sur le champ. Le jour d'après, le cheval de la Nouë luy fût tué entre les jambes, & luy en grand peril d'estre tué ou pris. Et pour former les soldats, à la pieté, & les porter à la vertu, & mesmes à la militaire, dont ils avoient tant de besoin en cette occurrence, il distribua 57. ministres qui se trouvoient alors dans la ville, trois ordinaires, & 54. refugiez, dans toutes les compagnies; pour y faire des prieres à heures réglées, & des exhortations selon les occasions. Cét arrest de ne s'aboucher plus, n'empescha pas la Nouë de proposer quelques jours après au conseil une nouvelle entreveüe, pour essayer à trouver quelque moyen d'accommodement, & quoy qu'il
y eust

y eust quelque contestation là dessus, ses raisons pourtant & son autorité l'emporterent. De sorte que l'entreveuë fût arrestée, & pour y parvenir, Monsieur donna pour ostages Strossi, parent de la Reyne, le Chevalier de Bateresse, & le Seigneur du Mondreville, afin que la Nouë fût assuré de son retour. Car il fût deputé avec le lieutenant general Morisson, & vit Monsieur, qui après luy avoir dit qu'il ne falloit point que les Rochelois s'attendissent à avoir du secours d'Angleterre, les renvoya à peu près avec les mesmes articles que l'Abbé Gadagne avoit donnez. Le Conseil estant assemblé pour adviser encore une fois sur ces articles, la Nouë persistoit toujourns à dire que son advis estoit qu'on fist la paix : par ce qu'à juger de cette affaire par les regles de la prudence, la ville estoit perduë sans cela. La raison en estoit qu'il n'y a point de place au monde qui se puisse maintenir contre un siege, quand il est opiniastré par un puissant ennemy, si elle n'est secouruë par une armée qui face lever le siege, par diversion au par combat. Que ceux de la Religion ne pouvoient d'eux mesmes en ce Royaume mettre aucune puissance sur pied. Que d'Angleterre, il n'en falloit point attendre, la paix & l'alliance ayant esté confirmée entre la France & elle tout de nouveau. Que l'Allemagne avoit diverses foisourny de grands secours aux reformez ; mais que le fer de cette nation là estoit pesant & mal-aysé à remuer : que c'estoit l'argent qui luy donnoit le mouvement, & que les reformés n'en avoient point : & quand il viendroit à se mouvoir de luy mesme, quelle puissance estoit capable de venir d'au delà du Rhin, jusques aux bords de l'Ocean, à travers tant d'incommoditez, tant de rivieres, & tant de combats, pour estre à temps au secours d'une ville dont un si puissant ennemy tenoit des-ja le fossé & le rempart ? Il adjoûtoit à cela qu'il falloit considerer que la perte de la Rochelle tiroit après elle la ruyne de toutes les autres

autres Eglises, dont la condition ne pouvoit estre que tres miserable, quand il luy faudroit subir les loix d'un ennemy, non seulement absolument victorieux; mais encore irrité par ce qu'on appelloit obstination, desobeissance, & rebellion. Qu'au contraire, la paix donnant à la Rochelle quelque favorable traitement, la condition des autres Eglises seroit au moins tolerable. Qu'il sçavoit bien à peu près les choses qui se pouvoient dire au contraire, soit pour le sujet qu'on pouvoit avoir de se défier de la fidelité du traité, ou pour ce qu'on l'auroit conclu sans en donner connoissance ny participation aux autres Eglises qui y avoient si grand interest. Mais que les sages cedoient le plus souvent au temps, & toujourns à la necessité qui excuse toutes sortes d'actions devant des personnes equitables. Cet affaire estoit de merueilleusement grande importance, & les sentimens partagez, & le conseil, dont la plus part estoit d'une opinion contraire à celle de la Nouë, craignant que ses raisons ne prevallussent à la fin, & que sur ces propositions & cette esperance de paix, quelques uns ne s'endormissent & ne devinissent paresseux, on fût d'avis d'en conférer avec les Ministres, de la plus part desquels on n'ignoroit pas les mouvemens. Il leur fût donc ordonné d'examiner cette affaire entr'eux, en pesant les raisons de la Nouë, & celles qu'on leur opposoit, & de deputer 5. de leur corps pour venir dire en la presence du Conseil qu'el seroit le resultat de leur assemblée. Ils y vinrent le Mardy 3. de Mars, & comme la Nouë avoit raisonné en tres experimenté Capitaine, & en grand homme d'estat, le lecteur trouvera bon que je represente icy comment ils discoururent en Ministres. Après avoir usé de quelque preface de respect & de civilité, quand il falut venir au point, ils parlerent à peu près en cette sorte.

Nous avons charge, Messieurs, de la part de nostre compagnie, de vous déduire brièvement quatre choses sur le sujet que vous nous

avez

avez fait la faveur de nous proposer : & la premiere est que l'Eglise de Dieu ne composant qu'un mesme corps, dont nostre Seigneur Iesus Christ est le chef, comme les fidelles dependent tous de luy, aussy ont ils les uns avec les autres cette union inviolable que le Symbole des Apostres appelle la communion des saincts. Le principal effect de cette communion Messieurs, consiste en ce que chacun d'eux n'ait rien de particulier, & qu'ils se sentent obligez de ne procurer pas moins le bien de leurs freres que le leur propre. Quand donques ils recherchent ce qui est de leur particulier, ils se divisent les uns des autres, & rompent cette communion que nostre Seigneur Iesus a establie entr'eux : & ils ne se peuvent ainsi diviser qu'ils ne se separent de Iesus Christ mesme. Car comme qui retrancheroit le bras d'avec l'espaule, empecheroit qu'il n'eust plus aucune communication avec la teste, d'où depend le gouvernement du corps ; ainsi, qui se retire de la communion de charité qu'il doit avoir avec les autres Chrestiens, se prive de celle du sauveur mesme. De sorte que quand nous trouverions quelque avantage particulier ou pour cette ville, ou pour nos personnes, dans la paix qu'on nous propose, nous ne la devrions pas accepter, si non freres n'y trouvoient aussy leur repos & leur liberté. Vous sçavez, Messieurs ; car nous parlons à ceux qui sont versez en la lecture de l'Escriture, & à qui on la recommande continuellement, ce que firent autresfois les Rubenites & les Gadites, & la demie tribu de Manasse. Iosué les avoit partagez au delà du Jourdain, & il ne leur estoit point necessaire ny de le traverser, ny de combattre contre les peuples de Canaan, pour se mettre en possession de leur partage : & neantmoins ils promirent à leurs freres de le passer & de les assister en leurs guerres, & de ne poser point leurs armes, ny de ne retourner point en leurs maisons, jusques à ce que les autres jouissent paisiblement chacun de la portion qui luy avoit esté assignée. Vrie mesme, qui n'estoit qu'un particulier, ayant esté envoyè du camp de Ioab vers le Roy, ne voulut point coucher en sa maison tandis que l'armée du Seigneur campoit durement

M

sous

sous les tentes. Or si les Juifs, pour estre issus de mesme sang, & avoir une mesme religion Mosaique, ont eû de si bons sentimens, quels doivent estre les nostres en la communion d'un mesme esprit de nostre Seigneur, & en la profession d'une mesme foy Chrestienne? La seconde chose est, que cette ville & celles de Montauban & de Nismes, ses sont données mutuellement promesse de ne faire aucun traité l'une sans l'autre, & l'ont confirmée par serment. Or vous sçavez, Messieurs, que le Psalmiste dit que celuy qui ne garde pas la foy promise, fust-ce à son dommage, n'habitera point dans le Tabernacle de l'Éternel. Et s'il a prononcé cela de toutes choses indifferemment, en combien plus forts termes le doit on dire quand il s'agit d'affaires de grande importance, & qui concernent la gloire de Dieu & le Public? Iosué trompé par les Gabaonites, avoit fait un traité avec eux où il interposa le serment. Le peuple le pria de ne garder point la foy, parce que c'estoient des menteurs qui ne le meritoient pas, & que ce qu'on leur avoit promis, ç'avoit esté par surprise. Mais il eut plus d'égard à la religion du serment qu'à toutes autres considerations. Et bien que la destruction que Saül fit de ces gens, n'arriva que plusieurs siecles après, si est ce que par ce qu'il avoit en cela violé la foy donnée par ses predecesseurs & par les autres lignées, Dieu vengea cette perfidie sur la posterité de ce Prince, pour estre un memorial eternel de sa justice, & un advertissement à tous le siecles de ne se dispenser pas legerement de l'observation du serment. La troisieme chose est, que quand nous serions reduits à la necessité dont parlent ceux qui sont de contraire sentiment, encore ne faudroit-il pas se precipiter comme personnes qui n'ont point d'esperance en la bonté & en la puissance de Dieu. Car c'est luy qui domine sur la necessité mesme, qui y engage les hommes, & qui en delivre quand il luy plaît, & qui prend plaisir, quand on se fie extraordinairement en luy, à faire paroître sa vertu en ses delivrances miraculeuses. Quelques femmes mangerent leurs enfans au siege de Samarie; mais neantmoins la ville ne tomba point entre les mains des ennemis,

nemis, & s'il se faut servir de témoignages tirés de livres qui ne sont pas authentiques, c'est à bon droit que Judith reprenoit ceux de Betulie, de ce qu'ils avoient limité le temps du secours de Dieu, promettans de rendre la place s'ils n'estoient secourus & delivrés précisément dans 5. jours. La 4. chose finalement est, que par la grace de Dieu nous sommes encore bien esloignez de la nécessité dont on parle. Nous avons encore de toutes sortes de choses nécessaires en cette ville pour trois mois, & si toute esperance de secours ne nous est pas absolument retranchée. De sorte que ce sera mettre sur nous un reproche & un diffame ineffaçable, si ayant encore le moyen d'attendre, nous nous hastons de recevoir une paix desavantageuse pour nos freres, sans leur en avoir donné aucune communication. Nous vous supplions donc tres affectueusement, Messieurs, de ne prendre point à la haste une resolution dont vous vous repentiez à loisir, & dont cette ville puisse avoir du blâme, & maintenant & à la posterité. Ces raisons ne firent changer d'opinion à personne. Car ceux qui suivoient celles de la Nouë, disoient qu'ils ne doutoient point de la puissance de Dieu; mais qu'ils n'avoient point en cette occurrence d'autre declaration de sa volonté, finon celle qu'il manifestoit dans les apparences des choses. Qu'il a donné la prudence aux hommes pour s'en servir en la conduite de toutes affaires, & particulièrement des grandes, où il ne se faut point figurer que l'on luy verra faire des miracles, quand on n'en a point de promesses sur quoy on se puisse fonder: & que quand l'ennemy auroit l'avantage, ou par force ou par surprise, comme il ne seroit plus temps de deliberer, aussi auroit-on fujet de se repentir de n'avoir pas suivy de bons conseils quand il estoit temps. Mais le Conseil de ville, qui pour la plus part enclinoit à n'accepter pas la paix, fût bien ayse de se voir fortifié par les discours des Ministres. L'evenement d'alors confirma ce sentiment; car la Rochelle fût delivrée par un moyen auquel on ne se fût jamais attendu.

Ce qui est arrivé de nôtre temps à la mesme ville de la Rochelle, a montré combien la Nouë estoit prevoyant. Dieu en l'un & en l'autre a fait voir, & la liberté & la sagesse de sa conduite, en ce qu'en des occasions, & à des résolutions qui sembloient pareilles, & qui néantmoins, peut-estre, ne l'estoient pas, il a donné des succès si differens. Les sages & ceux qui ne se laissoient point emporter à la passion, de quelques sentimens qu'ils feussent, le proposoient avec moderation, & avoient toûjours la Nouë en une estime incomparable. Mais les autres y mesloient de la chaleur, & ne pouvans accuser la Nouë de foiblesse, veu l'ardeur avec laquelle il se portoit tous les jours dans les combats, ils le soupçonnoient d'intelligence avec la Cour, & de quelque espece de trahison. Il supportoit cela avec beaucoup de douceur & de constance; & quelque interest qu'y puisse avoir ou le general des Ministres, ou la memoire particuliere de celuy dont je vais d'écrire l'action, celle de la Nouë merite que je ne passe pas icy sous silence un trait admirable de sa magnanimité. On attendoit à l'issuë de ce conseil qu'elle auroit esté sa deliberation sur une si grande affaire, & y avoit à la porte de la maison de ville quantité de gens pour cela. Entre ceux qui s'y trouverent, il y eut un ministre nommé la Place, qui voyant sortir la Nouë, & ayant appris qu'ils avoient esté ses sentimens, s'attacha à luy comme il retournoit à son logis, & se mit à luy reprocher ses conseils avec une extreme violence; l'appellant traître, & perfide, & transfuge, venu de la part des ennemis pour livrer la ville entre leurs mains. Quand la Nouë n'eust point esté l'un des plus sages hommes du monde, la condition de Ministre, & la naissance de la Place, (car il estoit gentil-homme) avec ce qu'il estoit des-jà vieux, le luy eust fait considerer. Il luy repondoit doncques doucement, & le vouloit vaincre par raison. Mais cet homme, qui naturellement n'en avoit guerre, & qui
d'ail-

d'ailleurs, estoit alors extrêmement eschaufé par la passion, s'y laissa tellement transporter, qu'en repetant ses injures, il s'approcha de la Nouë, & luy donna un soufflet. Quelque gentils-hommes, qui estoient autour de luy, irritez de cet outrage, le voulurent punir sur le champ. Mais luy, sans s'émouvoir, comme estant au dessus de toutes sortes d'injures, les en empescha, & ayant fait prendre cet homme, il le remena luy mesme chez luy, le recommanda fort particulierement à sa femme, en luy disant qu'elle eust soin de son mary, pour ne le laisser pas desormais vaguer par les ruës, parce qu'il avoit l'esprit alteré. Et de fait, soit par discrasie naturelle de son cerveau, ou pour punition d'une si insolente action, Dieu permit qu'il fit puis après diverses autres choses de cette nature là, pour lesquelles il fut déposé. Si on l'eust déposé dès lors, comme les loix de la discipline de nos Eglises le veulent, & comme il le meritoit tres-bien, on eust fait ce que l'on devoit, & ses autres semblables deportemens n'eussent point donné de scandale. Cependant Monsieur, d'un costé pressoit vivement le siege, & de l'autre il faisoit solliciter les Rochelois à la paix. Dés le mesme jour de ce Conseil, Biron en escrivit à la Nouë, & luy manda qu'il estoit venu un homme de la part de ceux de Montauban pour la demander à Monsieur. Cela, outre d'autres considerations, donna l'occasion à un autre conseil qui se tint le lendemain, où la Nouë, le Lieutenant Morisson, & d'Etambé furent deputez pour aller ouïr les propositions des Catholiques, qui ne leur proposerent autre chose que l'exercice de la Religion dans la ville, & par tout ailleurs liberté de conscience seulement. Sur quoy leur ayant esté representé qu'on estoit ainsi par tout le Royaume à ceux de la Religion le moyen de baptiser leurs enfans, & de celebrer leurs mariages, ils répondirent que pourveu qu'on le fist à petit bruit, dans les maisons particulieres & sans presche, on n'en

feroit point inquieté. A quoy on ne fit pas difficulté d'ajouter tout ouvertement ; que si on se contentoit de ce que le Roy offroit ainsi de sa bonne volonté, il tiendrait ce qu'il auroit promis ; mais que si on obtenoit d'avantage par importunité ou autrement, il n'en tiendrait rien. Ces propositions ayant esté rapportées au conseil un jour après, la plus part, & nommément six Ministres qui y avoient esté appellez, soutinrent par diverses raisons, qu'il n'y falloit point entendre ; dirent que c'estoit un piege qu'on tendoit à ceux de la Religion pour achever de les attraper : parlerent autant avantageusement qu'ils peurent des provisions que les Commissaires de la Police faisoient, & des moyens qu'ils avoient de tenir encore long-temps : & firent tant par leurs raisons que tant s'en faut qu'en ce conseil on condescendist à cette paix, qu'il fût resolu qu'on ne souffrirait plus qu'il en fût parlé dans la ville. La Nouë avoit jusques là digéré ses mécontentemens, & bien que l'estat auquel il voyoit les choses luy donnaist tant de déplaisir, que quand il faisoit fortie sur l'ennemy, ce qu'il faisoit tres-souvent, il alloit si avant dans les dangers qu'il sembloit qu'il eust esté bien aysé d'estre delivré de l'embaras où il se trouvoit, par une mort honorable, si est-ce qu'il demouroit toujours en sa station, pour voir s'il y pourroit rendre quelque service & à la ville, & à la cause, & au Roy. Mais depuis cela ses amis le sollicitèrent puissamment de penser à sa retraite. Desormais il voyoit absolument rendus inutiles les soins qu'il pouvoit prendre pour la paix. Les divisions que les divers sentimens avoient causées dans la ville, & qui avoient passé jusques à des factions ouvertes & à des animositez, l'outroyent plus qu'on ne scauroit exprimer. Et enfin, les soupçons que quelques uns avoient eü de luy, s'estans tournez en des accusations ouvertes de perfidie & de trahison, une ame belle & noble comme la sienne en conçeut un tel mécontentement, qu'il

qu'il ne luy falloit plus qu'une occasion, pour se retirer sans blâme. Les lettres du Conte de Montgomery, escrites d'Angleterre le 16. du Mois de Feurier, & reçeuës à la Rochelle le 14. de Mars, la luy fournirent telle qu'il l'eust peu attendre. Il mandoit qu'il avoit equippé 45. vaisseaux de guerre, & qu'avec cela; & quinze navires Rochelois, & environ 20. autres chargés de munitions, il esperoit de les secourir dans un mois. La Nouë sçavoit que le Conte ne luy vouloit point de bien, & il luy avoit esté fait d'etranges rapports des discours que Montgomery avoit tenus en Angleterre contre luy & contre ceux qui estoient de ses sentimens. Prevoyant donc que quand il seroit arrivé, ce qui devoit estre dans deux jours, selon le terme qu'il avoit prefix, ils se trouveroient de differente opinion en ce qui touchoit le public, & d'ailleurs en mauvaise intelligence entr'eux, en ce qui estoit de leur disposition particuliere, & que cela animant les factions, seroit capable de produire quelque fort mauvais effect, il se resolut de se retirer dans l'armée du Duc d'Anjou. Et voicy comment le Duc de Rohan parle de cette retraitte dans ses Memoires. *La Rochelle, dit-il, souffrit son premier siege apres le massacre & la dissipation de son parti; estant foible de fortifications, reduite aux derniers abois, abandonnée de tout le monde. Ce qui mesmes obligea Monsieur de la Nouë, illustre en pieté, prudence & valeur, de tâcher à la faire rendre, afin de la tirer de plus grande desolation.* Au reste, il croyoit qu'on ne luy pouvoit pas reprocher de laisser le gouvernail sans Pilote, puis qu'outre quantité d'honnestes gens capables de le tenir, entre lesquels estoit le Baron de la Muffe, Breton, ils devoient avoir bien tost Montgomery, homme fort experimenté, & qui avoit rendu de grands services à la cause. Ainsi il se retira, au grand regret d'une infinité de gens de bien, dont les uns croyoient que la fleur de ce qu'il y avoit de veritablement prudent, se retiroit

retiroit avec luy, & les autres, quoy qu'ils tinssent une autre route en matiere de resolutions & de conseils, avoüoient néantmoins qu'ils perdoient la presence d'un homme de rare integrité, & la conduite d'un incomparable chef de guerre. Il fût reçu dans l'armée par ses amis avec grande joye, & par Monsieur avec beaucoup de civilité, & y vescu quelque temps en homme privé, sans se mesler ny de la paix ny de la guerre; excepté que le secours du Conte de Montgomery n'ayant pas succédé comme on l'esperoit, on remit sus les propositions & les pourparlers de paix, à quelques uns des quels il se trouva. Quelque soin que le Monsieur le Duc d'Anjou apportast à diligenter le siege, les affaires n'alloient ny si viste ny avec tant de succès qu'il desiroit: & dans le camp il y avoit plusieurs seigneurs, qui n'avoient pas beaucoup d'envie que la Rochelle se prist, quelques raisons particulieres qu'ils en eussent. Quelques uns avoient de l'indignation du massacre de Paris. D'autres avoient quelque mécontentement de la cour. D'autres, selon l'humour de la nation, desiroient quelque changement au gouvernement, & avoient du dégouft des choses presentes. Jusques alors néantmoins ils s'estoient tenus couverts, parce qu'ils n'avoient point de chef, & que d'ailleurs la terreur de la colere du Roy, estoit encore toute recente. Mais quand ils virent que le siege tiroit en longueur, plus qu'au commencement on n'avoit creu, ils ne craignirent pas de se découvrir les uns aux autres, & principalement quand ils se virent appuyés du Duc d'Alençon qui estoit au camp. Car soit que ce Prince fust irrité de la mort de l'Amiral de Coligny, qu'il aymoit uniquement, par ce qu'il l'avoit proposé au Roy pour chef de la guerre contre le Roy d'Espagne, soit qu'il eust quelque jalousie de la reputation & de la puissance de son frere le Duc d'Anjou, ou qu'il voulust aussi faire parler de luy à quelque prix que ce fust, il ne cherchoit que

que l'occasion de se mettre à la teste d'un party. Le Roy de Navarre, & le Prince de Condé, sauvez de la S. Barthelemy, avoient suivy le Duc d'Anjou au camp, & avec eux plusieurs jeunes Seigneurs de la Cour, entre lesquels estoit le Viconte de Turenne. Celuy-cy, bien qu'il n'eust alors qu'environ 17. ans, monstroit des-jà les esperances de ce qu'il devoit estre quelque jour, & faisoit paroistre une prudence au dessus de son âge. Par son entremise le Roy de Navarre, le Prince de Condé, & plusieurs autres, s'estant reciproquement decouvert leurs mouvemens, consultoient quelques fois entr'eux, & par ce qu'ils avoient besoin de la conduite d'un homme fidelle & bien experimenté, ils se communiquoient à la Nouë. Une fois il leur prit fantaisie d'envoyer le Viconte de Turenne, avec quelque noblesse de ceux qu'ils avoient gaignez, se saisir adroitement d'Angoulesme, & de S. Jean d'Angeli: ce qui estant fait, le Duc d'Alençon se devoit declarer, & faire un Manifeste par lequel il appelleroit tous ceux de la Religion à luy, avec promesse de leur procurer le rétablissement & l'execution des Edits de pacification. Mais la Nouë leur fit voir tant de difficultés en ce dessein, qu'il en détourna leur pensée. Une autre fois ils se proposerent de se saisir de la flotte du Roy: & cela leur sembloit d'autant plus aysé, qu'on y faisoit mauvaise garde, par ce que dès lors commençoit cette coûtume des Colonels des Regimens, dont on prenoit les soldats qu'on y envoyoit pour les garder, de n'avoir pas leurs trouppes complettes, pour profiter de leur payement. Et le Viconte de Turenne estoit des-jà maistre de l'Amirale du Viconte d'Uza, quand la Nouë, par sa prudence, arresta les boüillons de ces jeunes gens, en leur disant qu'il falloit attendre quelque occasion plus favorable. Le Conte de Montgomery ayant donc amené une petite flotte vers ces costez-là, ils s'imaginèrent que c'estoit là l'occasion qu'ils atten-

N

doient,

doient, & deliberoient de se mettre dans ses vaisseaux, pour s'en aller en Angleterre. Car ils disoient que le bruit d'une si grande revoltes' estant espandu dans le Royaume, il s'y feroit sans doute de nouveaux troubles, dans lesquels ceux de la Religion, justement irritez par les massacres, ne manqueroient pas de se mesler. Que cela releveroit leurs affaires, par ce que le Roy, seroit obligé à retirer ses troupes du siege, & que la Rochelle seroit delivrée par ce moyen là: & que quand à eux, ils moyenneroient en Angleterre quelque grand secours, pour revenir en France avec une armée. Cette proposition fût faite en un conseil qu'ils tinrent tout à cheval, & où ils avoient appellé la Nouë, à l'experience du quel ils deferoient tous beaucoup. Quand donc ils l'eurent prié de leur en dire son advis, il leur dit tout rondement que ce conseil luy paroissoit un peu chaud, & qu'il ne croyoit pas qu'une telle precipitation fust pour delivrer la Rochelle. Qu'ils ne sçavoient pas en quelle disposition d'esprit estoient les Anglois, dont la plus part de cette flotte estoit composée. Que quand ils se resoudroient à les recevoir en leurs vaisseaux, & à les mener en Angleterre, on y seroit bien tost las d'eux, & qu'ils seroient en charge à la Reyne. Qu'elle, qui aymoit le repos deses sujets, ne s'embarasseroit pas volontiers dans une guerre estrangere à l'appetit de leur mécontentement. Qu'il ne leur seroit pas honorable, estant de la qualité qu'ils estoient, de faire si peu de cas de leur dignité & de leur vie, que de s'en aller comme fugitifs en pays estrange, solliciter en personne du secours pour leurs amis. Qu'encore qu'il ny eust point de Princesse au monde plus courtoise qu'Elizabeth, si est-ce que la conjoncture des temps, & de l'alliance fraichement remouvellée avec la France, l'obligeroit ou à leur défendre sa presence, ou si elle les y recevoit, à leur faire quelque reprimende, quand ce ne seroit que par faux semblant. Que si elle se portoit à leur
don-

donner quelque secours, ce seroit sans doute en cachette, & encore si eschagement qu'il ne profiteroit pas tant à leurs affaires, qu'il nuiroit à leur reputation. Que c'estoit beaucoup qu'ils eussent fait paroistre une bonne inclination à favoriser une juste cause; mais que la prudence vouloit qu'ils différassent à en faire voir les effets en un autre temps. Et qu'au reste les affaires du monde, & particulièrement celles de la France, estant en perpetuel mouvement, il leur naistroit sans doute bien-tost quelque opportunité plus avantageuse. Ainsi par sa prudence & par son autorité, il les empescha de se laisser emporter à quelque entreprise ruineuse. Cependant les Polonois, qui avoient esleu le Duc d'Anjou pour leur Roy, vinrent en France pour le demander, & apporterent à la Rochelle de six cens lieuës loin, la delivrance que les Ministres avoient esperée sans sçavoir d'où ny comment il plairoit à Dieu de la faire naistre: & la Nouë eut le contentement d'y voir publier la paix le dixiesme de Juillet, & de s'y rejoüir avec ses amis, après de si facheux déplaisirs, & de si longues souffrances.

Mais cette joye ne fût pas universelle par toute la France, & mesme ne dura pas long-temps aux endroits où l'on la goustâ. L'edit de la Paix, qui est rapporté tout du long dans les originaux de l'histoire, donnoit si peu de satisfaction à la plus part des Reformez, que ceux de Languedoc, Quercy, Provence, Dauphiné, & autres endroits ne le vouleurent point recevoir. Et bien que dans les autres Provinces, on n'osast pas ouvertement declarer qu'on n'en vouloit point, si est-ce que les Eglises n'en estoient pas contentes. En effect, outre que les massacres avoient mis beaucoup de chagrin dans les esprits, & que ceux qui sont en cet estat sont plus difficiles à contenter, depuis ce celebre Edit de Janvier, tous ceux qui avoient estés faits pour la pacification des troubles, avoient retranché quelque chose des li-

bertés de ceux de la religion, & par ce dernier elles estoient encore beaucoup plus restraints. Car hors quelques lieux particuliers, comme la Rochelle, Montauban, Nismes, & quelque peu d'autres, on leur ostoit l'exercice de la Religion presque par tout le Royaume: Ce qui estoit insupportable à des gens qui pour avoir cette consolation d'ouïr prescher la parole de Dieu, s'estoient il n'y avoit que peu d'années, volontairement exposez aux tortures & aux feux. Ils se plaignoient encore que ce peu mesme qu'on leur avoit ottroyé par cét Edit, n'estoit pas executé, & qu'en divers lieux on leur faisoit de mauvais traitemens & des violences: & à la Rochelle mesme il s'estoit fait des infractions de cét Edit, qui avoientourny la matiere & l'occasion à diverses remontrances. D'ailleurs il y avoit quantité de gens d'entre les Catholiques, qu'on appelloit Politiques, qui n'estoient pas contens du gouvernement, & qui prenoient pour pre-
texte de leur mécontentement, la surcharge un peu extraordinaire des impositions & des tailles. Ils disoient, comme on a accoustumé, qu'on abusoit de l'autorité du Roy pour satisfaire à l'avarice de quelques particuliers, & entre ceux qui parloient de la façon, le Duc d'Anville, & les autres Montmorancis se faisoient particulièrement entendre. Et ceux-là souffloient les restes des embrasemens passez, & faisoient ce qu'ils pouvoient pour en exciter une grande flamme. Les Princes s'en mesloient aussy. Celuy de Condé s'en estoit fuy en Allemagne. Le Roy de Navarre se tenoit comme prisonnier. Le Duc d'Alençon, outre qu'il estoit ambitieux, n'aimoit pas beaucoup sa mere, par ce qu'il croioit qu'elle ne l'estimoit pas, & qu'elle avoit empesché que le Roy ne luy donnaist la charge de Lieutenant general, laissée par le Duc d'Anjou, en s'en allant en Pologne. La Nouë n'ignoroit pas tout cela. On commençoit à mener trop de bruit pour n'estre pas entendu: il avoit trop
d'intel-

d'intelligence avec tous les grands hommes de son temps, pour n'en avoir pas eü quelque communication : & ce qu'il avoit veu entreprendre au camp de devant la Rochelle, & qu'il avoit empesché, luy donnoit assés de certitude des mouvemens des uns & des autres. Pour luy, il ne manifestoit point encore les siens, & ils l'eussent toujourns encliné à la manutention de la paix, s'il eust veu qu'on eust peu prendre quelque confiance en ceux qui l'avoient donnée. Mais soit que la Reyne-mere nourrist une animosité implacable contre les reformés, ou qu'elle en voulust en particulier aux Rochellois, ou enfin que voyant le commencement de ces remuëmens, elle craignist que la Rochelle ne servist de nouveau de place d'armes à ceux de la Religion, & de support au party des Politiques, elle tascha de s'en saisir par surprise. Biron, le Conte du Lude, Landereau, & Puy-gaillard furent employés à cela, & traiterent avec quelques habitans & quelques soldats. Mais la menée fût decouverte, & quelques uns des complices rigoureusement executés. Cela, & ce qu'on avoit envoyé une armée en Languedoc contre ceux de la Religion, qui n'avoient pâ se contenter du traité de paix, avec quelques autres choses, fit croire à la Nouë que la Cour estoit irreconciliable avec les Reformés, & particulièrement avec la Rochelle. De sorte que craignant la perte de cette ville, qu'il ayroit, & que cela ne tirast en consequence la ruyne des Eglises, pour lesquelles il avoit tant de fois exposé sa vie, il commença à goûter les propositions qu'on luy faisoit, de joindre les affaires & les armes de ceux de la Religion, avec celles des mal-contens de la Cour, & des Politiques. Il avoit quelques années auparavant commancé à connoistre cét incomparable Philippes de Mornay, Seigneur du Plessis Marly, & avoit remarqué en luy des vertus extraordinaires, & des-ja meures dès leur naissance. Sçachant donc qu'il estoit en Angleterre, où il

s'estoit fauvé du massacre de Paris, il le sollicitoit sans cesse à retourner en France, & obtint enfin de luy qu'il y repassast. Ils s'aboucherent sur les affaires du temps, & quoy que tous deux fussent admirables en prudence, & incomparables en affection au service de Dieu & au bien de l'estat, ils se trouverent de different sentiment. Car le Plessis, qui n'estoit alors âgé que de 25. ans; mais qui avoit des lors une extra-ordinaire clair-voyance dans les affaires, n'estoit point d'avis qu'on se joignist avec les Politiques & les mal-contens. Ses raisons estoient, qu'il ne falloit point mesler l'affaire de la Religion avec les mécontentemens du Duc d'Alençon: Qu'il estoit plus expedient que chacun fist son fait à part, demeurans au reste bien ensemble. Qu'il estoit bien difficile que ceux-là s'accordassent en leurs conseils, qui avoient un but du tout divers. Que par ce meslange la pieté & les bonnes mœurs seroient contaminées. Qu'il estoit plus aisé de se bien entretenir separez que conjoints. De plus, que si on venoit à traiter de paix, les adversaires des reformés croiroient avoir satisfait à tout s'ils contentoient le Duc: mais sur tout qu'il falloit bien peser que la cause de ceux de la Religion du tout divine, perdroit beaucoup de son poids, si on la mesloit avec les interests des hommes. La Nouë répondoit à cela, que l'affaire de la Religion & les mécontentemens du Duc d'Alençon, estoient à la verité choses fort differentes; mais qu'elles pouvoient s'entr'aider. Qu'on ne se pouvoit entr'aider sans se bien entendre, & qu'on ne pouvoit se bien entendre sans se communiquer. Ce qui estoit comme impossible si chacun faisoit son fait à part. Que les deux buts estoient differents; mais qu'ils n'estoient pas contraires, & qu'ainsi l'on pouvoit bien joindre ses conseils sans s'embarasser. Que la pieté ny les bonnes mœurs ne se corromproient pas d'avantage quand on seroit dans une mesme armée que dans une mesme Cour,
chacun

chacun se gâtant ou se gardant de la corruption selon la disposition de son ame. Que joints ou separez, il seroit peut-estre difficile de maintenir l'amitié: mais qu'il estoit impossible d'avoir celle du Duc d'Alençon, si on n'embrassoit ses interests. Que quand on voudroit contenter le Duc à part, il n'y avoit point d'apparence qu'il y entendit, en abandonnant ses vrais amis, pour se remettre du costé de ceux qui le traiteroient plus mal que jamais, quand ils le verroient decheu de leur assistance. Enfin que la cause de la Religion, estoit toute divine à la verité; mais que puis qu'on se resolvoit à la defendre par moyens humains, il ne falloit pas mépriser ceux que Dieu presentoit par sa providence. Leur dissentiment n'altera point leur amitié, & la Nouë persistant en son opinion, commença de penser aux moyens de procurer cette union, pour faire conjointement la guerre. Les Seigneurs Catholiques ne vouloient pas commencer. Les Reformés avoient peine à s'y resoudre, au moins si la Rochelle ne se declaroit, pour estre le magazin de leurs commodités, la source de leurs gens de guerre, le lien de la communication avec les estrangers par le moyen de son port, & leur retraite en cas de disgrâce. Or estoit-il difficile de les induire à cela, par ce qu'ils estoient épuisez & fatiguez du siege passé, & que depuis peu le Roy leur avoit escrit favorablement, pour desavouër les entreprises faites sur eux, les loüer de la punition qu'ils avoient faite de ceux qui en estoient auteurs ou complices, comme de perturbateurs du repos public, & leur promettre sa faveur s'ils demeuroient dans l'obeissance. Neantmoins, la Nouë entreprit de les persuader, & ayant pris l'occasion de la celebration d'un jeusne & d'une Cene, qui r'assembloit dans la ville quantité de gens des environs, il s'y achemina avec Mirambeau, la Cace, & quelques autres personnes de creance, & y entra le 3. de Janvier. Ses conseils de paix, que plusieurs

plusieurs n'avoient pas approuvés, & la façon dont il estoit forti, avoient, ou laissé quelque sinistre opinion de luy dans l'esprit de quelques uns, ou donné pretexte à ses envieux de rendre sa personne suspecte. Il falut donc commencer par essuyer ces mauvais soupçons, pour rendre sa negociation efficace. Pour cela il rendit exactement conte de ses actions passées tant en public qu'en particulier devant les plus apparens de la ville. Il protesta en plein consistoire que sa resolution estoit, moyennant la grace de Dieu, de vivre toujours selon la pure doctrine de l'Evangile, & mesmes de mourir, si besoin estoit, pour maintenir la liberté des Eglises, & le repos de tous ses freres. Il satisfit si pleinement à toutes sortes de personnes par ses ravissans discours, que ses ennemis mêmes furent contraints d'advoüer que c'estoit un grand exemple de vertu entre tous les gentils-hommes François, soit pour la prudence de ses conseils, soit pour son experience à la guerre, soit enfin pour ses deportemens domestiques & particuliers, ou plusieurs démentent la reputation qu'ils ont aquisée par leurs actions guerrieres. Car il n'y avoit rien de plus pur que la conduite de sa vie, ny de plus reiglé que celle de sa maison. Sur tout il les charma tous par la douceur de son humeur, par l'affabilité de sa conversation, & par cette modestie & cette humilité qui sembloit en quelque façon estre propre à luy seul, ou au moins qui se trouve rarement en ce degré en des ames si grandes & si élevées. Après avoir donné une telle impression de sa vertu, il n'eut pas besoin pour les persuader, de toutes les forces de son eloquence. Il l'employa neant moins de telle façon, qu'encore de ce costé là, pour un homme de sa profession, il parut comme incomparable: De sorte que toutes les raisons de ceux qui vouloient demeurer neutres, s'évanouïrent devant luy. *Vous voulés, leur disoit-il, jouir en repos & en tranquillité de la liberté de vos consciences, & de*

& de l'exercice de vostre religion, après avoir eü tant de peine à l'obtenir par la perte de vos biens, & au hazard de vos vies. Vous auriez peut-estre quelque raison, si vous pourriez vous assurer d'en jouir long-temps. Mais tenés cela pour constant qu'il n'y a rien eü que la contrainte de la necessité qui le vous ait fait ottroyer, & que l'effect cessera tout aussi tost qu'en cessera la cause. Quoy? pensez vous que si vous laissez pour suivre vos freres sans les secourir, le Roy après les avoir ruinez, vous laisse tous seuls en son estat jouir d'une religion si differente de la sienne? vous allegués que vous avez engagé au Roy de Pologne & vostre promesse & vostre foy, d'entretenir la paix qu'il a traitée avec vous. C'est un grand lien de la conscience & de l'honneur que la religion du serment; Mais je croy que vous m'advoüerés qu'il y a bien de la difference entre celuy que l'on fait purement & simplement, & celuy à l'observation duquel on ne s'astreint que sous des conventions reciproques. Si ceux avec qui vous avés traité, exécutoient leurs promesses de bonne foy, la vostre vous tiendroit inviolablement obligé: En des accords où on ne promet que sous de mutuelles conditions, celuy qui fausse sa foy le premier, libere l'autre de la sienne. Or qui peut douter que les Catholiques n'ayent enfreint leur foy & leur promesse les premiers, veu que depuis la paix ils n'ont cessé de tascher, & taschent encore journellement de vous surprendre? Vous dites que ce sont entreprises faites par des particuliers que la Cour a desaduoiés. Je le veux; je veux encore qu'on tienne pour faux les advertissemens qu'on nous donne pour assurez, que nos ennemis ont dessein de nous achever d'exterminer par de nouveaux massacres. Il se peut faire que ce sont soupçons mal fondez dont on s'alarme. Je vous demande seulement que vous tourniez les yeux sur vos pauvres freres de Dauphiné, de Languedoc, & des environs, que l'armée du Roy, s'ils ne se deffendent courageusement, tient à la veille d'une ruyne inevitable. Puis que l'Eglise de Dieu n'est qu'un corps, comme vous le sçaviez fort bien dire il y a 7. ou 8. mois, si vos freres qui sont membres de

ce corps, sont inhumainement mis à mort, il faut que les autres soient réduits à l'insensibilité, si la douleur n'en va jusques à eux, pour esloigner qu'ils en puissent estre. Vous croyés, peut-estre, que vostre condition est bien differente de la leur. La difference qu'il y a, c'est qu'on ne vous attaque pas si ouvertement ny de si près. Mais l'ennemy qui prend une ville par des mines sousterraines, commencées à un quart de lieuë des fosséz, la prend aussi bien, & est autant ennemy, que celuy qui la prend par assaut & à force ouverte. C'est sans doute une regle generale, qu'il faut qu'un homme de bien observe sa foy: mais elle n'est point si generale pourtant qu'elle ne recoive des exceptions indubitables. On ne seroit pas tenu de garder un serment que l'on auroit fait au prejudice de l'interest de son prochain; & beaucoup moins ceux qui sont faits au detrimement de la gloire de Dieu mesme. Il y a du mal à faire de telles promesses, & il y en a encore d'avantage à les exécuter. Ce fût à Herode une promesse indiscrette & temeraire que celle qu'il fit à la fille d'Herodias: mais ce fût injustice & cruauté que de s'en aquiter en donnant la teste de Jean Baptiste. Ce fût à Iephthé une sotte precipitation que de promettre qu'il sacrifieroit ce qu'il verroit le premier sortir de sa maison: mais l'exécution qu'il en fit fût encore plus mechante que la promesse. Or pour appliquer cela aux affaires dont il s'agit maintenant, qui peut douter qu'il ny aille de la gloire de Dieu, & de l'interest du prochain, si nous entretenons cette paix? Dieu nous commande-t'il, ou ne nous defend il pas plütoft, lors que nous voyons nos freres persecutez jusques à la mort pour la cause de sa verité, de les abandonner à la mercy de leurs ennemis? Ne veut-il pas au contraire, que selon les moyens qu'il luy plaist de nous en mettre en main, nous defendions ce corps de l'Eglise, pour le maintenir en son entier? vous dites que vous estes dénuéz d'hommes, & de toutes sortes de moyens, par ce que la rigueur & la longueur du siege que vous avez soutenu, a consumé vos provisions, & ruyné vôt're campagne. Ne vous mettez pas en peyne de cela, Messieurs; ce n'est pas nôtre dessein que de vous incom-

incom-

incommoder, ny de rien entreprendre sur ce qui vous appartient, sinon de vostre consentement & avec vostre bonne grace. Ce sera vostre Maire & son conseil qui disposera de tout, & qui, comme c'est bien la raison, en demeurera le maistre. Nous ne demandons que vostre jonction, pour rendre nos forces plus formidables à nos ennemis, qui quand ils nous verront unis de moyens, comme nous le sommes de sentimens & de volontés, seront enfin contraints d'en venir à quelque bon accommodement, & de perdre pour l'avenir, sinon le desir, au moins certes l'esperance de nous avoir par les armes. Au reste vous vous souvenez bien qu'en vostre grande necessité vos freres vous ont secourus, & de leurs moyens, & de leurs personnes, se rendans en cette ville pour y courir mesme risque avecque vous. Maintenant donc qu'ils ont besoin que vous le leur rendiez, vous ne sçauriez les abandonner sans encourir non seulement le blâme de defect de charité: mais encore le deshonneur éternel d'une ingratitude condamnable. Et ne vous amusez point, je vous prie, aux vaines & frauduleuses promesses que les Catholiques vous font de vous laisser la liberté de vos consciences. Quand vous demureriez neutres, si pendant la guerre ils se peuvent rendre maistres de vostre ville, par intelligence, ou par surprise, ou autrement ils ne s'y espargneront pas, & alors vous verrez ce que deviendront leurs promesses. Elles aboutiront à en faire une belle & grande esplanade, & ils ont des-ja designé le lieu où ils doivent bâtir une Citadelle, qu'ils nomment un Châtie-vilain, pour estre un instrument de leur domination sur vous, & à vous un reproche éternel de vostre imprudence. Vous sçavez bien que si leur dessein reüssit, le Roy les advoüera & les autorisera toujourns. C'est pourquoy vous ne devez pas douter, que jour & nuit ils ne praticquent entre vous le plus de personnes qu'ils pourront & que sans cesse ils n'y ourdissent des menées. Dequoy la derniere entreprise du Conte du Lude, & de Tuy-gaillard est un suffisant témoin, & une instruction assez autentique pour vous rendre sages. Ce discours doncques de la

Nouë, & autres semblables, joints à l'opinion qu'ils avoient de sa grande suffisance & de sa rare probité, avec l'inclination des capitaines & des gens de guerre, qui eussent inutilement languy dans le calme d'une neutralité, porterent sans aucune difficulté la ville de la Rochelle à se joindre. Ils apposerent quelques conditions à leur jonction : mais elles ne sont pas de mon propos, & puis quand on est une fois embarqué dans un tel vaisseau; ces conditions particulieres cedent ordinairement à l'interest general. Cela fait, il donna advis au Maire de toutes les choses necessaires, tant pour fournir la ville de munitions, que pour reparer les fortifications, & y apporta, outre sa suffisance ordinaire, & la parfaite connoissance qu'il avoit de toutes les parties du mestier, une vigilance & une assiduité qui ne se peut représenter. Après quoy toute la Noblesse de Poitou, de Xaintonge, d'Angoumois, & des environs de la Rochelle, & pays d'Aulnis, luy defererent unanimement l'autorité de commander comme chef dans toutes ces provinces là, sous l'autorité d'un plus grand, dont il s'avoüoit, & qu'il ne nommoit point encore. Il le designoit pourtant assez en disant, qu'il estoit de telle qualité, que chacun s'estimeroit heureux de luy obeir, par ce qu'il estoit du rang de ceux qui avoient puissance de commander aux quatre Marechaux de France. Ainsi il accepta le commandement, après avoir remercié la Noblesse de l'honneur qu'elle luy faisoit, promettant que leur vray General se declareroit bien tost, & qu'il reconnoistroit les services qu'ils auroient rendus, & à luy & à la cause. Peu de temps après arriva à la Rochelle S. Sulpice de la part du Roy, avec lettre de creance de la Reyne mere à la Nouë, en datte du 19. Janvier, & conceuë en ces termes.

Monsieur de la Nouë, je vous prie que vous adjoutriés entiere foy & creance à ce que le sieur de S. Sulpice, chevalier de l'ordre du Roy Monsieur mon fils, conseiller en son conseil privé, Capitaine de cinquante

quante hommes d'armes, & surintendant general de la Maison & affaires de mon fils le Duc d'Alençon, vous fera entendre de la part dudit sieur Roy mon fils, & de la mienne, & estre tres assure qu'à meilleure occasion ne pouvez vous confirmer l'opinion qu'on a de vôtre affection & vertu. Priant Dieu qu'il vous ait, Monsieur de la Nouë, en sa sainte garde. Escrit à S. Germain en laye le 9. jour de Janvier 1574. signé Caterine, & au bas, de Neufuille. Sa creance, qu'il expliqua en public, estoit de faire au nom du Roy, en termes fort autentiques; une nouvelle declaration qu'il desadvoüoit ceux qui avoient fait conspiration contre la ville, & de temoigner que sa Majesté avoit beaucoup de déplaisir qu'ils eussent eü la hardiesse de s'avoüer de luy. De dire qu'il n'avoit autre intention que d'entretenir la paix, & que si ceux qui y contrenoient de la sorte tomboient entre ses mains, il en feroit une punition memorable à la posterité, de sorte qu'il s'étonnoit qu'on eust pris les armes à cette occasion: de dissuader les Rochelois de toute union avec ceux qui vouloient brouïller dans le Royaume seulement pour l'intereft de leur grandeur: de justifier les armes qu'il avoit prises contre ceux de Languedoc, comme contre des perturbateurs du repos public: d'exhorter doucement à demeurer dans les termes de l'obeissance, & de promettre de la part de sa Majesté, nonobstant les choses passées, toute sorte de protection & de favorable traitement. Ce que S. Sulpice déduisit au long, avec ce qu'il y pût donner d'efficace par ses paroles. La réponse fût en termes humbles & respectueux; qu'ils avoient toujors eü tres bonne opinion de l'affection du Roy à la manutention de la paix, & qu'il ne leur estoit point tombé dans l'esprit qu'il eust eü part dans les conjurations que l'on avoit faites contre la vie d'eux, de leurs femmes, & de leurs enfans. Que si on les avoit accusez, d'avoir pris les armes à cette occasion, c'estoit une pure calomnie, & que tandis qu'il plairoit au Roy entretenir

fon Edit à leur égard, ils demeureroient inviolablement dans le respect qu'ils avoient toujours rendu à luy & aux Rois ses devanciers. Qu'ils supplioient tres-humblement sa Majesté d'avoir esgard aux prieres de leurs freres de Languedoc, qui ne luy demandoient autre chose que l'exercice de leur Religion, la privation du quel leur estoit plus dure que celle de la vie. Qu'au reste ils esperoient que sa Majesté trouveroit bon qu'ils luy fissent quelques autres remonstrances pour le bien general de l'Etat & pour le leur en particulier, & ils prierent S. Sulpice de s'en charger, ce qu'il fit. Mais comme il est certain qu'ils coloroient le mieux qu'ils pouvoient leurs affaires, pour n'irriter pas le Roy, aussy S. Sulpice fit-il semblant de ne s'en appercevoir pas, & se retira sans donner aucun temoignage du peu de contentement qu'il en remportoit. Ainsi de costé & d'autre on se donnoit de belles paroles. Mais on se preparoit à d'autres effets. C'est pourquoy ceux de la Rochelle, se voulans fortifier d'hommes de valeur & de commandement, escrivirent au Conte de Montgomery, qui ne pouvant subsister en France, & n'estant pas fort bien venu en Angleterre, s'estoit retiré dans l'Isle de Gerzay: & ils esperoient d'autant plus un bon succez de leur priere, que peu auparavant il leur avoit offert son service s'ils avoient besoin de luy. Néantmoins, voyant que la Nouë, avec qui il avoit eu quelque picque auparavant, avoit pris le devant en la conduite des affaires, & qu'il estoit parfaitement bien dans l'esprit des Rochellois, il prit une autre resolution, & escrivit à la Nouë une lettre que j'ay creu devoir mettre icy. *Monsieur mon frere: J'ay entendu par l'un de mes gens que j'avois envoyé à la Rochelle, comme vous luy avés dit qu'on vous avoit fait entendre d'Angleterre par plusieurs personnes que j'avois tenu propos, que moy estant arrivé au dit lieu de la Rochelle, je vous devois donner un coup de poignard, & faire sauter par dessus les murailles. L'amitié*

tié que je vous ay portée & que je desire vous continuer, est cause que je vous ay escrit cette lettre, pour vous prier de la montrer, ou envoyer coppie à ceux là qui ont si méchamment & mal-heureusement menty, ayant inventé tels propos. Car je n'ay jamais parlé qu'en general, disant que pour ceux qui voudroient rendre la ville entre les mains des ennemis de Dieu, qu'on les devoit jeter par dessus les murailles, comme traistres à leur religion. Je m'assure que de vòtre part vous serés toujours de mesme advis, & qu'avec l'ayde de Dieu nous aurons cet heur de mettre & hazarder nos vies ensemble, ou chacun en son lieu, pour le mesme effect, & nous opposer à la continuelle cruauté de ceux qui veulent exterminer, en ce qui leur est possible, ceux qui veulent maintenir sa parole. Quand vous aurez le moyen de me departir de vos nouvelles, & de ce que vous connoistrez qui merite faire part à vos amis, je seray fort aise d'en sçavoir, & de ma part je vous feray le semblable. Et en cet endroit je feray fin pour saluer vos bonnes graces de mes humbles recommandations, & prie Dieu, Monsieur mon frere, vous donner en bonne santé, bien-heureuse & longue vie. De Gersay ce 18. Feurier 1574. & au bas de la main mesme du Conte: vòtre obeissant frere, & affectionné amy à vous servir, de Montgomery. Cela suffit à une ame bonne & genereuse, comme celle de la Nouë, pour faire leur reconciliation. Et de fait, il fût tres-sensiblement touché de la calamité de ce Seigneur, quand il fût pris quelques mois après, & que par l'animosité de la Reyne mere, il perdit la teste en Greve. Et il en témoigna sa douleur au jeune Conte de Montgomery, fils, le consolant, & l'exhortant, & l'encourageant autant qu'il pût à se montrer heritier de la vertu, de la constance, & du zele que son pere avoit montré jusques à la fin pour la religion reformée. A peu prés au mesme temps il receut une lettre du Sieur de Walsingham, qu'il luy escrivoit de Londres du 25. Feurier, & par laquelle il luy parloit fort des-avantageusement de l'Angiuller, qui estoit

estoit alors en Angleterre, & luy donnoit advis de ne le recevoir point à la Rochelle, où il faisoit estat d'aller, parce qu'aux propos qu'on luy avoit ouï tenir, il estoit ayfé de juger qu'il alloit là pour mettre de la division entre la Noblesse & la ville, & la Nouë & la Noblesse: & au bas de la lettre il y avoit une apostille en ces termes. *Estant prest à clorre cette lettre, j'ay receu des advertissemens de France, que le Baron de Belleville, qui sejourne non gueres loin de la Rochelle, a secreete intelligence avec quelques uns dedans laditte ville, dont on m'a prié de vous advertir, afin que vous donniés ordre qu'on s'en garde.* Languillier ne vint point si tost: & quand à l'entreprise du Baron, elle ne se manifesta non plus, parce qu'on se tenoit sur ses gardes. Cependant les Reformés, les Politiques, & les malcontens, par leurs allées-&-venuës, conclurent enfin ensemble de faire deux choses en mesme temps. L'une, de tirer le Duc d'Alençon de la Cour: l'autre, de prendre ouvertement les armes, & se saisir du plus de places qu'ils pourroient, & assignerent pour cela le 10. de Mars, jour de Mardy gras. Le Plessis Mornay, qui s'estoit laissé aller au courant des advis & des affaires, ménageoit l'exécution de la premiere. Mais Guitry, qui pour quelque cause particuliere qui le concernoit, se mit en campagne avec 300. gentils-hommes dès le 20. de Feurier, gasta tout par sa precipitation. La Nouë & les autres qui estoient en Poitou & à la Rochelle, attendirent le temps pour la seconde, & néantmoins faisoient sourdement leurs pratiques en attendant. Un de ceux qui paroissoient les plus eschauffez entre les politicques, estoit Jean de la Haye, Lieutenant General de Poitou, l'un des plus estranges de tous les hommes pour ce qui estoit de la connoissance des lettres, & au reste courageux, ambitieux, & haut à la main, il eut, ce semble, pour vray sujet de son mécontentement, quelque affront que S^{te}. Souleine luy avoit fait. Mais il eut pour pre-
texte

texte de ses remuëmens, le bien public, & creut que les troubles de l'Estat luy pourroient fournir l'occasion d'exercer ses vengeances particulieres. Jusques là il pouvoit avoir des compagnons. Quant à la façon dont il proceda, elle fût tout à fait extraordinaire & sans exemple. Il fit quelques voyages à la Rochelle, pour s'entretenir avec la Nouë, & pour entrer dans sa confiance il luy promettoit de prendre Poitiers, & de le mettre dans son party. Il en fit quelqu'autre à la Cour, où il dit qu'il negotioit quelque chose dans la Rochelle, & promit de s'en rendre maistre, pour le service du Roy. Il faisoit entendre à la Nouë & aux Rochelois, que l'intelligence qu'il avoit avec la Cour ne leur devoit point estre suspecte, par ce qu'il se facilitoit ainsi l'execution de ses desseins. A la Cour il ostoit les soupçons de ses voyages à la Rochelle, par cette consideration, qu'il ny avoit pas moyen de faire reussir ses entreprises autrement. Il en fit une sur Fontenay en faveur des Politiques & des Reformés, laquelle il desadvoüa: il en fit une autre sur Poitiers, qu'il eut bien la hardiesse d'aller advoüer en Cour, & la sçeut si bien deffendre, qu'ou bien on creut qu'il avoit de bons desseins pour le service du Roy, ou bien on fit semblant de le croire, & le renvoya-t-on en Poitou avec d'honorables commissions. Il ne trompa ny la Nouë ny les Rochelois, par ce qu'ils alloient bride en main. Il est douteux s'il trompa la Cour, car elle avoit aussi ses dissimulations & ses artifices. Mais tant y a qu'apres avoir bien bricolé, & joué divers personnages, il se trouva qu'il s'estoit trompé luy mesme, par ce qu'apres une autre entreprise faite sur Poitiers, qu'il faillit, il fût assez ou audacieux ou imprudent, pour se tenir à une lieuë de là, presque sans defense, dans sa maison de la Begaudiere, où S^{te}. Souleine l'alla attaquer, & le tua. Je fais ainsi toute son histoire d'un mesme trait de plume & en abrégé, par ce qu'elle ne tient à mon sujet que par quelques

P

entre-

entreveuë, qu'il eut avecque la Nouë. Le jour de Mardy-gras approchant, la Nouë donnoit les ordres necessaires pour l'execution de ce qu'on avoit resolu, & se reposant sur la Caze & sur Mirambeau pour la Xaintonge & pour l'Angoumois, il reserva sa personne pour les affaires du Poitou. En Xaintonge doncques ces deux là, avec Monguyon, & plusieurs autres gentils-hommes, se fervans de l'occasion de la debauche dans laquelle les Catholiques se plongent ordinairement ce jour là, se faisirent de Pons, Tonnay-Charente, Royan, Talmond, S. Jean d'Angely, Rochefort, Bouteville & autres places, pour la conservation des quelles ils donnerent leurs ordres, jusques à ce que la Nouë leur general en eust ordonné. Mais soit pour la police, ou pour les choses de la guerre, il apporta peu de changement à ce qu'ils avoient establi. La joye de ce succès fut ternie par la perte de la Caze, tué d'un coup d'arquebuzes dans la teste, comme il pressoit de se rendre une compagnie de Fantassins qui s'estoit retirée dans un bourg. La Nouë en eut plus de deplaisir qu'aucun, par ce que la rare vertu de ce gentil-homme, & quelque conformité d'humeur qui estoit entr'eux, avoit esté causé qu'ils avoient lié une tres-estroite amitié. Luy mesme en personne avec Lochy & Baronniere prit Melle & Lusignan par escalade. S. Estienne Bessay, & quelques autres gentils-hommes, surprirent Fontenay la mesme nuit: ce dessein ayant esté tenu si secret, qu'encore qu'il eut passé bien loin en d'autres provinces, comme en basse Normandie, on n'en flaira pour tant rien. La Nouë estant venu à Fontenay, il mit les ordres necessaires pour la guerre, la police & les finances: car il y a là un Bureau; puis desirant faire une reveuë de ses troupes, il les rassembla de divers endroits. Il mit ensemble 200. Maistres, & 40. Arquebusiers, laissant dans les places surprises les garnisons qu'il y creut estre necessaires, & avec cela, en tournoyant de
costé

costé & d'autre, il vint jusques à Loudun, passa de là en Tournaine, & jusques sur les bords de la riviere de Loyre, pour receuillir divers gentils-hommes, & autres, tant Catholiques que Reformez, qui n'eussent osé autrement sortir de leurs maisons, & par ce moyen il tâchoit d'accroistre ses forces. Tout ce qu'il pût faire, ce fût de les doubler, puis voyant qu'il ny avoit rien à esperer davantage, & que d'ailleurs il auroit bien tost sur les bras l'Armée du Duc de Montpensier, que la Cour envoyoit pour empescher ses cavalades, il se retira dans l'Angoumois, esperant y faire quelques progrès. Là une troupe de gens de cheval, assistez de quelques Arquebusiers, luy ayant voulu faire teste dans un bourg, & ayant pour cét effect barricadé les advenuës, il les força là dedans, puis sçachant que la sortie du Duc d'Alençon n'avoit pas bien reüssy à la Cour, & que dans les autres Provinces les entreprises de ses associez n'avoient pas fort bien succedé non plus, il retourna à la Rochelle, où le bruit de cela estoit capable d'en décourager plusieurs. Le lendemain de son arrivée il assembla dans l'Echevinage, le Maire, les Echevins, les Pairs de la ville, & quantité de gros bourgeois & notables habitans, & là avec sa douceur, & sa grace accoutumée, accompagnée d'une contenance resoluë, comme d'un homme qui esperoit bien de l'advenir, il leur dit: que s'il n'avoit pas pleu à Dieu donner un plus heureux succcez au commencement de leur entreprise, c'estoyent leurs pechez qui en estoient cause, & qu'il le falloit louer de tout, & s'asseurer en sa bonne providence, qu'il n'abandonneroit jamais les siens. Qu'il ne falloit pas avoir commencé cette carriere pour demeurer au milieu, mais courir avec constance, & poursuivre jusques au bout. Qu'il n'ignoroit pas que beaucoup de gens trouveroient bien rudes les traverses & les disgraces qui arrivent assez souvent à la guerre, & qui peut estre se repentiroient d'avoir quitté l'aise & le repos où ils

pensoient estre , pour s'engager dans une affaire accompagnée d'inquiétudes & de travaux. Néanmoins, qu'il ne s'imaginoit pas qu'il se trouvaſt grand nombre de ces delicates , dans une ville qui de longue main estoit accoutumée à se priver de ses commoditez particulieres, pour maintenir le pur service de Dieu , & contribuer ce qu'elle pouvoit au bien & à la tranquillité de l'Estat. Qu'encore qu'ils en eussent donné beaucoup de preuves , il ne mettroit en avant finon celle du dernier siege , qu'ils avoient si constamment soutenu. Qu'en l'estat au quel les choses estoient , il estoit besoin de plus de perseverance que jamais, & qu'il avoit tant de confiance en leur bon zele qu'ils ne s'y oublieroient point eux mesmes, & n'y espargneroient chose quelconque, & qu'ils en feroient en exemple à tous. Qu'il les en prioit, & les y exhortoit de toute son affection, & de vivre en bonne concorde. Que la discorde, & les factions ont de coûtume de ruyner les villes les plus florissantes, c'est pourquoy il les conjuroit des'entretenir en bonne union. Qu'il leur estoit aussy souverainement important de garder inviolablement la foy qu'ils avoient donnée à la Noblesse en leur association. Que la Noblesse de sa part estoit parfaitement disposée à garder la sienne, & à exposer plütoſt la vie, & tout ce qu'elle avoit de plus precieux, que de manquer à un point de leur traité. Enfin que c'estoit là la seule resolution qu'il faloit prendre, en attendant que le temps & les occurrences des choses leur donnassent occasion de s'éjouir par la venuë de quelque bon & favorable secours; ce qu'il falloit esperer de l'assistance de Dieu. Ce discours les affermit de telle façon que dés le mesme jour on tint conseil, où furent faites plusieurs belles ordonnances, pour la Police & pour la discipline militaire, dont les articles les plus necessaires furent publiez. Le Roy cependant faisoit des levées de gens de guerre, & des declarations sanglantes contre ceux qui s'estoient
sou-

foûlevez : & neantmoins avec promesse bien expresse de proteger contre toute injure ceux qui demeureroient paisibles dans leurs maisons. Mais cela ne faisoit que reveiller la vigilance de la Nouë. Le mesme jour de ce Conseil, duquel je viens de parler, il partit de la Rochelle pour aller visiter les Isles, qu'il sçavoit estre tres importantes à sa conservation. Il establit un Gouverneur & une garnison dans l'Isle de Ré; & pour celle d'Oleron il se contenta de l'argent qu'elle fournit à la cause. Delà, il alla à Broüage, qui appartenoit alors au Baron de Mirambeau, lequel y mit Cimaudiere pour gouverneur avec 300. hommes de garnison, & la Nouë y desseigna les fortifications qui depuis se sont avancées au point auquel on les voit estre. Puis ayant fait ce tour, il revint à la Rochelle, où il commença à donner ordre que l'on équipast des navires, afin d'estre desormais fort par mer, & de pouvoir garder les costes & les rades des environs. Car on avoit experimenté au siege, que les vaisseaux ennemis s'en estans saisis, la ville avoit esté quasi reduite à l'extremité par famine. Cela reüffit beaucoup plus avantageusement que d'abord on n'eust pensé, la Nouë y apportant tant d'affection & de diligence, qu'il mit soixante & dix que navires que barques en estat de se bien defendre, & mesme de courir la mer. Alors commença la pratique des congez, c'est à dire des commissions par lesquelles on promettoit d'attaquer en mer toutes fortes d'ennemis, Espagnols, Portugais, Catholiques qui s'estoient trouvez aux massacres, car on s'adressa premierement à ceux-là, & enfin on n'en espargna aucun de ceux qui n'avoient pas embrassé le party des Politiques, de quelques Provinces qu'ils feussent, Basques, Bretons, Bordelois, & Normans. Et cela rendit delors la Rochelle si formidable, que depuis Calais jusques au déstroit de Gibraltar, on n'oyoit parler que des courses & des prises des Rochelois. Ce con-

seil souffrit de la contradiction au commencement. Car il y en avoit plusieurs qui appelloient ces courses une espece de piraterie, & qui disoient que cela rendroit le nom de Reformez odieux. Mais les autres repliquoient que si la prise des armes estoit juste & legitime, comme ils l'avoient jugée telle, puis qu'ils s'y estoient resolus, la guerre estoit aussy bonne sur la mer que sur la terre, & qu'à ceux à qui ils la faisoient, la difference de ces elemens n'ostoit point la qualité d'ennemis. Que d'ailleurs on ne faisoit point la guerre sans argent, & que dans les guerres passées on avoit experimenté combien la disette en apporte d'incommodité, & mesmes de ruyne aux bonnes affaires. Que c'estoit le seul moyen d'en avoir, par cé qu'on pouvoit tellement disposer des congez, que du butin qu'y feroient les particuliers, il en reviendroit quelque notable portion à la cause commune. Enfin, qu'il estoit raisonnable que tant de personnes de qualité, qui avoient abandonné leurs terres, leurs affaires, & leurs maisons, à la mercy des ennemis, pour venir à la Rochelle servir le public, fussent aussy entretenus aux depens du public, ce qui ne se pouvoit faire qu'en leur assignant quelque partie du profit qu'on retireroit de ces prises. On prit donc ordre pour cela, & si on s'y fust tenu dans les termes que la Nouë y avoit mis, cette sorte de guerre, comme il dit luy-même en quelque lieu de ses memoires, eust esté un desordre bien ordonné, que la necessité eust excusé. Mais il n'y a bien souvent qu'un pas de la guerre au brigandage. Et bien que les excés qui se commettent en ce mestier, fussent rares en ce temps-là, si est-ce que la Nouë ne laissoit pas d'en avoir quelques fois du mécontentement, comme estant l'homme du monde le plus éloigné de la picorée & de la rapine. Car il estoit consciencieux en ces choses là jusques au scrupule, tellement qu'il a laissé cette reputation de luy, qu'en cette licence des guerres civiles, où l'on croit ordinaire-

naire-

nairement que tout est permis, en quelque lieu qu'il logeât, il payoit son hoste s'il y estoit. S'il n'y estoit pas, il faisoit laisser de l'argent en quelque trou, en disant que ces pauvres gens qui s'en estoient fuys, seroient bien ayés de le trouver à leur retour, pour se consoler de la depense qu'on leur avoit faite. Et puis que je suis sur ce propos, je rapporteray icy une particularité que j'ay autresfois apprise de la bouche d'un honneste homme qui l'avoit conneu. Il avoit logé en quelque lieu, & quand il en falut partir, comme il donnoit ordre à son Maistre d'hostel de payer, il luy dit que l'argent avoit manqué, & qu'il n'y en avoit pas de quoy satisfaire à la depense. Alors il commanda qu'on vendit l'un de ses chevaux, & que l'on contentast son hoste. On mena donc le cheval qu'il avoit designé au carrefour du quartier, & le vendit-on à son de tromps. Quand le Maistre d'hostel fût de retour, il luy demanda combien & à qui il l'avoit vendu, à quoy l'autre ayant répondu qu'il l'avoit vendu cent escus à un tel, qu'il nomma, & qui estoit un fort brave homme: *Cent escus*, dit-il, *c'est trop; il ne m'en couste que quatre vingts, & y a des-ja long-temps qu'il me rend service; & de plus, celui qui l'a achepté estant homme de vertu, comme il est, ne merite pas d'estre trompé.* Puis il ordonna sur le champ qu'on rendist vingt cinq escus à celui qui l'avoit achepté; ce qui sembla tout à fait surprenant à des gens de guerre.

C'est une des remarques de la Nouë, que de son temps en France on n'estoit point trois mois en guerre, sans parler de la paix, ny trois mois en paix sans parler de guerre, tant les esprits estoient susceptibles d'émotions & les affaires de changemens, & tant les maximes du gouvernement estoient peu constantes. Soit que le Roy fût estonné de ce qu'après tant de massacres qui sembloient avoir réduit le party de ceux de la Religion aux derniers abois au bout de six mois
il

il le voyoit renaître en tant d'endroits, plûtoſt animé qu'abatu par ces violences: ſoit que s'eſtant delivré de la préſence de ſon frere le Duc d'Anjou, qui luy devenoit importun par le credit qu'il acquerroit dans l'eſtat, il craignit que le Duc d'Alençon, ſe mettant à la teſte de tant de partis, ne luy devint encore plus redoutable; ſoit que ſe ſentant des-ja malade, il craignit de n'avoir pas aſſez de vigueur pour ſoutenir le faix de tant d'affaires qui ſourdoient de tous coſtez, ou que la Cour retournant à ſon ancienne methode, vouluſt ralentir les preparatifs des Reformez, des Politiques, & des Malcontens par les pourparlers de paix, on envoya en divers endroits gens pour en mettre les propositions en avant, & ſur tout vers la Nouë, & vers ceux de la Rochelle. Le Roy leur faiſoit tenir des propos doux & gracieux, diſant qu'il ſ'eſtonnoit comment-ils ſ'eſtoient tant oubliez que de prendre les armes contre ſon autorité, veu qu'il les avoit gratifiez plus qu'aucuns autres de ſes ſujets, & qu'il n'avoit autre intention que de les maintenir dans la libre & tranquille jouiſſance de ce qu'il leur avoit ottroyé par ſon edit; leur promettant au reſte toute fortes de favorables traitemens, s'ils retournoient doucement à leur devoir. Mais les choſes paſſées les avoient rendus merveilieuſement deſſians, de forte qu'ils prenoient ces douces paroles pour des artifices, par leſquels on les vouloit des-unir d'avec les autres Eglifes, de forte qu'ils ne vouloient entendre à aucune proposition de paix, ſi elle n'eſtoit generale pour tout le Royaume. Cela ne rebuttant pas la Cour, & la Reyne mere principalement, qui monſtroit une merveilieuſe affection à la pacification, elle envoya Stroſſy, homme de grande conſideration, & amy de la Nouë, dès le mois de Mars, pour communiquer avec luy, & avec les autres Seigneurs & gentils-hommes qui ſe trouveroient à la Rochelle. Eſtant arrivé à Aynande, port de mer diſtant de la Rochelle d'environ deux lieuës, il y
fut

fût incontinant visité par la Nouë, & par beaucoup d'autres, tant de la Noblesse que du tiers Estat; & ses premieres avances furent de faire au moins une trêve, jusques à ce que le Roy eust le moyen de pourvoir plus asseurement à la satisfaction de ses sujets, tant d'une que d'autre religion, par une bonne & constante paix. Cependant on ne laissoit pas de mettre trois armées sur pied, l'une sous la conduite du Duc de Montpensier, que l'on destinoit pour le Poitou comme j'ay des-jà dit: de l'autre on donnoit le commandement à son fils, le Prince Dauphin, qu'on vouloit envoyer contre ceux du Dauphiné & des environs: & la troisieme estoit pour le Languedoc, qui devoit estre commandée par le Duc d'Uzès ou de Joyeuse. Sans conter Matignon, qui faisoit la guerre en basse Normandie contre Mongommery & ses associez. Mais on dit qu'il fait bon traiter de paix les armes à la main, & qu'il n'y a jamais plus de sujet d'esperer un bon accommodement, que quand les partis s'entrecraignent, ou qu'au moins ils sont en posture de ne s'entrecraindre pas. Le Duc de Montpensier vint donc en Poitou, & commença ses exploits par le siege de Fontenay, où il attaqua d'abord le fauxbourg des Loges. La Nouë avoit fait un voyage là pour donner ordre à soutenir le siege, & par ce que ce fauxbourg n'avoit aucunes fortifications, il commanda qu'on ne le gardast que 2. ou 3. jours seulement, pour voir la contenance des assiegeans, & qu'on se retirast dans la ville sans desordre. Mais cela ne fût pas suivy, de sorte qu'on en délogea un peu autrement qu'il ne falloit. Cependant il faisoit ses preparatifs afin de lever le plus de forces qu'il pourroit pour secourir la ville, & plutôt que d'y manquer il avoit en quelque sorte resolu de presenter la bataille aux assiegeans, s'il en trouvoit quelque occasion favorable: ou si l'occasion ne s'en presentoit, de les harceler en toutes façons, & de leur faire mille algarades. Neantmoins, dans la charge qu'il avoit, il

Q

n'usoit

n'usoit pas d'un commandement absolu, & sur les occasions il tenoit conseil avec les principaux chefs de ses troupes. Il avoit alors avec luy Frontenay, second fils de la Maison de Rohan, Mirambeau, Plassac, Montendre, Pardaillan; S. Gelais, Verac, de Thoré, & quelques autres gens de marque, avec lesquels il mit la chose en deliberation. Les avis furent partagez. Les uns conclurent à la bataille: & leurs raisons estoient que la perte de Fontenay tiroit après elle celle de tout le Poitou, & des commodités qu'ils avoient esperé d'entirer pour leur subsistance. Qu'encore qu'ils n'eussent que 350. bons chevaux, & 500. Arquebusiers montez, si est-ce que ces troupes estoient fraisches & gail-lardes, & celles de l'ennemy harassées d'une longue marche, & qui commençoient à se debander. Que quand ils viendroient à donner, les assiegez feroient une brusque sortie sur les ennemis par derriere, & que des gens attaquez en mesme temps en teste & en queuë, ont accoustumé de s'épouvanter. Mais un des principaux motifs de cét avis estoit; que ceux qui le proposoient avoient quantité de parens, d'amis, & d'alliés dans la place, qu'ils voyoient courir quelque risque s'ils n'estoient secourus hautement. Les autres mettoient en avant l'inegalité du nombre, & le hazard des armes. Que si cette petite armée venoit à estre défaite, non le Poitou seulement; mais les affaires de toutes les Eglises ensemble, estoient en danger de se perdre. Par ce que de Fontenay, qui ne resisteroit pas, on viendroit à la Rochelle tout droit, que la consternation s'épandroit universellement par tout, & que cela retarderoit ou empescheroit tout à fait le secours que le Prince de Condé, & leurs autres amis sollicitoient en Allemagne. N'estant pas à croire que les estrangiers se resolussent de s'en venir en un pays où ils n'auroient ny Prince à leur devotion, ny place même pour retraite. Qu'il se faloit contenter pour le present
d'y

d'y jeter quelques soldats qui y porteroient de la poudre, dont les assiegez pourroient manquer, & qu'ayant appris par leur moyen, l'estat de la place, & de ceux qui estoient dedans, on adviseroit plus seurement aux moyens de les secourir d'une façon plus considerable. Cét advis l'ayant emporté à la pluralité des voix, ceux qui estoient de sentiment contraire en avoient beaucoup de mécontentement. Et le lendemain ils remirent encore la chose en deliberation. Mais on demeura ferme en la resolution de ne hazarder point de bataille. La Nouë donc voyant sa personne & ses troupes inutiles là, s'en alla tenter l'execution d'une escalade qu'il avoit projectée sur la ville de Niort. Mais ceux qui en avoient reconnu la muraille n'en ayant pas bien pris les mesures, & les eschelles s'estans trouvées trop courtes, il falut se retirer. Sur ces entrefaites, la dispute touchant les congez se renouvela à la Rochelle. Car il y eut plusieurs particuliers, & des principaux marchands, qui declarerent ouvertement que tant de prises qu'on faisoit par mer, les scandalisoient: disant outre cela que ces depredations que l'on faisoit sur des gens qui ne pensoient qu'à leur commerce, & qui ne se mesloient point de la guerre, attiroient un grand blâme sur les Rochelois, dont il leur seroit quelque jour fait reproche par leur propre posterité. Et le murmure en vint à tel point, qu'un nommé Huet, eschevin de la ville, presenta au Maire, une requeste signée de luy & de quantité d'autres habitans, pour la revocation des congez des-ja donnez. Le Maire, nommé Guillaume Texier, dit des Fragnez, ne voulut pas mécontenter ceux qui témoignoient avoir cette matiere fort à cœur, & toutesfois n'en voulut rien resoudre absolument en l'absence de la Nouë & de la Noblesse, qui estoit interessée en cette affaire par les clauses de leur association. Il ordonna donc par provision seulement, que l'execution des congez des-ja donnez seroit sur-

Q 2

cise,

cifé, autant que faire se pourroit, jusques à la venuë de la Nouë, & sous-main il empescha de partir quelques navires qui estoient prests pour aller en mer. La Nouë donc estant arrivé, & force Noblesse avec luy, l'on tint conseil en l'Eschevinage le 20. de Juin, & là, en la presence de la Nouë, l'affaire fût disputée de part & d'autre avec beaucoup de raisons. Peu conluoient à l'entiere abolition des congez, par ce que c'estoit un moyen absolument necessaire pour avoir de l'argent, qui est le nerf des affaires. Plusieurs distinguoient entre ceux qui s'executoient sur les Espagnols & les Portugais, & ceux que l'on pratiquoit sur les François; & croyoient ceux là legitimes, & que ceux cy devoient estre absolument supprimez. Les autres les approuvoient sans distinction. La Nouë ayant à parler, dit: Que comme il ne voudroit blesser sa conscience en chose du monde, ny rien faire contre ce qui est de la justice & du vray honneur, aussi ne vouloit il induire qui que ce fût à blesser la sienne, en faisant ou en consentant que l'on fist chose aucune contre le droit. Que pour ceux qui conluoient à la suppression de toutes sortes de congez, il defereroit tres volontiers à leurs inclinations, s'ils pouvoient trouver les expediens ou d'entretenir la guerre, & de fournir à la necessité des affaires sans argent, ou, si cela ne se pouvoit, d'en avoir par quelqu'autre voye qui fût plus juste que celle là. Que pour les autres qui distinguoient, il ne comprenoit pas bien sur quoy leur opinion estoit fondée. Par ce qu'à la verité les Espagnols & les Portugais n'estoient point sujets du Roy, ny de mesme langue & de mesme nation avec ceux à qui les congez se donnoient. Mais qu'ils ne portoient point aussy les armes contre eux, qu'ils ne s'estoient point declarez leurs ennemis, qu'ils n'avoient point eü de part aux massacres de leurs freres, qu'ils n'estoient point accusez d'en machiner de nouveaux pour achever de les exterminer. Que s'il se rencontroit de marchands

chands François que l'on ne peust point ou accuser ou soupçonner de ces choses là justement, il estimoit qu'il estoit bien raisonnable de ne commettre contr'eux aucun acte d'hostilité. Mais qu'il ne voyoit pas comment la simple qualité d'estranger en pouvoit rendre les uns ennemis & criminels, & celle de François, obliger les Rochelois à traiter les autres comme leurs amis : veu qu'ils avoient leurs mains teintes du sang de leurs freres, & l'ame pleine d'une passion implacable, & d'une resolution formée d'espandre encore le leur. Après tout, que si avoit falu apporter quelque changement aux resolutions prises autres fois sur cette matiere, il auroit esté bien necessaire d'attendre le retour de la Noblesse, qui y avoit grand interest par les conventions de leur association. Quand il eut achevé de parler, le Maire s'excusa, en disant que ce qu'on avoit fait, n'avoit esté que par provision seulement, en attendant sa venuë, & mesme avec cette declaration expresse, que c'estoit sans prejudicier aux conditions de l'association, qu'ils vouloient entretenir: & la conclusion fût que la necessité des affaires requerant inevitablement que les congez demeurassent, on y apporteroit cette limitation, qu'on exempteroit de leur execution les Catholiques François qui ne porteroient point les armes contre la cause, & qui n'auroient point contribué aux massacres, ny trempé dans les entreprises faites sur la Rochelle depuis la paix.

La prise des armes, & les choses qui s'en estoient ensuivies, estoient ou blâmées par ceux qui n'en sçavoient pas les causes, ou decriées de propos deliberé, par plusieurs de ceux qui ne les ignoroient pas. C'est pourquoy la Nouë qui dit en quelque lieu, qu'il est de la prudence de ne se confier pas tant en la justice de son droit, & dans la force de la verité, qui enfin se montre toujourns invincible, que l'on n'essaye d'aller au devant des mauvais bruits ou de les refuter quand

ils se font épancus , avoit escrit en divers endroits pour justifier les actions de ceux de la Religion & les siennes : & je trouve qu'ayant escrit sur ce sujet dès le mois de Mars au Prince d'Orange , l'oracle de son siecle en matiere de prudence , afin de le bien informer , il en reçeut la réponce à peu prés en ce mesme temps. Elle estoit conceuë en ces termes. *Monsieur de la Nouë. Ayant par M. Textor , present porteur , reçu votre lettre du 6. du mois de Mars dernier , j'ay esté bien fort aysé d'entendre de luy de vos nouvelles , ensemble les particularitez que de votre part il avoit charge me declarer. Il n'estoit besoin d'user vers moy d'aucunes excuses pour vous estre mis en defense contre le rude & mauvais traitement que l'on fait sentir par delà à ceux qui suivent la pure parole de Dieu. sçachant assez que la rigueur & violence de ceux qui ne peuvent endurer le repos & tranquillité publicque , vous y ont contraincs , & jettés en cette necessité.* Il en receut aussy du Sieur de Walsingham , qui luy escrivit d'Angleterre , avec congratulation des bons succès qu'il avoit eu , & temoignages d'esperances que Dieu continueroit à favoriser ses desleins en la defense d'une juste cause. Et bien qu'il n'eust jamais entrepris une affaire de cette importance , s'il n'eust esté pleinement persuadé en sa conscience , que la prise des armes estoit juste , ou du moins qu'elle estoit excusée par la necessité , ce luy estoit pourtant beaucoup de satisfaction de voir que parmy les estrangers qui en pouvoient juger comme defintereffez , elle n'estoit pas improuvée. Et par ce que les Theologiens doivent estre beaucoup plus scrupuleux en ces matieres que les autres , d'autant que leur profession les éloigne de la guerre , & que l'Euangile qu'ils annoncent , n'arme les fidelles que de la seule patience contre les persecutions , & contre la souffrance de la croix , il fût néantmoins bien aisé d'entendre que quelques personages celebres en cette proflesion , avoient non seulement approuvé cette guerre là , mais mesme donné leur

leur advis en faveur de la jonction avec le Marechal d'Anville , chef des malcontens & des politiques dans le Languedoc. Mais quand l'assemblée assignée à Millau en Rouergne par ceux de la Religion , eut déclaré qu'elle sui-voit les mesmes sentimens , & que le Prince de Condé , qui estoit en Allemagne , eut receu la qualité de chef des reformés en ce Royaume , que cette assemblée luy deferra , la Nouë creut que ce luy estoit en cette occurrence une assez ample & assez authentique justification. Néanmoins il ne laissoit pas d'estre accusé par quelques uns , & outre la conduite de la guerre , & les actions militaires qu'il n'intermettoit nullement , il avoit en mesme temps à se defendre des accusations de quelques uns de ses freres , à se premunir contre les sourdes menées , & les entreprises clandestines des ennemis de son party , & à penser à la paix , dont la cour entretenoit toujours la negociation , mesmes après la mort du Roy Charles. Quand aux blâmes , le respect qu'on luy portoit à la Rochelle , & la veneration qu'on avoit pour son excellente vertu , empeschoit qu'on ne s'attachast particulierement à luy ; mais la malignité de quelques uns ne laissoit pas pour cela de l'envelopper dans la médifance generale. La plus part des hommes jugent des conseils par les evenemens , & quelques uns ont cette naturelle inclination , d'imputer les mauvais evenemens à de plus mauvais conseils qu'à ceux qui effectivement les produisent. Les commencemens de cette guerre n'avoient pas répondu aux grandes esperances qu'on en avoit euës , peu de places ayant esté prises , peu de troupes mises sur pied , & sur tout , l'affaire du Duc d'Alençon ayant manqué , de qui on avoit attendu de fort grandes choses. Cela donna du chagrin à quelques uns , qui se voyans , comme ils pensoient , engagez dans un mauvais pas , s'en prenoient en general à ceux qui avoient la conduite des affaires. Un Ministre nommé

mé

mé Chefneverd, gentil-homme d'extraction, eloquent & ſçavant aux langues, & qui avoit aquis du credit dans le party, en vint juſques à ce degré d'intemperie, que de compoſer un livre plein de calomnies contre les chefs de ceux de la Religion, & de le mettre ſous la preſſe. Et comme l'impreſſion en eſtoit des-ja bien avancée, pluſieurs honneſtes gens de la ville en ayant eſté advertis, s'en plainquirent au Maire, qui le retira d'entre les mains de l'imprimeur: puis la Nobleſſe, & quantité d'autres en ayans fait inſtance au conſeil de ville contre l'auteur, on pourſuivoit chaudement qu'on luy en appliquaſt le châtiment qu'il meritoit; & il n'eult pas eſchappé la flétrifſeure deuë aux calomniateurs, & aux compoſeurs de libelles diffamatoires, ſans la generoſité & la debonnaireté naturelle de la Nouë, qui y eſtoit principalement intereſſé. Mais par ſa moderation il amena la choſe à tel point, que Chefneverd s'eſtant rendu prifonnier, & ayant reconneu ſa faute avec témoignage de repentance, la Nouë & les autres chefs luy pardonnerent à l'interceſſion des autres Miniſtres & du conſiſtoire, qui ſupplierent qu'on eult égard à l'infirmité humaine, & à ſes ſervices paſſez. Et cela ſervit beaucoup à calmer les eſprits de quelques uns, qui ſelon l'apparence euſſent eſclatté, & mené quelque bruit dans la ville, ſi on luy eult fait ſentir quelque plus rigoureuſe correction. Pour ce qui eſt des menées, les advis que la Nouë en recevoit ſouvent, & la mauvaiſe diſpoſition en laquelle il ſçavoit qu'eſtoit l'eſprit de quelques uns des Rochelois, avec les conjectures qu'on pouvoit tirer de ce que faiſoient quelques fois les ennemis, le tenoient perpetuellement
1574 en alarme. Un jour entr'autres, dans le Mois d'Aouſt, les troupes ennemies, après quelques pilleries & quelques meurtres faits à la campagne, s'approcherent ſi près de la Rochelle, qu'il ſe douta qu'elles n'auroient oſé l'entreprendre, ſi elles n'avoient eû l'eſperance de cauſer quelque ſoulevement
dans

dans la ville, ou de faire reüssir quelque intelligence avec des particuliers. Il procura donc qu'on fist une assemblée generale dans un des temples de la ville, nommé S. Yon, pour avertir les Rochelois de ce qu'il sçavoit, & pour y prendre les ordres & les precautions necessaires. *J'ay receu, dit-il, Messieurs, advertissement de bonne part, que quelques particuliers de cette ville ont des intelligences & des pratiques secrettes avec les Catholiques: & ce qui m'y fait adjoûter foy, c'est que je ne voy point d'apparence que les ennemis eussent la hardiesse de venir en si petites troupes qu'ils font jusques à nos portes, s'il ny avoit quelque dessein caché qu'ils essayent de faire esclorre, en se tenans prests aux occasions. Leurs principales forces sont à Fontenay & à Lusignan, & ils font semblant d'avoir tourné là toutes leurs pensées. Mais leur principale visée est sur cette ville icy. & ces autres desseins apparens ne sont que pour couvrir leur jeu, afin qu'on se donne moins garde de leurs entreprises. C'est pourquoy il est necessaire de s'en défier continuellement, & de se premunir par tous moyens contre leurs surprises. C'est l'ordinaire des gens entendus à la guerre, & qui veulent mener de grandes entreprises afin, de faire courir des bruits, & de donner par leurs actions des impressions toutes contraires à leur principal dessein, par ce qu'ils en viennent ainsi plus facilement à bout, & avec moins de temps, moins d'effusion de sang, & moins de frais, que s'ils y alloient à force ouverte: & ces sortes de victoires meritent d'autant plus de loüange & de recommandation, que celles qui s'obtiennent à vive force, dependant principalement des actions & de la vigueur du corps; au lieu que celles là procedent simplement des operations de l'entendement, qui est la plus noble, & la plus excellente partie de l'homme. Car quand aux forces du corps, nous les avons communes avec les autres, & quelques unes d'entre les bestes l'emportent sur nous en cet égard. Mais l'entendement est propre aux hommes, & ceux qui en ont davantage, sont entr'eux les plus excellens. Que si nos ennemis sont habilles à s'en servir pour venir au des-*

R

sus

sus de leurs intentions contre nous, il ne faut pas que nous leur cedions en prudence ny en vigilance pour nôtre conservation. Je suis donc d'avis que nous y pourvoyions avec toutes sortes de soins, afin de rendre les leurs & leurs entreprises inutiles. Après ce discours il fût resolu que l'on mettroit hors de la ville ceux qui de longue-main estoient suspects, & particulièrement les revoltez, c'est à dire ceux qui ayans changé de Religion, estoient neantmoins demeurez là sous pretexte de la necessité de leurs affaires. On redoubla aussy les gardes; on augmenta le travail ordinaire des fortifications; en un mot, on fit tout ce qui fût jugé necessaire pour la seureté publique. Pour ce qui touche les negociations de paix, j'ay des-ja dit que Strossly estoit venu de la part de la Reyne mere à Aynande, & qu'il y avoit commencé quelque pourparler. La Nouë, par l'inclination qu'il y avoit, n'en rejettoit jamais les propositions; mais cela ne relâchoit rien de sa vigueur: & l'opinion qu'il avoit de l'inclination de ceux qui les mettoient en avant, faisoit qu'il y cheminoit avec une circonspection merveilleuse. Il entretenoit donc d'un costé une estroite correspondance avec Charles de Mommorancy, dit Meru, qui estoit allé en Allemagne faire des levées pour les Politiques; il en avoit une plus estroite avec le Prince de Condé, & luy aydoit en ce qu'il pouvoit. Car la faute du payement retardant le partement de ses troupes, la Nouë à sa priere, fit ordonner qu'on delivrerait du vin & du sel à quelques marchands, qui en payeroient le prix en Allemagne où le Prince estoit. Mais la disette du sel & du vin fût si grande cette année là, que n'en ayant pû estre delivré, cette ordonnance fût inutile. D'autre costé il ne rebuttoit pas les entreveuës de Strossly ny de Gadagne, aussy envoyé par la Reyne mere, & elles en vinrent enfin à tel point, qu'en attendant la paix, on avoit conclu des Trefves pour deux mois, par chacun desquels Gadagne promettoit
de

de faire payer aux Rochelois la somme de 35000. pour l'entretienement de leurs gens de guerre, & pour leurs autres dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires : & si la paix s'en fut ensuivie, comme la Nouë n'en desespéroit pas, il s'estoit resolu d'aller trouver le Roy Henry III. à son retour de Pologne, pour luy offrir son service, & recognoistre ses bien-faits. Ce qui ayant esté rapporté à la Reyne mere, elle luy envoya Savigne, valet de chambre du Roy, avec lettres par lesquelles elle luy témoignoit en termes bien exprés & bien emphatiques, la joye qu'elle en avoit receuë, & le prioit d'executer cette resolution, luy promettant toutes sortes de bons & avantageux traitemens. Elle donna charge au mesme temps à Stroissy & à Gadagne, de faire quelques propositions d'accommodement. Et ces allées-&-venuees continuelles pour la paix avoient esté l'occasion pour quoy la Nouë, la Noblesse, & la Rochelle conjointement, avoient dès quelque temps avant la Trefve, fait une deputation vers l'assemblée de ceux de la Religion à Millau, pour y porter des propositions, & qu'ils avoient choisy pour leurs deputez, la Popeliniere & le Feure du Tilleroles. Le premier, élu par la Noblesse estoit gentil-homme de naissance, homme de guerre, homme de lettres, & homme d'estat, à qui la memoire de la Nouë doit beaucoup, pour le soin qu'il a eü de recueillir en son histoire une partie de ses belles actions, & de les recommander avec éloge à la posterité. Le second estoit de la Rochelle, & envoyé comme de sa part. Et parce que pour aller à Millau, il falloit passer en divers lieux où les Catholiques estoient les maistres, ce qui ne se pouvoit faire sans passeports, on en demanda à la Reyne mere, qui en fit avoir. Mais nonobstant ces passeports, les deputez furent arrestez prisonniers à Cahors, & ils estoient encore en prison quand la dame de Bonneval (que Mezeray croit avoir esté Jeanne d'Anglure femme de Gabriel de Bonneval,) vint de la part

de la Reyne mere à la Rochelle avec lettres, & nouveaux memoires & instructions pour la paix. On prit donc l'occasion de la negociation de la Dame de Bonneval pour demander liberté de ces prisonniers en répondant à la Reyne. Et la réponce qu'on fit à la Reyne fût ainsi digérée par les conseils de la Nouë : Qu'ils remercioient tres-humblement sa Majesté de ce que ses desseins tendoient à donner repos à ses pauvres sujets affligez, qui avoient souffert par le passé, & souffroient encore alors des calamitez extremes, pour cette seule cause qu'ils vouloient vivre selon la pureté de l'Euangile : Qu'ils protestoient que leur intention avoit toujours esté & seroit encore à l'advenir, de rendre au Roy, leur souverain Seigneur, avec toute prontitudé de courage, l'honneur, l'obeissance & la fidelité qu'on scauroit requerir d'un peuple parfaitement affectionné à son Prince, comme la nation Françoisé l'a toujours esté. Qu'ils n'avoient encore veine qui tendist à se soustraire de la sujétion aux loix de l'estat, dont ils requeroient l'observation avec instance, suppliant tres-humblement sa Majesté de les vouloir faire jouir de la seureté qu'elles promettoient à tous les bons sujets du Roy, & de leur lever toutes les justes deffiances qu'ils avoient eues qu'on les en vouloit priver. Qu'ils ne s'estimoient point indignes de leur protection, puis que Dieu leur estoit témoin qu'ils n'avoient autre desir que de s'employer de tout leur pouvoir à l'accroissement de la gloire de leur souverain, & de la grandeur du Royaume. Que quand les occasions s'en presenteroient, ils montreroient par les effets la verité de ces propos, & que pour cela ils mettroient toujours leurs interests particuliers en arriere. Que si, comme la Dame de Bonneval l'avoit avancé de la part de sa Majesté, sa volonté estoit de deputer quelques personnes d'honneur & de qualité, pour conferer avec eux des moyens de venir à quelque bon accommodement, peut-estre trouveroit-

veroit-on les expediens de rétablir la tranquillité. Qu'ils y avoient une inclination toute entiere, & que pour cét effect ils avoient deputed vers leurs freres de Languedoc, avec la permission & sous les passeports du feu Roy Charles: mais qu'avec mépris de son nom & de sa memoire on les avoit arrestez. Qu'ils supplioient donc tres-humblement sa Majesté de pourvoir à cet inconvenient, & de donner proutement ordre qu'ils fussent mis en liberté, afin qu'ils se pussent acquitter de leur deputation, & que quant à eux à l'advenir ils n'eussent plus sujet de craindre & de se deffier, quand il seroit question d'envoyer pour traiter & communiquer avec qui que ce fût, des choses qui concernent le bien & la tranquillité du Royaume. La Dame de Bonneval s'en alla avec cette réponse, & laissa à la Rochelle cette impression en l'esprit de quelques uns, qu'elle y estoit venuë pour reconnoistre l'estat de la ville, & pour y ourdir quelques menées, & elle mesme par ses propos & par ses lettres, fournit l'occasion à ces soupçons. Mais les bons ordres de la Nouë, que j'ay touchés cy dessus, empescherent l'effect de toutes telles pratiques, & cependant la Popeliniere & Tilleroles furent delivrés. Leur negociation à Millau est rapportée bien au long dans les originaux de l'histoire, & mon dessein n'est pas d'en rien dire icy. Mais bien crois-je que le lecteur trouvera bon que je luy en face voir le succez dans une lettre escrite par l'assemblée mesme à la Nouë, à Frontenay, & à Mirambeau. Elle estoit telle. *Messieurs, après que M. de la Popeliniere nous a fait entendre vostre loüable intention, & le desir qu'avez qu'on recerchast quelques moyens pour parvenir à une pacification generale, nous avons embrassé cette sienne remontrance avec une si bonne affection, comme ceux qui n'ont rien plus cher que de voir ce Royaume en quelque repos, ainsi que nous avons démontré ayant envoyé nos delegués vers Monsieur le Marechal d'Anville pour cet effect. Toutes fois estant depuis la mort*

du Roy intervenüe, nous a donné quelque empeschement à cette negociation, tant pour ne sçavoir avec qui contracter, qu'aussy pour n'avoir personne qui nous puisse donner assurances fermes & certaines. Qu'est la cause que nous remettrons à un temps plus opportun, & que les affaires estans en quelque meilleur estat, Dieu nous face la grace de voir nostre Roy, duquel est le devoir, & à qui seul appartient l'honneur de reconcilier le peuple que Dieu a soumis à son obéissance. Joint aussy que cét affaire si important ne peut estre traité sans l'avoir communiqué à Monseigneur le Prince de Condé & autres Seigneurs & gentils-hommes qui l'accompagnent, lesquels tempestez des troubles de ce Royaume, courent une mesme fortune avec nous. Voila, Messieurs, qui nous a donné occasion de surçoir cét affaire, & charger ledit Sieur de la Popeliniere vous faire entendre le succès de nos affaires, lesquels nous pensons vous seront aussy agreables, comme de bonne affection nous saluons vos bonnes graces de nos bien humbles recommandations: Priant Dieu, Messieurs, vous maintenir en tout heur & prosperité. A Millau, le 13. Aoust 1574. Vos plus affectionnez à vous servir, ceux de l'assemblée generale des Eglises reformées de France. Signé Broquiés, Darpajo, Darpajo Paulin, Verglac, Arvien, Ferrieres, de Boisse, & quantité d'autres.

La paix ne se concluant point, & la trefve estant finie, les Catholiques recommencerent leur courses aux environs de la Rochelle, & les ravages qu'ils y faisoient apportant beaucoup de dommage & d'incommodité aux habitans, plusieurs en prirent fujet de se dépiter contre la guerre, & de murmurer contre ceux qui la faisoient. Tellement que la Noblesse, qui s'estoit portée à l'entreprendre, & qui y avoit induit les Rochelois, se sentant offencée de ces murmures, & en témoignant beaucoup de mécontentement, la Nouë craignit que cela ne causast quelque division prejudiciable aux affaires. D'ailleurs il avoit esté surpris quelques lettres de la dame de Bonneval à la Reyne, par lesquelles elle luy donnoit
advis

advis de quelques pratiques secrettes qu'elle avoit eüe avec quelques Rochelois, & de plus, il y avoit beaucoup de sujet d'avoir mauvaise opinion de plusieurs que l'on admettoit au Conseil public, & de craindre qu'ils ne tramassent quelque chose avec ceux qu'on appelloit revoltez, qu'on avoit mis hors de la ville. Pour obvier à ces defordres, la Nouë demanda une convocation generale, de la Noblesse, du Maire, & des Echevins de la ville, & du plus qu'il se pourroit des habitans, dans le Temple de S. Yon, & quand ils furent assemblez, il leur tint à tous ce langage. *Messieurs; j'ay desiré avoir ce bonheur & ce contentement de vous voir icy tous ensemble, pour vous entretenir un peu sur les occurences presentes, & particulierement sur le sujet des divisions qui se remarquent entre vous. Vous voyés que les troupes des Catholiques s'approchent, & qu'elles fourragent des-ja ce que vous avez à la campagne, & jusques dans les portes de la ville, tant ils ont de confiance en vos partialitez. Car ils sçavent bien que tandis qu'il y aura de la mes-intelligence entre vous, & que la ville soupçonnera ou accusera la Noblesse, & que la Noblesse se plaindra des mauvais traitemens de la ville, ils vous pourront faire tous ces defordres & toutes ces algarades impunement. Mais la consequence de cela va bien plus loin que l'incommodité que vous recevez de ces troupes. C'est l'artifice que les Catholiques ont toujours pratiqué pour la ruyne, non seulement de la ville de la Rochelle; mais aussy de tous ceux qui font profession de l'Euangile, que de tascher à les desunir. Si donc vous voulez résister à vos ennemis, & les frustrer de leur attente dans les desseins qu'ils machinent contre vous, il faut vivre en bonne concorde, & ne leur donner point d'ouverture par vos divisions. Mais si vous leur voulez faire plaisir, & leur faciliter vous mesmes les moyens de vostre ruyne, il faut faire comme quelques uns de vous ont fait depuis quelque temps. Certes, Messieurs, c'est à mon grand regret que je le dis; & je ne me fusse jamais attendu de me voir réduit à la necessité de vous tenir*

ce

ce propos : mais la conjoncture du temps, & le soin de vostre conservation m'y oblige. On n'oit autre chose que plaintes, que murmures, que faux bruits que l'on fait courir en cette ville, pour y décrediter ceux qui y servent le mieux qu'ils peuvent à l'utilité du public. Je voy des gentils-hommes d'honneur & de vertu qui se mécontentent avec beaucoup de raison des traitemens qu'il reçoivent en cette ville de la part de quelques uns des habitans. Il y en a mesmes que l'on a empeschés d'entrer lors qu'ils venoient de la guerre ou de quelques autres factions qui leur estoient commandées. Quelle interpretation sinon sinistre peut-on donner à une telle action? Et que peuvent vos ennemis esperer de cét exemple sinon que vous estes pour verifiers les bruits qui courent entre leur soldats, qu'ils ont de telles intelligences parmy vous, qu'un de ces jours, lors que la Noblesse sera sortie pour aller à la guerre en quelque lieu, vous luy empescherez le retour, & luy fermerés vos portes? On dit que les gentils-hommes, & les autres refuges dans la ville, sont soupçonneux : mais si on a sujet de le dire, ils ont quelque sujet de l'estre, & de craindre qu'après tant de services rendus à la cause, on leur fasse un si lâche tour. Pour moy je ne crois pas aysement de leger, & tout ce qui vint de la part de nos ennemis m'est suspect, par ce que je scay bien les artifices dont ils se servent pour semer ou pour fomentier de la division entre nous. Mais quand je considere la façon dont vous vous gouvernez envers vos amis, j'advoüé que je ne scay qu'en croire. Car je vous trouve pour la plus part extremement refroidis en tout ce qui concerne cette guerre, & ne voy plus en vous cette promptitude & cette allegresse avec laquelle vous me suiviez, lors que dans les troubles precedens vous me fistes l'honneur de me choisir pour vostre chef, & de me commettre la conduite de vos armes. Je ne veux pas parler universellement de tous, & scay qu'il y en a encore plusieurs que l'on peut appeller gens de bien, comme tres affectionnez à cette cause. Mais il n'y en a que trop d'autres qui après avoir detesté cette guerre en public, maudissent en particulier

culier ceux qui la font, & cela sous pretexte du desir de paix, dont ils font semblant que c'est ce qui les meut & qui les gouverne. Veritablement, Messieurs, la paix doit estre le bût des souhaits de tous les gens de bien & d'honneur: mais il faut que ce soit une paix qui reüssisse à l'honneur de Dieu, & au repos & soulagement du pauvre peuple. Or crains-je bien fort que nous ne soyons fort esloignez de cette paix là, & la negociation de Madame de Bonneval n'en donne des preuves que trop manifestes. D'un costé ce n'est pas l'intention des Catholiques de la nous donner telle qu'elle est à souhaiter; de l'autre ceux qui font icy tant paroistre de desir de la posseder, ne sont point menés d'une si sainte affection, qu'ils n'ayent plutôt leur profit & leur advancement particulier en recommandation, qu'ils n'ont en consideration la paix & l'utilité publique. Au reste, Messieurs, je ne sçay qui vous fait tant abhorrer la guerre, que vous avés approuvée & embrassée avec allegresse, il n'y a pas plus de 7. mois. Car pour ce qui est de l'interest public, il est tout tel qu'il estoit alors; & quant à ce qui est du vostre particulier, je ne voy pas que vous ayés encore souffert beaucoup d'incommodités depuis que vous avés pris les armes. Bien est vray que les Catholiques sont r'entrez dans vostre gouvernement, & qu'ils se preparent à y faire le degast, & à vous empescher la recolte de vos fruits. Mais cela ne vous doit pas surprendre, puis qu'il y a des-ja long-temps que je vous en y advertis; & il vous doit encore moins émouvoir, puis qu'ils ne sçauoient beaucoup vous incommoder, quelque chose qu'ils facent. Car vous sçavez que le Poitou est le grenier qui vous nourrit. Or ay-je donné pour sa conservation tout l'ordre que vous pouvez souhaitter, ayant pourveu Lusignan & Fontenay de telle façon, qu'il y a de quoy arrester les Catholiques long-temps, non mesmes sans danger pour eux, d'y recevoir quelque escorne, en attendant le secours que Dieu sçaura bien envoyer quand il le jugera expedient. Je suis extrêmement déplaisant, pour l'affection que je vous porte, & le desir que j'ay toujours eü de vous épargner plus qu'aucune ville du party, de ce que je

S

n'ay

*n'ay sçeu empescher les ennemis d'entrer dans vostre gouvernement. Vous sçavez que je n'ay pas eü assez de troupes pour cela. Mais toutesfois & quantes que vous trouverez bon de les en chasser, je vous prie de croire que je vous y conduiray de bon cœur, & que je n'épargneray pas ma vie pour empescher le saccagement de vos maisons, & la ruïne de vos heritages. Je croy avoir vescu de telle façon parmy vous, que je n'ay pas besoin de beaucoup de protestations pour vous persuader la verité de mes paroles, & la sincerité de mes intentions. Mais s'il en est besoin, je prie Dieu qu'il deploye sa vengeance & sa malediction sur moy, si je ne marche de bon pied en cette querelle, & si je n'y apporte autant de zelle & d'affection qu'on en peut attendre d'un homme de bien. Que si, Messieurs, vous avez trouvé quelque deffaut en moy en cét egard, ou reçonneu en mes actions que mes paroles ne s'accordent pas avec les sentimens de mon cœur, je vous prie de ne le dissimuler pas, & mesme de me courre sus, & de me fermer vos portes, s'il se trouve que je me porte lâchement en ce qui concerne cette cause. Ayant prononcé ces dernieres paroles avec quelque émotion; mais qui neantmoins ne rabattoit rien de sa moderation accoûtumé, il sembloit qu'il eust achevé; quand après une petite pause, il se tourna vers le Maire, & hauffant sa voix, & poursuivant son propos avec une vehemence extraordinaire, il luy diti: *Et c'est à vous, Monsieur le Maire, que je m'adresse, & à qui, je suis contraint de faire ces plaintes & ces remonstrances. Car c'est à vous, comme chef, & principal Magistrat de cette ville, qu'il appartient d'avoir l'œil sur tant de murmures & de fausses imputations, & de les empescher de pulluler de telle façon, qu'elles attirerent ensin avec la perte de cette ville, la ruïne universelle de ceux qui desirent de servir Dieu en pureté de conscience en tout ce Royaume. Pour nous delivrer de l'importunité des effects, il faut en oster la cause s'il y a du mal au milieu de nous, comme il n'en faut pas douter, il se faut resoudre à le retrancher. Je n'ignore point qu'il n'y**

ait

ait bon nombre de gens de bien entre vos murailles: mais aussy n'y en a t'il que trop qui sont composés d'humeurs fort différentes de cette qualité là, & qui ne desirent que de nous voir sous le joug de nos ennemis. Je n'entens icy taxer personne en particulier, & voudrois bien avoir sujet de me persuader qu'il n'y a que des gens d'honneur, & zelateurs de la bonne cause. Mais quoy qu'il en soit, c'est une chose fort à desirer, & de laquelle je vous conjure au nom de Dieu, que vous ne vous serviez en vostre Conseil, qui doit estre une compagnie sacrée, & d'une fidelité inviolable, sinon de ceux qui sont les plus affectionnez à la religion, & dont les actions passées peuvent rendre bon & assuré témoignage de leur probité & de leur merite. Vous nous avez fait l'honneur de nous recevoir en cette ville comme pauvres refugiez; & nous avons mis entre vos mains ce que nous avions de plus précieux, nos vies, nostre liberté, nos familles, dont vous estes en quelque sorte les depositaires & les tuteurs. Je croy que vous ne les avez pas, au moins certes ne les devez vous pas avoir en moindre recommandation que les vostres propres. Car outre la liaison commune d'une mesme religion dont nous faisons profession, nous sommes si estroitement conjoints par l'association mutuelle que nous avons promise & jurée ensemble, qu'il ne nous est pas possible de nous en departir, sans encourir le blâme d'un crime éternellement reprochable. Ce n'est pas une chose extraordinaire qu'il arrive quelque différent entre ceux qui deuroient estre en parfaitement bonne union. Nôtre ancien ennemy ne dort jamais en cela. Mais il faut, s'il est possible couper la mauvaise herbe dans la racine, avant qu'elle croisse, & qu'elle suffoque la bonne semence. Nous ne trouvons point estranges les incommoditez que nous souffrons en cette ville: car nous n'y sommes pas venus pour chercher nos aysés. Si nous eussions eû ce dessein, il n'y a aucun de Noblesse icy presente qui ne fust demeuré dans sa maison; ou, s'il en eust voulu sortir, qui n'eust trouvé quelque advantageous parti entre les Catholiques. De ma part, Dieu m'est témoin de ce que la Reyne m'a fait offrir. Si j'a-

vois voulu me retirer en Angleterre, & ne me mesler de rien, j'aurois eü promesse d'elle de me faire recevoir tous les ans le revenu de mon bien, dix mille escus de rente de sa liberalité, & vingt mille escus contant. Mais toutes les grandeurs & tous les tresors du monde, ne me feroient pas detourner d'un pas du dessein pour lequel je suis icy venu, qui est de servir à la gloire de Dieu, & au soulagement de vous tous, autant qu'il me sera possible. Que si vous avez quelque autre opinion de nous, ou que vous ne vouliez pas demeurer en l'union que vous nous avez jurée, nous vous supplions au nom de Dieu de le nous declarer franchement; afin que nous ne demeurions plus ainsi en suspens & balancée, estans toujours en crainte & en defiance les uns des autres. Quant a moy, si je ne vois une mutuelle confiance mieux établie entre nous, je vous supplieray de me permettre que je sorte de cette ville, pour m'en aller vivre & mourir ou à Broüage, ou ailleurs, en quelque'un des lieux qui sont encore en nostre puissance. Là j'espere faire connoistre que j'ay le service de Dieu, & le salut de ce royaume en plus grande recommandation que plusieurs n'ont estimé. Et quand j'aurois cent mille vies, elles ne me seroient pas si cheres que la conservation de la vraye religion & de l'estat. Je ne veux aussy, Messieurs, passer sous silence une chose qui merite de n'estre pas oubliée en telle compagnie que celle-cy: C'est que nous avons reçu advertissement de trois endroits, & par des gentils-hommes signalez, que vous avez deux deputez à Paris, avec charge & instructions bien amples, pour traiter la paix, ou du moins quelque appointment, & quelque reconciliation particuliere avec la Reyne. Parce que c'est une chose qui ne se peut aisément verifier, je n'y insisteray pas: Et je ne croiray jamais qu'il soit seulement entré dans vôtre cœur, de mesnager une telle affaire & de telle consequence à nôtre insceu, en violant la promesse que nous nous sommes donnée, & la foy que nous avons si solennellement jurée les uns aux autres. Car ce seroit une chose indigne de vous, & dont vous n'effaceriez jamais le reproche. Sans parler de la faute que vous

com-

commettriez, en vous separant de toutes les autres Eglises de ce royaume, sans l'avis & le consentement desquelles vous ne pouvez & ne devés entreprendre une telle negotiation, par ce que ce n'est qu'une mesme cause que nous defendons conjointement. Le vous exhorte donc au nom de Dieu de vous tenir unis avec elles, & de vous tenir unis entre vous, si vous voulez avoir bon succez de vos affaires par sa benediction, & satisfaction de vostre conduite en vos consciences. Ce discours fit un grand effect. Car tout ce peuple qui estoit là assemblé, fût d'avis qu'il falloit chasser tous ceux qui estoient suspects, & qu'il estoit plus necessaire de s'asseurer du dedans que du dehors de la ville. Puis ils crièrent tout haut qu'ils recognoissoient le Seigneur de la Nouë pour general en ces provinces en l'absence du Prince de Condé, chef & protecteur de toutes les Eglises de France. Que leur intention estoit de luy obeir en tout & par tout, & qu'ils n'avoient jamais eût autre opinion de luy, sinon qu'ils le tenoient pour gentil-homme tres-affectionné à la gloire de Dieu, & au repos de la patrie. Puis ils le prierent de prendre bon courage, & d'employer toujourns les graces que Dieu luy avoit communiquées, à l'avancement de son regne & à l'utilité du public; & le conjurerent au nom du Seigneur de n'abandonner point leur pauvre ville pour se retirer ailleurs, adjoutans que ce leur feroit & à la ville de la Rochelle, une tache d'ingratitude qui ne s'effaceroit jamais, veu tant de bons offices qu'il luy avoit rendus, & dont la memoire seroit éternelle. Pour ce qui estoit de la negociation dont il avoit dit quelque chose, le Maire & ceux du conseil protesterent qu'ils n'en avoient jamais oüy parler, & asseurerent hardiment qu'il ne s'en trouveroit jamais rien: mais que ce bruit estoit une ruse des Catholiques, qui ne pensoient pas avoir un plus assureé moyen de les ruyner, qu'en les mettant en soupçon les uns des autres, & en procurant ainsi leur division. Que neantmoins, en un temps si fâcheux & si ca-

l'imité qu'estoit celluy-là, ils ne trouvoient pas estrange que l'on eust deféré quelque chose à ces mauvais bruits, & qu'aucun advertissement, d'où qu'il vint, ne devant estre méprisé, on s'enquerroit de la verité de ce fait, afin d'en esclaircir ceux qui en estoient en doute. En effect on le fit depuis, mais il ne se trouva rien de semblable, quoy que dès le lendemain de cette assemblée l'arrivée de Briffon, dit la Boissiere, qui venoit de Fontenay le Conte, fournit à quelques uns l'occasion de soupçonner qu'il estoit vray. Cet homme envoya le 29. d'Aoust à la Rochelle un trompette avec un paquet de lettres de la Reyne mere, des quelles l'une s'adressoit au Maire de la Rochelle, & les autres au President, Lieutenant, & principaux de la maison de ville, qui estoient Jean Salbert, du Villiers, Jacques Henry, Claude Huet, & quelques autres particuliers: mais il ny en avoit ny pour la Nouë, ny pour le reste de la Noblesse. Les lettres estoient severes, & portoient en substance que la Reyne s'étonnoit fort de ce qui les pouvoit avoir émeus à s'eslever contre le Roy son fils, absent, & dont ils n'avoient jamais reçu que bon & gracieux traitement. Qu'elle sçavoit bien que s'avoit esté à l'appetit de quelques uns qui s'estoient retirez à la Rochelle, pour leurs passions & vengeances particulieres, & qui n'avoient pris les armes à autre intention que pour piller le pauvre peuple. Qu'elle avoit grand regret qu'une ville qui avoit toujours esté si affectonnée à son Prince, se fust ainsi laissée mener par le nez, jusques à faire ligue avec telles gens, sans avoir égard à la rebellion qu'ils commettoient contre le Roy leur souverain Seigneur. Qu'il estoit prest de retourner, (& de fait le bruit de son evasion hors la Pologne, estoit des-ja épandu par toute la France,) & qu'apprenant à son arrivée leurs deportemens, il en pourroit concevoir une juste indignation, & la leur faire sentir. Qu'elle s'adressoit à eux, comme aux principaux ministres
& of-

& officiers de la ville, qui y avoient la surintendance des affaires, & de qui le devoir estoit d'agir envers le peuple pour luy remonter la faute qu'il avoit faite, d'en fraindre la dernière paix, & de se rebeller contre son Roy. Que s'ils vouloient rejeter les mauvais conseils de ceux avec lesquels ils s'estoient liguez, & rentrer en leur devoir, il y auroit moyen, avant qu'il fust nécessaire d'y appliquer le cautere, de leur faire recouvrer la bonne grace du Prince, l'oubly de ce qui s'estoit passé, la paix, & la liberté de leurs consciences. Qu'elle s'y employeroit de fort bonne volonté, pour la pitié que luy faisoit cette pauvre ville, qu'elle voyoit ainsi troublée & privée de son trafic ordinaire. Et qu'elle remettoit le surplus de ses intentions sur une creance qu'elle avoit donnée à la Boissiere, qui de sa part escrivit au Maire, pour avoir un passeport, afin de leur aller en personne expliquer la charge qu'il avoit de sa Majesté. Le Duc de Monpensier, avec qui la Boissiere avoit communiqué par l'ordre de la Reyne, escrivit aussy de sa part aux Maire & Eschevins, pour les exhorter & les induire par tous les moyens possibles, à rechercher leur accommodement avec la Cour, adjouçant qu'outre leur propre repos, qu'ils y trouveroient, ils procureroient encore celuy du plat pais, qui leur pourroit autrement imputer la cause des calamitez qu'il en duroit pendant la guerre. Ny le Maire, ny les autres, à qui ces lettres furent données, n'en témoignèrent point de contentement, s'imaginans bien que cela confirmeroit le soupçon qu'on avoit eû que la Rochelle traitoit de paix pour elle en particulier, & à l'insceu de la Noblesse, c'est pourquoy ils allerent incontinant trouver la Nouë pour luy faire voir les lettres, & luy demander ce qu'il estoit à propos de faire en cette occasion. La Nouë répondit, que puis que les lettres s'adressoient à eux, c'estoit aussy à eux à y faire réponce. Neantmoins, que s'il estoit appellé à en dire son advis, il ne
man-

manqueroit pas à les ayder de son conseil du mieux qu'il pourroit, & comme il luy seroit dicté par sa conscience. On resolut donc de faire lecture de ces lettres en la présence du peuple, puis à l'instant on fit assemblée à l'Echevinage, ou ces lettres furent leuës, & la chose dont il s'agissoit, mise en déliberation. La plus part trouverent mauvais que la Reyne se fust advisée si tard de s'adresser particulièrement à ceux de la Rochelle, en laissant à part la Noblesse, avec laquelle, comme avec toutes les Eglises de France, on ne pouvoit ignorer qu'ils n'eussent association. On interpreta ces lettres comme un stratageme dont la Cour se vouloit servir pour les desunir, & pour les induire à chasser la Noblesse, qu'ils avoient retirée chez eux. On dit que si une fois cette union estoit rompuë, la paix que la Reyne leur offroit, seroit pour quinze jours, & qu'enfin ils n'en auroient pas meilleur marché que les autres, par ce qu'ils ne se reconnoissoient pas meilleurs que ceux que la Reyne avoit ainsi déchifrez. Que c'estoit une vieille ruse, pratiquée par Philippes de Macedoine, quand il demandoit à la ville d'Athenes qu'on luy liurast ceux d'entr'eux qui avoient le principal credit ou gouvernement: & que ce fut fort sagement qu'un de leurs plus grands orateurs y repondit par cet apologue, que le loup avoit sous belles promesses voulu induire les brebis à luy livrer les chiens qui les gardoient. On conclut qu'il ne falloit point entendre à ces captieuses propositions d'accommodement, & que d'ailleurs il falloit oster à tout le monde le soupçon qu'il y eust personne dans la ville de la Rochelle, d'entre ceux qui y avoient quelque autorité, qui eust aucune secrette intelligence avec les auteurs de ces negociations. Et là dessus on representa à tous ceux qui se trouverent presens, qui c'est la coustume des Rois, quand il survient quelque émotion dans une ville, de s'adresser premierement aux principaux officiers & magistrats, comme à ceux
qui

qui doivent avoir l'œil, & tenir la main à la conservation del'ordre, & qui sont en quelque façon responsables de ce que le peuple commet par inconsideration. Mais que par la grace de Dieu, il n'estoit point alors question de chose semblable, par ce qu'il ny avoit aucun d'eux qui eust rien fait en cette occurrence contre le service du Roy, & à quoy il ne s'estimast obligé par les loix divines & humaines. Qu'au reste ils ne pouvoient & ne vouloient rien faire en cette occasion, sans l'adveu & le consentement du Prince de Condé, & en son absence, de la Nouë, dont ils avoient cette persuasion, qu'ils ne se porteroient jamais à rien qu'à ce qui seroit de la gloire de Dieu, du service du Roy, & du bien del'estat: qu'il leur seroit plus honorable de mourir que de se separer d'avec la Noblesse, avec qui ils avoient juré association: & que pour faire réponse aux lettres, il les falloit communiquer à la Nouë, afin qu'on la fist selon ses advis, & du commun consentement de tous. Le lendemain la Nouë, & le Maire firent assemblée à S. Yon, où le grand Quairay, gentil-homme de Poitou, fit au nom de la Noblesse, une petite remonstrance aux Rochelois, pour les exhorter à entretenir leur union. Puis il fut resolu qu'on osteroit du conseil public les personnes suspectes, pour y en mettre d'autres en qui on eust plus de sujet de se confier; & se termina cette action de telle façon, que la Noblesse & les Rochelois témoignoiënt avoir beaucoup de satisfaction les uns des autres. Sur ces entrefaites, la Boissiere s'estant approché de la Rochelle, le 4. de Septembre, & luy ayant esté ordonné de s'arrester hors la porte de Cougne, la Nouë, & le Maire, & quelques autres des plus apparens, l'y furent trouver. Et le commencement de sa negociation ayant esté hautain, offensif à la Noblesse, & injurieux à ceux qui faisoient la guerre par mer, jusques à les appeller Pirates, plusieurs croyoiënt qu'on ne luy permettroit pas d'entrer dans la ville

T

pour

pour y expoſer ſa créance. Neantmoins la moderation de la Nouë, & le reſpect deu à la Reyne l'emporta. Il entra donc le lendemain, & fuſt conduit à l'Eſchevinage, où en la preſence du peuple il expoſa ſa créance de vive voix, ſans montrer aucun eſcrit que les lettres qui avoient des-ja eſté leuës. Sa harangue fut longue, conforme à ce que les lettres dela Reyne portoient, conceuë en termes encore plus rudes & plus fâcheux, & qui en ſa bouche parurent inſolens, & ſe termina par des exhortations à chaffer tous les eſtrangers, qu'il appella des gens turbulens & deſeſperez, & par des promeſſes, s'ils retournoient dans l'obeiſſance, de leur faire confirmer & entretenir la derniere paix, émologuer leurs privileges, & que leur ville leur ſeroit donnée en garde ſans oſtages ny garniſons. Puis après, il voulut auſſy ſçavoir de la Nouë ſ'il perſiſtoit en la volonté dont il a eſté parlé cy deſſus, & qu'il avoit témoignée à Stroſſy & à Gadagne, d'aller trouver le Roy : & ſi cela eſtoit, il luy donnoit advis que le Roy ſeroit à Lion ſur la fin du mois, & que la Reyne mere ſ'y tranſporteroit, où elle luy rendroit toutes fortes de bons offices envers ſa Majeſté. On fit premierement répoſe de vive voix à la Boiſſiere, & puis après on la luy donna par eſcrit. En l'une & en l'autre on parla fort reſpectueuſement tant du Roy que de la Reyne & de leurs bonnes inclinations à la paix : mais on luy témoigna quant à luy qu'on eſtoit fort offenſé de ſa façon de parler, & que ſans la conſideration de celle dont il portoit la créance, on le luy auroit fait ſentir. Qu'au fonds on n'avoit point de ſujet de ſe fier en ſes promeſſes, puis qu'il n'eſtoit fondé en aucun pouvoir de les faire qui fuſt ſigné ou de la Reyne ou au moins d'un Secretaire d'Eſtat. Que quand on agiroit de bonne ſorte pour la paix, la Rochelle & ſes aſſociez y entendroient de bon cœur, & qu'on eſcriroit au Duc de Monpenſier, pour le prier inſtamment de ſ'en entremettre. Ce qui fut fait.

Quant

Quant à la Nouë, il fût répondu à la Boissiere que s'il avoit donné quelque promesse d'aller trouver le Roy, c'estoit en un autre temps, & en un autre estat des affaires. Que les choses survenuës depuis estoient plus que capables de luy faire changer d'avis : & que quand il auroit dessein de sortir de la ville pour cet effect, comme il le témoignoit quelques fois, lors qu'il se mettoit devant les yeux les avantages qu'on pourroit tirer de son voyage pour acheminer les affaires à une bonne paix, on ne le luy permettroit pas, d'autant que les choses ne paroïssent en estat d'en esperer bonne issue. Et pour luy, il disoit que comme il ne vouloit rien entreprendre sans l'avis de ses freres & de ses associez, aussy se rapporteroit il toujourns à eux de ce qu'il auroit à laisser ou à entreprendre en cette occurrence. Ainsi la Boissiere s'en alla faire son rapport, & la Nouë tourna ses pensées à la guerre.

Le Duc de Monpensier n'avoit pas reüssi à l'attaque de Fontenay, dont nous avons des-ja parlé : mais quand la trêve fût finie, il se proposa d'y retourner, & d'y mettre un second siege. La Nouë le prevoyant, y alla, & y fit faire diverses fortifications, quoy que la nature du lieu ne permette pas qu'on en fasse une bonne place. Mais ce qui la rendit encore plus mauvaise alors, c'est qu'il se trouva moins de gentils-hommes pour la defendre qu'à la premiere fois, & que mesme les plus considerables habitans s'en estoient retirés à la Rochelle, pour n'estre pas exposez aux accidens qui suivent les prises de ville. Joint que les troupes du Duc s'estoient grossies, & qu'il estoit fort bien pourveu de munitions & d'artillerie. L'evenement de cette affaire estant si douteux, & si perilleux pour ceux de dedans, la Nouë, qui n'entreprenoit rien de soy mesme, dont le succès ne fust assuré, remit à la deliberation du conseil si on defendroit cette place. Et plusieurs furent d'avis qu'on la demantelast, & qu'on l'a-

bandonnast, à cause de sa defavantageuse situation, & de la foiblesse de ses murailles. Les autres avoient force raisons au contraire. Ils disoient que leur tresor estoit en Poitou, & que Fontenay en estoit la clef. Que les costes de la mer & toutes les places voy fines, suivroient la fortune de celle là, & qu'à cette occasion sa conservation estoit d'extremement grande importance. Qu'elle estoit fort bien pourveüe de tout ce qui luy estoit necessaire, & qu'il y avoit 4. ou 500. hommes bien resolus, capables d'y faire recevoir un second affront à l'ennemy. Qu'outre le deshonneur qu'il y auroit à l'abandonner, ce seroit une confession de sa foiblesse, qui décourageroit à l'advenir les autres villes devant lesquelles l'ennemy viendrait à se presenter: & qu'au contraire, une brave resolution releveroit le courage aux plus abbatus, s'ils se trouvoient en telle rencontre. Que ce ne seroit pas la premiere fois que de mauvaises places defenduës vaillamment auroient acculé de grosses puissances, comme S. Didier la grande armée de l'Empereur Charles-Quint, où il commandoit en personne, la Bicoque les François en Italie, & de fraische date, Luiron le Prince Dauphin, en Dauphiné, & Clerac, qui n'avoit pour toutes fortifications qu'une simple ceinture de terre, la Vallette & toute la Milice du pays. Que Dieu prenoit souvent plaisir de confondre ainsi les choses fortes par les foibles, & par les choses sans apparence, celles qui ont beaucoup d'éclat, de puissance, & de reputation. Ces considerations jointes à l'assurance que S. Estienne & quelques autres gentils-hommes donnoient d'y faire un merueilleux devoir, firent incliner la resolution du costé de la defense, & aussy tost on dépescha en Xaintonge, en Gasconne & en Perigord, pour prier les associez de tenir en diligence des forces prestes à un certain rendez-vous, pour secourir les assiegez. Cependant, le Viconte de Lavedan, du quel la femme estoit assiegee à Ploux en Auvergne par Montal, ayant prié la Nouë de le secourir,

ils'y

ils'y achemina avec ce qu'il avoit de troupes, accompagné du Viconte de Gourdon, de Langoiran, & de quelques autres. Mais Montal en ayant ouï la nouvelle, décampa, de sorte que la Nouë s'en retourna sur ses pas, & en attendant que les forces des assôciez se trouvassent au rendez-vous assigné, il delibera de reprendre le château de Noaillé sur 15. ou 20. foldats de la garnison de Marans qui y avoient estés mis. Mais ces foldats tenans plus long-temps qu'il ne s'estoit imaginé, & le Duc de Montpensier ayant envoyé du camp de Fontenay 6. ou 700. hommes pour les secourir, il songea à sa retraite, & n'avoit plus autre pensée dans l'esprit que de secourir Fontenay. Le Duc en pressoit le siege avec toute la diligence, & toute la vigueur imaginable, & la Nouë employoit toutes sortes de soins, de prieres, & de remontrances pour haster le secours qu'il avoit promis. Mais il ne luy fût pas possible d'y venir à temps, la place ayant esté non renduë, mais prise quelque temps avant que les troupes confederées se trouvassent au lieu qu'il leur avoit ordonné : & ce qui luy fût un grand surcroist d'affliction, c'est qu'ayant eû dessein de reparer cette perte par la prise de Marans, & y ayant donné teste baissée jusques dans la Hale, croyant y surprendre la garnison, il y fût mal suivy, y perdit le Brave, capitaine de ses gardes, homme de beaucoup de valeur, & fût contraint de se retirer, parce qu'outre que la garnison y fit ferme, & que le canon qu'il avoit donné ordre qu'on amenaist, tarda trop, le Duc de Montpensier en ayant esté adverty, il y envoya des gens, dont il eust esté impossible de soutenir l'arrivée. Et voicy comment on raconte cette histoire. Le Capitaine des Bruieres, qui commandoit dans la place, estant adverty du dessein de la Nouë, prévît qu'on l'attaqueroit par une ruelle qui seule fournissoit d'une advenue couverte en travers. Là il fit une legere barricade, & perça toutes les maisons. La Nouë arriva à ce

T 3

poste,

poste, suivy de vingt hommes seulement, le reste des siens n'ayans pû seconder sa diligence. Il fait son attaque brusquement: & de l'autre costé les Bruieres fait faire une furieuse salve à 160. mousquetaires, qui l'avoit logés dans les maisons percées qui flanquoient la barricade. Cette salve nettoya la ruë, de maniere que la Nouë resta luy troisiéme, les autres qui l'accompagnoient ayans esté tous renversés & parmy eux le Brave. Au mesme temps les Bruieres avec les siens sort sur la Nouë, qui attend ce choq si inegale avec sa fermeté ordinaire, & sans tourner visage faisoit de glorieux efforts pour soustenir cette foule d'ennemis: quand des Bruieres luy poussa un coup de halebarde dans l'estomach. La cuirassé résista au fer: mais elle n'empescha pas la Nouë d'estre si ébranlé du coup qu'il en fut prest à tomber. Neantmoins ses deux seconds luy ayans donné le moyen de reprendre ses esprits, tous trois ensemble ils s'acculerent dans une porte, où ils soustinrent cette multitude avec tant de courage & de vigueur, que les Bruieres craignant l'arrivée des troupes, se retira au chasteau, remportant une douce satisfaction de sa prevoyance, & laissant à ces trois vaillants-hommes, avec le champ du combat, une gloire immortelle de valeur. La Nouë débarassé d'une si perilleuse occurrence, se retira, parce qu'outre le hazard que sa personne y eust encore couru sans esperance d'aucun bon succez, il sçavoit bien qu'il auroit bien-tost affaire de ses troupes ailleurs. De fait le Duc de Monpensier, après la prise de Fontenay, se resolut d'aller assieger Lusignan, qui estoit une meilleure place à la verité: mais plus difficile à secourir, comme beaucoup plus éloignée de la Rochelle. Il y mena donc ses troupes, & forma son siege. La Nouë assista à la Rochelle à quelques assemblées qui s'y tinrent, tant pour donner ordre à se garder des surprises, dont on se deffoit toujours, que pour répondre à l'Abbé de Brantôme, envoyé de la
part

part du Roy pour quelques propositions de paix; & pour envoyer des deputez vers sa Majesté à Lion, qui est la premiere ville de son Royaume où il s'arresta après son retour de Pologne. La nuit du partement de ces deputez, la Nouë s'en alla de la Rochelle à Pons, tant à dessein d'assembler quelques troupes de gens de cheval, pour le secours de Lufignan, qu'à l'occasion de quelque entreprise que l'on avoit faite sur Xaintes: mais le jeune Conte de Montgomery la fit manquer par une autre qu'il avoit faite sur S. Jean d'Angely, laquelle ne luy reüssit pas non plus, & cependant la Nouë trouva moyen d'envoyer vers celuy qui commandoit dans Lufignan, & de luy faire sçavoir de ses nouvelles. Et parce que la prise de Fontenay avoit eslevé le courage eux ennemis, & qu'ils avoient semé force bruits à leur avantage, il luy manda que les affaires alloient beaucoup mieux que l'on ne pensoit, & qu'il estoit prest de monter à cheval pour l'aller secourir avec des forces considerables. Du reste, qu'il se devoit signaler en cette occasion par une constante resolution, parce que la longueur de ce siege seroit indubitablement la ruyne de l'armée Catholique. L'importance de ce siege faisoit que le Duc de Montpensier n'y perdoit pas un moment de temps, & qu'il n'y espargnoit ny les hommes ny l'artillerie. Le courage des assiegez luy donnoit de l'exercice tout ce qui se peut, tant en prevenant ses desseins qu'en soustenant ses assauts, & en faisant sur ses gens de furieuses sorties. Entr'autres ils en firent une le 28. d'Octobre, sous la conduite du Baron de Frontenay, où ils tuerent beaucoup des gens de Duc, mirent le feu en ses poudres, enclouèrent le mieux qu'ils peurent son canon, & sans que les soldats qui s'arrestèrent au butin, ne secondèrent pas la Noblesse, ils luy eussent encore fait un beaucoup plus grand desordre. Quoy qu'il en soit, outre les prisonniers, il y perdit 9. capitaines, & grand nombre de soldats,
entre

entre lesquels il y en eut un dans les chausses duquel on trouva un quart de peau de parchemin, peint de diverses couleurs; où il y avoit plusieurs & divers caracteres, & des figures étranges, autour desquelles estoient escrits quantité de noms de Dieu, tant en Hebreu qu'en Caldeen. L'on creut que c'estoit un charme que ce pauvre miserable avoit voulu opposer au coup de la mort: mais il n'eut pas la force de l'en garantir; & la Popelinere, qui rapporte cette particularité, a raison de dire à cette occasion, que *c'est chose qui passe le pouvoir de tout ce qu'il y a de Sorciers, de Magiciens, & de Diables.* Car pour dire cela en passant, & comme par forme de digression, il n'est peut-estre pas hors de la puissance du Malin, de détourner ou de ralentir la violence d'un coup d'arme à feu, & d'empescher qu'elle ne porte, ou qu'elle ne face un si grand effect qu'elle feroit, s'il n'en retardoit point la violence. Parce que les esprits ont une merveilleuse activité sur les corps, & que les causes furnaturelles l'emportent de bien loin en efficace & en vertu, sur celles qui dépendent de l'art humain, & mesmes de la nature. Nous voyons cela par experience, que plus les substances sont epurées de ce qu'il y a de plus grossier & de plus materiel dans les corps, plus ont elles de force & d'activité; d'où vient que ces petits corpuscules qui en nous s'appellent du nom d'esprits, sont ce qui donne le mouvement & l'agitation à cette pesante masse de nos membres. Celles donques qui sont absolument separées de la matiere, & dont l'estre consiste en une chose incomparablement plus subtile que ne sont ces esprits qui nous font mouvoir, doivent aussy avoir plus de vigueur sans comparaison, & produire des effects qui paroissent miraculeux à ceux qui ne sont pas accoûtumez à en voir sinon de ceux qui sont produits par des causes corporelles. Quand donc il plaist à Dieu commander aux bons Anges de faire quelque chose de cette nature, ils font quelques fois ce
qu'Ho-

qu'Homere attribuë en quelque lieu à ses Dieux : c'est qu'ils détournent un coup qui viendroit tomber sur quelqu'un, comme une nourrice aveque sa main détourne une mouche qu'elle void venir en volant sur le visage d'un enfant qui luy pend à la mammelle. Et quand il luy plaist aussi de permettre aux mauvais anges, d'en user de la mesme sorte envers ceux qui ont recours aux fortileges pour cela, il n'y a rien qui empesche qu'ils ne fassent quelquesfois de choses qui paroissent estonnantes. Je ne revoque donc pas en doute la verité des histoires qui nous parlent de quelques troupes de gens de guerre charmées contre les coups de mousquet. Mais outre que l'experience monstre que Dieu le permet rarement, l'activité de substances immaterielles a ses bornes, & si elles peuvent bien arrester l'impetuosité d'une bale de pistolet, il ne s'en fuit pas quelles puissent faire le mesme à l'égard d'un boulet de canon; aussi n'en voyons nous point d'exemples. De plus, comme la Providence permet bien que le Diable trompe quelques fois l'un de nos sens par ses illusions; mais non pas qu'il les charme tous ensemble, par ce qu'il feroit tout ce qu'il voudroit en nostre fantaisie, & que par ce moyen il disposeroit des actions de nostre intellect: ainsi peut il bien arriver par la permission de Dieu, que le Diable empesche l'effect de quelque arme en un combat, que pour cela il n'empesche pas les autres. Autrement il feroit trop le maistre de certains evenemens dont Dieu reserve l'administration à sa Providence. Defait, j'ay ouï dire du Conte de la Suze dernier mort, à qui Dieu avoit donné une vigueur de corps proportionnée à son excellente vertu, & à la grandeur extraordinaire de son courage, qu'ayant à charger auprès de Belfort, une compagnie d'infanterie que les caracteres rendoient invulnérable aux espées & aux armes à feu, il s'arma luy & quelques autres de leviers, dont il assomma cette canaille. Enfin,

V

quelque

quelque charme qu'il y peult avoir, je croy que le Diable feroit bien empesché à garantir un homme d'une gresle d'arquebusade. Parce que quoy qu'il en soit, il faut qu'il soit present & qu'il agisse effectivement sur châce bale qu'il ralentit ou qu'il détourne. Or faudroit-il avoir une merveilleuse agilité d'œil & de main pour exercer son action sur un si grand nombre de coups, qui tombent avec tant de vitesse, & neantmoins en divers momens de temps, à droite, à gauche, en haut & en bas, au ventre, à la poitrine, à la teste, à la gorge, & au visage. Et bien qu'une substance immatérielle soit toute œil & toute main, si est-ce que pour produire tant de differentes operations en si peu de temps, il faut une celerité absolument inimaginable. Et c'est entr'autres choses ce qui trompe ces miserables qui font des conventions avec le Malin, qu'ils s'imaginent qu'il leur promet de les garantir de toutes ces sortes d'accidens, bien qu'il ne le promet que de quelques uns seulement; ou mesme que s'estant trouvé avec eux en quelques dangers, il se contente dans les autres de leur laisser le billet de ses caracteres & de leur pact, qui ne peut avoir aucune vertu pendant son absence. Car comme c'est une folie de se persuader que les nombres, en tant que nombres, ayent quelque vertu de produire des effects physiques, tels que sont les bonnes & les mauvaises crises des maladies, c'est pareillement une impertinence & une superstition de croire que les parolles ou les figures & les noms, soit qu'on les prononce ou qu'on les escrive en quelque couleur ou sur quelque matiere que ce soit, ayent aucune autre vertu que celle de signifier, qui leur est attribuée ou par la volonté de l'homme ou par la nature. Et si le Diable estoit à cent pas de ce soldat quand il reçeut le coup de la mort au siege de Lusignan, il eust peu estre tout couvert de chiffres depuis la teste jusques aux pieds, que cela ne l'eust pas sauvé d'une bale de pistolet ou de la pointe d'une halebardede.

barde. Mais retournons à nostre narration. Le siege fût au commencement pressé vivement, jusques à donner un assaut, dont il se falut retirer avec grande perte. L'opinion que le Duc de Monpensier eut qu'il auroit les assiegez par la faim, apporta quelque intermission à son ardeur. Enfin, rebuté de ce coste là, il se resolut à un assaut general, & sur ces entrefaites entra dans la ville un homme qui portoit des lettres de la Nouë, & qui se retira tout aussi tost qu'il les eut renduës. Lecture en ayant esté faite à l'issuë du presche, il se trouva qu'il disoit au Baron de Frontenay & à la Noblesse qui estoit avecque luy, que le bruit de la valeur qu'ils avoient montrée à soutenir l'assaut, avoit des-ja volé par toute la France. Que c'estoit à eux à perseverer en cette sainte resolution, que les Catholiques avoient fait leurs plus grands efforts, & qu'ils n'avoient plus de poudre. *Sur tout,* disoit-il, *gardez vous bien de parlementer, parce que les langues de ceux à qui nous avons à faire, sont plus dangereuses que leurs espées.* Il adjoûtoit qu'il avoit reçu nouvelles du Prince de Condé, que le Duc d'Anville, qui avoit esté fait prisonnier, s'estoit sauvé; que pour luy, il estoit en parfaitement bonne volonté de les secourir, mais que jusques alors il n'en avoit pû avoir le moyen, parce que la venue du Roy en avoit refroidy plusieurs qui luy avoient promis de marcher. Qu'il esperoit neantmoins que les affaires iroyent mieux à l'advenir, & que les Catholiques se trouveroient bien estonnez. Puis il finissoit par une exhortation à la Noblesse & aux soldats, de se souvenir qu'ils estoient en lieu pour aquerir beaucoup d'honneur, & pour rendre un grand service à Dieu & à la cause commune. Ces lettres furent finistrement interpretées par quelques uns, comme si elles eussent porté une ouverte declaration de son impuissance à les secourir; mais neantmoins elles ne découragerent personne. Sur tout le Baron de Frontenay se monstra merueilleusement ferme,

non seulement contre les attaques des ennemis ; mais mêmes contre les prieres de la Dame de la Garnache sa sœur, & contre les sollicitations de la Hunaudaye, avec qui il ne voulut point s'aboucher, & qu'il renvoya à la Nouë, s'il avoit quelques propositions generales de paix à faire. Le Roy & la Reyne escrivirent à du Rouhet, qui vint trouver les assiegez, & leur fit de belles promesses de la part de leurs Majestez ; mais ils ne s'y fierent pas. Au mesme temps la Nouë leur escrivit aussy, & leur fit esperer qu'il iroit bien-toft boire avec eux : ce qui leur donna du courage. De sorte que quelque incommodité qu'ils sentissent par la longueur du siege, par les factions militaires, & par la faute du pain, ils se defendoient toujourns vaillamment, & s'outinrent encore un assaut au ravelin de la Vacherie. Mais enfin la Nouë ne pouvant mettre en campagne aucunes troupes assez considerables pour entreprendre de mener là du secours, ils se renderent à composition honorable, pour laquelle il fut donné des ostages jusques à l'entiere execution, & en suite le Duc fit démolir le château de Lusignan, l'un des plus beaux de l'Europe.

Les affaires de ceux de la Religion estans en mauvais estat, & neantmoins la constance & les exhortations de la Nouë s'outenant les courages à la Rochelle & aux environs, l'année 1575. commença par une action qui fit beaucoup de bruit, & qui releva les esperances que les mauvais succez avoient abbatuës. C'est que par les ordres du Duc d'Anville, gouverneur & lieutenant general pour le Roy en Languedoc, il se tint à Nismes une assemblée, tant du Clergé & Catholiques Politiques, que des Eglises reformées, dans laquelle ils firent union de leurs intersts pour leur commune conservation, & de leurs conscils, pour le bien commun de l'estat, ainsi qu'on a coûtume de parler. Et pour monstres comment ils estoient en parfaitement bonne intelligence,
ils

ils esleurent pour leur protecteur general le Prince de Condé, Protestant de profession, & promirent d'obeir en son absence au Duc d'Anuille, Catholique Romain, ne considerant point la Religion en eux, mais seulement leur merite & leur naissance. Puis ils firent des articles de leur confederation, & des reglemens communs pour la conduite de leurs affaires, que les curieux pourront trouver dans les originaux de l'histoire. La jonction de ces deux corps les ayant rendus beaucoup plus considerables, que s'ils se fussent tenus separez, le Roy, qui sembloit à son advenement vouloir remettre son Estat en quelque tranquillité, permit au Prince de Condé, au Duc d'Anuille, & autres associez, tant d'une que d'autre religion, d'envoyer vers luy tels personnages qu'ils trouveroient à propos, pour acheminer les choses à l'establissement d'une bonne paix par tout le Royaume. Et par ce que le Prince de Condé n'estoit point encore de retour d'Alemagne, & qu'on ne pouvoit articuler les choses que l'on vouloit demander à sa Majesté, si non avec son approbation, Deputez de Languedoc, de Guienne, de la Rochelle, de Dauphiné, de Provence, & de divers autres endroits, l'allerent trouver à Basle, où il estoit alors, & là par son advis & de leur commun consentement, fût dressée une fort longue requeste au Roy, par laquelle on luy demandoit avec beaucoup de soumission & de respect, grande quantité de choses, tant pour l'administration des affaires generales du Royaume, qu'en particulier pour le repos, liberté, & seureté de ceux de la Religion; & furent Beauvoir la Nocle, & d'Arenes envoyés par le Prince vers le Roy, pour luy porter cette requeste, & en solliciter l'enterinement. Ils vinrent donc trouver le Roy, luy presenterent leurs lettres & leur requeste, & les accompagnerent d'une fort longue harangue, pleine de remontrances sur les choses qui s'estoient passées en France, depuis le changement qui s'y estoit fait en

la Religion, & de supplications à ce qu'il plut à sa Majesté y donner pour l'advenir les ordres qu'ils croyoient necessaires pour remettre son Estat en son ancienne splendeur. Ils virent aussy la Reyne mere, & la haranguerent de mesme, & furent, quant aux paroles & aux demonstrations exterieures de bonne volonté, receus fort favorablement. Mais le Roy ayant ordonné 3. personages de sa part, pour conférer avec eux des moyens de parvenir à un bon ajustement, ils ne se pûrent accorder, & fût la negociation de paix différée, sans neantmoins desesperer ouvertement de la pouvoir conduire à quelque bonne fin. Cependant la Nouë demouroit à la Rochelle, attendant avec les autres qu'el seroit le succez de ces allées-&-venuës qui se faisoient avec grand éclat, & portant au reste fort impatiemment, que les troupes Allemandes du Duc de Monpensier, que ce Prince avoit envoyées en Xaintonge, y tinssent les places de son party, & mesmes la Rochelle, serrées de fort près. En partie donc de son mouvement, en partie par la sollicitation de plusieurs autres, il se resolut d'assembler ce qu'il pourroit de forces pour les chasser de là, & pour mettre les garnisons Protestantes plus au large. Entre Pons & la Rochelle il y avoit un fort château, nommé S. Jean d'Angle, que les Catholiques tenoient avec 20. Salades & 100. Arquebusiers à cheval sous le commandement de Maison-Blanche, qui par des courses continuelles incommodoit extremement les confederez. La Nouë doncques leur voulant arracher cette espine du pied, & d'ailleurs ne pouvant pas aisément mettre en campagne, tandis qu'il trouveroit sur sa route l'importunité de ce château, donna ordre à la Popelinierie & au Capitaine Bounet de s'en saisir. Ce que la Popelinierie fit avec beaucoup de resolution & d'heur, ayant intimidé la garnison, par les menaces de la venuë de la Nouë & du canon, qu'il disoit estre party de la Rochelle. Ainsi s'estant ouvert le passage, la
Nouë

Nouë s'en alla à Pons, où il mit ensemble 500. hommes de cheval armés de pistolets, & 1200. Arquebuziers, dont il y en avoit quelques uns montez en argouletz. Mais parce que les ennemis estoient incomparablement plus forts en cavalerie que luy, il ne jugea pas à propos de hazarder un combat general à la campagne, mais se contenta de les harceler comme l'occasion s'en presentoit, & d'en attendre quelqu'une qui luy fournist quelque signalé avantage. Enfin, le temps le delivra de ces troupes là sans combat, parce que le Roy, qui sembloit toujourns avoir ses inclinations à la paix, fût conseillé de congédier les gens de guerre estrangers, dont il retiroit peu de fruit, & qu'il nourrissoit à la foule de son peuple. Il en demeura pourtant sur les confins de Gasconne & de Perigord, qui faisoient beaucoup de ravages. C'est pourquoy le Viconte de Turenne, qui s'estoit nouvellement déclaré du party de ceux de la Religion, s'estoit mis en campagne avec quelques nombres de gens de pied & de cheval, ou pour les combatre ou pour empescher leurs courses. Et la Nouë avoit fait resolution de l'aller joindre pour les défaire plus aysément, quand sur l'heure de son partement, pour tirer vers Bergerac, il receut lettres du Roy par un valet de chambre de sa Majesté, envoyé exprés, qui l'arrestèrent. Le Roy luy escrivoit de sa propre main qu'il desiroit fort sa venuë en Cour, & luy faisoit esperer que cela faciliteroit beaucoup la negotiation de la paix. Il l'asseuroit qu'il ne devoit point craindre de l'aller trouver, parce qu'il le pouvoit faire en toute seureté, ayant pour gage son affection, dont il se devoit souvenir qu'il luy avoit donné une preuve indubitable en luy sauvant la vie. La Reyne mere avoit aussy adjousté à cette dépesche ses lettres & ses sollicitations, & les reflexions qu'il faisoit là dessus, en ce qui concernoit le public, eussent esté capables de l'esbranler, si de grandes & importantes considerations, jointes avec le conseil

fei! de ses amis, ne l'eussent empesché d'entreprendre le voyage. Ils'en excusa donc le mieux qu'il pût, & cependant deputez alloient & venoient, qui entretenoient toujours les propositions de paix en quelque chaleur, quoy que la Nouë, qui estoit à Pons, & les Rochelois, se tinssent toujours sur leurs gardes.

Sur le commencement du mois de Juin il revint à la Rochelle avec le Baron de Frontenay-Rohan, pour cette occasion. Les deputez de la Rochelle y estoient arrivez le 25. de May, & avoient exposé publiquement en l'Echevinage toute leur negociation, tant vers le Prince de Condé en Allemagne, que depuis leur retour en France, à la Cour, & avoient apporté les articles de paix dressez par le commandement du Roy, pour répondre à ceux qui luy avoient esté presentez de la part des Catholiques & des Protestans associez. Ces articles donc ayant esté leus, avoient partagé les sentimens, & fort diversément émeu le courage. Les uns, lassez de la guerre, & ne respirans que la paix, quelle qu'elle fust, enclinoient à les accepter; les autres les trouvoient si déraisonnables en eux mesmes, & de plus, si peu asséurez pour ce qui estoit de leur exécution, qu'ils n'y vouloient point consentir: & dans cette difference d'opinions, aucun n'avoit assez ny de suffisance pour ramener par raisons ceux qui n'en jugoient pas bien, ny d'autorité pour reunir les volontés à une resolution commune. Ces deux Seigneurs y vinrent donc, & la Nouë, non seulement à la prudence; mais aux ordres duquel Frontenay deferoit tout avec grande generosité, ayant eû lecture de ces articles en pleine assemblée, & remarqué que la religion reformée y estoit traitée fort défavorablement, dit ainsi; *Messieurs, c'est une grande grace que Dieu nous fait, & que nous devons bien recognoistre, de ce qu'il luy a plu encliner le cœur du Roy à la paix. Et comme c'est la chose du monde que nous devons désirer le plus ardemment,*
aussy

aussy faut il que nous nous conduisions de telle façon à l'obtenir, que l'honneur de Dieu y soit toujours le premier en consideration. C'est cela que nous devons principalement rechercher, & non pas nos commoditez particulieres, dont je suis bien déplaisant de voir que plusieurs sont plus sensiblement touchés, qu'ils ne sont d'aucune autre chose en la poursuite de la paix. Je vous conjure donc, Messieurs, de vous souvenir icy de vostre ancien zele, & de n'avoir point tant d'egard à l'avantage qui vous peut revenir de l'acceptation de ces articles, qu'à la consolation de vos freres, pour ne rien conclure que de leur consentement, afin qu'ils remportent aussy une juste & raisonnable satisfaction du traité, & qu'au reste vous vous donniés garde de beaucoup de fâcheuses & dangereuses practiques, dont il y a de longue main des semences en cette ville, que les ennemis taschent toujours de fomentier. S'il avoit plu au Roy nous accorder ce qui luy avoit esté demandé par nos deputez, nous aurions sujet d'esperer que la paix seroit & bonne & durable, & de nous retirer avec joye chacun au repos de nos maisons. Mais il est aisé de connoistre par la réponce qu'il y a faite, que nous sommes fort esloignez de jouir du fruit de cette negociation qui s'est continuée à Paris. Vous sçavez bien à quelle occasion elle a esté rompue, & quelle raison vos deputez ont eue de ne consentir pas à ce qu'on desiroit d'eux. Ainsi c'est à recommencer: & je vous croy si gens de bien que vous ne vous departirez point de la generosité de vos resolutions precedentes. Incontinent après ce propos, qui donna un grand panchant à l'affaire, le Roy depecha la Hunaudaye à la Rochelle, pour y insister sur les propositions de paix. Il s'arresta à Niort en passant, & escrivit de là à la Nouë pour avoir un passeport de luy & du Maire; pour vous aller, dit-il; trouver, afin de vous faire entendre la grande affection que le Roy a à la paix, & de vous bailler des lettres dont je suis chargé de luy de vous presenter, & à Messieurs de la ville, ce que je desirerois bien avant qu'eussiez depeché à Monseigneur le Prince, & à Monsieur le

X

Marechal

Marechal d'Anville. Et pour cela il y eut quelque contestation, les uns opinans à ne le laisser pas entrer dans la ville, & les autres soutenant qu'il ne falloit pas faire ce tort à un envoyé du Roy. La Nouë estoit de ce dernier sentiment, & outre que la Hunaudaye estoit son parent, il avoit toujours cette maxime generale, d'avoir l'oreille ouverte aux propositions de paix, en prenant neantmoins garde à ne se laisser pas tromper, & en ne relâchant rien du tout des soins nécessaires pour la guerre. La Hunaudaye eut donc passeport, & venu qu'il fut à la Rochelle, il exposa sa creance dans le temple de S. Yon. La substance en estoit, que le Roy avoit un desir singulier de mener les choses à la paix, comme il avoit asés montré par la negociation qui s'estoit faite à Paris. Que la Reyne mere, les Princes du Sang, & les principaux officiers de la Couronne, avoient les mesmes intentions, & qu'ils avoient en cette negociation là donné toutes sortes de preuves de leur affection au repos de l'estat. Que l'exécution de leur bonne volonté, & l'avancement de ce grand bien avoit, au grand regret du Roy, esté empesché par la faute de leurs deputez mesmes. Par ce qu'ils avoient comme fermé l'oreille à toutes les bonnes conditions que sa Majesté leur avoit offertes, & toujours dilayé la conclusion d'une chose si bonne & si sainte qu'estoit un traité de paix. Que le Roy les invitoit tout de nouveau à y entendre: que quant à luy, il les en prioit tres-affectueusement. Que tout le Royaume, & leur pays entre les autres, en avoit un besoin extreme, & qu'à son advis ils pouvoient bien traiter particulièrement pour eux, puis qu'il n'y alloit que de leur religion, dont le Roy leur permettoit l'exercice avec une liberté toute entiere. Et que quant au Marechal d'Anville & aux autres Catholiques confederez, la vraye cause de leur prise d'armes estoit leurs interests particuliers, dans lesquels les Rochelois ne devoient point prendre de part,
& que

& que quant à leur pretexte, qui estoit le bien de l'estat, ils s'en devoient raporter à la prudence & à la bonté de leur Prince. La responce, qui fût concertée avec la Nouë, & puis après prononcée par le president de la Rochelle, chef de la deputation vers le Prince de Condé, & depuis vers sa Majesté, en revint là. Que luy & ses condeputez avoient à la verité fait paroistre en l'administration de leur charge, & dans tout le cours de leur negociation à Paris, que ceux de la Religion desiroient demeurer unis en cette cause avec les Catholiques associez; mais qu'ils croyoient en avoir de bonnes raisons. Que pour ce qui estoit de l'estat, bien qu'ils fussent de religions differentes, ils ne tendoient qu'à un même but, qui estoit le service du Roy, & le bien general du Royaume: qu'ainsi il estoit necessaire qu'ils y marchassent d'un mesme pied. Qu'ils ne pouvoient se separer sans se porter dommage les uns aux autres, ny mesmes peut-estre sans se ruyner absolument. Et que quant à la Religion, le Marechal d'Anville ne s'estoit point tellement lié avec eux pour ce qui touchoit le Royaume en general, qu'il n'eust premierement déclaré qu'il les prenoit tous en sa protection indifferemment, & protesté qu'il leur procureroit la liberté de leurs exercices, avec mesme affection qu'il solliciteroit les autres interests du public & les siens en particulier. Que luy ayans cette obligation, ils ne se pouvoient desunir d'avec luy, ny l'abandonner, sans encourir un blâme tout à fait inexcusable: qu'au reste le Roy mesme n'avoit pas trouvé mauvaise leur association, puis qu'il leur avoit permis de communiquer ensemble de leurs interests communs, & de retourner vers sa Majesté pour luy faire rapport de leur deliberation. La Hunaudaye se retira à son logis, les deputez s'en allerent trouver le Duc d'Anville, pour faire ce qu'ils disoient leur avoir esté permis par le Roy; & la Nouë, pendant ces pourparlers de paix, pensa aux affaires de la guerre. Car avant

que la Hunaudaye fust hors de la Rochelle, il en partit pour aller exécuter une entreprise qu'il avoit formée sur Niort, se voulant prevaloir de la securité où il pensoit qu'on y feroit pendant la solemnité de la Mairie, qui s'y faisoit le 12. de Juin. Mais quelques faux amis le tromperent; de forte que quand on vint à appliquer les eschelles, il y pleut tant d'arquebusades, qu'il falut tout abandonner. La Hunaudaye se scandalisa merveilleusement de ce que luy estant encore là pour negocier la paix, on entreprenoit sur les villes du Roy son Maistre, & se presenta à la porte pour s'en aller. Mais il fût prié d'attendre le retour de la Nouë, qui quand il fût venu l'appaïsa, & mit mesmes en train avecque luy la negociation d'une trêve de 3. mois, pendant laquelle la Hunaudaye se faisoit fort qu'on retireroit les garnisons de Marans & de Benon. Mais quand il fût arrivé à Niort, ces propositions s'en allerent en fumée, & la Nouë, extremement importuné de ces garnisons, se resolut à faire ce qui se pourroit pour en nettoyer le pays. Et de fait il donna si bon ordre à prendre le château de Benon, qui traversoit tous les convois que l'on faisoit à la Rochelle, qu'il fût emporté avant que le Conte du Lude, qui estoit à Niort, en eust eû le vent: Marans n'estant pas en estat qu'il y peust rien entreprendre si promptement, parce que la prise de Benon y avoit fait redoubler les gardes, il apprit que le Viconte de Turenne & Langoiran, qui estoient sur les confins de Limousin & de Perigord, avoient quelque different entr'eux pour le commandement, & que cela empeschoit le cours des affaires du party en ces quartiers là. C'est pourquoy il s'y achemina, esperant de trouver quelque moyen de les accommoder. Et defait, bien que Langoiran ne peust au commencement digerer, qu'estant des-ja avancé en âge, & expérimenté au fait de la guerre, il luy falust ceder à un homme, de haute naissance à la verité; mais qui n'avoit que 19. ans,
& qui

& qui d'ailleurs, bien qu'il eust embrassé le parti, ne faisoit point encore ouverte profession de la religion reformée, la Nouë sçeut ménager cette affaire avec tant de prudence, de dexterité, & de douceur, que le Viconte demeura entierement satisfait, sans que Langoiran eust aucun sujet de se plaindre. Cela fait, il demeura encore quelque temps en Limousin pour favoriser l'entreprise que Langoiran fit & exécuta sur la ville de Perigeux, & cependant Landereau se prevalant de l'absence de la Nouë, forma un dessein sur l'Isle de Ré, & l'exécuta de telle façon, qu'il mit la Rochelle & tout le pays en une merveilleuse alarme. Car il y descendit, & se rendit maistre du bourg Saint Martin, la principale place de l'Isle, nonobstant la resistance des habitans, & se proposoit que la Nouë n'estant pas là, il auroit le loysir de s'y establir si bien, que quand il seroit venu, il auroit beaucoup de peine à le chasser de ce poste: par ce qu'il n'eust jamais pensé que ce qu'il y avoit de gens de guerre dans la Rochelle, eust osé passer le canal, pour luy disputer sa conquête. C'estoit en effect une chose bien perilleuse, & d'une consequence souverainement importante, que d'aller hazarder ce peu que la Rochelle avoit de forces pour sa deffense, contre un ennemy victorieux, & qui, s'il en fût venu à bout, n'eust pas manqué de tirer toutes sortes d'avantages de leur défaite. Neantmoins, la Popelinier & quelques autres, après avoir donné advis à la Nouë de cét accident, & l'avoir prié de s'en retourner en diligence avec le plus de troupes qu'il pourroit, se disposerent à passer en Ré, & le firent avec tant de bonheur & de viffesse, & chargerent Landereau avec une si grande resolution, qu'il y demeura 300. de ses gens morts, & quantité de prisonniers, & mesmes des gentils-hommes & des capitaines signalez. Quant à luy, prevoyant que s'il tomboit encore une fois entre les mains

des Rochelois, ils ne luy pardonneroyent jamais, il se retira dès le commencement de la meflée, & à l'ayde d'une chaloupe, il se sauva à la Tranche dans le bas Poitou. La Nouë de son costé, ayant reçu cette nouvelle, se mit en grande diligence sur le chemin de la Rochelle avec bon nombre de gens de pied & de cheval, & ayant appris à son arrivée ce qui s'estoit passé pour le recouurement de l'Isle, il jugea l'entreprise un peu hazardeuse, & neantmoins loüa le succez & en benit Dieu. Je mesleray icy avec le support du lecteur, l'histoire de la fin de N. Dianouitz, dit Besme, celuy qui massacra l'Amiral de Coligny, parce qu'il s'y trouvera quelque chose qui se lie avec ma matiere. Ce celebre assassin, Alleman de nation, avoit esté escuyer d'Escurie du Duc de Guise, & depuis le massacre de Paris, ce Duc l'avoit retenu quelque temps en sa maison. Depuis il l'envoya en Espagne, sous pretexte d'y acheter des chevaux: mais en effect on disoit que c'estoit pour y renouier les intelligences que le Cardinal de Lorraine avoit eues avec Philippes second. Quoy qu'il en soit, revenant d'Espagne, & passant auprès d'Angoulesme, il fût arresté par quelques reformés de la garnizon de Bouteville, qui est à 7. lieuës de là. Se voyant pris il jugea bien que s'il tomboit entre les mains des Rochelois, il n'y auroit point de misericorde pour luy, tant sa personne estoit en horreur à cause de ses crimes, & nommément à cause de celuy qu'il avoit commis en la personne de l'Amiral: c'est pourquoy il offrit d'abord une tres-grosse rançon. Mais les soldats n'en ayant point voulu, c'est une chose estrange de la chaleur avecque laquelle la vie de cét execrable fût disputée. Les Catholiques offrirent pour luy de tres-grosses sommes d'argent, que ceux qui le tenoient refuserent. A la Rochelle il fût proposé de se cottiser pour faire une somme de mille escus, afin de luy faire souffrir une mort digne de sa vie, & plusieurs s'y portoient volontairement;

ment; mais les plus sages empescherent cette resolution; non parce qu'ils ne le jugeassent digne de toutes sortes de tourmens; mais parce qu'ils craignoient qu'on se vengeast sur des gens de condition & d'honneur, qui estoient entre les mains des Catholiques. Quantité de chefs Allemans qui estoient à Poitiers, intercederent pour luy envers la Nouë, pour le credit qu'il sçavoient qu'il avoit entre les Reformez. Le Duc de Guise en envoya par deux ou 3. fois à la Nouë, des lettres escrites en partye de la main d'un Secretaire, en partye de la sienne propre, & meslées de prieres tres-instantes, de promesses de reconnoistre par toutes sortes de moyens la courtoisie qu'on luy feroit, & de menaces tres-expresses de faire à la Meauffe, à Briquemaut, à Santerre, à la Grange, & à d'autres gens d'honneur & de qualité, même traitement qu'il receuroit. L'Histoire dit, quoy que je n'en trouve rien dans les lettres du Duc de Guise, que luy, & ceux de sa maison offrirent d'échanger pour luy Monbrun personnage de grande naissance, & d'une tres-excellente vertu. Mais je croy qu'il eust mieux aymé perdre la teste, comme il fit, que d'estre contrepesé à un homme si detestable. Enfin le Roy en escrivit trois fois à la Nouë, avec des recommandations tres-particulieres, des especes d'excuses de ce que Monbrun n'estoit plus en estat d'estre eschangé pour luy, & des menaces semblables à celles du Duc de Guise touchant la Meauffe, Briquemaut, & Coré. Tellement qu'un des plus méchans garnemens du monde trouva de plus grands amis & plus de support, que n'en eust peut-estre sçeu trouver le plus vertueux d'entre les hommes. Et au mesme temps au quel on faisoit décapiter la fleur de la Noblesse du Dauphiné, & l'un des premiers hommes de l'Europe en valeur & en probité, on remuoit le ciel & la terre pour sauver la vie à ce Schelme. Enfin pourtant, il perit par ses propres artifices. Car ayant trouvé moyen de gagner

gner un soldat de la garnison de Bouteville, en qui Bertoville, gouverneur de la place, se fioit le plus, il sortit pour se sauver. Bertoville le poursuivant, il se voulut mettre en deffense, & luy tira un coup de pistolet, qui ne porta pas; mais Bertoville luy en lascha un, dont il demeura mort sur la place. Mezeray dit que ce fût une invention de Bertoville, qui suborna un soldat, pour se faire corrompre par Besme, afin d'avoir lieu de le tuer lors qu'il se voudroit eschapper: & qu'il disoit qu'il ny a point de méchanceté au monde plus pardonnable, que de faire perir les méchans par le crime dont ils font métier. La Popliniere dit seulement que celuy qui l'avoit sauvé estant griefvement blessé, en fût quitte pour une rançon, & chassé hors de la garnison, ce qu'il y a de plus certain, c'est que Bertoville en ayant envoyé le corps au Baron de Ruffet, qui le luy demanda tresinstamment, ce Baron le fit enterrer fort honorablement à Angoulesme: au lieu que l'Amiral de Coligny, après avoir esté traité tres-indignement après sa mort, & mutilé de la teste & de quelques autres parties de son corps, fût trainé par les bouës de Paris, & puis pendu par les pieds à Montfaucon. Mais sans parler de l'estat de l'ame après la mort, & sans entrer plus avant dans les jugemens de Dieu, la memoire de l'Amiral, relevée de son ignominie par l'autorité des Rois mesmes, est en admiration à l'univers; & de Besme on en parle non plus que d'un chien mort, ou si on en parle, comme je fais icy maintenant, c'est pour rendre autant que l'on peut son infame nom odieux à toute la terre. Cela se
1575 passa au mois d'Aoult. Au mois de Septembre en suivant, François de France, Duc d'Alençon, frere unique du Roy, ennuyé & indigné des traitemens qu'il recevoit à la Cour (& si l'histoire du temps dit vray, il n'y estoit pas en seureté de sa vie,) trouva moyen des'evader, & se retira à Dreux, ville de son appanage, d'où il publia un manifeste des causes
de

de son evasion. Les principales clauses en estoient, que par l'avis, & à la priere tres-instante de plusieurs Princes, Prelats, Seigneurs, gentils-hommes, & communautéz, il estoit sorti de la captivité où il avoit esté detenu depuis long-temps; que son intention n'estoit point de rien entreprendre contre l'autorité du Roy son Seigneur, ny contre le bien, repos, & tranquillité du Royaume, & qu'il emploieroit volontiers son propre sang à l'établissement de l'un & de l'autre: mais qu'il avoit dessein de faire autant qu'il pourroit refleurir les bonnes loix, & de remettre l'estat en son ancienne splendeur. Qu'il estoit necessaire que certaines gens, qui depuis long-temps obsedoient la personne des Rois, & qui abusoient de leur souveraine puissance à bastir leur propre grandeur, au prejudice des loix publiques & de la maison Royale, fussent reduits au rang qui leur appartenoit, pour rendre conte de leurs concussions, malversations & massacres. Que le bien public requeroit que les officiers de la couronne, emprisonnés sans aucune forme de justice, fussent delivrez; qu'on soulageast les pauvres peuples foulez de tant d'imposts insupportables; que le Clergé, & la Noblesse fussent maintenus en leurs privileges, & l'ancienne Religion, qui s'abastardissoit tous les jours conservée en son integrité, sans neantmoins toucher à la liberté de conscience accordée par les edits pour la tranquillité de l'estat. Et toutesfois, qu'il ne vouloit point procurer toutes ces choses par prise d'armes, par factions, ny par ligues; mais par une legitime assemblée d'estats, qui se tinssent en un lieu de libre & de seur accez, & ou dominassent, non les brigues de ceux qui vouloient tourner toutes choses, & mesme les plus sacrées, à l'accroissement du grade où la faveur les avoit mis; mais les anciennes loix de l'estat, & les suffrages libres des deputez des Provinces. Quantité de Seigneurs ou le suivirent de la Cour, ou l'allerent trouver à Dreux, & le bruit

Y

que

que sa sortie, & son manifeste firent, émeut les esprits par toute la France. Et nonobstant ces belles protestations, soit qu'on desespérast de la tenuë des estats ou non, ce Prince n'eut pas plûtoſt publié cette déclaration, qu'il commença à chercher les moyens de se fortifier de gens de guerre & dedans & dehors le Royaume. Ce n'est pas chose estrange si ceux d'entre les Catholiques qui se nommoient Politiques, & tant d'autres gens qui n'estoient pas contens du gouvernement, se jetterent incontinent dans son party. Sa déclaration donnoit couleur à leurs mécontentemens, & sembloit en quelque sorte justifier la prise d'armes qu'ils avoient faite. Mais quant à ceux de la Religion, ils se trouverent de fort differens sentimens, & hesiterent quelque temps sur ce qu'ils avoient à faire en cette occurrence. Ceux qui ne demandoient autre chose que la liberté de leurs consciences, & l'exercice de leur religion, & qui croioient que pour le gouvernement du Royaume il s'en falloit absolument rapporter au Roy, par devers lequel est la puissance souveraine, disoient qu'il y alloit de la conscience, & de l'honneur de la religion, de la mesler avec ces broüilleries d'estat, où l'on choque toujourns l'institution de Dieu, en choquant l'autorité du Prince. D'autres avoient bien cette opinion qu'en un déreiglement extreme, où le gouvernement est tout à fait abandonné par le souverain, & laissé entre les mains de gens qui abusent de son autorité à la ruyne du Public, il est permis de procurer le rétablissement des bonnes loix, principalement quand cela se fait par le mouvement & avec l'autorité de ceux qui y ont le principal interest après le Roy, comme sont les Princes du Sang, & ceux de la maison Royale. Mais ils se déſioient que le bien Public n'estoit que le pretexte dont ce Prince & ceux qui l'accompagnoient, coloroient leurs interests particuliers, & que quand on les y auroit contentez, ils abandonneroient
ceux

ceux de la Religion, à qui il ne demeureroit rien de s'estre joints avec luy, sinon que leur cause en seroit devenuë plus méprisable & plus odieuse. Les autres enfin voyans leurs affaires en assez mauvais termes, & qu'au lieu des'avancer elles reculoient, de sorte qu'humainement ils n'en pouvoient attendre qu'une dure continuation de guerre, ou une des-avantageuse paix, creurent que c'estoit un moyen que la bonne providence de Dieu leur suscitoit, non seulement pour les relever de la ruïne qui les menaçoit; mais pour remettre les Eglises reformées en un beaucoup meilleur estat qu'elles n'estoient avant les massacres. Et quelques uns mesmes faisans allusion au premier nom de Monsieur (car il s'appelloit Hercules au commencement,) disoient que c'estoit un nouvel Hercule que Dieu faisoit naître en l'estat, pour le purger des monstres & des maux qui y faisoient tant de ravages. Et parce que les villes de Nismes, de Montpellier, de la Rochelle & de Montauban, estoient dans la grande souffrance de la guerre, elles furent les prieres à témoigner par des demonstrations publiques, que ce nouveau mouvement leur apporçoit beaucoup d'esperance & de satisfaction. La Nouë avoit une ame entierement des-interessée, & qui ne regardoit à rien qu'à l'utilité du Public. Son affection predominante estoit l'avancement de la Religion dont il faisoit profession, & son opinion estoit qu'en une extreme oppression, telle que celle qu'on avoit soufferte jusques alors, on la peut deffendre par les armes. Sa seconde pensée, qui occupoit le reste de ses inclinations, estoit le bien de l'estat, qu'il ne pensoit pas pouvoir fleurir autrement que par une bonne paix, ny la paix s'y maintenir telle qu'on la devoit souhaitter, tandis que les Eglises reformées y seroient si durement opprimées. Il avoit d'ailleurs cette bonté qu'il se portoit difficilement à juger mal des intentions de qui que ce fust, & s'il n'avoit

esté trompé, il ne croyoit pas qu'on le voulust faire. Sur tout, s'il ne l'avoit expérimenté, il ne pensoit pas que les grands Princes, à qui leur naissance doit inspirer des mouvemens extrêmement nobles & genereux, soient susceptibles de fraude, & s'il leur arrive d'en commettre, il ne les imputoit pas tant à leur naturel, qu'aux mauvais conseils dont ils sont assez souvent assiegez. Il esperoit donc que si luy & quelques autres se pouvoient une fois approcher de la personne du Duc d'Alençon, & se faire goûter à luy, ils empescheroient bien les artifices ordinaires des Courtisans, de l'emporter sur les belles inclinations de sa Royale naissance, & qu'ils l'affermiroient dans les beaux sentimens de la bonne foy & du vray honneur. Il ne desesperoit pas mêmes qu'on ne luy peust donner quelques bonnes impressions de la verité: ce qui seroit un avantage inestimable à l'eglise de nostre Seigneur, eû égard au rang qu'il tenoit, & que delà il n'y avoit qu'un degré pour venir à la couronne. Mais enfin, qu'elles que fussent les intentions du Duc, il n'y avoit aucune occasion de croire qu'elles tendissent au dommage de l'estat, à la conservation duquel il avoit un si notable interest, & quand il n'en reviendroit point d'autre utilité au Public, toujours le service qu'on auroit rendu à ce Prince en ce qui estoit de ses interests, l'obligeroit-il à avoir soin de celuy des Eglises reformées. Ces raisons luy donnoient une grande pente, non seulement à embrasser ce party là; mais encore à aller trouver Monsieur en personne, & ce qui l'y determina tout à fait, ce fût l'estat auquel il voyoit la Rochelle. Il y avoit de long-temps de grandes semences de partialitez que sa sagesse & sa moderation avoit toujours ou étouffées, ou empeschées de produire de mauvais effets. Sur la fin du mois de Septembre, vers le milieu duquel Monsieur s'estoit retiré à Dreux, la Noblesse qui estoit à la Rochelle, ou se defiant de la bonne volonté des
habi-

habitans , ou portant impatiemment qu'en beaucoup de choses il luy falust dependre de l'autorité du Maire & du gouvernement de son conseil , voulut essayer de s'en delivrer à l'advenir , & d'y introduire quelque nouvelle forme de Police. Pour cela elle dressa des articles le plus doucement qu'elle pût , mais neantmoins tendans à tirer entre les mains de la Noblesse l'entiere disposition des affaires qui se presenteroient desormais. Il est vray qu'ils portoient expressément que le Maire & quelques Echevins pourroient assister en ces assemblées , & aux conseils qui s'en formeroient. Mais tant y a que ce n'eust esté que pour y donner leur avis , & avoir participation des resolutions qui s'y prendroient ; la direction de tout dependant de la pluralité des voix , qui seroit indubitablement du costé de la Noblesse. Ces articles ayant esté presentés au Conseil public pour les faire autoriser , le Maire , les Echevins , & generalement tous les Rochelois , les trouverent fort odieux. Car de tout temps l'administration de la Police , & de toutes autres affaires , estoit entre les mains du Maire , qui estant un Magistrat populaire , estoit reconnu & obeï par le peuple avec beaucoup de defference & de respect. Quant à la Noblesse , son autorité n'y estoit aucunement reconneüe , & si on luy donnoit part au gouvernement de la ville , le peuple estimoit que c'estoit de pure grace qu'on le faisoit , & non par devoir. Et outre que ceux qui ne sont pas nobles , ont toujours suspecte l'humeur élevée & dominante de ceux qui le sont , les Rochelois croyoient avoir cela par privilege particulier , de se gouverner eux mesmes , & que celuy d'entre les gentils-hommes qui seul pouvoit pretendre d'avoir quelque autorité sur eux , n'estoit point gouverneur de leur ville ny de leur pays , tel que l'on en void ailleurs ; mais Senechal seulement , c'est à dire , celuy au nom duquel on énonçoit les sentences données entre les particuliers en la justice ordi-

naire. Cette tentative n'ayant pas reüssy à la Noblesse, elle produisit un tres-mauvais effect contre elle, c'est qu'elle augmenta la deffiance, causa de l'indignation, renouvela les anciens soupçons, réveilla les murmures que la douceur & l'autorité de la Nouë avoit assoupis, & fit que ses ennemis (car sa vertu luy en causoit) recommencerent à parler contre luy mesme, comme s'il eust esté auteur ou fauteur de ces innovations. Pour luy, il se trouvoit en beaucoup de peine. Sa charge de General, & l'autorité que luy donnoit sa grande experience au fait des armes, estoient plus que suffisantes pour satisfaire un esprit aussy vuide d'ambition qu'estoit le sien. Mais s'il mécontentoit la Noblesse, il se broüilloit avec ses meilleurs amis, & se privoit du seul moyen qu'il eust d'executer de grandes choses. S'il favorisoit ses desseins, il ouvroit la bouche à la calomnie, & luy fournissoit l'occasion de l'accuser de se vouloir rendre maistre de la Rochelle, & d'y empieter quelque pouvoir au delà de la raison. Il essayoit donc de tenir la balance égale, & dressa luy-mesme d'autres articles pour l'adjustement de l'affaire, & pour donner quelque contentement aux deux partis. Et la Noblesse, qui jugeoit mieux & plus équitablement de sa conduite, conservoit toujourns pour luy toute sorte d'affection & de respect. Mais le peuple, qui est plus licentieux en ses jugemens & en ses paroles, se laissoit emporter à des discours extravagans. Voyant donc les affaires en tel estat que la Rochelle n'avoit rien à craindre, & qu'il n'y estoit plus necessaire pour sa conservation, & ne dissimulant pas qu'il estoit peu satisfait de la conduite des Rochelois en son endroit, il prit la resolution de s'en aller trouver Monsieur, auprès duquel il esperoit devoir estre plus utile, & partit le premier jour d'Octobre accompagné de S. Gelais, & de quelques autres gentils-hommes de qualité. De combien le party de Monsieur en fut renforcé, Mezeray le donne assez
à ju-

à juger à ses Lecteurs, quand il dit à cette occasion, que *la seule teste du sage la Nouë ne valoit pas moins qu'une armée.* Il ne fût pas plütoft arrivé là qu'il y reçeut des lettres de Rohan, Verac, le Queray, S. Simon, & quelques autres personnes de condition, qu'il avoit laissez à la Rochelle, par lesquelles ils luy mandoient que depuis son depart les affaires y estoient allées de mal en pis, les habitans les traitans avec beaucoup de rigueur, & semblans vouloir leur oster toute autorité au maniemment de la Police & de la guerre, & remuer sans dessus dessous tous les ordres qui avoient estés observés jusques alors, pour leur commune conservation. A quoy ils adjoûtoient qu'on ne l'espargnoit pas luy-même, le prians au reste de vouloir faire intervenir l'autorité de Monsieur à terminer ce different en telle façon qu'ils en peussent avoir quelque contentement. Mais quelque sujet d'irritation qu'il eust contre la Rochelle, il y garda sa confiance & sa moderation acoutumée, & s'y conserva par ce moyen une telle autorité, que sur le doute qu'on y faisoit si on s'y declareroit ouvertement pour le party de Monsieur, il obtint qu'on y l'eust ses lettres avec grand respect, qu'on y prist des resolutions favorables à ses interests & conformes à ses declarations, & qu'on l'accommodast de quelques sommes de deniers, bien que les Rochelois fussent fort à l'estroit en leurs affaires. Et par ce qu'on avoit de tous costez une parfaite confiance en sa vertu, & qu'on n'ignoroit pas à quoy les Princes sont sujets, quand ils se laissent gouverner par de flatteurs & par de jeunes courtisans, on luy escrivoit de divers endroits pour luy témoigner la joye qu'on avoit d'apprendre qu'il estoit prés du Duc d'Alençon, pour l'esperance qu'on en concevoit que sa presence luy serviroit de contrepoison contre les mauvaises instructions, & les mauvais exemples de cette jeunesse. Cependant la Reyne mere couroit après ce fils qui luy estoit
eschap-

eschappé, & recherchoit avec beaucoup d'affection & de diligence une entreveuë pour tâcher à le ramener, ou au moins pour empescher qu'il ne s'abandonnast entierement à la conduite de ceux entre les bras de qui il s'estoit jetté. Car elle ne pouvoit avoir bonne opinion de l'affection des Reformez & des Politiques envers elle. L'entreveuë se fit à Champigny, & je trouve que ce fût par l'entremise de la Nouë que le Duc de Monpensier obtint qu'ils se vissent en sa maison, car il luy en escrivit cette lettre. *Monsieur de la Nouë, s'estant la Reyne trouvée un peu autrement traitée qu'elle ne pensoit, d'une medecine qu'elle a prise ce matin, ce qui luy fait craindre de ne pouvoir sortir demain pour aller au lieu où elle a arresté de voir Monseigneur son fils, elle a advisé de l'en envoyer advertir par Monsieur de la Roche present porteur. Et pour ce que s'il luy plaisoit que laditte veuë se fist en cette maison je m'en estimerois infiniment honoré, pour l'esperance que j'ay qu'il s'y fera une bonne resolution, & au contentement d'un chacun, je luy en escriis un mot, lequel j'ay bien voulu accompagner de cette lettre pour vous prier de l'asseurer qu'il n'ira jamais en lieu où il trouve plus de seureté, & dont il trouve l'hoste d'avantage affectionné à luy faire tres-humble service, comme j'ay prié mon dit Sieur de la Roche luy faire plus amplement entendre de ma part & à vous aussy. Priant Dieu vous donner, Monsieur de la Nouë, sa sainte & digne grace. De Champigny ce 16. jour de Novembre 1575. Au bas estoit escrit de sa main; Vostre entierement meilleur amy, Louis de Bourbon.* Il y a apparence que ce mauvais traitement de la medecine arriva bien à propos pour obliger le fils à aller trouver sa mere, qui eust eü quelques fâcheuses tranchées si elle eust esté contrainte de se trouver en lieu neutre, assigné de part & d'autre, comme de pair à pair. Mais la Nouë, qui trouva assés de seureté pour Monsieur sur la parole & dans la maison du Duc de Monpensier, dont il connoissoit la generosité, fit ceder les raisons d'estat à celles

les de la nature. Le fruit de cette entreveuë fût une trêve de 6. mois , dont je ne rapporterois point les principaux articles icy, s'il n'estoit ainsi necessaire pour la suite de mon histoire. Elle devoit estre generale & marchande par mer & par terre, en payant neantmoins de part & d'autres les droits & les impôts accoûtumez. Le Roy s'obligeoit de payer aux Reîtres , que Thoré amenoit pour les Politiques , & pour les Reformez conjointement , la somme de 50000. ll. dans Strasbourg, ou dans Francfort, ou de donner un répondant bien solvable, à la charge qu'ils n'entreroient point dans le Royaume. Monsieur devoit avoir en depost pour sa seureté, les villes d'Angoulesme, Niort, Saumur, Bourges, la Charité; & le Prince de Condé celle de Mezieres. Les gouverneurs y devoient estre mis de la main de Monsieur; mais faire serment particulier au Roy, qui seroit obligé de luy entretenir pendant la trefve 2000. hommes de pied pour la garde de ses places: de plus, cent gentils-hommes, sa compagnie de gens d'armes, ses 50. Suisses ordinaires, & 100. arquebusiers pour la garde de sa personne. L'un & l'autre devoit licentier son armée. La liberté de la Religion estoit accordée par forme de provision pendant la trêve, & quant à la paix, quelques notables personages seroient deleguez de part & d'autre pour y travailler. Parce qu'à Angoulesme il y avoit quantité de gens de la Religion que la Nouë connoissoit, il avoit obtenu du Duc d'Alençon qu'il n'y mettroit point de gouverneur qui ne fût de ses amis, afin de leur procurer quelque traitement favorable. Ceux de là, qui estoient refugiez à la Rochelle en ayant eû advis, creurent qu'ils ne pouvoient avoir un si bon gouverneur que luy-mesme: c'est pourquoy ils luy escrivirent une lettre fort pressante, portée par un député exprés, pour le prier de faire en sorte qu'un autre que luy n'eust point ce gouvernement. Mais il ne fût pas en estat

Z

ny

ny de les refuser ny de leur complaire. Car Ruffec qui estoit dans Angoulême, ne s'en voulut point d'essaisir. Et bien que le Duc de Montpensier y allast en personne pour luy commander d'en fortir, il s'y opiniastra avec tant d'irreverence contre le Duc, que ne l'ayant pas mesmes voulu voir, & luy ayant fait faire une tres insolente indignité, il jura qu'au premier lieu où il le montreroit, il luy donneroit de l'espée dans le ventre. Les habitans de Bourges s'opposèrent en leur égard à l'exécution du traité; Monsieur s'irrita extremement de ces refus; le Prince de Condé ne trouvant pas la trêve ny avantageuse ny mesme seure pour ceux de la Religion, ne laissoit pas de marcher avec une armée, & avoit des-jà passé le Rhin: Le Roy, au lieu de licentier ses troupes, faisoit de nouvelles levées chez les estrangers; le Duc d'Alençon retenoit les siennes, & tout tendoit à une rupture manifeste, sans la Reyne mere qui par ses allées-&-venueës, retenoit tout en quelque suspens. Enfin elle fit en sorte qu'au lieu de Bourges & d'Angoulême, Monsieur se contenta de Cognac & de S. Jean d'Angely. La Bataresse fût mis dans Cognac: S. Gelais dans Niort: Clermont, & non, comme dit Mezeray, Buffy, d'Amboise dans Saumur; & la Nouë dans S. Jean d'Angely. Instalé qu'il y fût, il y donna tous les ordres necessaires pour la police & pour la guerre, & outre sa douceur & son equité incorruptible en toutes choses, il fût d'autant plus porté à les establir bons & agreables aux habitans, que la Chapelle, qu'on en avoit tiré, y avoit laisné du regret de sa conduite. Dequoy Monsieur ayant esté adverty, il en escrivit à la Nouë des lettres par lesquelles il luy témoignoit qu'il luy sçavoit tres bon gré, de rendre là son nom, & son autorité encore plus agreable que n'avoit esté le gouvernement de ceux qui y avoient commandé auparavant. La Bataresse ne trouva point de munitions dans Cognac, & falut que Monsieur

sieur priaist la Nouë de luy en faire avoir de la Rochelle. Clermont en trouva encore moins à Saumur, & parce qu'il connoissoit & la prudence de la Nouë, & le credit qu'il avoit auprès de Monsieur, il le prioit sans cesse d'obtenir de luy qu'il y pourveust. Jusques là qu'en l'une de ses lettres il luy disoit, que si on ne luy envoyoit des poudres, ou de l'argent pour en avoir, il seroit contraint de quitter tout, *& si j'osois, dit-il, je me mutinerois contre Monsieur, qui ne pense point à ce qui est de nécessité pour une telle place que celle cy.* Et ce fût encore la Rochelle qui fournit à cela, à la sollicitation de la Nouë. Mais ce qui estoit son principal soin, & à quoy il travailloit plus ardemment, c'estoit de faire comprendre à Monsieur, combien il estoit nécessaire qu'il reglast bien les gens de guerre. Car c'est une chose estrange de la licence & du débordement à quoy ils se laissoient emporter. Et ceux mesmes qui faisoient profession de la Religion, soit qu'ils fussent corrompus des auparavant, soit que l'union avec les Catholiques Romains les eust gastez, selon la prediction du Plessis Mornay, faisoient de si estranges actions, que la Nouë, & les autres gens de bien en estoient tous contristés. Et entre les lettres qu'on luy escrivoit en ce temps-là, il y en a une d'un ministre nommé Malescot, qu'il avoit convié de le venir trouver pour aider à leur reformation, qui luy en fait de grandes lamentations, comme sur une maladie incurable. Monsieur, qui s'estoit retiré à Charroux en Berry, recevoit ses remontrances en bonne part, & luy témoignoit avoir beaucoup d'inclination à y déferer, le priant de remedier d'avance le mieux qu'il pourroit aux desordres de ses gens, par tout où son inspection, & son autorité se pourroit estendre. De fait, en un conseil tenu à Ruffec, où Monsieur se transporta, il fût fait un reglement general touchant la Milice, la Justice, & les Finances, lequel Monsieur vouloit estre observé dans ses troupes, & dans

toutes les villes qui s'estoient declarées pour luy. Et parce qu'il le falloit faire recevoir, & que l'on se douta qu'il y auroit de la difficulté à le faire observer dans la Rochelle, commission fût donnée à Beauvoir la Noce, la Foucaudiere, & Digoine, de l'y porter, & de faire là comme deputez de Monsieur, tout ce qui seroit necessaire pour le faire agréer au Conseil de ville & au peuple. Ils s'y transporterent aussy-tost, & trouverent les Rochelois peu informez de ce que portoit leur commission, & néantmoins en quelque alarme. Il avoit esté advisé que la Nouë les suivroit de près, parce que s'il se rencontroit quelque accroche en leur negociation, il n'y avoit homme capable d'en venir à bout que luy, tant pour son admirable douceur & dextérité, que pour l'estime en laquelle y estoit sa probité, malgré l'envie & la calomnie. Comme doncques les Rochelois sollicitoient les deputez à leur dire le sujet de leur voyage, ils n'oserent le manifester, jusques à ce que la Nouë fût venu, de peur de cabrer les esprits, & luy escrivirent tous trois à S. Jean d'Angely, où il estoit, pour le prier de haster son partement, disans qu'ils differeroient de parler ouvertement jusques à sa venuë. Les affaires qu'il avoit là l'ayant retenu quelques jours, il vint à la Rochelle une nouvelle qui causa une émotion merveilleuse. Monsieur s'estant retiré à Charroux, un soir, un officier luy ayant donné le vin du coucher, il le trouva de mauvais goust. Thoré, qui en beut, en dit de même, & deux autres gentils-hommes à qui on en fit goust. La bouteille ayant esté cassée, il se trouva quelque vase au fond: & en mesme temps, par la force de l'imagination ou autrement, il leur prit à tous quelque leger soulevement d'estomach, qui fit croire à Monsieur qu'il estoit empoisonné, & le fit courir au remede. Et là dessus, sans qu'il en fût arrivé aucun autre mal, ny à luy ny à aucun de ceux qui en avoient beu, il escrivit à tous ses bons amis, & aux Rochelois

chelois entre les autres. La lettre adressée aux Maire & Echevins, narroit le fait, & les prioit de se rejouir avec luy par une action de graces à Dieu, de ce que le dessein d'une si enorme & si abominable entreprise n'avoit autrement succédé. Le Maire ayant publicquement fait lecture de ces lettres en l'echevinage, d'une chose qui peut-estre n'estoit rien, & dont on n'eut jamais aucune autre lumiere que ce que j'en ay rapporté, prit occasion d'en dire une autre veritable. C'est que pendant les bruits de paix, dont on commençoit de mettre la negotiation en train lors que cét accident arriva, on faisoit diverses entreprises particulièrement contr'eux, dequoy ils avoient advis de divers endroits. Que c'estoit à eux à souhaiter une bonne conclusion de tous ces traités; mais aussi à se tenir diligemment sur leurs gardes. Il les fit donc doubler en la ville, & vray ou faux que fust l'empoisonnement, il en tira ce raisonnement, que si leurs ennemis avoient bien la hardiesse de s'adresser à la seconde personne de l'estat, eux qui n'estoient que de petits compagnons ne seroient pas sans doute exempts de leurs machinations ny de leurs embusches. Au reste l'impression que cét accident mit dans les esprits des Rochelois sembloit devoir estre capable de les concilier plus étroitement à Monsieur, & de leur faire prendre cette confiance, que plus il auroit d'aversion contre leurs communs ennemis, plus seroit il sensible à leurs interests, plus constant en la confederation, & plus fidelle en l'execution de ses promesses. Mais c'est une étrange chose que l'amour de la liberté, & une passion bien malaisée à arracher que celle de la deffiance. La Nouë tardant à venir, Beauvoir, Digoine, & Foucaudiere furent contraints de dire ce qui les menoit, & de donner communication du reglement, & l'année commença à la Rochelle 1576 par la contestation qu'on eut là dessus. Monsieur protestoit toujours qu'il ne vouloit rien innover aux privileges de la

Rochelle, ny en la façon de laquelle elle s'estoit gouvernée jusques alors. Neantmoins son reglement portoit, que chaque ville recognoïtroit un gentil-homme qu'il y envoyroit, comme estably de sa part : que les appellations des affaires civiles ressortiroient en son conseil : & que ce mesme conseil disposeroit des finances. La réponce des Rochelois fut tres-respectueuse en paroles à l'égard de la personne de Monsieur; mais précise quant aux choses mesmes. Qu'ils n'avoient jamais recogneu autre que le Roy, & leur Maire, & qu'ils ne pouvoient souffrir la moindre apparence de gouverneur. Que les affaires de justice se vuidoient en leur Presidial, & ressortissoient au Parlement: Qu'il y avoit un ordre ancien pour l'administration des finances, lequel ils ne pouvoient changer. Et quoy que les deputez peussent dire, & Foucaudiere entre les autres, qui s'y piquoit d'honneur pour Monsieur, ils ne pûrent jamais rien gagner. Sur cette dispute on escrivoit toujours à la Nouë pour le prier de venir: & de fait il estoit une fois partis de S. Jean pour se transporter à la Rochelle. Mais ayant appris qu'il s'estoit émeu quelque dissension d'importance dans la ville de S. Jean, il s'y en retourna en diligence, & peut-estre interpreta-t'il la rencontre de cette affaire, à quelque espece de bonheur. La cause du trouble qui rappella la Nouë à S. Jean d'Angely fut, qu'encore qu'il y eust esté fait gouverneur, ce n'estoit pas pour y demeurer, parce que Monsieur avoit besoin de sa teste & de sa main dans les occasions de la guerre. Il falloit donc qu'en son absence quelqu'un y commandast, & Mirambeau & Warty pretendoient à la lieutenance. Chacun avoit ses amis & ses connoissances parmy les gens de guerre & parmy les habitans, & les hommes de cette profession ne cedent pas volontiers l'un à l'autre en telles rencontres. Tellement que peu s'en falut qu'on n'en vint aux mains: mais la Nouë, pour ne les mécontenter pas, y establit

blit Chassin-court, en attendant que Monsieur voidast leur querelle. Monsieur avoit de l'inclination pour Warty, & le témoigna à la Nouë par deux ou 3. lettres, sans pourtant rien determiner s'il ne le trouvoit bon ainsi. Mais la Nouë, qui connoissoit de longue main le merite de Mirambeau, luy renvoya le different. Après les avoir ouïs en son Conseil, où il ne sçeut les juger, ou il ne le voulut pas, & manda à la Nouë qu'il trouvoit leurs raisons si problematiques, qu'il n'avoit peu y prononcer; de sorte que Chassin-court y demeura jusques à la paix, qu'à la façon de ce temps-là on negoçioit en faisant la guerre. Car l'armée du Prince de Condé, où estoit le Prince Casimir, marchoit toujourns: les levées du Roy se faisoient en Suisse & en Allemagne avec une diligence extreme. Monsieur hastoit tant qu'il pouvoit Vantadour, le Viconte de Turenne, la Nouë & Rohan, & leurs troupes, de l'aller trouver; & neantmoins Beauvoir la Nocle, & ses compagnons, n'ayans rien sçeu faire à la Rochelle pour le regard du reglement, avoient eû commandement d'aller en Cour, y porter le cahier des demandes de Monsieur, & voir si l'on se pouvoit accorder sur la réponce. Du costé de la Cour on témoigna toujourns en paroles qu'on vouloit la paix, & tant de raisons devoient induire à la desirer, que les demonstrations qu'on en faisoit pouvoient sembler sinceres & veritables. Les troupes Françoises grossissoient au tour du Duc d'Alençon, & le seul Viconte de Turenne luy en amena de si belles, avec tant de munitions & d'artillerie, que partant pour les conduire, il escrivit à la Nouë pour le prier d'en donner advis à Monsieur, & luy dire qu'il esperoit qu'il auroit moyen de rompre la teste aux ennemis. L'armée Allemande, que le Prince Casimir conduisoit, & qui estoit belle & fleurissante, faisoit en sa marche de si espouvantables ravages, que tout le monde en gemissoit: De sorte que le Duc de Monpensier, qui

qui estoit à la Cour, escrivit à la Nouë pour le prier de s'employer envers Monsieur; à ce qu'il envoyast quelque homme d'autorité de ce costé là, pour remedier à ces desordres. Les finances du Roy estoient au pillage de tous les costés, & comme les affaires alloient, il estoit obligé de mettre son autorité en compromis avec son frere. Neantmoins on y usoit des longueurs accoûtumées, & Beauvoir la Nocle, escrivant à la Nouë de cette negociation, luy en parloit en ces termes. *Nous ne scavons cy devant que vous mander. Encore à cette heure ne vous mandons nous pas ce que nous desirerions. Mais ne pouvans accepter ce qu'on nous offre, nous envoyons vers Monseigneur, pour entendre sur le tout sa bonne volonté. De vous déduire par le menus les traverses, ruses, & fineses avec lesquelles nous sommes traitez, ce ne seroit jamais fait. Je m'en remets à la suffisance de Messieurs mes compagnons, priez par nous pour aller faire entendre le tout à Monseigneur, & à Messieurs de son Conseil. La Reyne mere souverainement intelligente en cette sorte de politique, esperoit que cetre association de Monsieur avec les Reformez, se dementiroit bien-tost, & elle n'estoit pas ignorante du peu d'intelligence qui estoit entre luy & la Rochelle. Car elle estoit venue à tel point que si la Rochelle avoit de mauvais soupçons de la plus part de la Noblesse, la Noblesse avoit d'étranges opinions d'elle, comme il paroist par la mesme lettre de Beauvoir. Entre lesdits deputez, dit-il, y va vostre petit president de la Rochelle, auquel je suis d'avis qu'on face sentir l'insolente façon de proceder de sa ville envers Monseigneur, veu memes que je suis adverty que c'est un des plus dangereux factieux de toute la ville. Et plus bas: Je suis d'avis que simplement on se contente pour leur regard, que leurs privileges anciens leurs soient entretenus par l'edit de paix. On leur doit, & ne leur peut-on justement dénier cet article. Mais de leur faire autre gratuité, je n'en suis pas d'avis: car ils ne le meritent pas. Ils sont ennemis de l'honneur de la Noblesse &*
des

des plus gens de bien, & m'assure qu'ils seront entre les premiers de ce Royaume qui penseront à une revolte; car il me semble que je les voy fort mal affectionnés à l'estat. Ainsi les Rochelois appelloient les gentils-hommes des tyrans; & les gentils-hommes appelloient les Rochelois des seditieux & des mutins; le mauvais ménage, & la jalousie du gouvernement ayant tellement aigri leurs esprits, qu'ils se déchiroient reciproquement, & portoient leurs ressentimens au delà non de la charité seulement; mais de la verité & de la raison. Si la rupture ne venoit de là, la Reyne esperoit qu'il naïtroit de la division entre les chefs, & quelques uns ont creu que ce fût de son consentement, & mesmes par son instigation, que le Roy de Navarre s'échappa en ce mesme temps de la Cour. Car comme il avoit plus d'interest en la conservation du party des reformez, que le Duc d'Alençon, aussy y avoit-il beaucoup plus d'inclination que luy, & pour peu qu'il témoignast vouloir prendre leur protection, & embrasser leurs interests, il estoit pour y acquerir pour le moins autant de creance. Parce qu'ayant esté nourry parmy eux, & n'ayant abandonné leur profession que par le seul argument de la S. Bartelemy, plusieurs avoient cette opinion de luy qu'il retenoit leur creance dans le cœur. Et de fait, il ne fût pas plus de deux mois en sa liberté, qu'il n'en fist une declaration toute ouverte. Quand cette esperance n'eust pas reüssi, il en demeuroit une autre à la Reyne. C'est que ces grandes forces qui s'amassoient pour Monsieur de tous les costez, ou ne se joindroient pas, à cause de la difficulté des passages & des rivieres qui les separoient, ou que si elles se joignoient, elles ne pourroient pas subsister long-temps faute d'argent. Tellement que pourveu qu'on peust esquiver quelque temps l'impetuosité de ce torrent, enflé de tant de différentes eaux, il s'écouleroit incontinent sans autre effect que d'avoir ravagé la campagne. Enfin, sa derniere ancre contre

A a

les

les menaces d'une si grande tempeste, estoit le conseil que Sforce Duc de Milan, donna au Roy Louis XI. à la guerre du Bien-public. Elle sçavoit que la fidelité que son fils avoit promise à ses associez, n'estoit pas à l'épreuve de pensions & des Apanages. Elle croyoit que les dignités & les charges contenteroient les autres cheffz : que l'argent renvoyeroit les Allemans chés eux ; & que quand on auroit fait de magnifiques promesses aux Reformez pour ce qui estoit de la liberté de leur religion, quand ce viendroit à l'exécution, les difficultés qui s'y trouveroient, & les embarras qu'on leur y mettroit, feroient évanouir leurs esperances. Et eux & leurs amis prevoyoient bien cela, & faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour y donner ordre. On escrivoit de divers endroits à la Nouë, pour la cognoissance qu'on avoit de son affection à la Religion, & pour le credit auquel on estimoit qu'il estoit auprès de Monsieur, & le prioit-on de s'employer à faire en sorte, que ceux de la Religion eussent dans la paix un plein & assuré contentement. L'Eglise de Saumur entre les autres, ayant après beaucoup de souffrances, trouvé un grand rafraichissement sous le gouvernement de Clermont, de qui Catholiques & Reformez estoient parfaitement contents, le pria tres instamment de procurer s'il y avoit moyen, que la paix n'y apportast point de changement. Elle en prit l'occasion, sur ce que le bruit couroit des-ja que Monsieur feroit fait Duc d'Anjou, & qu'il mettroit Saumur entre les mains d'un Catholique, dont ceux de la Religion craignoient quelque mauvais traitement. On advertissoit mêmes le Duc d'Alençon, qu'il prist bien garde à ses affaires, & qu'on n'avoit autre dessein sinon de le diviser d'avec ses bons amis, afin de le ruyner & eux aussy, quand ils seroient separez. Et se trouve encore une lettre du Duc Casimir, qui après quelques autres propos, luy en parloit en ces termes.

Mon dit Cousin (c'estoit le Prince de Condé) m'a aussi dit
que

que vous vous pensés d'assembler avec luy & le Roy de Navarre au château de Molins, pour y traiter la paix. Vous sçavez les ruses & les artifices de vos adversaires, & aussi que la moindre temporisation que vous ferez, non seulement pour joindre toutes les forces; mais aussi quand elles seront jointes, de ne faire incontinent quelque digne entreprise & effect, vous portera un tres-grand prejudice, & donnera à l'ennemy loisir & commodité de se fortifier de tous costez, d'avancer ses forces, comme j'entens que 6000. Reîtres sont passés le Rhin, & que la monstre de Suisses est faite & de bastir leurs pratiques accoûtumées près de vos personnes. Outre ce que je voy qu'on vous a des-jà trompé à l'accoûtumée quant à la tradition de Molins, de S. Disiré, & de la Charité. Certainement il me souvient que quelqu'un de leur party, un peu devant que je partis d'Allemagne, s'est vanté qu'à Paris on n'a eü qu'un massacre de gentils-hommes; mais qu'on en verroit bien un autre, assavoir de Princes. Dont je m'asseure toutes fois que Dieu vous gardera, & tous ceux qui vous assistent & servent sincerement, en cette sainte & juste entreprise. Il adjoûtoit pour ce qui estoit de ses troupes. Quant à l'estat de cette armée, je m'apperçoy depuis le commencement jusques icy, que c'est un miracle de Dieu, non seulement de l'avoir fait passer montre; mais aussi conduit jusques outre ces deux rivieres (c'estoit la Loire, & l'Allier) avec si peu de moyen & sans mutinerie, ou scandale, ou plus grand desordre, veu mesmes que n'avons oncques expressement reçu la trefve, ainsi que je vous diray plus particulièrement à nostre arrivée de ensemble. Ces difficultez & ces rivieres n'empescherent pas les deux armées de se joindre; & je ne sçay si je dois icy reciter un conte pour rire, que le Pleillis Mornay faisoit d'une chose qui arriva à la Nouë, au Viconte de Turenne, & à luy en cette jonction. Il falut regaler Casimir & ses officiers à l'Allemande, & ce Prince mettoit entre ses loüanges, qu'il sçavoit aussi bien terrasser ses contre-tenans à la table qu'au combat. Après soupper ces trois, qui cou-

choient en mesme chambre, se retirerent en leur logis, & avant que de se mettre au liét, ils voulurent faire la priere, à leur ordinaire. Parce que c'estoit le tour du Viconte, il se voulut mettre en devoir de la reciter. Mais n'ayant pas l'esprit si libre qu'il avoit accoustumé, il se broüilla incontinent, & ne s'en pouvant pas demesler, il pria la Nouë de prendre sa place. La Nouë le fit, & commença à parler: mais il n'eut pas prononcé deux periodes, que le mesme desordre luy arriva. Ne se pouvant donc debarasser de la confusion de sa memoire & de ses pensées, il se tourna vers le Plessis, & le pria d'achever. A quoy le Plessis qui ne se sentoit pas en meilleur estat, répondit: *Messieurs, couchons nous, & que chacun prie pour soy au liét; une autrefois nous reprendrons nostre ordre.* Et le lendemain au matin, eux deux, qui estoient plus jeunes que la Nouë, le railloient, de ce que les brindes Allemandes avoient un peu detrempe sa sagesse & sa gravité. Cette formidable puissance qui se vid en la plaine de Sozé, où les Allemans saluerent le Duc d'Alençon, donna l'occasion de faire diverses reflexions sur l'occurrence alors presente. Le Roy, quand il en fût adverty, quelques artifices qu'il eust preparés pour la dissiper, craignit, parce qu'il n'y avoit rien de si grand qu'elle ne fût capable d'entreprendre. Les Catholiques, qui se souvenoient du massacre fait il n'y avoit que quatre ans, estoient émerveillez de voir le party de la Religion, qu'ils avoient creu exterminé, non seulement comme ressuscité, mais soutenu, ce sembloit, de plus grands appuis qu'il n'en avoit jamais eü. Et ceux de la Religion mesme, qui ne se peuvent empescher de se laisser esblouir aux apparences des choses humaines, & de se reposer un peu sur les bras de la chair, conceurent en cette occasion, de fort hautes esperances. La conclusion du traité ne dependant pas d'eux, & Monsieur mesme, à ce qu'on disoit, s'entendant avec la Reyne en toute cette negociation, ils n'y obtinrent

tinrent pas tout cela à quoy ils s'estoient attendus. Mais ce qui estoit beaucoup pis, ils ne purent jamais jouir de ce qu'ils y obtinrent. On leur accorda par la paix, qui se fit au mois de May, libre exercice de leur religion en toutes les villes du Royaume, sans aucune restriction, & mesmes en tous autres lieux, pourveu qu'ils leur appartenissent, ou que les Seigneurs y consentissent : à la reserve neantmoins de Paris, de la Cour, & de deux lieues aux environs, limitées à S. Denis, S. Maur des fosses, Charenton, Neuilly, & le bourg la Reyne. On leur permit de tenir escoles, & de faire leçons publiques, de bastir des Temples, de faire imprimer leurs livres, de tenir leurs Synodes provinciaux & Nationaux. On leur promit qu'ils seroient reçus à toutes charges & offices, sans faire autre serment que de bien servir. On leur ottroya des Chambres my-parties de Juges de l'une & de l'autre religion; & leur fit-on encore diverses autres concessions de mesme nature. Et ce qui doit estre remarqué, le Roy desadvoyant les excès de la S. Barthelemy, comme advenus à son grand regret, pour témoignage de sa bonne volonté envers ses sujets, declara les vefues & les enfans de ceux qui avoient estez tuez en ces desordres, s'ils estoient nobles, exempts pour quatre ans des impositions qu'on faisoit pour l'arriere-ban : & s'ils estoient taillables, exempts de tailles & autres impositions pour 6. ans. Et pour ce qui regardoit le reste du royaume, les Estats generaux devoient estre convoquez & mandez à Blois dans 6. mois : & que de l'execution de tout cela on auroit pour caution la foy publique & la parole royale. Quant à Monsieur, il y trouva de grands avantages. Car on luy donna cent mille livres de pension sur les coffres du Roy; & de plus les Duchés de Berry, Touraine, & Anjou en Appanage, dechargez de tous dons, alienations, dots & dotières, & avec tant de sortes de droits qu'il sembloit qu'il fust absolument souverain

de tous ces pays-là. Le Prince de Condé devoit avoir la jouïſſance entiere de ſon gouvernement de Picardie, & la ville de Peronne pour retraite. Son frere, le Prince de Conty, la Nouë & Beauvoir la Nocle (il eſcrivoit ainſi ſon nom & non Beauvois, comme la plus part des hiſtoriciens l'appellent) châcun une compagnie d'ordonnance de cinquante hommes d'armes. Le Viconte de Turenne, Toré, & Meru eurent des gouvernemens. Caſimir une compagnie de cent hommes d'armes, & 4. mille Reîtres à commander en chef, & une penſion annuelle de 40000 ll. Les autres chefs Allemans, force chaiſnes d'or & force argent, & puis ils ſe retirerent en Allemagne: la Nouë eut diverſes penſées de ce qu'il avoit à faire après la concluſion de la paix. Il ſ'eſtoit propoſé auparavant que ſi elle ſe faiſoit il ſe retireroit en Bretagne. C'eſt pourquoy quand elle fuſt faite, Rohan, répondant à une lettre qu'il avoit reçeuë de luy, luy eſcrivit pour le prier d'y aller, luy offrant la plus forte de ſes maiſons ſ'il ſ'y vouloit retirer, & luy faiſant au reſte des proteſtations extraordinaires d'amitié, ſur ce qu'il avoit appris que quelques rapporteurs luy avoient voulu donner de ſiniſtres impreſſions, comme ſi l'on euſt eû quelque mauvaiſe opinion de ſa ſincerité au maniement des affaires, pour avoir relasché quelque choſe de cette ardente affection qu'il avoit touſjours portée aux intereſts de la religion. Puis après avoir deteſté cela comme une impoſture, il adjouſte: *Au demeurant, Monsieur, je ſuis aſſez certain de la bonne & ſincere affection qu'avez touſjours eue à cette cauſe. Qui me fait de tant plus émerveiller que vous ne vous eſtes procuré quelque petit morceau de gouvernement. Encore que je ſçache bien que l'on ne vous euſt ſçeu aſſez honorer du plus beau & du meilleur. Mais à ce que je puis entendre, vous vous reſervez pour une meilleure occaſion, & ne voulés vous embarſſer entre tant de ſiniſtres partialitez, qui regnent à preſent. Et en cela je ſuis bien de voſtre avis, pour éviter*

ter

ter à tous inconveniens. C'est que s'il eust demandé un gouvernement, il eust falu premierement choquer quelqu'un de ceux qui les obtinrent. Et la Nouë n'estoit pas de cette humeur là. Et puis les interests du Roy, de Monsieur, du Roy de Navarre, du Prince de Condé, & de ceux de la Religion, estoient ou si opposés ou si differens, que s'ils fussent venus à se brouiller, comme il prevoyoit bien qu'il arriveroit bientoist, il se fust trouvé fort embarassé en cette querelle. Mais une compagnie de 50. hommes d'armes ne l'obligeoit à rien du tout, & il n'avoit en cas de besoin, qu'à la laisser, si elle ne le laissoit la premiere. En effect, il en receut plûtoist la promesse pour n'offenser pas le Roy, qui la luy offroit comme un témoignage de sa bonne volonté, que pour dessein qu'il eust d'en tirer aucun avantage. Et sans cette consideration, il eust fait comme Vantadour, qui ne voulut jamais entendre à aucune promesse qui le touchast en particulier, afin d'éloigner tout soupçon, qu'il eust esté poussé d'aucun autre motif que de celuy de la cause generale. La Nouë eut depuis quelque dessein d'aller trouver le Roy, qui luy témoignoit toujourns une bienveillance particuliere, & en ayant esté retenu par quelques bruits qui couvroient, que la paix ne s'acceptoit pas à Paris, & que peut-estre ny feroit il pas le bien venu, la Reyne luy en escrivit le derniere May, & luy manda que c'estoit une fausseté, & 1576
une invention de ceux qui haïssioient la paix, pour mettre le soupçon & la deffiance en l'esprit de ceux de son party, & refroidir la bonne volonté des gens de bien; le conviant au reste avec beaucoup d'affection d'aller, parce que sa venue pourroit beaucoup servir pour les affaires du Roy, & pour asseurer ceux qui seroient entrez en quelque deffiance par ces artificieux mensonges, & luy promettant qu'il seroit tres-bien venu, & le bien veu du Roy. Puis elle adjoûtoit de sa main: *Je ne sçay qui fait de si mauvais offices, que de con-*
trouver

trouver de telles menteries, pour mettre toujours en deffiance tout le monde, & vous prie croire que sereꝫ en aussy grande seureté, & aussy bien venu auprès du Roy, que le sçauriès desirer, & n'adjoûter plus foy à tels mensonges, & mal-heureuses inventions, qui ne servent qu'à troubler le repos que voulons conserver.

Caterine. Il estoit pour tant vray qu'on n'avoit point d'intention de garder cette paix, ny d'executer les choses promises; & cela parut bientoist après. Le Roy mesme, quelque sage & couvert qu'il fust, laissa aller une parolle par laquelle il fit paroistre qu'elle estoit la disposition de son cœur. A Roüen, ceux de la Religion ayant voulu reprendre leurs exercices incontinent après la paix, le Cardinal de Bourbon, qui en estoit Archevesque, accompagné de plusieurs Conseillers du Parlement, alla pour les en empescher. Il entra dans le temple sans y faire de violence, & monta dans la chaire, soit pour leur faire deffence de tenir ces assemblées, ou comme quelques uns ont voulu dire, pour les exhorter: car il estoit homme simple, & qui faisoit les choses à la bonne foy. Ce peuple, qui n'avoit point accoûtumé d'oüir de tels predicateurs, ou qui eut peur que cela ne fust suivi de quelques mauvais effets, quitta la place, & le laissa là. Ce que quelqu'un ayant rapporté au Roy en paroles de raillerie, disant que le Cardinal avoit chassé les Huguenots de Roüen avec la croix & la baniere, il répondit brusquement: *Pleust à Dieu qu'ils fussent aussy aisés à chasser des autres villes y deust-on porter le Benistier.* Le Prince de Condé ne fût pas reçu à Peronne, & cette estrange conjuration qu'on nomma depuis la ligue, commença là contre luy. L'Edit en somme n'estoit qu'en papier, & ne s'en voyoit aucun considerable effect dans tout le Royaume, si non que Monsieur estoit content, & ceux de la Religion defarmez. C'est pourquoy la Nouë se resolut de demeurer encore quelque temps auprès du Duc d'Anjou, (car il commença à se nom-

mer

mer ainsi par la paix, l'Anjou, la Touraine, & le Berry luy ayans, comme j'ay dit, esté donnés en accroissement d'Appannage:) pour voir s'il y pourroit rendre quelque service à la religion ou à l'Estat, & mesmes aux particuliers, selon l'inclination qu'il avoit à bien faire à tout le monde. De fait à peine pourroit-on dire combien de gens s'adresserent à luy. Villeroy, secretaire d'Estat, avoit quelque temps auparavant imploré sa faveur pour obtenir de Monsieur des Sauvages pour ses terres. Et le Prince de Condé ayant eu soupçon qu'il avoit pris ce pretexte pour faire espier l'estat de l'armée, il eut encore recours à la Nouë par des lettres pleines de protestations de son innocence & de sa sincerité, pour oster ce soupçon de l'Esprit du Prince, & luy donner de meilleures impressions de luy. Les Maires & Eschevins de Bourges, quoy que de religion contraire, luy avoient aussi escrit pour le prier de moyenner envers Monsieur que la somme de 45000 ll. qu'il leur avoit demandée fust modérée & reduite à 25000. Le premier jour de Juin, le Roy de Navarre qui estoit à Partenay, luy escrivit de sa main une lettre pleine de témoignages d'affection & de confiance, luy recommandant fort particulièrement un gentil-homme, & la creance dont il l'avoit chargé, pour negotier quelque chose avec Monsieur. Le 6. l'Evesque de Limoges luy adressa par lettres Chemeraut, que le Roy & la Reyne envoioient à Monsieur, pour diverses choses qui resultoient du traité de paix. En suite Thoré, qui s'en estoit allé à Montpellier vers le Duc d'Anville, luy escrivit en termes pleins de demonstration d'une affection cordiale, & comme si c'eust esté son propre frere, pour luy demander un commerce ordinaire de lettres entr'eux deux; & une communication reciproque des choses qui se passeroient. Ceux des environs de Montauban envoyans un député à Monsieur pour obtenir de luy quelque chose pour leur conservation,

B b

le

le Viconte de Turenne le luy adressa, & luy recommanda les affaires & la personne, pour luy rendre toutes sortes de bons offices en cette occasion: les Consuls de Montauban envoyans leurs deputez pour sollicitier à la Cour l'execution de la paix en quelques choses qui les conçoient, & pour supplier Monsieur qu'il se portast vigoureusement à la demander, s'adresserent à luy par leurs lettres, comme à celuy qu'ils jugoient & le plus puissant en credit, & le plus zelé à cela, & le plus prudent & le plus experimenté pour leur donner les conseils dont ils auroient besoin dans les occurrences. Les Rochelois, par quelque ressentiment de Monsieur, n'ayans pas esté fort considerés en l'Edit, & ayant trouvé quelque ambiguité en ses articles pour cette chatoüilleuse question d'un gouverneur en leur ville, eurent recours à la Nouë pour en avoir quelque favorable interpretation; & en disant qu'ils s'adressoient à luy plutôt qu'à aucun autre, pour la parfaite connoissance qu'ils avoient de sa bonne volonté, & pour les grands bien-faits qu'ils avoient reçus de luy, bien qu'il en eust esté mal reconnu par quelques uns, ils montroient assez l'opinion qu'ils avoient de sa generosité. Le Prince de Condé estant à Noyers, & ayant reçu nouvelles de diverses choses d'importance qui requeroient le conseil d'un homme parfaitement entendu, il luy envoya homme & lettres escrites de sa main pour le prier avec toute sorte d'instance de l'aller trouver dès le mesme jour 22. de Juin, pour avoir ses bons avis, adjoûtant qu'en ce faisant il obligeroit un Prince pour tout le reste de sa vie. La Rochepot, après luy avoir protesté en termes fort emphatiques, de la continuation de son amitié, luy recommanda fort étroitement & les affaires & la personne de quelqu'un de ses amis, comme à celuy qui avoit, ainsi qu'il croyoit, le plus de pouvoir envers Monsieur Digoine, dont il a esté parlé cy dessus, ayant esté envoyé

voÿé en Bourgongne pour le rétablissement des Eglises qui y estoient dissipées, & y trouvant beaucoup de difficultez, luy en adressa & les nouvelles, & le memoire, afin qu'il y usast de son zele, de son extraordinaire prudence, & de son credit envers Monsieur. Estant survenu quelque different en Dauphiné, où la Noblesse du pays estoit fort interessée, & où l'intervention de l'autorité du Duc d'Anjou estoit necessaire, Vercoyran, gentil-homme signalé de là, luy en escrivit, & les Diguieres, qui commençoit à avoir beaucoup de reputation dans la guerre, luy recommanda l'affaire de la Noblesse, à ce que le jugement de Monsieur fust à son contentement. Et parce que cette affaire tira un peu en longueur, la Noblesse du Dauphiné luy en escrivit elle-mesme quelque temps après en corps, en termes tres respectueux. Il feroit trop long de rapporter icy tous les bons offices qu'on luy demanda, & qu'il tâcha de rendre alors à toutes sortes de personnes, comme au Roy de Navarre, au Prince de Condé, au Marechal d'Anville, au Conte de Laval, & à grande quantité d'autres, qui luy escrivirent en ce temps là. Mais je ne puis passer sous silence une lettre qui luy fût escrite le 18. Juin, par l'Eglise de Montpellier. Monsieur leur avoit demandé quelque secours d'argent pendant la guerre, & il avoit envoyé un nommé Paris pour en solliciter le payement. Après avoir dit quelque chose sur cette affaire, ils parlent à luy en ces termes. *Au demeurant combien que nous soyons certains & persuadés du saint zele que vous portez & au bien de tout ce royaume, & à la conservation de toutes les Eglises, comme celuy qui avez toujours employé & tous vos moyens, & vôtre propre vie pour les maintenir, si ne laisserons nous pour cela vous supplier vouloir entretenir mon dit Seigneur en cette bonne volonté & affection qu'il nous a de sa grace démontrée & fait cognoistre par tant d'effets, nous ayant pris en sa protection & moyenné que nous ayons obtenu de sa Ma-*

1576

B b 2

jesté

jesté (ce qu' auparavant jamais nous n' avions peu) ce bien inestimable de l' exercice general, afin que comme il nous a esté auteur de tant de biens, il nous en soit aussy le seul conservateur, & que maintenant nous ne tenions pas moins de son Altesse la tres-douce jouissance de la paix & du repos, que nous avons par cy devant tenu d' elle nos vies durant les feux des plus grandes guerres. Car nous ne doutons point que ceux qui n' ont jamais cherché que la ruyne de cét Estat, ne fassent tout ce qu' ils pourront pour empêcher l' execution de l' Edit & le rétablissement des Eglises de Dieu; comme des-ja nous avons entendu qu' à Roüen, & ailleurs ils ont commencé de faire, ayant supplié sa Majesté d' estre exemptés de l' exercice de la Religion. Mais vous prevoyez trop mieux les grands & horribles mal-heurs qui advindront à la France, s' il se faisoit quelque brèche à l' Edit, l' observation inviolable du quel est le seul moyen de tenir le royaume en paix. Et pour ce que mon dit Seigneur y a le principal interest, il vous plaira, où telles occasions se presenteront luy en remontrer l' importance, à ce qu' il ne permette que ce grand bien qu' il a seul aquis à la France, luy soit osté par les pratiques de ceux qui se sont toujours montrés perturbateurs & ennemis du repos public. C' estoit là la gratitude de ceux de la Religion envers Monsieur. C' estoit l' opinion qu' ils avoient de luy & de ses intentions; c' estoient leurs sentimens & la disposition de leurs esprits touchant les affaires publiques. Et s' il s' y fust employé comme ils le desiroient, & comme il avoit promis, & que la Cour de son costé y eust procedé de bonne foy, il se fust absolument aquis leur cœur, & l' Estat, ce semble, eust joiüy d' une tranquillité profonde. Car ny le Roy de Navarre, ny le Prince de Condé n' eussent point remué, comme ils firent depuis, ny les Politiques ne l' eussent sçeu faire quand ils eussent voulu, estans destituez de cet appuy: & la ligue (qui n' estoit alors qu' en ses premiers commencemens, ayant affaire au Roy, à Monsieur, à la plus part des Princes & des grands de l' Estat,

l'Estat, & à ceux de la Religion) eust esté étouffée en sa naissance. Mais au lieu de cela, l'on ne voyoit autre choie à la Cour de Monsieur que plaintes de ceux de la Religion, que l'on traversoit de tous costez au rétablissement de leurs exercices. Et toutes ces plaintes s'adressoient à la Nouë, comme si c'eust esté un député general; & se trouve encore entre les papiers qu'il a laissés, diverses lettres d'Eglises & de Provinces entieres, qui luy remontrent combien peu de fruit elles recueillent de la paix, & le prient de le faire sçavoir à Monsieur, & de luy en faire voir la consequence. Il le faisoit avec un soin merueilleux, & avec une grande affiduité, & ce n'estoit pas sans quelque succez dans les premiers mois qui suivirent immediatement le Traité: car tandis que Monsieur n'estoit pas encore bien asseuré de l'établissement de ses affaires, & que la memoire des services que ceux de la Religion luy avoient rendus, estoit encore recente, il croioit qu'il y avoit quelque honte à les abandonner. Mais le ressentiment de cette obligation vieillissant, & le desir de paroistre grand à la Cour estant revenu, & les artifices de sa mere regaignant le dessus en son esprit, ou comme plusieurs l'ont creu, l'ayant des-ja regaigné dans le Traité de la paix, peu à peu il se détacha d'avec eux, & ne considéra plus leurs interests, qu'avec beaucoup d'indifference. Il le dissimula pourtant, & leur rendoit quelques bons offices aux occasions, de peur de les dégoûter, parce qu'il avoit encore affaire d'eux, & que des-ja on luy faisoit venir l'esperance qu'il seroit appellé par les Estats des Provinces unies. De sorte que la Nouë demeura avec luy, le consultant, le sollicitant, luy recommandant les affaires de ceux de la religion, du Public, & des particuliers; jusques à ce qu'on commença à parler bien fort de la convocation des Estats, que le Traité de Paix avoit promise. La Nouë & le Plessis Mornay, qui estoit aussi encore alors au service de Mon-

se trouverent de different sentiment en cette occurrence. Car celuy-cy n'esperoit rien de bon des Estats. Ses raisons estoient qu'il arrive de leur tenuë, ce qui arrive assez souvent de la celebration des Conciles. L'institution en est excellente, l'usage en seroit encore meilleur si tout s'y passoit comme il faut. Mais les deputations sont ordinairement tellement brigüees dans les Provinces, & les memoires qu'on y dresse, concertez entre des gens si peu affectionnez au bien public, & si interessez en leur particulier, qu'il est mal aisé de tirer de bonnes conclusions de ces principes. Quand il y auroit moins de vice dans les commencemens, si est-ce quand les deputés sont ensemble, il est mal aisé d'éviter l'un de ces deux inconveniens. Ou bien il y souffle quelque vent factieux & Republicain, ennemis de l'autorité des Monarques, lequel est d'autant plus à craindre qu'il a pour pretexte le bien public & la liberté : ou bien l'interest de ceux qui gouvernent à la Cour, trouve le moyen de s'y rendre si considerable & si dominant, que ce que le peuple a esperé luy devoir apporter du soulagement, ne sert qu'à autoriser les charges qu'on luy impose. Et l'exemple du Concile de Trente venoit là extremement à propos, où les choses furent ménagées de telle façon, qu'il servit à ceux qui l'avoient redouté, & nuisit à ceux qui en avoient demandé la celebration avec grande instance. Pour ce qui estoit de ceux de la religion, il disoit que dans les Estats particuliers, les memoires se devoient dresser à la pluralité des voix, & que le plus grande nombre n'estoit pas du costé des reformez. Qu'ainsi il ny avoit point de sujet d'esperer qu'on les y favorisast, veü principalement que le premier des trois Estats, à sçavoir le Clergé, leur estoit absolument contraire. Quel'Edit, quelque mal observé qu'il fust, portoit le nom du Roy, & avoit esté fait par le conseil ou au moins du consentement des Princes, & des grands de l'Estat ; ce qui a
toû-

toûjours beaucoup de Majesté envers le peuple. Et que si la hayne qu'on portoit à la religion reformée, venoit à prevaloir jusques à ce point, que de demander & de faire passer la revocation de l'edit dans les Estats, on retomberoit indubitablement dans une guerre pire que la precedente. Et ce qui venoit principalement en consideration, c'estoit ce commencement de Ligue, qui en apparence sembloit n'avoir esté projectté que par des personnes de peu de credit; mais qui sans doute seroit fomentée par des gens puissans, & qui portoient leurs pretentions plus loin que ne monstroient ces premieres apparences. Que si elle venoit à s'épandre & à s'animer, il estoit à craindre qu'elle ne portast les Estats à quelques facheuses resolutions, ou au moins qu'il ne s'y fist quelques menées prejudiciables au Royaume & à la Religion tout ensemble. La Nouë au contraire avoit ces raisons de son costé. Que puis que l'institution des Estats est bonne, & qu'on en peut tirer de grandes utilitez, il les faloit employer au temps de la necessité, autrement ce seroit un excellent remede absolument inutile. Que quant aux inconveniens proposez, il faloit tascher d'y obvier, ce que la conjoncture du temps ne rendoit nullement impossible. Que les Princes & les grands ne favorisoient jamais les factions des Republicains contrel'autorité du Roy; mais que puis que c'estoient eux qui avoient demandé les Estats pour le reestablissement des bonnes loix, ils ne souffriroient pas non plus qu'on s'y asservit à ceux qui tirent leur richesse & leur grandeur de l'oppression du peuple. Que s'il estoit question de faire autoriser la Religion Reformée dans les Estats, elle ny auroit pas sans doute la pluralité des voix. Mais qu'il ne s'agissoit que de la souffrir seulement, conformément à l'Edit, ce qui sembloit devoir estre facilement accordé par ceux qui estoient, ou que du moins, s'ils n'avoient entierement perdu le sens, devoient estre les de la
guerre.

guerre. Que si les Estats reüssissoient bien, c'estoit le moyen d'étouffer la ligue dans son berceau : car que pourroit faire une poignée de factieux contre l'autorité du Roy & le consentement d'une assemblée qui represente toute la France? Qu'après tout, quelque mal qu'on eust à en craindre, il n'estoit pas au pouvoir de ceux de la religion de les empêcher, & que puis qu'ils avoient à se tenir, il falloit tascher d'en tirer quelque avantage. Parce que si on s'y opposoit ouvertement, on donneroit occasion aux adversaires de crier qu'on ne vouloit pas le bien du Royaume ny l'execution de l'Edit par lequel on les avoit demandés; & s'y on s'y portoit froidement, ce ne seroit pas le moyen de s'y faire considerer. Qu'ainsi il estoit plus à propos d'y montrer quelque chaleur, & de tascher de s'en faire accroire pour les deputations & pour les cahiers dans les Provinces. Ils conclurent donc qu'il falloit essayer d'en profiter, & ce fût à cette occasion que le Pleffis Mornay, dont la plume estoit des-jà la premiere de son siecle, dressa sous le nom d'un Catholique, cette belle Rémontrance aux Estats de Blois, qui se trouve au commencement du premier volume de ses memoires. Quant à la Nouë, il estoit toujours sollicité d'aller en Cour, & le Roy ne s'épargnoit pas à luy faire témoigner qu'il l'auroit fort agreable. Monsieur pensoit à y retourner, & croyoit que la Nouë l'y pourroit beaucoup servir, s'il y faisoit un voyage. Les affaires de ceux de la Religion, & particulièrement des Eglises qui ne pouvoient obtenir leur retablissement, comme celle de Blois, de Roüen, nombre de celles de Bretagne, & quantité d'autres, avoient besoin d'un sollicitateur auprès de sa Majesté; & outre ses autres avantageuses qualitez, l'affection que le Roy luy portoit, leur faisoit croire qu'aucun ny pouvoit agir si efficacement que la Nouë. Enfin c'est le centre de toutes choses, & comme il y pouvoit apprendre, plus qu'en aucun autre lieu, ce
qui

se pouvoit esperer de la tenuë des Estats, aussi estoit-ce de là qu'il pouvoit le micux donner des advis necessaires à ceux de la Religion dans les Provinces. Il s'y achemina donc sur la fin du mois de Septembre, & fût receu du Roy & de la Reyne avec toutes sortes de demonstrations de bonne volonté. Il y receut incontinent des lettres de diverses Eglises, & particulièrement de celle de Rouën, qui se plaignoit & des rigueurs qu'on luy tenoit là, & des longueurs qu'on apportoit à la Cour à donner les ordres pour y pourvoir, & de l'inutilité & inexécution de ceux que l'on faisoit semblant de donner. Il en receut de Monsieur, qui le prioit de faire instance envers le Roy, à ce qu'il luy pleust d'écrire à la Hunaudaye, pour luy ordonner qu'il tint la main au re-stablissement del'Eglise de Nantes, & de divers autres endroits de la Bretagne, d'où on s'estoit plaint à son Altesse de ce que l'Edit n'y estoit point executé. Il en receut du Prince de Condé, qui le remercioit de ce qu'il luy avoit mandé son voyage en Cour, desirant fort qu'il en peust rapporter un meilleur fruit que les menées & les pratiques de leurs ennemis ne leur en faisoient esperer, & le priant de luy donner advis de ce qui se seroit passé digne de sa connoissance. Il fit ce qu'il peut pour avoir contentement sur les choses qu'il sollicitoit, & mesmes s'employa vers le Roy pour avoir la permission de lever des gens de guerre qu'il offroit de conduire luy-mesme au Pays bas au Prince d'Orange pour le secours des Provinces Unies. Mais ny en cela, ny en aucune autre chose qui concernast le Public, il ne receut pas grande satisfaction. De quoy il donna advis au Prince d'Orange, & luy promit d'essayer à faire sous main, ce qu'on ne luy avoit pas permis de faire à découvert, & de luy envoyer le plus qu'il pourroit d'hommes de service, pour les affaires de ceux de la Religion en ces quartiers là. Il ne fût donc pas long-temps à la Cour,

C c

soit

foit que Monsieur le rappellast, ou qu'ayant reconneu l'air & la façon dont on vouloit agir dans les Estats & dans les affaires, il jugeast qu'il estoit plus à propos de se retirer; & en se retirant il presenta au Conseil du Roy quelques articles ausquels il supplia que l'on repondist, & s'en retourna vers Monsieur, ne remportant autre chose qu'une promesse qu'on luy fit que Huraut, de Cheverny, luy enverroit ce qu'il auroit pleu au Roy de luy accorder. Cependant deux choses se menageoient en mesme temps; le retour de Monsieur en Cour, & la tenuë des Estats. Pour la dernier, il se treuva que le Plessis-Mornay avoit prophetisé. Car la Reyne mere ayant cette opinion, que ceux qui avoient demandé la convocation de cette assemblée, & ceux de la Religion particulierement, ne l'avoient fait que pour la chasser du gouvernement, & pour obliger ses creatures à rendre conte de l'administration des Finances, dont on disoit qu'ils avoient estrangement abusé, mit toutes choses en œuvre pour s'y rendre la maistresse, & pour faire tout reüssir à la ruyne de ceux qu'elle croyoit ses ennemis. Pour en venir à bout, elle se joignit aux Guises, qui commençoient à prendre un tel vol dans les affaires, qu'il n'y avoit quasi personne qui ne les aimast, ou qui ne les redoutast. Comme c'estoient ceux qui avoient donné la premiere naissance à la ligue de Peronne, aussi estoit leur grandeur le but auquel elle tendoit. Elle ne pouvoit donc se joindre à eux sans la favoriser, ny par conséquent sans conjurer avec eux la ruyne de la religion contre qui elle estoit faite. Pour cela ils firent ensemble toutes sortes de praticques dans les Provinces, tant pour y avoir des deputez à leur devotion, que pour y faire prendre des resolutions qui leur feussent avantageuses, & particulierement touchant la revocation de l'Edit. Les reformés faisoient leur contrebatrie le mieux qu'ils pouvoient, & la Nouë entre les autres, qui escrivoit à ceux de la

la Religion, & aux Gentils-hommes Catholiques qu'il connoissoit affectionnez à la paix: & ce n'estoit pas du tout sans succès en quelques endroits. Voicy comment Maison-neuve, de la Faye, luy en escrivoit du 20. d'Octobre. *Je vous envoie la réponse des lettres que vous escrivistes dernièrement en Picardie, le porteur des quelles m'a dit que Monsieur de Sechel-les, & Monsieur de Lumelles se sont bien & vertueusement portez en l'assemblée des Estats d'Amiens, & ont en partie rompu les des- seins de ceux de la ligue, dont il y a esperance de quelque fruit & utilité. Ceux de Rouën s'assemblent aussy ce jourd'huy, où quelques Gentils-hommes ont pareillement promis de bien faire leur devoir. Cela, avec les remuemens des pays bas, & quelques autres considerations que j'ay, me font mieux esperer du succès de nos affaires que ne nous en donnent l'occasion & matiere, les grandes menées & ligue de nos ennemis, lesquels s'il plait à Dieu, ne nous feront pas tout le mal qu'ils pensent & desirent faire. Le Roy est encore à Dolinville, où il fait bâtir. Ainsi l'on minoit d'un costé pour la ruyne de l'Edit, & l'on contreminoit de l'autre, & cependant Monsieur preparoit son retour en Cour. Ce fût à Dolinville où il alla trouver sa Majesté au commencement de Novembre, & d'où partirent en mesme temps les lettres patentes par lesquelles le Roy donnoit aux Provinces avis de son arrivée, & de leur bonne amitié, & que l'assemblée des Estats assignés à Blois, estoit differée jusques au 15. du mesme mois. La Nouë au depart de Monsieur, s'estoit retiré en sa maison de Montrevil-Bonnin, près de Poitiers, avec diverses pensées. Le Roy luy témoignoit toujourns beaucoup de bonne volonté, & luy avoit tenu divers propos de son inclination à la conservation de la paix, & de l'intention qu'il avoit de gratifier en ce qu'il pourroit son beau frere le Roy de Navarre. Monsieur ne luy en témoignoit pas moins, disoit toujourns qu'il vouloit favoriser ceux de la Religion, & entretenoit des intelligences au pays bas par son entre-*

misé. Le Prince de Condé estoit tantoist à S. Jean d'Angely, qui luy avoit esté donné pour Peronne, tantoist à la Rochelle, plein de mécontentement pour tant d'inexecutions de l'Edict, & de soupçons trop bien fondés que l'on machinoit la ruyne de ceux de la Religion & la sienne. Le Roy de Navarre estoit en Gujenne, peu satisfait de ceux de Bourdeaux, qui le traitoient indignement, & taschoit à se fortifier d'amis, tant entre ceux de la Religion qu'entre les Catholiques, & mesme du Duc d'Anuille. Ceux de la Rochelle paroissoient fort tiedes en cette occasion, & bien qu'ils eussent quelque confiance au Prince de Condé, il se plaignoit pour tant à la Nouë qu'ils se laissoient cajoler par les promesses de la Reyne, & que cela les rendoit incapables de profiter des bons advertissemens qu'il leur donnoit pour leur conservation. La France estoit encore en paix, mais elle paroissoit comme enceinte de la guerre, & les brigues qui s'y faisoient de tous costez, estoient comme les tranchées qui presageoient que bien tost elle devoit l'enfanter dans l'assemblée des Estats. Pour ne manquer pas à son devoir, en cas que ce mal-heur arrivast, la Nouë creut qu'il se faloit attacher avec quelqu'un, & dans la profession de Religion qu'il faisoit, Monsieur s'estant reconcilié avec le Roy, il n'y avoit point à deliberer qu'il ne deust aller trouver le Roy de Navarre. Neantmoins il ne vouloit pas tout à fait abandonner la pensée de la paix, ny se precipiter en sa deliberation, tandis qu'il resteroit quelque petit sujet de bien esperer; & en ne se declarant point ouvertement, il y pouvoit estre plus utile. Il se resolut donc d'aller trouver le Roy de Navarre, comme par forme de visite seulement, & mesmes pour rendre ce service au Roy que de luy rapporter les discours favorables & avantageux qu'il luy avoit tenus de luy, lors qu'il estoit à Dolinulle: ce qu'il executa au mois de Novembre, & puis s'en retourna incontinent. Ce-
pendant

pendant le Pont S. Esprit fût surpris par de Luynès, & Thoré, frere du Duc d'Anuille, y fût fait prisonnier, ce qui sonna l'alarme par tout: & les Estats s'assemblerent au lieu & au jour assigné, qui montrèrent dès leur commencement une si mauvaise disposition envers ceux de la Religion, qu'ils se resolurent de protester de leur nullité par un manifeste. Le Roy pour tant, & Monsieur ne s'y declaroient pas ouvertement; plusieurs des deutes demandoyent la revocation de l'Edit: mais quelques autres vouloyent la Paix, & ceux de Guise, pour avoir du temps à faire leurs menées, ne pressoyent pas beaucoup d'abord les mauvaises resolutions, & ne se montroient pas ennemis de quelque accommodement. Pour cela ils souffrirent que le Roy envoyast vers le Roy de Navarre & vers le Prince de Condé, pour les convier de venir, ou au moins d'envoyer quelques uns de leur part, pour avoir participation de ce qui se passeroit là, & pour contribuer à l'adjustement des affaires. Ils n'empescherent pas mesmes que Mirambeau & quelques autres n'y allassent comme deutez de ceux de la Religion, non pour assister aux Estats, contre lesquels ils protesterent en arrivant, mais pour communiquer avec le Roy, & avec les grands qui estoient là, & ces deutes ne refuserent pas d'avoir part dans les conferences qui se faisoient pour trouver les moyens d'accord. Et si les choses estoient en cette incertitude pour le general, la Nouë avoit en son particulier beaucoup de sujet d'estre en perplexité sur une resolution de grande importance qu'il avoit à prendre. Le Roy d'un costé luy escrivoit favorablement du 16. Decembre, & le remercioit des

1576

bons offices qu'il luy avoit rendus envers son frere le Roy de Navarre, & le convioit avec beaucoup d'instance à aller trouver à Blois, pour discourir avec luy de quantité de choses qui concernoient le bien de son service, l'asseurant qu'il y pouvoit aller en toute seureté, & luy promettant qu'il ne

Cc 3

luy

luy feroit fait aucun deplaisir. Villeroy, qui avoit contrefigné la lettre, luy en faisoit une sur le mesme sujet en son propre nom, & l'asseuroit que le Roy avoit de parfaitement bonnes inclinations pour luy, & que sa presence estoit là comme nécessaire pour le bien de l'État. Rosne, qui estoit de ses amis, après luy avoir témoigné le déplaisir qu'il avoit de voir que les États prenoient le train de remettre les choses à la guerre, luy adjouitoit que neantmoins quelques uns desiroient la paix: *Et d'autant*, disoit-il, *qu'en cela vous pourriez servir de beaucoup le public par vôtre bon advis, je desirerois fort que vous y fussiés. Monseigneur m'a assuré que vous auriez telles seuretés que vous voudriés. Le Roy au cas pareil. J'ay aussi pour cét effect parlé à Monsieur de Guise, lequel m'a assuré qu'il ne vous vouloit aucun mal à cause de la mort de Besme; Et m'a dit qu'il ne croyoit pas qu'un si brave cavalier que vous, eust esté cause de sa mort. Et quand ainsi seroit, qu'il ne vous en voudroit rechercher, venant pour cette occasion.* Villequier luy escrivoit mesme chose, & disoit qu'il avoit veu le Duc de Mayenne à Presligny, & qu'il l'avoit trouvé en tres-grande volonté de le voir pour parler à luy & luy dire de sa part, & de celle du Duc de Guise son frere, beaucoup de choses qui seroient trop longues à escrire, & dont il estoit assuré qu'il auroit beaucoup de contentement. Adjoûtant tout ce qui se peut d'exhortations pour le faire condescendre à cette priere, & luy mettant mesme de sa propre main; *Je croy que vous m'estimez si homme de bien, Et tant vôtre serviteur Et amy, que vous me croirés veritable.* D'autre costé le Roy de Navarre, par lettres reiterées, envoyées d'Agen par porteur exprés, luy donnoit advis de la surprise du Pont S. Esprit, & de la prison de Thoré, & le prioit de bien peser la consequence de ce fait, *afin*, disoit-il, *que vous preniez garde à vous, Et que vous vous retiriez le plüost que vous pourrés des lieux où vous connoissez que vôtre personne n'est pas en seureté, mettant ordre à*

vos

vos affaires, & les assurant au mieux qu'il vous sera possible. Puis luy representant combien sa presence estoit necessaire en Guienne pour le bien de ce Royaume, & combien d'ailleurs il avoit de desir de le voir, il le convioit à l'aller trouver au plûtoft. Ce qui le pouvoit en quelque sorte determiner en cette irrefolution, c'estoit l'advis de ceux de la Religion qui estoient à Blois, & qui voyoient de près les affaires. Mais la Marfillere, secretaire du Roy de Navarre, luy en escrivoit ainsi du 17. Decembre, lendemain des lettres du Roy, & un jour devant celle de Rosne. Nous serions fort aises d'avoir le bien de vous pouvoir communiquer en ce lieu les affaires qui s'y presentent s'il se pouvoit avec vôtre seureté: d'autant qu'on est sur le jugement & definition de nôtre cause. Je ne sçay à la verité si vous y seriez seurement, je n'en ose rien dire, encore que l'on m'ait dit ce soir que le Roy vous a mandé. Mais quoy que ce soit, vôtre presence pour quelques jours y seroit bien requise, ou pour le moins en quelque lieu près d'icy. Benac & Chauvin, deputez de ceux de la religion avec Mirambeau luy en firent du mesme jour une lettre que je mettray icy tout du long, par ce qu'elle peut donner quelque connoissance des affaires. Monsieur, disoient-ils, vous sçavés ce que vos amis vous ont mandé, mesmes l'advis du principal d'iceux, qui n'est à present en ce lieu. Vous verrez aussi ce que le Roy vous a escrit, & sur le tout prendrés vôtre resolution. Nous sommes si incertains des cœurs des personnes, que nous ne sçavons que vous conseiller, & prions Dieu avoir soin de vous & de nous. Quant à la charge de Monseigneur le Prince, nous y ferons nôtre devoir, encore qu'il se presente des difficultés, veu ce qui se passe, & aussy pour le prejudice que cela pourroit faire à la commission que le sieur Chartier a portée au Roy de Navarre, pour assembler les deputés de toutes les Eglises en une ville où le Roy envoyera de sa part. Toutesfois nous avons commandement de nous trouver cette après disnée au cabinet de Monsieur le Cardinal de Bourbon, où Messieurs

sieurs de Montpensier & le Prince Dauphin seront presens, & là esperons prendre quelque resolution. Nous avons parlé à leurs Majestés & exposé nos charges, qui ont esté receuës en bonne part. Il nous est permis de parler aux assemblées des trois Estats, ausquels a esté commandé nous donner audience. Mais il faut que nous prenions nôtre leçon de ce que nous aurons à y dire. Il court trois opinions entre les deputés desdits Estats; l'une pour revoquer l'Edict, l'autre sans en parler, de demander qu'il plaise au Roy réunir tous ses sujets en une religion, & neantmoins les maintenir en paix. L'autre d'estre maintenus en la religion Catholique & en paix. Tout cela se fait pour venir à la modification, laquelle on espere de l'assemblée qui se fera en vertu de ladite commission. Il y a plusieurs deputez des Eglises qui ne se presenteront point aux Estats pour ne les approuver; ains au Roy seul, qui l'aura ainsi plus agreable, & neantmoins sera advisé de ne prejudicier au fruit qui se peut attendre de ladite commission. Les Estats ont voulu disputer de leur autorité, mais ils n'ont eû la réponce qu'ils demandoient. L'on peut croire que la Nouë n'estoit pas sans inquietude en cette deliberation. Mais il n'y fût pas long-temps. Car peu de jours après toutes ces belles protestations de vouloir la paix & d'en chercher les moyens, il fût conclu que le Roy seroit supplié de deffendre tous exercices, tant publics que particuliers, de la Religion reformée, prenant en sa protection tous ceux qui en faisoient profession, excepté les Dogmatifans, Ministres, diacres, & surveillans, qui feroient bannis du Royaume, sinon qu'ils se voulussent convertir. Ce qui ayant passé à la pluralité des Gouvernemens, & non des voix, comme la forme & la coûtume des Estats le requeroit, & encore nel'ayant emporté que d'un seul suffrage, fût neantmoins accordé par le Roy sans aucune hesitation. La Nouë partit donc de chés luy, & s'en retourna trouver le Roy de Navarre, où le Pleffis-Mornay se rendit aussi peu de temps après, s'estant détaché du service de Monsieur. Et j'ay con-

conneu un homme d'honneur, qui estoit de ces temps là, & qui avoit veu la Nouë diverses fois, qui en racontoit cette histoire. Pour aller trouver le Roy de Navarre en estat de luy faire quelque service, il avoit mis sur pied une compagnie de cent bons hommes de cheval, & avoit fait la dépence nécessaire pour la mettre en équipage. Le Roy de Navarre, à qui il les presenta, s'en sentit extremement obligé, & n'ayant point d'argent contant pour recompenser la Nouë, il luy voulut faire don de quelque terre qu'il avoit en ces quartiers là, & à son insçu luy en fit expedier les lettres par son Chancelier. Ces lettres ayans esté apportées à la Nouë au matin à son lever, il les prit avec beaucoup de demonstration de gratitude: mais de ce pas là il s'en alla trouver le Roy de Navarre, & tenant ces lettres entre les mains il luy dit: *Sire, ce m'est beaucoup d'honneur & de contentement de recevoir ces témoignages de la bonne volonté de vôtre Majesté, & ie ne les refuserois pas si vos affaires estoient en estat de faire de telles liberalités. Quand ie vous verray, Sire, au dessus de vos ennemis, & possédant des biens proportionnés à la grandeur de vôtre courage & de vostre naissance, je recevray de bon cœur vos gratifications. Pour cette heure, si vous vouliez recompenser de la façon tous ceux qui vous serviront, vostre Majesté seroit incontinent ruynée.* Cela dit, il luy remit avec beaucoup de respect ses lettres entre les mains, & quelque chose que le Roy fist, il ne le peut jamais obliger à les reprendre. La resolution des Estats devoit estre incontinent suivie d'armées, l'une sous la conduite de Monsieur, pour aller assieger la Charité: L'autre sous celle du Duc de Mayenne, qui devoit s'en aller à Broüage, & par tout la ligue se remuoit, & se rendoit formidable par la cruauté qu'elle inspiroit à ceux qui s'y engageoient. Car ils avoient ferment entr'eux de n'épargner le sang de qui que ce fust, & de ne mettre aucune distinction entre les conditions, n'y les sexes, n'y les âges. Ceux de la

Dd

Reli-

Religion n'avoient rien de prest pour se deffendre, ou du moins qui fust capable d'estre opposé à ce torrent. Le Duc d'Anville, qui sçavoit qu'on luy en vouloit, & qui en avoit veu depuis peu la preuve en la prise du Pont S. Esprit, & en la prison de son frere, n'estoit pas mieux préparé qu'eux, & craignoit d'estre accablé. Pour s'en garentir il se porta à des pensées extremes & y voulut porter le Roy de Navarre, avec qui il estoit associé. Il luy envoya donc vn nommé du Bourg, qui avoit fait divers voyages au Levant pour les affaires de nos Rois, & luy fit proposer par luy de faire venir le Turc à Aiguesmortes, ce dont de Bourg se faisoit fort, pourveu qu'on y donnast une retraite assurée à ses gens & à ses vaisseaux. La raison du Duc estoit que la terreur d'un tel ennemy, & d'une commune ruyne, rameneroit les esprits à la paix, & que le Pape mesme & le Roy d'Espagne s'en rendroient sollicitateurs, plutôt que de souffrir un tel voisinage. Que la deffense de la vie & de l'eonneur est une chose naturelle, & que dans les grandes extremités tous moyens en sont permis. Que le Roy François Premier n'avoit pas fait difficulté de traiter avec les Capitaines de Soliman, pour faire attaquer les costes d'Espagne avec une flotte, & que la cause qu'il en avoit, bien que juste, ne d'obligeoit point si necessairement à se servir des infideles, que la conjoncture des affaires du Roy de Navarre & du Duc d'Anville les y obligeoit maintenant. Que quand la paix seroit faite & bien establie, si le Turc vouloit prendre pied en France, il seroit aisé de l'en chasser, & que le centre de ses affaires & de sa puissance estoit trop esloigné pour s'y pouvoir maintenir. En vn mot, que puis que les Papes mesmes avoient bien appellé les Lutheriens à leur secours, quoy qu'ils peussent faire pour se garentir, on ne le devoit point trouver estrange. Il se trouvoit alors à la Cour du Roy de Navarre diverses personnes qui ne rejettoient pas cette proposition : mais
il en-

il en voulut passer par l'avis de la Nouë & du Pleffis Mornay seuls, à qui il donna charge d'examiner cette affaire & de faire la réponce. C'estoit une question de conscience & de prudence. La conscience suggeroit à des Reformez, qu'ils faisoient profession, & avoient embrassé la protection de la pure religion de Christ, que les Apostres n'avoient ny defenduë ny provignée que par l'effusion de leur propre sang, & par une patience invincible. Que les anciens Chrestiens avoient enduré toutes sortes de persecutions 300 ans durant, sans avoir jamais opposé d'autres armes aux Empeurs Romains; quoy que s'ils eussent voulu il fust en leur pouvoir de se servir fort avantageusement des charnelles. Que c'estoient là les sentimens de la grace, & les mouvemens qu'elle inspiroit à ceux qu'elle élevoit au plus haut point de la vertu, & que si en ces derniers temps on s'estoit mis en deffense contre la rigueur des Edits & contre l'horreur des massacres, c'avoit esté ce sembloit, un peu degenerer de cette constance heroique des anciens Chrestiens. Que cela ne se pouvoit ou justifier, ou excuser sinon par cette consideration, que peu de personnes montent à ce haut point de pieté & de vertu qui fait pour l'amour de Christ mespriser la mort & les tourmens, & renoncer aux mouvemens de la Nature. Que là Nécessité des affaires avoit obligé à faire encore un autre pas, qui estoit de faire entrer les Anglois & les Allemans dans l'État, chose qui avoit rendu la profession de l'Euangile un peu odieuse. Que neanmoins on avoit cette satisfaction en sa conscience qu'on estoit asseuré qu'ils n'entreprendroient rien contre le bien du Royaume ny contre l'autorité du Roy, & qu'on remportoit cette justification de la part mesme des ennemis, que quand les estrangiers avoient voulu s'enraciner dans l'État, les Reformez avoient esté les premiers à les chasser, comme il parut au Haure de Grace. Que la mesme nécessité avoit ces

dernieres années incliné ceux de la Religion à se joindre aux Politiques & aux Malcontens, en quoy la pureté de la religion avoit encore esté plus interessée. Parce qu'auparavant, ils ne demandoient que la liberté de leurs consciences & des exercices de leur pieté, au lieu que par cette jonction ils s'estoient meslez dans les broüilleries de l'Estat, où il se fait toujours quelque brèche au respect que l'institution de Dieu veut que l'on rende aux puissances souveraines. Que neanmoins cela n'avoit point apporté de fort signalé diffame sur la verité de Dieu, par ce qu'on avoit eü en cela pour compagnons les Catholiques Romains, & les plus grands du Royaume. Que si enfin on venoit à se liguier avec le Turc, & à luy donner quelque pied dans l'Estat, en luy mettant les villes du Royaume entre les mains, quel moyen resteroit-il, ou d'en absoudre sa propre conscience devant Dieu, ou d'essuyer le blâme qui tomberoit sur son Euangile de la part des hommes? Qu'ils avoient deux choses à defendre contre leurs ennemis, la verité de Christ, & leurs personnes. Que quand à la verité de Christ, il n'estoit pas à croire qu'il eust agreable qu'on employast à sa deffense le plus grand ennemy qu'elle eust, & que si elle mesme en pouvoit declarer son sentiment, elle sentoit trop de force en elle mesme, & avoit trop de generosité, pour souffrir que l'on se servist de si estranges moyens pour sa deffense. Et que quant à leurs personnes, le soin de la conservation de la vie est naturel à la verité, mais que pour cela il ne laissoit pas d'y avoir des bornes. Que quand dans une place assiegée on en estoit venu à cette extremité, que pour vivre il se faut entretuer, & se manger les uns les autres, ce n'est plus courage ny constance que de tenir, c'est une brutalité qui fait degenerer les hommes en bestes. Qu'en telles occasions Dieu declare assez qu'il veut qu'on se rende à la mercy de ses plus cruels ennemis, & qu'on se remette à sa
provi-

providence. Que c'est alors qu'il envoie du secours à ceux qui ont le plus de sujet d'en desespérer, quand on se jette à yeux clos entre ses bras, plutôt que de consentir à des choses indignes de la piété des Chrestiens, & de la condition des hommes. Quant à la prudence, elle reconnoissoit bien qu'il n'estoit pas beaucoup à craindre que cette confederation avec le Turc, si on venoit à s'y porter, adjoûtast quelque chose à l'animosité de la Ligue, parce qu'elle estoit venue au dernier degré; & neanmoins, que cela donneroit quelque pretexte à ses cruautés. Qu'il estoit clair qu'on avoit affaire à des gens qui ne vouloient jamais de paix: & toutesfois que les choses pouvoient changer, & qu'il pouvoit venir d'autres personnes au gouvernement, qui auroient d'autres sentimens, au lieu qu'une telle action rendroit les affaires & les esprits absolument irreconciliables. Que leurs vrais amis qui estoient les Protestans d'Angleterre & d'Allemagne, ne voyans pas de si près leur nécessité, jugeroient tres-mal de leur action, & qu'ils se mettroient en danger de perdre le secours réel qu'ils pourroient esperer d'eux, pour courir après une chose qui ne seroit peut-estre qu'imaginaire. Que si le Turc venoit foible, il ne leur apporteroit pas grand secours, & rendroit leur party extremement odieux: & que s'il venoit fort; ils mettroient en grand danger toutes ces parties Occidentales de l'Europe. Qu'il est toujours perilleux d'appeller à son ayde un Potentat plus fort que soy, qu'au commencement il ne veut paroistre que compaignon, mais qu'enfin il devient Maistre. Que si on affriandoit aux delices de ces regions une nation puissante, belliqueuse & conquerante, il seroit mal-aysé de la renvoyer. Que c'estoit ce qui avoit autrefois exposé l'Italie aux ravages des Gaulois, & que ce mesme Turc ne s'estoit point autrement rendu maistre de la Grece. Que le Pape & le Roy d'Espagne craindroient sans doute beaucoup un si mauvais

Voisin: mais qu'au lieu de se rendre sollicitateurs de la paix pour l'éloigner, il y avoit danger qu'ils ne fissent tous les plus extremes efforts pour exterminer entierement ceux qui l'auroient appellé, deussent ils mettre toute l'Europe en combustion par des Croisades. Enfin, si Dieu par son juste jugement venoit à permettre que cette fiere & barbare nation prist racines en ce pays, quel opprobre seroit-ce envers la posterité, d'avoir donné l'ouverture à ces inondations, & semé parmy les Peuples du nom Chrestien le grand & mortel ennemy du Christianisme? Sur de semblables raisons la Nouë & le Plessy-Mornay formerent leur resolution, qui ayant esté rapportée au Roy de Navarre, le Plessis eut la charge d'en mettre sur le papier celle qu'on pouvoit alleguer au Duc & de les envoyer pour réponse.

La Cour cependant vouloit toujours faire croire qu'elle desiroit la paix, & ie croy bien que si ceux de la religion eussent voulu obeir à l'arreste des Estats, il n'y eust eü pour quelque temps que pour les pauvres Ministres à souffrir, afin de n'effaroucher pas le reste. On resolut donques d'envoyer le Duc de Montpensier vers le Roy de Navarre pour negotier quelque accommodement avec luy, & par ce qu'on croyoit la Nouë passionné pour la paix, on eust bien voulu se servir de luy à persuader ce Prince. C'est pourquoy le Roy le convia encore par ses lettres escrites du commencement
1577 de l'année 1577. à le retourner voir. La Reyne joignit ses lettres pleines de demonstrations d'affection & d'assurances pour luy, qu'il iroit & retourneroit avec toute la seurreté qu'il pourroit souhaiter. Villeroy encherissoit encore là dessus, & usoit de quelque espeece de conjuration envers luy pour l'obliger à travailler au repos de la France. Le Duc de Montpensier y joignit ses prieres & ses exhortations, dans deux lettres pathetiques envoyées par un Gentilhomme qu'il depeschoit au Roy de Navarre pour avoir des passeports

seports de luy. Meru de la part de Monsieur, le prioit instamment de venir prontement trouver son Altesse, pour affaires de grande importance. Mais il avoit desia pris une autre commission. Le Roy de Navarre ayant pris les armes, tant pour l'interest du Public, que pour ses mecontentemens particuliers, & le Prince de Condé l'ayant aussy fait de son costé, il estoit question de mettre dans leur party la Ville de la Rochelle, que les desordres de la guerre, les Pontilles avec la Noblesse, les promesses de la Reyne mere, & les cajolerics de ses deputez, sembloient avoir refroidie & alienée de ces mouvemens. Pour la réchauffer, & luy faire comprendre la necessité de cette guerre, ils estimerent tous deux qu'il falloit employer la Nouë, & concerterent ensemble par lettres de luy donner cét employ. Il s'y accorda, & s'achemina de Guienne dès le commencement de l'année, de sorte qu'il fut à la Rochelle le 7. de Janvier. Le lendemain le Prince de Condé qui estoit là, fit venir en sa chambre le Maire, quelques uns des principaux habitans, grand nombre de gens de condition qui l'accompagnoient & de Capitaines, & leur representa la necessité inevitable de la guerre, à laquelle le Roy les contraignoit tous malgré qu'ils en eussent. Il leur dit que le Roy de Navarre avoit dessein des'opposer vertueusement à leurs communs ennemis, & de prendre la protection generale des Eglises reformées de France. Qu'il luy faisoit l'honneur de l'appeller à y estre le premier après luy, & que le zele qu'il avoit toujourns montré à la conservation de la vraye religion, ne permettoit pas à personne de douter qu'il répondoit à cette vocation très-volontairement. Qu'il esperoit que ceux de Rochelle ne se departiroient jamais d'une si sainte entreprise, veû la bonne affection qu'ils avoient toujourns montrée à cette cause en toutes occasions. Qu'il estoit necessaire, pour leur commune conservation, de faire une association inviolable avec
le

le Roy de Navarre, afinque comme ils n'avoient qu'un mesme interest, qui estoit le bien de la Religion & de l'Estat, ils unissent aussy leurs conseils & les moyens que Dieu leur mettoit en main pour les faire reussir. Que si ledit Seigneur Roy, eust esté pleinement asseuré de la disposition de leurs esprits, il eust des-ja entrepris quelque chose d'importance, qu'il avoit esté contraint de remettre jusques à ce qu'il eust veu leur bonne resolution. Que pour leur ayder à la prendre & leur communiquer ses avis, il avoit choisi la Nouë, dont ils cognoissoient de longue main les vertus & les qualités. Que comme de sa part il avoit creu ne pouvoir commettre une affaire de telle importance à aucun qui fust plus capable de l'amener à bonne fin, aussi avoit il cette opinion qu'il n'en pouvoit choisir un qui leur fust si agreable, pour les bons offices qu'ils avoient receus de luy. Qu'il les prioit donc de l'écouter sur ce qu'il leur proposeroit, tant de l'estat auquel estoient les affaires, que des moyens de s'opposer tous ensemble aux complots de leurs ennemis: & qu'ils le connoissoient homme d'une telle prudence & d'une telle probité, qu'il ne voudroit pas leur avoir rien avancé qu'il ne sceust estre veritable. Deux heures après on fit assemblée à l'Echevinage, où l'on jugea à propos d'oüir la Nouë en un conseil composé du Maire, & de quelques uns des principaux bourgeois, dont on en esleut au nombre de douze. Entré qu'il fût dans ce conseil, il commença son discours par la representation de ce qui s'estoit & requis & resolu aux Estats touchant la Religion, c'est que par tout le Royaume on ne vouloit souffrir l'exercice d'aucune que de la Romaine. Que le Roy monstroit assez par ses actions qu'il ne visoit à autre but que d'exterminer tous ceux qui faisoient profession de la Reformée. Que sans parler de tant d'autres preuves qu'on en avoit, il y en avoit une plus que suffisante

te

te pour le demontrer; c'est que s'estant fait une conjuration qu'on appelloit la sainte Ligue, par laquelle ceux qui y entroient, juroient de courir sus à ceux de la Religion, Le Roy s'en estoit fait chef, recevoit le serment de ceux qui juroient, & procuroit tant qu'il pouvoit que ce serment se fit universellement en tout le Royaume. Que ce la estoit trouvé si étrange par plusieurs Catholiques mesmes, que non seulement le Roy de Navarre, & Monsieur le Prince de Condé, mais que Messieurs de Montmorency & une infinité de grands Seigneurs, & des plus signalez de la Noblesse Françoisé, tant d'une que d'autre religion, s'estoient genereusement resolus à employer leurs biens & leurs vies pour empescher l'excution de ce malheureux dessein. Que pour cela ils avoient jugé à propos de faire une contre-ligue, en laquelle seroient reçeus tous ceux qui s'y voudroient associer. Que c'estoit une chose permise de Dieu, & legitime devant les hommes, veu qu'il y alloit de la protection de la vraye religion, de la manutention des loix de l'Etat, de l'observation d'Edicts si solemnellement faits, & de la conservation de leurs vies, & de leurs libertez, immunités & privileges. Que le Marechal d'Anville s'estoit desja mis en estat de resister à la violence de leurs communs ennemis, & qu'il esperoit qu'ils entendroient bien-tost la mesme chose du Roy de Navarre. Qu'il se seroit desja mis en campagne, & auroit fait des entreprises d'importance, s'il avoit esté pleinement asseuré de leurs intentions, mais qu'en une cause qu'ils avoient commune avec luy, il avoit voulu premierement leur donner ses advis, & recevoir les leurs, & voir à clair leur bonne volonté en cette occurrence. Que Monsieur le Prince en personne, & luy pour le Roy de Navarre, les prioient d'en faire prontement une haute declaration, parce que tout retardement, pour petit qu'il fust, pourroit de beaucoup importer à leurs affaires. Que

E e la

la chose estoit telle qu'elle ne requeroit pas une longue deliberation, d'autant qu'on ne consulte point des choses qui paroissent évidemment necessaires. Que la necessité de celle là paroissoit manifestement à tout homme de jugement, sinon qu'on voulust abandonner la cause de Dieu, la communion de ses freres, les moyens de son salut, le repos & la conservation de l'Estat, & encore outre cela, ses biens, son honneur, & sa vie. Qu'il les prioit donques & les conjuroit d'entrer en cette association avec le Roy de Navarre, ledit Sieur Prince de Condé, & tant de gens de bien qui se portoient si franchement & si courageusement à la defense de cette cause. Et que leurs soins & genereux deportemens passés en semblables occasions faisoient qu'il s'asseuroit pour le Roy de Navarre, & pour ledit Sieur Prince de Condé, qu'ils ne se dementiroient point, & qu'ils luy donneroient au plütoft, comme il les en prioit de toute son affection, une réponse bonne & favorable. La deliberation fut remise au lendemain, & fût ordonné que convocation generale s'estant faite à S. Michel, pour y faire rapport de ce que la Nouë avoit dit, s'il estoit jugé à propos on deputeroit quelques uns pour negotier avec luy. L'assemblée s'estant faite, les esprits se trouverent parfaitement disposés à ce qu'il desiroit, & dès le jour mesme la Rochelle declara hautement qu'elle entroit dans l'association, & qu'elle trouvoit cette cause si juste & si necessaire, que quand elle seroit seule à la defendre, comme elle avoit esté autres fois, elle n'y espargneroit chose aucune que Dieu eust mise en sa puissance. Seulement desira-t'elle qu'on s'accordast des clauses de la convention, afin de ne point deroguer à ses privileges. Sur ces clauses, desquelles le Maire & quelques autres conféroient avec la Nouë, il y eut diverses contestations, & les longueurs qu'on y apportoit deplaisoient merveilleusement au Prince, par ce que
l'af-

l'association n'estoit point reputée faite, jusques à ce qu'on en fust d'accord. Mais la prudence, la patience, & la douceur de la Nouë accommoda tout. Le traité estant conclu, le Prince de Condé s'en alla à S. Jean d'Angeli, & la Nouë demeura quelque temps à la Rochelle, pour donner ordre aux affaires, escrivant de tous les costés pour réveiller ses amis, entretenant ses connoissances aux Pays-bas & en Angleterre, pour en tirer de l'argent, de l'artillerie, & des munitions, & répondant à ceux qui luy demandoient advis de ce qu'ils avoient à faire, & particulièrement au Prince de Condé qui le consultoit souvent. Vne des principales affaires qu'il y fit, fût l'accordement du différent qui estoit entre le Prince & le Baron de Mirambeau à cette occasion. Brouage estoit du patrimoine de Mirambeau, & n'estoit au commencement qu'un village. Les guerres civiles l'ayant mis en reputation, par ce que comme nous avons desja dit, la Nouë reconnoissant l'importance de sa situation, l'avoit fortifié, c'estoit en ces mouvemens d'alors à qui s'empareroit de cette place. Car outre ce qu'elle estoit en elle mesme, & qu'elle avoit un beau port, elle incommodoit ou accommodoit la Rochelle d'une façon extraordinaire, selon qu'elle estoit occupée par amis ou par ennemis. Pour cette raison le Prince s'en estoit faisny dès le commencement de cette guerre, & y avoit mis garnison. Mirambeau avoit obligation au Prince de ce qu'il avoit retiré son bien d'entre les mains de l'ennemi: mais elle n'estoit pas toute entiere, s'il ne le remettoit entre les siennes, & l'obligation qu'il luy en avoit se tournoit en une espece d'affront, de ce qu'estant dans un mesme party avec luy, il voyoit d'autres gens commander dans un lieu qui luy appartenoit en propre. Car il sembloit que c'estoit se deffier ou de sa valeur, ou de sa suffisance, ou de sa fidelité, que de ne luy en commettre pas la garde. Il avoit donc fait prier le Prince de luy donner ce contente-

ment ; mais il avoit auprès de luy des gens qui n'aimoient pas Mirambeau , & qui l'empeschoient de le faire. Le delay, dans une chose qui luy sembloit si juste, commençoit à l'irriter, & le refus absolu, estoit une nouvelle injure. La Nouë donques jugeant qu'il n'estoit ny de la raison de priver un homme de son bien, la cause commune demeurant en son entier & sans detrimement ; ny de la gratitude & de l'honneur, de traiter avec quelque espece d'indignité un homme de condition, qui avoit fort bien servy le party, & qui encore tout fraichement avoit couru risque de sa vie, ou au moins de sa liberté en sa deputation aux Estats de Blois ; ny de la prudence del'irriter en un temps auquel on avoit si grand besoin de gens de merite, fit tant par ses remonstrances envers le Prince qu'il luy donna satisfaction. Il alla donc à Broüage prendre possession de son bien : il y demurâ quelques jours pour s'en assurer ; de là il alla à Pons, que ceux de la Religion venoient de surprendre : il entira une compagnie, qu'il envoya à Broüage pour y estre en garnison, & donna jusques à Mirambeau château dont il portoit le nom, pour mettre quelque ordre à ses affaires. Mais la. Nouë ne fût pas plûtoft parti de la Rochelle, ce qu'il fit au commencement du mois de Fevrier, pour retourner vers le Roy de Navarre, que les ennemis de Mirambeau donnerent au Prince de mauvaises impressions de sa fidelité, & particulièrement, qu'il traitoit avec Lansac pour vendre Broüage au Roy. Le Prince donc trouva moyen de s'en emparer de nouveau, & d'en oster le Capitaine des Aguerres & ses gens, en qui Mirambeau se confioit ; ce qui l'irrita de telle façon, que depuis, sans que Mirambeau changeast de Religion, ils s'entrefirent la guerre. La Nouë estant de retour en Guienne, prit la principale conduite des affaires, & particulièrement de celles des armes, où il avoit une si grande reputation, que dés le commencement du
mois

mois de Mars, le Duc d'Anville ayant appris qu'il estoit arrivé là, luy envoya deux jeunes gentils-hommes exprés pour en apprendre le mestier sous luy. *Monsieur*, disoit il, en sa lettre, *les Sieurs d'Antraigues & de la Raserie, jeunes gentils-hommes que j'ay nourris, poussés du desir d'apprendre quelque chose en l'art militaire, ont eü volonté que ce fust sous vos commandemens comme l'un des meilleurs maistres.* Puis il les luy recommandoit avec beaucoup d'affection. Mais les forces du Roy de Navarre estant petites, il ne se peut rien entreprendre de consequence, & le Duc de Montpensier estant arrivé, on commença les negociations. Cependant la Nouë rendoit tout ce qu'il pouvoit de services, & au Public, & aux particuliers. Prié par les Maire & consuls de la ville de Perigeux, de s'employer envers le Roy de Navarre pour les soulager des miseres où la guerre les avoit reduits, & pourvoir à leur conservation, il fit son possible pour les consoler & de parolles & d'effect. Sollicité par Clervant, qui estoit arresté sous sa foy à Francfort, pour une grosse somme de deniers dont il avoit répondu en ce pays là pour le payement des Reytres, de procurer sa delivrance en donnant ordre qu'on envoyast de l'argent, il s'y employa vigoureuusement, tant pour la justice & l'importance de la chose en elle-mesme, que pour l'estime qu'il faisoit de la personne de Clervant, & par ce aussy qu'il y estoit interessé, ayant répondu avec luy d'une bonne partie de cette somme. Car comme il n'epargnoit pas sa personne & hazardoit tous les jours sa vie pour la cause qu'il defendoit, il y emploioit aussi tres-liberalement son bien, & mesme à la grande incommodité de ses affaires. Rohan luy escrivit là pour luy faire avoir des chevaux de service, & des sauvegards pour les terres de la Dame de Martigues. Catherine sœur du Roy de Navarre luy escrivit aussy pour avoir par son moyen payement de ses assignations. Le Prince de Condé par

E c 3

diver-

diverses lettres, requit de luy qu'il fist en sorte que le Roy de Navarre luy envoyast du secours, selon la necessité de ses affaires. Le Roy de Navarre luy renvoya les deputez des Estats de Bearn, qui estoient venus pour les affaires de cette Principauté, & luy donna charge & pouvoir absolu de leur répondre, & d'ordonner ce qu'il jugeroit à propos. Le Duc d'Anville se plaignit à luy de quelques desordres qui luy estoient arrivés en Languedoc, & le pria d'induire le Roy de Navarre à luy ayder à y apporter du remede. Il se fit suspension d'armes pour quelque temps, dans la negociation de laquelle il eut la meilleure part; & quand ce vint à traiter la paix, c'estoit avec luy principalement que le Duc de Montpensier avoit affaire. Et se trouve encore des lettres du Roy de Navarre, qui ayant à l'improviste reçu assignation du Duc de Montpensier au 30 de Juillet pour traiter, rappelle en diligence la Nouë qu'il avoit envoyé ailleurs, pour assister à la conference, où il dit que sa présence est necessaire. Cette negociation avoit beaucoup de difficultés. Car le Duc de Montpensier, l'Archevesque de Viennes & Biron, qui agissoient pour le Roy, s'ils ne vouloient annuler, au moins vouloient ils beaucoup restreindre le dernier Edit qui avoit esté fait en faveur de ceux de la Religion, & entr'autres choses, en reduire l'exercice à un beaucoup moindre nombre de lieux. Et sur la resistance qu'on y apportoit, ils disoient que si l'on vouloit avoir la paix, & temoigner quelque affection à l'Etat, il falloit souffrir cette modification, par ce qu'il n'y avoit pas moyen d'arrester le cours de la Ligue autrement, ny de contenter les Catholiques. La Nouë, qui avoit tant travaillé pour obtenir aux Reformez ce que l'Edit leur ottoit, avoit beaucoup de peine à en consentir le retranchement, & les Ministres qui en avoient ouï le bruit, le supportoient avec une merveilleuse impatience. Joint qu'ayant esté tant de fois trompés dans les traitez precedens,

dens, ils craignoient qu'après leur avoir osté une bonne partie de leurs libertez par celuy-cy, l'inexécution puis après ne leur en ostast le reste. Entre les autres, Theodore de Beze homme de grande reputation & de grande autorité en ce tempslà, luy en escrivit de Geneve deux lettres qui meritent d'estre icy rapportées. L'une est du 18. May 1577. Monsieur, dit-il, je ferois grand tort à Monsieur de Beauvais & à vos occupations, si je m'arrestois à vous discourir des choses que vous entendrés trop mieux de sa bouche que je ne les scaurois escrire. Il vous communiquera aussi s'il vous plait quelques miens petits advis dont il vous plaira excuser les defauts, & attribuerés cette mienne hardiesse au desir que j'ay de servir selon ma petite portée, & à la grande crainte que j'ay qu'on se serve de cette paix comme des autres; joint que je ne puis voir comment en bonne conscience nous puissions consentir à limiter l'Esprit de Dieu à certains lieux, sur tout à le forclorre des villes, qui ne meurent & ne changent point, comme les cœurs & les maisons des Princes, & autres hommes de quelque qualité qu'ils soient. Je voy aussy peu que nous ayons pû consentir à l'impunité entiere des massacres, & nous fermer entierement la porte pour en demander quelque jour justice quand Dieu en aura fait ouverture. Et ne peut entrer en mon entendement que Dieu puisse ny vueille benir tels accords, de sorte que je conseillerois plutôt de mettre la teste sur le bloc, & souffrir toutes choses sans resistance, s'il en faloit venir là, qu'approuver telles conditions. J'ay aussy esté adverty que les Catholiques de Bearn pressent fort la restitution de leur exercice. Je vous prie de bien considerer qu'il y a grande difference entre tolerer pour un temps une idolatrie, jusques à ce qu'on ait loysir de la faire connoitre, & entre le restablissement d'icelle, apres avoir esté legitimement abolie, ce que je ne croy pas se pouvoir faire sans horriblement irriter le Seigneur, dequoy l'issue ne scauroit estre que lamentable. Vous aurez sçeu comme je croy qu'il a plu à la Majesté du Roy de Navarre me commander de l'aller trouver; en quoy
je me

je me haïrois moy mesme si la volonté me defailloit. Mais l'âge ny ma vocation, ny l'autorité de ceux à qui je suis obligé, ne le sçauroient nullement permettre; joint que peut-estre je ne luy seray inutile quand il luy plaira m'honorer de ses commandemens. C'est l'endroit, Monsieur, &c. L'autre est posterieure de quelque peu de temps. Monsieur, si ce papier pouvoit porter toutes mes conceptions, il s'étendrait par trop. Je prie nôtre bon Dieu & Pere, qu'ainsi que de si long-temps & en tant de sortes, il s'est seruy de vous comme d'un instrument d'élite és plus grandes affaires, il luy plaise en la necessité vous redoubler son Esprit, & notamment avec le bon advis pour consceller, & la constance & vertu pour l'exécuter, & un bon & ferme courage de faire valoir ce qu'il a mis en vous, & l'autorité que l'expérience mesme vous a acquise, comme je sçay, Monsieur, que par la grace de Dieu, vous estes un de ceux desquels après Dieu, ses Eglises attendent le plus d'ayde envers ceux desquels apres luy elles dependent. Monsieur de Beauvoir est icy de long-temps languissant, lequel vous escrit ce qu'il n'est besoin de redire après luy. J'adiousteray seulement ce point qu'à mon petit advis, si on veut determiner à Dieu où il parlera, & ailleurs non du tout, il nous faut attendre pis que jamais. Mais je mets grande difference entre point d'exercice absolument, & point d'exercice dans le corps des villes, mais bien aux fauxbourgs & autre lieu prochain, non du tout discommode: comme j'appelle rien, au plûtost liberté de n'avoir nulle religion, ce qu'on appelle liberté de conscience sans exercice de religion. Dieu veuille bien conduire le tout. Le Consistoire de la Rochelle luy écrivit celle-cy du 21. Juillet 1577. Monsieur, Nous avons receu les lettres qu'il vous a pleu nous escrire, & conneu par icelles la sainte affection en laquelle continués de si long temps, pour avancer le service de Dieu, & le bien & repos des Eglises de ce Royaume. Vous supplians tous y avoir encore l'œil plus que jamais, selon le rang & degré que vous tenés près de la personne du Roy de Navarre, lequel comme nous sommes tres bien assurés, se
repose

repose sur vous en une bonne partie de ses affaires, mesme de ce qui concerne cette negociation. Ce que nous ne disons sans occasion. Car encore que nous soyons certains que le dit seigneur Roy ne permettra jamais que la liberté ottroyée à nos Eglises par l'Edict dernier fait si solemnellement, & avec tant de labours, soit aucunement enfreinte ou violée, si est-ce que nous ne laisserons de vous supplier encore bien humblement de luy aider à poursuivre en cette resolution. Ce n'est pas que nous ayions la guerre, ny les troubles, ny que nous ignorions que la fin de la guerre soit la paix. Mais nous avons égard à deux choses; l'une, que par une trop grande crainte nous ne méprisions les moyens que le Seigneur nous met en main pour avancer son honneur. L'autre, qu'en pensant faire une paix à la haste, nous ne iettions les fondemens d'une nouvelle guerre, laquelle nous sera d'autant plus dommageable, que ce sera une nouvelle playe faite sur les nôtres qui commençoient seulement à se guerir. C'est pourquoy nôtre compagnie, qui m'a chargé de vous escrire ce mot, estime que le plus assureé moyen que nous ayons pour rendre cette paix inviolable; c'est qu'elle ne soit arrestée, sans les Princes & Seigneurs estrangers, qui si volontairement se sont offerts à nous assister & secourir, suivant aussy ce qui leur a esté promis par plusieurs fois. Car sans cela nous n'aurons que paroles, & promesses, lesquelles on nous tiendra aussy longuement qu'on n'aura point moyen de les rompre, veü qu'on n'a changé de volonté, ains de dessein tant seulement. Mesmes si les ennemis sont forcés à nous donner la paix, ils nous accorderont aussy tost l'Edict tout entier, que manqué & tronqué comme ils le proposent. C'est ce qui nous émeut à ne pouvoir souscrire aux articles qui ont esté proposez sous le nom dudit Seigneur Roy, voire nous nous assureons qu'il ne les vaudra jamais advoüer, puis que ce seroit bannir le pur service de Dieu de la plus part de ce royaume, lors qu'il y avoit esperance de l'y accroistre, & pour 3 ou 4 mois de paix, bâtir un fondement d'une guerre perpetuelle. Serà besoin aussy d'adviser aux seuretez, pour exécuter ce qui sera promis,

Ff

veü

veñ que c'est l'artifice ordinaire de nous payer de paroles, pour faire rompre nos forces, esperant nous ennuyer tellement à la longue, que nous changions la fatigue d'une guerre en des cruautés toutes manifestes, selon que desja ils nous l'ont fait experimenter par trop souvent. Mais par ce que le Sieur de Clerville present porteur vous fera encore entendre le tout plus particulièrement, par ses memoires & instructions, nous n'insisterons pas davantage sur ce fait. Les Maire, Echevins, & Pairs de la mesme ville, luy firent celle cy. Monsieur, Nous remettons aux porteurs de vous faire entendre l'estat des affaires de deça. Et pour le regard de ce qui en particulier nous pourra toucher au traitté de la negociation qui les meine, nous sommes tant asseurez de l'experience de vôtre bonne affection en nôtre endroit, & providence en ce qui concerne le bien du general, que nous ne vous en ferons autre recommandation que celle de nos communs adversaires; c'est que de nôtre bien ou mal depend celuy des autres Eglises de France & nous reposant principalement, entre tous les hommes, sur la bonté, & sur la sagesse que Dieu a mise en vous, nous n'allongerons la presente que pour vous baiser tres-humblement les mains & prier Dieu, &c. Les deux freres du Duc d'Anville, Thoré & Meru, quoy que le Duc sollicité par Bellegarde, commençast des-ja à se détacher de l'association, & qu'ils fussent de profession Romaine, luy en escrivoient presque en mesmes termes, appelloient cette association un saint parti, & protestoient que quoy que le Duc d'Anville peust faire, ils abandonneroient volontiers leur vie pour sa manutention. Le Prince de Condé, par 7. ou 8. lettres, la plus part escrites de sa propre main, ayant encore fort bonne esperance du succès de ses affaires, & de chasser par mer & par terre l'ennemi qui tenoit Broüage assiegé, le pressoit incessamment d'empescher que le Roy de Navarre ne se hastast trop en la conclusion de la paix, en la faisant à des conditions desavantageuses, & qui esbranchassent les libertés ottroyées par le dernier Edit. Les de-
puez

putez des Eglises envoyés de divers endroits pour avoir part en la negociation, portoient tous des memoires conformes à ces sentimens, & d'abord, quand ils furent là, ils s'y tenoient extremement fermes. Et d'autant que ce pour parler dura long temps, & que le bruit s'en épanoit parmy les étrangers, on estoit en grande attente de ce qui en reüssiroit, & tout le monde avoit les yeux sur la Nouë. D'autre costé quelqu'un avoit dit au Roy que c'estoit luy qui empeschoit la paix; ce que son beau frere, à qui le Roy mesme le dit, luy manda, & bien qu'il dit que le Roy ne le croyoit pas, il prit occasion de là, de luy escrire une longue lettre, raisonnée, & touchante tout ce qui se peut, pour le conjurer de faire tout ce qu'il pourroit, pour démentir par les effets l'impression qu'on vouloit donner de luy. Et quoy qu'il fust extremement amateur de la paix, ces raisons & ces exhortations de son beau frere n'eussent point eû de pouvoir sur luy au prejudice de la gloire de Dieu, pour consentir à la modification de l'Edit s'il n'y eust esté comme forcé par une necessité invincible. Mais il y avoit d'autres considerations à balancer contre son zele. Le Roy commençoit à estre incommodé & embarrassé de ces affaires, & ny la puissance de son frere qui commandoit une grande armée au siege de la Charité, ny celle de la Rochelle sous la conduite du Duc de Mayenne, ne luy plaisoient pas. Et toutesfois il avoit & plus de volonté & plus de moyens sans comparaison de continuer la guerre, que n'avoient le Roy de Navarre & le Prince de Condé. Car de celuy là les forces n'estoient pas grandes & les inclinations se portoient d'elles mesmes à la paix: de celuy cy les succés peu fauorables, & le peu de satisfaction qu'il avoit des Rochelois, luy avoit chagriné l'esprit, de sorte qu'une tolerable pacificatiõ luy devint en fin plus souhaitable que la continuation des armes. Le Duc d'Anville se démentoit, & après avoir manqué 22 en-

treprises faites sourdement sur les villes de ceux de la Religion, enfin il en vint à une rupture toute ouverte avec le Roy de Navarre, & se mit à assieger Montpellier. Et il s'en fust emparé sans les ordres que le viconte de Turenne & la Nouë y avoient donnés en un voyage qu'ils firent en Languedoc par le commandement du Roy de Navarre, quand il commença à se défier de la fidélité du Duc d'Anville. Il n'y avoit point de sujet d'esperer du secours des estrangers; car quelque chose que l'affection des particuliers leur en fist escrire, les Anglois ne se mesloient point ouvertement des affaires de la France, & les Allemans n'estoient pas encore pleinement satisfaits du service qu'ils y avoient rendu quand ils s'en estoient meslez. Casimir avoit bien de la bonne volonté, mais c'estoit une grande affaire que de lever une armée, & de la conduire jusques en Guienne, à travers tant de rivieres, & en souütenant tant de combats. C'est pourquoy il conseilloit luy mesme que pourveu qu'on peust obtenir des conditions tolerables, on consentist à quelque modification. Outre cela il y avoit deux choses qui ennuoyent merveilleusement l'esprit de la Nouë. L'une estoit que les troupes protestantes s'estoient laissées aller à des debordemens estranges, dont la Popeliniere dit *qu'il vaut mieux supprimer une histoire si execrable, que de la laisser à la posterité*: attribuant ces excés au meslange des compagnies Politiques, comme le Pleisis-Mornay l'avoit predit. Car à une ame si pieuse & si réglée qu'estoit celle de la Nouë, il estoit insupportable que pour defendre la religion, l'on commist tant d'horreurs & d'impietés. L'autre estoit qu'outre les autres defauts de la Cour du Roy de Navarre, elle estoit pleine de divisions. Car il avoit receu en ses bonnes graces Roquelaure, & dans sa plus étroite confidence, Laverdin, non seulement Catholiques Romains tous deux, mais dont on soupçonnoit le dernier d'estre entierement à la Reine
mere.

mere. La principale autorité donques luy ayant esté donnée dans les armes, il en nasquit non seulement une juste indignation, parce que le Viconte de Turenne, & la Nouë valloient mieux que luy, mais encore de la defiance qui ne se pût pas dissimuler. Et la chose en vint à tel point, que l'ayant taxé d'infidelité, il mit l'épée à lamain & eux aussi en la presence du Roy de Navarre, qui avec des prieres & des larmes, eut bien de la peine à les accorder. Et voicy comment on raconte l'affaire. Les Reformez avoient eu ce soupçon de Laverdin en plusieurs funestes rencontres, qu'il ne les menoit au combat que pour les faire perir, & reçemment il en estoit mort plusieurs à un assaut, qu'il avoit fait donner à Ville-franche; & cela, faute d'avoir bien choisi le lieu de l'attaque. C'est pourquoy toute l'armée protesta d'une voix de ne plus combattre sous ses ordres & demanda d'estre commandée par la Nouë, lequel satisfit dignement à leur attente. Car aussi-tost qu'il eut pris le commandement du siege, ayant fait changer la batterie, les assiegez se rendirent sans attendre les premieres efforts de ce Capitaine. Laverdin donques voyant cela conceut les premieres semences de haine contre luy, il les fit éclater peu après en la presence même du Roy de Navarre. Car comme on deliberoit au Conseil du moyen de soustenir l'effort des troupes Catholiques qui s'approchoient: Laverdin qui depuis fort long temps avoit choisi Ville-neuve d'Aginois pour la deffendre, & qui l'avoit fortifiée & munie à loisir, voyant l'orage prochain, declara au Conseil qu'il ne pouvoit garder cette place. La Nouë plein de zele pour son party & sçachant bien que ce n'estoit pas faute de courage qui portast Laverdin à de telles resolutions, ne se peut tenir de deplorer la perte des affaires, & de laisser couler dans ses exhortations à Laverdin, qu'il avoit fait choix de cette place comme de la meilleure de Guyenne, qu'il avoit espuisé

l'industrie des ingenieurs, & les finances du Roy là present, à la fortifier & à la munir. Enfin qu'il ne pouvoit sans interesser son honneur abandonner la defense de cette place. Laverdin, que l'affaire de Ville-franche avoit mal disposé à recevoir les genereux advis de ce grand-homme, l'interrompit fierement en ces termes: *Vous ne sçauriez*, dit il, *m'apprendre mon mestier. J'y aurois trop de peine*, répondit la Nouë. Et en mesme temps ils mirent tous deux la main sur la garde de l'espée: Mais le Roy se jetta entre deux, & appaisa ce différent. Mezeray dit que la Nouë reconnoissant qu'il n'y avoit plus dans ce party que brouilleries, trahisons & interests particuliers, éloigna ses affections de cette Cour, dont il estoit le plus bel ornement, & appliqua tous ses soins à détourner la guerre hors du royaume, & la porter au pays bas. C'est parler en termes bien emphatiques. Mais quoy qu'il en soit, il est certain que ces considerations le degoutèrent beaucoup de cette guerre, tellement qu'il consentit de bon cœur à la conclusion de la paix, qui se fit au commencement du mois de Septembre. Luy-mesme de la part du Roy de Navarre, & du Duc de Montpensier, l'alla porter en diligence en Languedoc, où il arriva justement sur le point que l'armée de ceux de la religion, levée avec une vertu & une viffesse extraordinaire par Châtillon pour le secours de Montpellier, & celle du Duc d'Anville, qui le tenoit assiegé, estoient prestes de se livrer bataille, les ordres estants desja donnez par tout, & les enfans-perdus marchans pour commander l'escarmouche. Ayant donc apperçu de loin la contenance & la demarche de ces gens, il poussa ses chevaux à toute bride, fit donner deux coups de huchet à son postillon, afin qu'on ne tirast pas sur luy, & se iettant au grand galop entre les deux armées, & haussant la main droite où il tenoit un parchemin, il cria, la Paix, la Paix, & empescha la meslée. Après qu'il eut fait publier la paix dans les deux camps,

camp, & disposé les troupes de Châtillon à se retirer, & celles du Marechal à laisser Montpellier en liberté, il se remit aux uns & aux autres, & particulièrement à d'Anville gouverneur du Languedoc, de faire sçavoir cette nouvelle par les formes accoutumées, dans les villes de la Province, puis il se retira vers le Roy de Navarre, où il demeura encore quelque peu de temps. Là il reçut des lettres de Meru, qui luy recomandoit les Eglises de Languedoc, où la guerre avoit fait mille ravages. Il en reçut une autre de l'assemblée de ceux de la Religion du bas Languedoc qui se tint à Vzès sur la fin du mois d'Octobre, par laquelle les deputez le remercioient de tant de soins qu'il avoit pris pour les affaires publiques, jusques à la delivrance de Montpellier. Il en reçut en particulier une de Payan, député en cette assemblée, qui le remercioit des bons offices qu'il avoit receuës de luy en diverses occasions, & luy donnoit advis que le Marechal d'Anville n'avoit point encore fait publier la Paix en son gouvernement. Gremian, autre député, luy manda aussy qu'outre que la paix n'avoit point encore esté publiée, leurs ennemis avoient commis diverses hostilitéz contr'eux depuis le traité; ce qui menaçoit de quelque nouveau desordre. Mais enfin, par ses soins envers le Roy de Navarre & le Duc d'Anville, tout cela s'accommoda, & luy partant de Guienne, avec le congé du Roy de Navarre, vint passer à la Rochelle, où il vid le Prince de Condé, & se rendit en sa maison de Montreuil-Bonin, pour y voir sa famille, & y goûter quelque repos. Il n'y fût pas plûtoist arrivé, qu'on luy apporta une lettre du Prince d'Orange, & une de la Princesse sa femme, qu'ils luy avoient adressées à la Cour du Roy de Navarre, pensant qu'il y fust encore, lesquelles je veux mettre icy, pour faire voir le soin que la Nouë avoit des affaires du Pays bas, à l'heure qu'il sembloit le plus empesché en celles des Eglises de France, & quel estoit le ressentiment

17. ment que tout ce pays là en avoit. Monsieur de la Nouë, di-
 octo- soit le Prince, ce que depuis si long intervalle de temps je ne vous
 bre ay rendu nulle réponce sur vos lettres, n'a pas esté par faute de
 1577 bonne volonté, & moins encore par faute de ce que vos dites let-
 tres ne me soient esté tres - agreables, mais pour ce qu'à mon
 grand regret, je n'ay pas eü ce bonheur de vous pouvoir rendre
 témoignages combien je m'en sentoie vôtre obligé, pour n'avoir eü
 messenger ny porteur propre, mesme en ce temps present auquel
 toutes choses sont douteuses & incertaines. Maintenant ayant
 rencontré cette occasion, ie vous veux bien assurer que vos
 dites lettres, & le bon office d'amitié qu'il vous a plu me faire en
 cét endroit, me sont venus si merueilleusement bien à propos, que
 j'estime que le salut & conservation de ce pays en depend d'une
 bonne partie. Car en verité par icelles nous avons découvert les
 desseins de celuy qui sous ombre d'une douceur & clemence con-
 tresfaite, machinoit nôtre totale ruïne, & a esté mis en évidence à
 tous, ce que mes advis & advertances n'avoient aucunement pü
 leur imprimer ny incorporer: de façon que nous vous demeurons
 tous obligez & moy en particulier, de telle sorte, que vous pour-
 rés dores-en-avant faire estat de ma personne, & de tout ce qui
 est en ma puissance, comme de ce sur quoy vous pouvés commander,
 & de celuy qui a jamais vous sera amy tres-affectionné, & esti-
 mera vos vertus comme elles meritent. Je ne vous escriray rien
 de l'estat de nos affaires, lesquelles sont autant panchantes à la
 guerre, comme il semble que les vôtres de par de là soient enclines
 à la paix, à cause que ie m'en rapporteray à la suffisance du Sieur de
 Luart, porteur de ceste, lequel en est imbu & vous en pourra in-
 former. Celle de la Princesse, Charlotte de Bourbon, fille
 du Duc de Montpensier, de datte postérieure de quelques
 jours, fort bien escrite & fort bien orthographiée de sa
 main, estoit telle. Monsieur, l'assurance que j'ay de vostre bon-
 ne affection en mon endroit, ne permet que cette occasion se perde
 sans vous faire sçavoir de nos nouvelles. par le Sieur de Luart pre-
 sent

sent porteur lequel vous pouvant dire ce qui se passe par deça, je n'estendray point la presente en ce sujet, mais bien pour vous prier bien affectionnément nous continuer vôtre bonne volonté, en tout ce qu'aurez moyen de faire pour nous: spécialement pour nous conserver aux bonnes graces du Roy de Navarre, & qu'il soit assuré que ne souhaittons rien tant que luy faire quelque bon service. Dequoy Monsieur le Prince d'Orange & moy desirons sur tout qu'il soit bien assuré par vous qui y pouvez tout, & que nous avez par cy devant en tant de sortes obligez que ce ne sera qu'une perpetuelle suite de bons offices qui nous rendra de tant plus vos redevables. Ce que Monsieur le Prince ne se peut tenir d'avancer & ramentevoir toutes & quantesfois qu'il parle de vous, attendant que l'occasion d'y satisfaire survienne, ores qu'il soit hors d'esperance de se pouvoir des-obliger en cét endroit. Cette saison vous apprestant matiere d'augmenter vos bons offices, à cause des troubles survenus au pays, & la prise des armes, qui desire estre justifiée par tout le monde, vous envoyant à cette fin ce qui en a esté publié. Vous priant tres-affectueusement vouloir toujours embrasser les affaires de ce pays pour qui avez ja tant fait, & selon les occurrences qui se peuvent presenter, ou autre que ce present porteur vous pourra dire, nous y montrer les effets de vostre bonne volonté, comme pouvez attendre assurément de nostre part ceux de l'obligation où nous tenez de long-temps, si pour vous ou autre des vostres, se peut faire par deça, Sur quoy je feray fin pour me recommander bien humblement à vos bonnes graces, & de Madame de la Nouë, priant Dieu, &c. On luy en apporta diverses autres du Prince de Condé, la plus part escrites de sa main, pour luy demander ses bons advis en toutes choses, & je n'en mettray qu'une courte icy, seulement pour faire voir la façon & le stile dont il escrivoit. Monsieur de la Nouë, l'Isle s'en retournant à la Cour pour mes affaires, je luy ay commandé de passer par vostre maison afin de vous faire entendre l'occasion de son voyage, & prendre vostre conseil & advis

Gg

sur

sur tout ce que vous verrez necessaire, tant pour les affaires generales que pour les miennes particulieres : Vous priant bien fort de m'en vouloir souvent departir, estant resolu de les croire & observer autant qu'homme du monde. Et pour recompense vous pourrés faire estat d'avoir obligé un Prince autant à vostre devotion qu'autre personne du monde, esperant avec l'occasion vous en faire preuve, & d'aussy bon cœur que je prie Dieu vous donner, Monsieur de la Nouë, tresheureuse & longue vie. De la Rochelle ce 27. jour de Novembre 1577. Vostre plus fidelle & obligé amy à jamais, Henry de Bourbon. Et de tant de lettres de ce Prince à la Nouë, qu'il luy escrivit en ce temps là, & qu'il luy avoit escrites long-temps auparavant, il n'y en avoit aucune, où ce mot d'*obligé amy*, ne fust en la souscription, pour marque du ressentiment des services qu'il luy avoit rendus. Dans une autre qu'il luy escrivit quelque temps après, il y avoit ces termes. *J'ay receu avec grand plaisir & contentement les bons & sages advis que me donnés par vos lettres, selon lesquels je me conformeray le mieux qu'il me sera possible, & recevray toujours ce qui me viendra de vôtre part comme de mon propre pere : vous priant me continuer l'amitié que me portez, & vous assurer que me trouverez correspondant en pareille affection & bonne volonté en vostre endroit, qui le vous feray paroistre par bons effects aux occasions qui s'en presenteront.* Mais ce ne seroit jamais fait qui voudroit rapporter tout ce qu'il y a eü de tel dans les lettres de ce Prince. Retournons aux affaires & publiques & particulieres. On se plaignoit en divers endroits de l'inexécution de l'Edict, & des contraventions qu'on y faisoit. Le Roy de Navarre estoit offencé de la continuation des deportemens de ceux de Bourdeaux tant envers luy qu'envers ceux de la Religion. Le Prince de Condé avoit fort suspecte la garnison qui estoit à Broüage, & qui de fait donnoit à luy & aux Rochelois divers sujets de mécontentement. Ce qui tenoit ceux de la religion en cervelle,

le, & le Prince de Condé en escrivoit souvent à la Nouë, pour le tenir adverti de ce qui se passoit, & pour le prier d'avoir l'œil aux affaires, afin qu'ils ne se trouvassent pas surpris. Car les reformés estoient alors merueilleusement défiants, & ceux qui ont cognoissance de l'histoire sçavent quelles occasions on leur en avoit données. D'autre costé l'on donnoit au Roy des advis que ceux de la Religion, le Prince de Condé particulièrement, & la Noblesses des environs, faisoient des assemblées clandestines; ce qui remplissoit son esprit d'inquiétudes & de soupçons. Alors il aimoit la paix, pour ne voir pas la puissance des armes entre les mains de ceux dont il craignoit les entreprises, & parce que d'ailleurs la guerre l'eust distrait des plaisirs dans lesquels il se plongoit. Il faisoit donc d'un costé tout ce qu'il pouvoit pour faire croire à ceux de la Religion qu'il desiroit sur toutes choses que son Edict fust entretenu, par l'execution réelle de ce qu'il leur avoit promis, & de l'autre il taschoit de contenter les Catholiques zelés, en leur faisant voir que ce qu'il en faisoit, c'estoit en quelque façon à regret, apportant beaucoup de severité à interpreter son Edict contre ceux de la religion, si les termes ne leur en estoient expressement favorables. Il employoit Paul de Foix, Villeroy, Artus de Cossé-Brissac, & autres personnes de qualité, en qui la Nouë pouvoit avoir quelque confiance, pour l'assurer par leurs lettres de ses fortes inclinations à la paix, & pour le prier, & en leur nom & au sien, de donner ces memes impressions à tous ceux de la religion, parmy lesquels il sçavoit bien qu'il avoit une creance toute entiere. Mais il luy escrivoit luy mesme pour luy témoigner, qu'il n'avoit pas agreable que ceux de la Religion de Châteaudun fissent leur exercice en sa maison de la Roche comme il le leur avoit permis, parce, disoit le Roy, que vous n'y faites pas vôtre demeure ordinaire, comme il est porté par mon Edict. La

Nouë avoit à repondre à tout cela. Au Roy & escrivoit qu'il supplioit sa Majesté d'interpreter son Edict plus favorablement, & que cette rigueur n'estoit pas de saison pour calmer les esprits, mandant au reste à ceux de Châteaudun qu'ils poursuivissent au Conseil la main levée des defences qui leur avoient esté faites par le juge de Blois, & leur promettant qu'ils'y employeroit pour eux de toute sa puissance. A Paul de Foix & aux autres il temoignoit qu'il estoit bien persuadé de la bonne volonté du Roy, tant pour son particulier, dequoy ils luy avoient donné toutes sortes d'assurances, que pour ce qui regardoit le general de ceux de la Religion en la manutention de l'Edict; & en les priant de contribuer de leur part à la conservation de la paix, il promettoit de faire de la sienne tous bons offices pour cela envers ceux de la Religion; & il s'aquittoit de cette promesse de bonne foy, nommément envers le Prince de Condé le priant de ne rien precipiter, & neanmoins luy conseillant de se tenir sur ses gardes. Ainsi se passa l'année 1577. Celle de 1578 commença par un rengregement de plaintes. A Bourdeaux on continuoit à faire des Lignes contre le Roy de Navarre, & contre ceux de la religion. La garnison de Brouïage faisoit toujours quelque niche au Prince, & quelque affront aux Rochelois. Ruffec fit une menée à S. Jean, laquelle fût découverte par le Prince de Condé, qui en escrivit à la Nouë avec beaucoup de ressentiment, & de soupçon que c'estoit une trame ourdie à la Cour, pour luy offer cette ville d'entre les mains, où mesmes pour se saisir de sa personne. Quelques Catholiques ligués firent une entreprise presque toute ouverte sur la ville de Perigeux, qui estoit entre les mains des Reformés. D'autres accidens de cette nature arriverent, qui remplirent ceux de la Religion d'alarmes, & qui menerent beaucoup de bruit à la Cour. La Nouë y escrivit pour faire comprendre la consequence de
toutes

toutes ces choses, & y representa qu'enfin, si on ne donnoit ordre à restablir la paix avec quelque sureté, la confusion seroit si grande qu'il s'en produiroit une anarchie, & un renversement entier de l'Estat. De Foix à cela luy répondit, que le Roy & la Reyne sa Mere jugoient tres-bien que ce qu'il disoit estoit veritable, & que leur intention estoit de bien établir la paix, en faisant exactement garder l'Edict de pacification. Que neanmoins il sçavoit tres-bien combien il est difficile de revenir d'une longue & extreme maladie à une bonne santé, à cause de la debilitation des parties principales, & du reste des mauvaises humeurs. Qu'il sembloit bien que la source du mal en Guyenne procedoit de Bordeaux: Qu'à cette occasion le Roy en avoit appellé l'advocat du Sault, & le Conseillier de l'Ange, qui estoient en chemin pour l'aller trouver. Que l'Amiral avoit promis d'y aller aussy au plütoft, & que le Roy de Navarre en devoit demeurer satisfait, voir mesmes qu'il avoit prés de luy le Marechal de Biron pour faire executer l'Edit. Qu'en outre sa Majesté avoit escrit à tous les Baillifs & Seneschaux de tenir diligemment la main à l'entretenement de l'Edict, & de faire entendre à tous que c'estoit sa volonté, & que toutes liges & associations cessassent. Qu'il avoit aussi appris que la garnison de Brouage avoit esté reduite à 400. hommes, & qu'on avoit cassé beaucoup de gens de pieds. Que le Marechal de Cossé s'en alloit vers le Poitou & vers l'Angoumois, pour faire executer & entretenir l'Edict, & que tout ce qui se faisoit prés du Roy ne tendoit qu'à la paix & au repos. Villeroy confirmoit par ses lettres que sa Maiesté n'avoit point d'autres pensées que le repos de son peuple, & la tranquillité de l'Estat, & conjuroit la Nouë de seconder ce bon dessein par le credit qu'il avoit entre ceux de la Religion. Enfin, le Roy mesme en escrivit en ces termes. *A Monsieur de la Nouë, Gentilhomme ordinaire*

de ma chambre. Monsieur de la Nouë, Vous ayant toujours tenu pour amateur de paix, & tres-affectionné à mon service, j'ay maintenant recours à vous en l'occasion qui se presente, vous priant me faire connoître par effect combien vous desirés faire chose qui me soit agreable, & m'aider à maintenir & conserver la paix entre mes sujets, contre les desseins de ceux qui veulent le contraire. Je vous escriis cecy sur un advis que j'ay receu tout presentement, de quelque entreprise qui a esté faite sur ma ville de Perigeux, pour vous prier de croire, & le faire ainsi entendre à tous mes sujets de la Religion pretenduë reformée, que le tout a esté commencé, conduit & executé, ie ne diray seulement sans mon sceu & consentement, mais contre mon vouloir & intention. Je vous en assure en foy de Prince veritable. Pay bien desiré le faire paroistre manifestement par la punition exemplaire des auteurs de la ditte entreprise. Tant seulement ie desire que l'on m'en donne le loysir, & que l'on ne se precipite à reprendre les armes. Car c'est ce que souhaitent ceux qui ont brassé ladite entreprise, pour remettre mes affaires & mon royaume en plus grand trouble & confusion que jamais, pour servir à leurs passions, & par mesme moyen éviter la peine de leur demerité. Faites moy donques ce service, Monsieur de la Nouë, je vous en prie de toute affection, que d'empescher que rien ne s'altere. Vous m'aués toujours promis & assuré de vouloir reconnoistre les graces particulieres que vous aués receuës de moy, en me faisant quelque notable service. Croyez que vous n'en aués jamais occasion meilleure qu'est celle qui s'offre à present, de laquelle non seulement vous pouvés vous asseurer de recueillir le fruit que l'on doit attendre de la bonne grace de son maistre, mais aussi serés vous cause du salut & repos universel de mes suiets, & de la conseruation de la tranquillité publique de mon Royaume. J'en ay autant escrit à mon frere le Roy de Navarre, & à mes cousins le Prince de Condé & Viconte de Turenne, lesquels je me veux promettre y feront de leur part tout ce qui sera en eux pour mon contentement & empescher que le mal

ne

ne passe plus avant. En quoy je sçay que vostre bonne & sage assistance & intervention servira grandement. Partant je vous prieray pour la troisieme fois de vous y employer à bon esçient, & me mander de vos nouvelles le plustost que vous pourrés. Triant Dieu qu'il vous ait, &c. Ces lettres, escrites de cette teneur à quelques uns des plus puiffans dans le parti de la Religion, arresterent ceux à qui toutes ces algarades pouvoient avoir donné l'envie de remuer les mains, & la Nouë y contribuoit tout ce qu'il pouvoit, & il pouvoit presque tout alors par ses conseils sur le Prince de Condé & sur le Roy de Navarre. Mais pour arrester les effects, & mesme tenir les conscils en quelque suspens, il n'ostoit pas pour cela des esprits les soupçons & les deffiances. Pendant cette espece de bonace, il fit un voyage en Beaussé, pour aller voir ses amis & ses maisons; mais il n'y fit pas long seiour, & retourna incontinent à Montreuil-Bonnin. Aussi tost qu'il y fût arrivé il y reçeut coup sur coup deux lettres du Prince de Condé, par lesquelles il le prioit instamment de l'aller trouver à S. Jean d'Angeli, pour luy communiquer quantité d'affaires, & particulièrement cette pratique de Ruffec, qui luy tenoit merveilleusement au cœur. Mais avant qu'il eust eû loysir de deliberer là dessus, il en reçeut une autre du Roy de Navarre, que je mettray icy, quoy qu'elle soit longue, par ce qu'elle est belle, & comme elle est escrite, elle seroit encore plus belle, si elle estoit encore plus longue. *Monsieur de la Nouë, Vous m'avez fait fort grand plaisir de m'avoir particulièrement discouru par la lettre que vous m'avez escrite par ce porteur, de ce qui touche tant le general, que mon particulier. Et parce que ce qui appartient au public doit toujours preceder, je commenceray par là à vous dire que j'ay chargé expressément par deux depeschez la Roque, que je tiens à la Cour, de faire instance & vive poursuite de l'establissement tant des lieux accordés par chacun bailliage pour l'exercice de la Religion, que des chambres pour la justice, &*
assister

*assister ceux des Eglises qui s'adresseront à luy, & en nostre nom
 prendre leur fait en main & à cœur. Et encore à present je luy
 fais une recharge, par le sieur de Pujols que je depeſche à la Cour,
 avec amples instructions qu'il a charge de Vous communiquer, s'il
 vous trouve. Par lesquelles je parle du fait de Perigueux, de la
 rupture des ligueſ, du peu d'exécution, ou plutôt de nulle execution
 de l'Edict, ainſi que vous pouvés voir. Et par meſme moyen je
 tiens ſa Majeſté informée de ce qui s'eſt paſſé aux Colloques pre-
 cedens, & au ſynode dernier de ſainte-Foy, dont on a eſté mal édifi-
 fié à la Cour à cauſe de quelques eſcrits & reſolutions falſifiées
 qu'on y a envoyées de deçà. Surquoy & ſur tous les points que vous
 jugerez qui meriteront que le-dit S. de Pujols parle de ma part à
 ſa Majeſté, je vous prie luy dire voſtre advis, & l'inſtruire plus
 amplement, & par tout luy departir de voſtre bon & ſage conſeil,
 lequel je luy ay donné charge de recevoir & ſuivre. Et encore que
 je ne doute point que vous ne veilliés pour le Public par tout où
 vous eſtes, & que voſtre preſence n'y ſerve grandement, ſi eſt-ce
 que vous pouvés bien conſiderer qu'elle eſt tres-neceſſaire icy, d'où
 depend la conduite & direction des plus grandes & importantes
 affaires. Ce qui me fait vous prier, Monsieur de la Nouë, mais
 c'eſt autant affectueuſement que je puis, de vous deſlier pieds &
 mains le plutôt que faire ſe pourra, de cette eſpece de gens que
 vous appellés creanciers & uſuriers, qui me ſerrent encore de plus
 près que vous; dont je n'ay pas opinion d'eſtre delivré dedans 3.
 mois, comme de voſtre part vous eſperez. Mais cela ne m'em-
 peſchera d'employer le reſte des moyens que Dieu m'a mis en main
 pour ſon ſervice, & pour la deffence de ſon Eglise; enſemble de
 m'oppoſer aux ennemis du repos d'icelle. Je ne doute point qu'il
 n'y ait pluſieurs pratiques, tant auprès du Roy Monſeigneur, & en
 autres endroits de ce royaume, qu'aussi aux autres pays eſtranges,
 pour ne nous laiſſer en paix. Parce que ceux qui en ſont auteurs,
 connoiſſent bien qu'il n'y a rien ſi à propos pour eux que le trouble,
 ny ſi dommageable que la paix, laquelle arreſte & rompt le cours de
 tous*

tous leurs desseins. Mais aussi suis-je assuré qu'ils se prennent à Dieu qui les dissipera & brisera à la fin. Au reste Monsieur de la Nouë, je ne scaurois assez vous remercier des bons & saints advertissemens que me donnés, que j'ay eus tres-agreables, & reçoÿ autant bien de vous que d'autre quelconque: ayant bon desir qu'avec les ans on voye aussi quelque accroissement de jugement, reglement & conduite en moy, en l'Estat des affaires tant publicques que particulieres que j'auray en main. Il est vray que tout ainsi que les Grands sont plus en la veüe des hommes, aussi sont ils plus exposés à leurs calomnies & detractions. Mais j'espere avec l'ayde de Dieu qu'il n'y aura ny plaisir ny autre chose quelconque qui ait puissance sur moy de me d'etourner de la voye que j'ay prise, & de l'affection que j'ay à ce qui touche son service & la protection de ses Eglises, ausquelles j'ay escrit. J'ay envoyé aux Colloques, depesché en Languedoc par plusieurs fois; ayant esté bien ayse d'avoir effectué le conseil que me donnés auparavant que de l'avoir reçu, dont je recognois la volonté accroistre en moy tous les jours, & la connoissance des moyens par lesquels il faut servir à l'Eglise de Dieu, ensemble conserver sa reputation parmy les gens de bien, & en jetter quelques meilleurs & plus seurs fondemens que l'âge ne m'a pû permettre jusques icy, pour y bâtir quelque bon édifice à l'advenir. Aquoy si vous ne me voulés ayder & assister, suivant la priere que je vous en fais cōtinuellement, s'il en advient faute je n'auray point defailly à moy mesme, ains je le remettray sur vous, qui n'y aurés voulu apporter ce que Dieu a mis en vous, & que ie desire, attens, & requiers de vous. Quant à la volonté du Roy, j'ay pareils advis que les vôtres, causés sur sa façon de viure, & fondés sur le plaisir & la tranquillité. Mais les menées de ceux qui s'aggrandissent ou se maintiennent par les troubles, sont d'autre costé grandes, & qui tendent à nous faire faire quelque chose mal à propos. Les partialités de la Cour ne nous nuisent pas, & ce seroit un grand coup si le desordre, la division & confusion nous laissent pour se loger là. La guerre de Flandres nous

Hh

pro-

profiteroit, pourveu que l'avantage tournast du costé que nous desirons. Quant à la venue de ma femme, qui seroit un lien pour estraindre la paix plus estroitement, on m'assure qu'elle se prepare pour me venir trouver, & qu'elle partira bientôt; de quoy j'attends les effects. J'ay esté bien aysé que vous vous soyez informé de l'estat de mes affaires de Vandois, qui ne se portent mieux aux autres endroits où je suis assés mal servi, & desirerois que vous y eussiez donné quelque bon ordre & reglement. Car vous scauez que de ma part je vous ay donné toute puissance. Que si vous n'avez, moyen nyle loysir d'y regarder, pour le moins je vous prie m'advertir de ce que vous y connoîtrez: car il sera bien reçu de moy. Il ne faut point vous discourir de ce qui se doit faire; vous voyés la disposition du temps, l'humeur de ceux à qui nous avons affaire, la volonté des nostres, & ne doute point que par la consideration du passé & du present, vous ne jugiés bien de l'advenir, & le prevoyés par vôtre prudence & experience. Sur toutes choses je vous prie derechef, aussitost que vous aurez donné ordre à vos affaires, me venir trouver, pour servir à l'Eglise de Dieu & au public. L'assurance que j'ay de vôtre affection & bonne volonté en cela, & en outre en mon particulier, me gardera de m'etendre d'avantage en ce propos; Mais bien prieray-je Dieu vous tenir, Monsieur de la Nouë, en sa sainte protection. De Lectoure ce 15. Fevrier 1578. Tout cela estoit escrit de la main d'un Secrétaire. Cecy estoit de la propre main de ce Prince. Monsieur de la Nouë, si on est parti de la Cour, on ne faudra de me faire tenir langages d'une part & d'autre, & pourroit estre que les evenemens requereroient que je fusse bien tost pourveu de bon & sage conseil & advis, soit pour me conduire de façon que je puisse estre spectateur seulement pour un temps, soit que je doive faire davantage. Resolués donc je vous prie & vous hastez de venir trouver, vôtre plus affectionné & par fait amy à jamais, Henry. L'on peut juger par cette réponce qu'elle avoit esté la lettre de la Nouë. Ce seroit un grand bonheur s'il y avoit de tels conseillers

seillers auprès des Princes ; & encore plus grand s'ils les croyoient, & si les ayant creus une fois, ils persévéroient en ces belles résolutions. Les affaires de la Nouë ne luy permirent pas de partir si tost. Cependant, Monsieur, à qui la Cour deplaisoit pour les mécontentemens qu'il y recevoit, en sortit sans dire à Dieu, & se sauvant comme feroit un prisonnier, aussi n'estoit-il gueres mieux, il s'en vint en Anjou. Plusieurs creurent que son intention estoit de broüiller, & le Roy s'en alarma ; de sorte qu'il en escrivit incontinent au Prince de Condé, qui envoya la copie de sa lettre à la Nouë, avec ce mot de sa main. *Monsieur de la Nouë ayant reçu lettres du Roy touchant le partement de Monsieur, i'ay bien voulu aussi tost vous en envoyer la copie, afin que vous connoissiez ce qui en est, & me mandiez ce qu'il vous en semble. Je croy que le Roy de Navarre en aura autant reçu. Je suiuray cependant l'avis que m'avez donné en cet endroit, &c.* Mais Monsieur leva luy-mesme des esprits les soupçons qu'on en pouvoit avoir, car il escrivit d'Angers cette lettre à la Nouë. *Monsieur de la Nouë, encore que je ne face aucun doute que la commune renommée ne vous face incontinent certain de ma retraite d'auprès du Roy, Monseigneur & frere, & de mon arrivée en ce lieu, qui fut hier seulement, si vous en ay-je bien voulu donner avis par la presente, & vous prier en tant que vous m'aimés le faire entendre à tous vos amis, à ce qu'aucun n'en puisse prendre alarme: d'autant que je scay que les malins esprits, qui ne desirent que le regne de trouble & division ne faudront suivant leurs humeurs & fantaisies, de faire diverses interpretations sur mon dit partement, pour imprimer és cœurs de leurs semblables quelques sinistres opinions, pour les inciter à remuer ménage, dont je serois infiniment marry qu'à mon occasion, & sous tel pretexte, il arrivast aucun inconvenient. Je scay que vous aymés & desirés le bien & repos de ce royaume; mais croyés, je vous prie, que c'est la chose de ce monde que je desire autant, ainsi que l'effect vous ren-*

dra plus ample témoignage. Qui me gardera vous en faire autre persuasion, priant Dieu, Monsieur de la Nouë, vous avoir en sa sainte & tres digne garde. Escrit à Angers, ce 21 de Feurier 1578. Puis y avoit escrit de sa main: Monsieur de la Nouë, le vous veux bien témoigner de ma main, & hors la Cour, que ie suis fort vòtre amy. Vostre bien bon amy, François. Je depefcha encore depuis Montagnac vers le Prince de Condé avec lettres & instructions sur les causes de sa retraite, que le Prince envoya encore à la Nouë, en luy écrivant qu'il le prioit de luy en envoyer son advis, afin qu'il se conduisist en affaire de telle importance par son conseil: & que ledit Montagnac estoit passé vers le Roy de Navarre, qui trouvera, dit-il, à mon opinion aussi peu degoust à ladite instruction que i'ay fait. Il me semble qu'elle devoit estre autrement conçeuë. Mais cequi deliura tout à fait le Roy & la Cour de l'inquietude que cette équipée leur avoit donnée, c'est que la Reyne mere ayant couru après Monsieur, elle escrivit à sa Majesté qu'elle trouvoit en luy toute bonne intention d'entretenir la paix & le repos. Et luy mesme en fit declaration par hommes qu'il envoya & par lettres. Car c'est ainsi que Paul de Foix en escrivit à la Nouë du 6. Mars, adioûtant: *Ladite dame Reyne sera de retour icy dans peu de jours, & fait son conte d'en partir incontinent après Pasques, pour aller conduire en Gascongne la Reyne de Navarre, vers le Roy son mary: & croy qu'elle la menera jusques à Xaintes & Cognac: & dit-on que le Roy aussi s'acheminera en mesme temps vers Blois.* Ainsi les affaires de ceux de la Religion, jusques là, demeurèrent calmes fors que l'execution de l'Edict ne s'avançoit pas beaucoup, dequoy de Foix leur donnoit en partie le blâme, parce qu'ils n'avoient personne en Cour pour solliciter, excepté la Roque, qui y estoit particulièrement pour les affaires du Roy de Navarre. Quelques prieres que ce Prince, & celuy de Condé, fissent à la Nouë, pour les aller trouver, il ne se peut debarasser de ses affai-

affaires jusques au mois d'Auril, qu'il partit pour aller en Guienne, escriuant au Prince de Condé qu'il le verroit au retour: & quand il fut arrivé près du Roy de Navarre, il modera par ses conseils les ressentimens qu'il avoit des traitemens que luy faisoient les Catholiques liguez, & de la longueur que la Cour apportoit à luy donner le contentement qu'il desiroit, tellement que quand la Reyne mere s'achemina vers luy, ce qu'elle fit quelques mois après, elle le trouva en paix. Retournant delà, il passa à la Rochelle où estoit le Prince de Condé, lequel il rendit capable de mesmes conseils, luy donnant sur toutes les occurences alors presentes, les advis qu'il luy avoit si souvent & si instamment demandés: puis il s'en vint trouver Monsieur qui estoit encore à Angers, & communiqua avec luy des affaires de Flandres. Le sujet en est conneu par l'histoire. L'Amiral de Coligny, lassé des guerres civiles, & croyant que la paix ne se pouvoit pas maintenir en France, si l'on ne donnoit de l'employ à tant de gens nourris dans les armes, & incapables de repos, avoit eü dessein de les occuper en une guerre estrangere, & creu qu'il la falloit faire contre l'Espagnol aux Pays-bas. Pour engager le Roy Charles IX. en cette entreprise, dont il luy fit expliquer les raisons par le Plessis-Mornai dans cette belle Remonstrance qui se trouve au front du premier volume de ses Memoires, il avoit fait entamer l'affaire par la Nouë, quand il se faisoit de Valenciennes, & par Genlis, qui y mena des troupes pour le secours de Mons, dont le Conte Ludouic s'estoit emparé à l'ayde des François, & que le Duc d'Albe tenoit assiegé. La S. Barthelemy estant survenuë, il sembloit que ce dessein fust absolument rompu; & neanmoins il est certain que la Nouë & quelques autres l'avoient toujours dans la fantaisie, & qu'ils n'attendoient que les occasions de le pouvoir renouër. Mondoucet, Agent de France vers les Provinces unies, avoit la chose fort à cœur, & fai-

foit tout ce qu'il pouvoit pour induire Henry III. quand il fût venu à la Couronne, à deriver sur ces pays là l'humeur guerriere de ses sujets & luy en avoit fait offrir la Seigneurie avec des conditions honorables. Mais le Roy aimoit les delices; & le Conseil, qui estoit un peu espagnolisé en ce temps là, l'en detourna toûjours par la peur qu'on luy faisoit d'un si puissant ennemy qu'on luy representoit la maison d'Autriche. C'est pourquoy Mondoucet, rebuté de ce costé là, avoit mis le nom de Monsieur en avant; & la Nouë, qui avoit de l'affection pour luy, & qui en cela suivoit encore la piste de l'Amiral, entretenoit à cet effect correspondance avec Mondoucet, & avec les connoissances qu'il avoit faites en ces quartiers là. La chose en estoit venuë si avant que Monsieur avoit esté conseillé d'y enuoyer premierement la Fougere, pour offrir sa personne & ses moyens aux Estats: & puis quand cela eut succédé, il y envoya Antoine de Silly Rochepot, & Roch de Sorbiers dit les Pruneaux, pour traiter avec les Seigneurs du pays, des conditions de leur alliance. La Nouë donques, la retraitte de Monsieur à Angers luy en fournissant l'occasion, l'alla voir pour luy donner les conseils qu'il jugeoit estre necessaires. Mezeray dit que trois fortes de personnes le portoient à ce dessein. Que ses vrayes amis le luy conseilloient pour luy aquerir du credit & de l'honneur, en luy mettant les armes & la force à la main. Que ses domestiques y regardoient à leur interest particulier, esperans trouver de l'employ & de l'avantage dans l'accroissement de sa grandeur. Que quelques bons François n'y avoient point *d'autre motif que l'amour de leur patrie, dont ils vouloient procurer le repos par la separation des deux freres, qui ne se pouvoient supporter, & par l'éloignement de ces gens de fer dont nous avons des-ja parlé, qui ne se pouvoient passer de guerres civiles, si on ne leur en fournissoit d'étrangères. Et que quant à la Nouë, il y travailloit avec de si pures intentions, que*

Mon-

Monsieur avoit accoutumé de dire qu'il ne cognoissoit que luy d'homme de bien parmy les Huguenots. Si Monsieur eust esté un estimateur infaillible de la vertu, ce témoignage auroit esté aussi flétrissant pour tout le reste de ceux de la Religion, qu'il estoit honorable pour la Nouë. Mais pour en prononcer de la façon, il falloit avoir une tres-exacte connoissance des personnes, & posséder la vertu en un souverain degré. Quoy qu'il en soit, il est certain, qu'en cela, comme en toutes autres choses, la Nouë estoit absolument des-interessé, & ne regardoit qu'à l'utilité du Public, & à l'avancement de ce Prince. Il se trouva au reste beaucoup de difficultés en cette negatiation, & les Pruneaux en escrivoit de Mons à la Nouë, une lettre qui peut servir à l'éclaircissement de l'histoire.

Monsieur, Je n'ay point voulu faillir de vous escrire ayant sçeu 21. que vous estiez près de Monsieigneur, pour vous faire entendre Juin partie de l'estat de nos affaires en ce pays. Nous sommes encore 1578 sur attendre une entiere resolution des Estats generaux, & neanmoins sommes aux termes que vous entendrez amplement par le Sieur de la Fougere. De ce que j'en ay pû apprendre, il semble que les grands d'icy ne desirent d'y en avoir qui soient plus qu'eux, & à mon advis voudroient tendre à leur profit particulier; Ce que je voyeur estre impossible, à cause de leur grande legereté, & division entr'eux, tant entre les grands de la Noblesse, que le peuple; & de grands soupçons les uns contre les autres, & mesmes pour le fait de la Religion. Car aucunes villes ont déclaré contre le traité fait à Gand, vouloir l'exercice de la Religion reformée, & de fait font prescher publicquement, resolu de n'en passer point à moins. Si la resolution de Monsieigneur est de venir en ces quartiers, je vous supplie autant que ie puis, Monsieur, l'accompagner, pour vous dire qu'estes autant désiré de tous, je dis de chacune des religions, qu'homme qui y puisse venir, ayans tous une tres-grande confiance en vostre vertu. Aussi que je sçay que la creance que prendra en vous Monsieur le Prince d'Orange, servira de beaucoup à l'avan-

L'avancement de ces affaires; m'assurant d'ailleurs que Monseigneur voudra maintenir l'une & l'autre religion, La diligence en la depeſche dudit Sieur de la Fougere, m'empeschera de vous faire celle cy plus longue, suppliant Dieu &c. Il se presentoit encore d'autres obstacles à ce dessein. Il estoit suspect à la Reyne d'Angleterre, qui croyant qu'il y eust bonne intelligence entre les deux freres, ne pouvoit supporter en son voisinage un si grand accroissement de la puissance des François. Casimir, qui estoit alors en ce pays là, estoit en quelque façon son concurrent, & ne desespéroit pas de pouvoir estre choisy pour le Prince de ces Provinces. Le Roy sous main, faisoit toutes choses possibles pour traverser le dessein de son frere, soit simplement à cause qu'il le haïst, où qu'il craignist d'irriter la maison d'Autriche, ou enfin qu'il eust quelque jalousie que Monsieur parvinst à une telle grandeur. Enfin pourtant les intrigues de Mondoucet, & des autres qui le servoient là, les bons offices de la Nouë, qui en escrivoit sans cesse au Prince d'Orange, & à ses autres amis, & le bonheur de Monsieur, s'il eust sçeu s'y maintenir, surmonterent ces empeschemens, & firent qu'on en vint à la conclusion de cette alliance. Les articles en furent arrestez avec luy, qui s'estoit avancé jusques à Mons en Hainaut, & signés le 10. d'Aoust, & ils se peuvent voir dans l'histoire. En mesme temps doncques Monsieur fit voyage aux Paysbas, avec d'assez belles troupes, qu'il avoit levées en France à l'ayde de ses amis, & de la Nouë entre les autres, qui l'y servit de son credit: & la Reyne mere, comme elle se l'estoit proposé, s'en alla en Guienne, pour mener Marguerite de France-de-Valois au Roy de Navarre son mary. Quand à la Nouë, ce fut aussy en cette saison qu'il s'en alla au Paysbas, appellé par les Estats avec des conditions honorables, pour les servir de sa personne & de sa conduite contre leurs ennemis. Il voyoit la paix faite en France, & bien qu'il
s'y

s'y fist diverses infractions, il esperoit pourtant que tout s'accommoderoit, veu l'inclination que le Roy témoignoit y avoir, & que le voyage de la Reyne mere en Guienne, en feroit en quelque sorte le ciment. En effect elle avoit charge du Roy son fils d'entrer en conference avec celuy de Navarre, & de contribuer ce qu'elle pourroit pour trouver avec luy quelque bon accommodement. Et le Roy de Navarre luy escrivant qu'il enuoyoit en Cour pour arrester le temps du partement de sa femme, luy mandoit qu'il esperoit que ce seroit le lien & l'affermissement de la Paix. La Nouë avoit presque autant d'affection pour les affaires des Pays-bas que pour celles de la France, & depuis qu'il avoit commencé à se degoûter extraordinairement des guerres civiles de cét Estat, n'estant pas homme à demeurer inutile en sa maison, il n'y avoit point de guerre étrangere, en laquelle il servist si volontairement au Public, qu'en celle des Estats contre l'Espagnol. Quand donc ils l'appellerent honorablement, pour estre leur grand Marechal de Camp, il s'y en alla de bon cœur, & s'y rendit à peu près au mesme temps que Monsieur parut avec une armée sur leur frontiere. Arriué qu'il y fût, il se presenta aux Estats, au Prince d'Orange, au Conte de Bossu, au Burgrave de Gand, qui l'avoient appellé *comme le premier capitaine de son temps*, dit Meteren, & *le plus experimenté au fait de la guerre*, & fût installé en sa charge avec toute sorte d'honneur. La premiere occasion où il se trouva fût le combat où la garnison de Louvain fût défaite. l'Archiduc Matthias, Gouverneur des Provinces unies, estant attaché au siege de Nivelles, le Conte de Bossu, la Nouë, & le Viconte de Gand, menerent l'armée qu'ils commandoient du costé de Louvain. La garnison, qui estoit forte, ne pouvant pas endurer que ces troupes vinsent faire des courses jusques sur sa contréscarpe, sortit en bon ordre, & leur liura le combat. Il fût aspre

& opiniastré, mais enfin la garnison fût contrainte de ployer, & grand nombre de soldats estans demeurez morts sur le champ, elle se retira le mieux qu'elle pût avec beaucoup de desordre. Le Conte de Bossu animé de ce succès, & croyant qu'il y avoit lieu de se prevaloir de la consternation des habitans, fût en volonté d'assieger la ville: Mais la Nouë luy ayant representé qu'ils n'avoient ny pionniers pour faire des tranchées, ny assés d'Artillerie pour les baïteries, il abandonna ce dessein. Peu de temps après ayant remis leur armée en campagne, au mesme temps que le Duc d'Anjou tenoit assiegé le Château de Biins, maison de plaisance bâtie par Marie Reyne de Hongrie, & sœur de l'Empereur Charles-Quint, ils tournerent vers ces quartiers là, comme s'ils eussent voulu joindre leurs forces avec celles du Duc. Il y avoit dans ce Château 5. compagnies d'infanterie, que Don Diego de Gaone commandoit, qui importunoient fort l'assiegeant, & luy donnoient beaucoup d'affaires. La Nouë estant venu dans son camp pour luy rendre ses devoirs, changea la disposition du siege, & ayant fait faire une batterie de dix pieces de Canon, & de 10. Couleurines, qui foudroierent le mur, & fait donner un ou deux assauts, que les assiegez soutinrent fort vaillamment, enfin desesperez d'avoir du secours, ils se rendirent à discretion, le 14. jour du siege. Mais par le conseil de la Nouë, la vie fût donnée & aux soldats & aux habitans. En ce temps là nasquit à Gand & en divers autres lieux des Pays bas, la faction qui se nomma les *Malcontens*, qui prirent pour pre-texte de leur soulevement contre les Estats, leur mauvais gouvernement & l'alliance avec les François. Le principal chef de ces seditieux estoit un nommé Imbise, homme ambitieux & audacieux, mais qui ayant rendu de bons services à la ville de Gand, s'y estoit aquis une telle autorité, qu'il regnoit absolument parmy la populace. Il avoit des-

ja

ja soulevé une fois ce peuple contre le Prince d'Orange, sous ombre qu'il souffroit la Messe & les Ecclesiastiques dans Gand; car il faisoit profession d'un grand zele pour la Religion reformée. Et le Prince par sa prudence avoit trouvé moyen de l'appaiser. Mais cet homme inquiet & turbulent, ne se peut tenir aux conditions de Paix qui avoient esté arrestées entre les Reformés & les Catholiques, & le 9. de Mars 1579 il renouvella la sedition plus furieuse qu'auparavant. Il se faisoit des biens des Ecclesiastiques, il abandonna les Eglises, les Monasteres & les abbayes, au pillage des gens de guerre & de ses sectateurs: en un mot il fit un desordre épouvantable & dans & hors la ville de Gand. La Nouë s'y trouva alors, avec quelques autres personnes considerables, qui voulurent se mettre en quelque devoir d'arrester cette fureur. Mais ny le respect de sa vertu, qui estoit en admiration à tout le monde, excepté à ces insolens, ny l'autorité que luy donnoit sa charge de grand Marechal de Camp, ne servirent de rien envers cet homme: tellement que la Nouë fût contraint de se retirer de nuit. Mais ces gens, qui estoient plus forts que luy entre leurs murailles, experimenterent peu de temps après combien il valoit à la guerre. Je laisseray quantité d'exploits faits pour le service des Estats: comme quand estant allé par leur ordre avec 600 chevaux & 2000 hommes de pied aux environs de Gravelines, pour se faire sentir à la Mothe, gouverneur du lieu, qui les incommodoit, il fit le degast dans la West-Flandre, & y prit les Forts de Linken & de Watenen. Je ne diray point comment il entra dans la vallée de Cassel, prit la ville & le château, & fortifiant cette place, mit tout le pays des environs en l'obeissance des Estats. Je me contenteray de rapporter quelques unes de ses plus illustres actions, quand j'auray premierement fait voir au Lecteur la part qu'il prenoit alors aux affaires de la France. Après que la Reyne

mere eut remis sa fille Marguerite entre les mains de son mary, ce qui se fit avec beaucoup de demonstration d'amitié, & de caresses reciproques, il falut parler d'affaires, & voir comment on pourroit les amener à quelque raisonnable accommodement. Le Roy de Navarre avoit les intersts de ceux de la Religion, & les siens à proteger : la Reyne, ceux du Roy & des Catholiques. Et comme en matiere de negociations, c'est ordinairement le plus fin & le plus patient qui en emporte l'honneur, elle croyoit avoir en cela un grand avantage sur ce jeune Prince. Outre son experience, & son esprit profond & dissimulé, elle avoit encore l'eloquence de Pibrac, dont elle pretendoit se servir envers les deputés des Reformés, tant à Montauban, où ils s'assemblerent, qu'à Nerac, où la conference se tenoit. De fait, cet homme estoit en reputation de charmer tous ceux à qui il avoit affaire. Elle avoit mesme auprès d'elle une autre sorte d'orateurs, qui persuadent par les yeux, ayant mené là quelques unes des belles dames de la Cour, pour donner dans la veüe de quelques uns des jeunes Seigneurs qui approchoient du Roy de Navarre. Et cette sorte d'Argument ne luy avoit pas mal réussi en quelques autres occasions. Neanmoins, ces artifices, & l'inclination que ceux de la Religion auoient à soupçonner la sincerité de sa conduite, leur faisoit dire qu'elle n'estoit allée là que pour les tromper, & les austeres d'entr'eux ne s'en tenoient que plus soigneusement sur leurs gardes. D'autre costé Pibrac s'estoit entierement donné à la Reyne de Navarre, & ne faisoit que ce qu'elle vouloit, & elle irritée contre le Roy son frere, par ce qu'il ne l'aimoit pas, détachoit Pibrac de ses intersts, & le tournoit vers ceux du Roy de Navarre. Les Beautés mesmes ne rendoient pas à la Reyne mere le service qu'elle en avoit attendu, & favorisoient sourdement les inclinations de sa fille. De sorte que les choses n'alloient pas
du

du tout comme elle le desiroit, elle trainoit la conference tant qu'elle pouvoit, esperant, ou qu'elle lasseroit les esprits, & les ameneroit enfin à son point, où que le temps luy presenteroit quelque occasion de conclure à son avantage. Enfin pourtant, vers la fin du mois de Feurier, la conference se termina de telle façon, que les deputés des reformez en remporterent quelque contentement dans les Provinces. Car plusieurs articles du dernier Edict y furent interpretés & estendus en leur faveur, & pour seureté de son exécution, & de son entretenement, on leur accorda quelques places. En Guienne on leur donna Bazas, & Figeac, jusques au mois d'Aoust en suivant. En Languedoc ils obtinrent Ravel, Briateste, Alais, S. Agreve, Bais, Bagnols, Lumel, Sommieres, Aiguesmortes, & Gignac, pour jusques au mois d'Octobre. Les conditions en estoient qu'il ny feroit rien innoué contre l'Edict, qu'on ne toucheroit point aux fortifications, & qu'elles seroient gardées par des gouverneurs de la Religion, nommés par le Roy de Navarre, & agréés par la Reyne mere. La Nouë, qui avoit par ses raisons disposé le Roy de Navarre à ne se montrer pas trop difficile en cét adiuftement, loüa Dieu quand il en apprit le succès, qui luy fût incontinent mandé en Flandres. Croyant donc que la paix estoit desormais aucunement assurée, à cause de l'affection que le Roy y témoignoit, & qu'il sçavoit bien que c'estoit delà que dependoit la conservation de l'autorité de sa Majesté, il faisoit estat que de long-temps il n'y auroit de guerre qu'au Pays-bas. Mais la rupture de la paix vint d'où on ne l'attendoit pas. Il y avoit toujours eu beaucoup de mal entendu entre le Roy & sa sœur, la Reyne de Navarre. Car il la croyoit estre la confidente de Monsieur, la depositaire de ses secrets, & en partie la source de ses conseils: ce qui n'estoit pas sans apparence. Il n'avoit pas absolument ignoré comme elle s'estoit gouvernée en la

conference de Nerac, & qu'elle y avoit contrecarré les intrigues de sa mere au prejudice de ses interests. En un mot il la haïssoit, & ce qu'il l'avoit envoyée à son mary, ce n'estoit pas tant afin qu'elle fust avec son mary, que par ce qu'il ne la pouvoit souffrir à la Cour, où il se persuadoit qu'elle faisoit toujourns quelque menée. Pour doncques luy faire dépit, il s'advisa d'une estrange chose. Strossi s'en alloit à la Cour du Roy de Navarre, rechercher la vefue du Conte de Tende, qui estoit là avec son frere, le Viconte de Turenne. En partant le Roy luy donna une lettre de sa part, qu'il luy ordonna de mettre en main propre du Roy de Navarre, à qui elle s'adressoit, & par laquelle il luy donnoit advis de quelques mauvais bruits qui couroient des privautez de sa femme & de ce Viconte. Ce Prince genereux, & qui voyoit bien que cela ne tendoit qu'à le mettre en mauvais ménage avec tous les deux, leur môntra la lettre, & leur temoigna qu'il ne soupçonnoit point leur fidelité : mais ce procedé du Roy les irrita de telle façon, qu'ils n'eurent point de repos qu'ils n'en eussent temoigné leur ressentiment. La Reyne de Navarre principalement, qui avoit le cœur grand, comme Reyne, & vindicatif, comme femme, & à qui cela estoit d'autant plus sensible qu'il venoit d'un frere, qui devoit estre protecteur de son honneur, & de laquelle au reste la reputation n'estoit point si pure, qu'elle ne se peust bien imaginer que plusieurs croiroient cela, encore qu'il ne fust pas, estoit outrée de colere, & ne cherchoit que les moyens de se vanger. Elle souffloit donc continuellement aux oreilles de son mary, que le Roy ne taschoit qu'à le ruyner, & que son salut estoit dans les armes. Elle inspiroit les mesmes sentimens au Viconte de Turenne, & aux autres jeunes Seigneurs qui estoient en cette Cour là. Elle employoit à limitation de sa mere, les jeunes beautés qui estoient alentour d'elle, pour rendre ses inspirations
plus

plus efficaces, meflant les pensées de Mars avec les galanteries de l'amour. Enfin, par toutes fortes d'artifices, elle mit dans leurs esprits une telle disposition à la guerre, qu'il ne leur falloit plus qu'une occasion. Le temps en presentoit assez de plausibles. Le Roy redemandoit ses places, & le Roy de Navarre ne les pouvoit rendre qu'à grand regret. Les Catholiques ligués faisoient toûjours quelque mauvais tour à ceux de la religion pour les irriter, & pour les obliger à se jeter d'eux mesmes dans les combuſtions civiles. Monsieur (de la Cour, où il estoit revenu,) souffloit le feu tant qu'il pouvoit, & incitoit le Roy de Navarre à prendre les armes: soit qu'il le fist simplement de hayne contre son frere, ou par quelque consideration d'interest. La Reyne mere ne faisoit pas semblant de s'en mesler: mais on disoit qu'elle vouloit toûjours estre necessaire, & qu'elle aimoit les broüilleries, pour avoir la gloire de les appaiser. Quand donc on vint à presser la reddition des places, & que les habitans de Figeac, qui estoient presque tous Catholiques, se furent rendus maistres de leur ville en l'absence de la Meauffe leur gouverneur, le feu, qui s'estoit jusques alors tenu couvert, éclatta, & se communiqua en divers lieux avec une rapidité extreme. Neanmoins il s'en falut beaucoup qu'il embrasast uniuersellement tous ceux de la Religion. Dans les Provinces que l'on peut nommer defarmées, personne ne se remua, excepté en Picardie, où le Prince de Condé s'estant saisy de la Fere, plusieurs Gentishommes se declarerent pour luy. En Languedoc, ceux qui composoient la Chambre my-partie, s'opposerent aux desseins de Châtillon, qui avoit pris les armes, & empescherent la pluspart des Eglises & des villes de se declarer. Et ce qui estoit de grande consequence en ces temps là, la Rochelle attendit à prendre party jusques à ce qu'elle eust eû l'avis de la Nouë. On luy escrivit donc aux Pays-bas, & luy representa-t'on l'estat des choses au vray.

vray. Sa réponce fût qu'il ne croyoit pas cette guerre là juste, & qu'il n'estoit pas d'avis que la Rochelle s'y engagest; ce qu'il confirmoit par ces raisons; Que de quelques interests particuliers il ne falloit pas faire une cause generale: Qu'encore que l'Edict ne fust executé ponctuellement en tout, il l'estoit pourtant en la plus grande partie, & que ce qui y manquoit se pourroit obtenir avec le temps, & ne meritoit pas qu'à cette occasion l'on fist la guerre. Que la reddition des places estoit une chose promise par la conference de Nerac, & que partant on n'avoit point de droit de les retenir. Qu'en les retenant on justifieroit les actions de ceux dont on s'estoit si souvent plaint qu'ils ne gardoient point leur parole, & qu'il ny avoit point d'assurance aux traittés que l'on faisoit avec eux: que la crainte que l'on avoit qu'après qu'elles seroient renduës, les Eglises seroient exposées à de nouvelles persecutions, ne suffisoit pas pour rendre legitime un manquement de promesse, & qu'il ne faut point faire d'injustice à l'occasion d'un mal qui n'est point encore arriué: Qu'il falloit prévoir cet inconvenient avant que de donner sa parole, & qu'ayant esté une fois donnée, il la falloit tenir, & remettre les evenemens à la Providence de Dieu: Enfin, que la guerre civile estoit un si grand mal, & qui tiroit après soy de tels inconveniens, qu'il ne s'y falloit porter que quand la cause en estoit absolument juste, & qu'elle ne pouvoit estre telle, si elle n'estoit d'une inevitable necessité. Ces considerations affermirent les Rochelois dans leur repos, & n'ayant pas esté ignoré d'où ce bon avis leur estoit venu, tous les prudens de ce temps là, tant d'une que d'autre religion, parloient avec admiration de la vertu & de la sagesse de la Nouë. En ce mesme temps le Roy d'Espagne voulut mettre en train une étrange pratique dans ce Royaume. Don Jean d'Autriche l'avoit commencée avec Henry de Lorraine, Duc de Guise. Après
la mort

la mort de Don Iouan, les memoires en ayans estés portés en Espagne avecque ses autres papiers, Philippes second en voulut reprendre les erremens, & employa le Duc de Guise pour distribuer ses promesses de tous les costés, selon l'humour & l'inclination de chacun. Aux Catholiques Romains il proposoit la reformation de l'Estat: & le gouvernement du Roy Henri III. en fournissoit la matiere. A ceux de la Religion il promettoit la liberté de leurs exercices, & de leur asseurer leur condition, qui sembloit jusques alors avoir dependu de leurs ennemis. Au Roy de Navarre il faisoit esperer de grands avantages, & luy en avoit fait escrire par Beauvoir la Nocle, gentilhomme de condition & de creance près de luy, & entre ceux de la religion. Et dans la foiblesse en laquelle estoit alors son parti, ce Prince creut qu'il ne falloit pas mépriser une ouverture de telle importance. Car il avoit l'Espagne à dos, & en pouvoit tirer des hommes & de l'argent pour relever ses affaires. Néanmoins il n'y voulut rien conclure sans l'avis de la Nouë & du Plessis Mornay, qui estoient tous deux aux Pays-bas, ce dernier y estant aussi allé, tant pour les affaires du Roy de Navarre, que pour servir à la cause de la religion, en une saison en laquelle il se voyoit peu utile à sa patrie. Leur avis que le Plessis Mornay dressa, fût tel: Que l'amitié des grands Princes ne se doit pas negliger, mais que s'ils vouloient qu'on les creust traiter sincerement, ils se devoient adresser directement aux chefs du parti de ceux de la Religion, & non à des particuliers: Que la cause de ceux de la Religion estoit si bonne d'elle-mesme, qu'il ne la falloit ny joindre ny mesler avec aucune autre: Enfin, que la plus mauvaise paix leur valoit toujourns mieux que la plus avantageuse guerre. Ainsi pour la France, la Nouë conseilloit la Paix: mais quant aux pays-bas il y faisoit la guerre à outrance. A l'emboucheure de la grande eau de l'Escault, qui passe devant Anvers, il y a

K k

un

un village nommé Villebrouck, ou les Allemans, qui estoient au service de l'Espagnol, commençoient à faire un fort qui eust tenu en sujétion la riviere qui va d'Anvers à Brusselles. Pour l'en deliurer, la Nouë, par ordre du Prince d'Orange, s'achemina de ce costé là pour les attaquer. Mais eux en ayans esté advertis, n'attendirent pas sa venuë, & luy abandonnerent le Fort, qu'il mit incontinent en bon estat de deffence à cause de l'importance du lieu. De là il marcha vers Wervicke, où d'Alennes l'un des chefs des mal-contens s'estoit retiré, après avoir manqué une entreprise sur Courtray, & perdu Menin. l'Eglise de Wervick, place defensible, estoit d'un costé de la riviere du Lis, & le Château de l'autre, & entre deux un pont de communication fort commode & fort seur. En châcune de ses deux places il y avoit deux compagnies, bien resolues de se deffendre, & qui se fioient en l'avantage du lieu, & en l'esperance d'un prompt secours. La Nouë donc estant arrivé là le 12. de Novembre au point du jour, fit premierement assieger l'Eglise par ses François, sur qui on tiroit furieusement, tant des ouvertures de l'Eglise, que des fenestres des maisons qui estoient autour. Mais cela n'empescha pas que la Nouë ayant fait presenter l'escalade n'emportast de force la place le mesme jour à 4. heures après midy. Quarante des ennemis y furent tuez en la furie du combat, & 150 faits prisonniers, entre lesquels estoit Carondelet, lieutenant du Conte d'Egmont. Ce que voyant ceux qui estoient dans le Château, ils en furent si estonnez qu'après avoir mis le feu dans la place le mesme jour, ils se retirerent à Comines. De là, pour suivre sa victoire, la Nouë passa les Lis avec 300 cheuaux, & 400 hommes de pied François, & s'achemina vers Hallewin, où les mal-contens avoient des forces, & son intention estoit seulement de voir s'il ne se presenteroit point quelque occasion de les attirer au combat: car il avoit resolu de les charger s'il les trouvoit

voit en campagne. Mais comme il marchoit il rencontra en son chemin deux compagnies de Cavalerie, qui estoient au Duc d'Arscot, & au Conte de Lalain, & deux autres fraichement levées. Les ayant un peu reconneuës il les chargea sans machander, & les poussa avec tant de vigueur & de resolution, qu'il les tourna en fuite, après en avoir estendu une bonne quantité sur la place. La nouvelle de ce combat ayant esté portée à Hallewin, la garnison qui y estoit, mit le feu dans ses logemens, & se retira en diligence, comme firent aussi celles qui estoient à Wastenes, & en divers autres lieux voisins, tant le nom de la Nouë donnoit de terreur aux ennemis, & de courage à ses gens, qui s'estimoient en quelque façon invincibles sous sa conduite. Et icy il ne faut pas oublier une chose que l'histoire a remarquée à leur honneur, & à sa gloire. Comme il estoit en cette expedition, on luy apporta nouvelles que l'argent destiné à leur payement estoit arrivé à Menin. Il les assembla donc pour le leur dire, & leur offrit de les y mener, s'ils desiroient le recevoir: mais ils luy firent la plus belle réponce qu'on puisse ouir de la bouche de gens de guerre. *Monsieur, dirent-ils, ce n'est pas icy le temps de conter de l'argent; mais de combattre, & de faire de belles actions, & dignes de ceux qui ont appris la vertu sous vôtre discipline.* En effect il leur avoit tellement inspiré l'amour du vray honneur par son exemple, & tellement eslevé le courage par ses bons succès, que sans consideration ny de butin ny de paye, & par le seul amour de la vertu militaire, ils se portoient hardimét en toutes sortes de dangers, s'estimans bien heureux d'y estre conduits par un si excellent capitaine: & c'est avec tres bonne raison que ce grand President de Thou, en son incomparable histoire, parle ainsi de luy à cette occasion. *Certainement la France estoit grandement obligée à ce personnage, qui pendant que les autres grands du Royaume, & les autres capitaines de son temps, soit qu'ils fussent cor-*

*rompus par les vices du siecle, ou par ceux de la Cour; diffamoient l'honneur de leur nation, conseruoit & maintenoit seul la gloire du nom François, & en son pays, & parmy les estrangers, par l'innocence de sa vie, par la valeur de sa personne, par l'observation exacte de la discipline militaire, & par la prudence; toutes lesquelles vertus estoient en luy incomparables & sans fard. Quelque temps après les mal-contens surprirent Courtray, mais la Nouë, devenu General des troupes des Estats par la mort du Conte de Bossu, & par l'estime en laquelle estoit sa vertu, en eut bien tost consolation. Il apprit que Philippes, Conte d'Egmont, estoit à Nienoven avec sa femme, & sa belle-mere, & son frere Charles, seigneur de Noyelles, & quelques autres seigneurs du pays, & qu'ils ny faisoient pas fort bonne garde. Il prit donc la resolution de tenter quelque entreprise sur cette ville là, & s'estant, pour l'excuter, fortifié de quelques troupes Françoises nouvellement arrivées à Dunkerk, il envoya devant de Toursy & Mortagne avec quelques compagnies de gens de pied, sonder de nuit les lieux du fossé qui se pouvoient passer à gué, pour aller appliquer les échelles contre les murailles; & luy suivit de près avec sa cavallerie & le reste de ses troupes. Ses ordres furent si bien suivis, & il les pressa de telle façon, que ses soldats entrèrent dans la ville par escalade, & ayant taillé en pieces les premiers qui se voulurent mettre en defence, ils se faisirent d'une porte par où luy & sa cavallerie entrèrent, & se rendirent maistres de la place, nonobstant la resistance de quelques uns. Tout cela se fit si promptement que le Conte d'Egmont, qui estoit en son liect, n'en eut point de nouvelle sinon quand on alla pour l'y prendre, & qu'au bruit qui se faisoit à la porte de sa maison, il se leva en chemise, & se vint presenter sur le haut de son escalier. Quand il vit la Nouë qui montoit il demanda, *Comment, Monsieur, mes gens n'ont ils point combattu? si ont, Monsieur,* dit la Nouë,
*mais**

mais que voulés vous? Cestont des traits de la guerre. Alors le Conte demanda qu'on fauvaſt l'honneur des femmes & des filles qui estoient en ſa maiſon. Ce que la Nouë luy promit, & ne leur fut fait aucun mal, ſinon que quelques ſoldats eſtans entrez dans leurs chambres, où elles estoient au lict, ils prirent leurs colliers de perles, leurs chaiſnes, & leurs bracelets, qui estoient ſur leurs toillettes. Le Conte & ſon frere furent menés priſonniers à Gand: les femmes, par la courtoisie de la Nouë, furent miſes en liberté. De là il alla aſſieger Ingelmonſter, Château bâty ſur la Mandere, que les gens du Roy d'Eſpagne tenoient. Ayant fait ſes tranchées, dressé ſa batterie, & commencé à battre le mur, il creut qu'il y pourroit avoir quelque choſe à executer à l'Isle s'y on alloit en diligence. Et de fait le Plessis Mornay luy avoit communiqué une entrepriſe qu'il y avoit conduite, & luy en avoit laiffé l'execution. Il laiffé donc au ſiege ſon lieutenant nommé Marquet, & avec une bonne troupe de gens de pied & de cheval, il fit une courſe vers l'Isle, & pour cela il passa le Lis. Cependant Philippes de Melun, Viconte de Gand, qu'on appelloit le Marquis de Risbourg, & qui avoit changé de parti depuis que la Nouë estoit au pays-bas, ſoit qu'il euſt eü advis de cette entrepriſe, ou, comme il y a plus d'apparence, qu'il vint au ſecours d'Ingelmonſter, estoit venu à l'Isle avec 15 cornettes d'Albanois, & quelques compagnies de gens de pied. De quoy la Nouë eſtant adverty, il voulut retourner en diligence à ſon ſiege. Pour repaſſer le Lis il luy faloit faire un grand tour, d'autant que Courtray n'estoit pas à ſa devotion, & parce que ſon infanterie estoit fatiguée, il falut qu'il la laiffaſt en un vilage proche du lieu où la Mandere ſe decharge dans le Lis. Arrivé qu'il fût en ſon camp, il donna ordre à ſon Lieutenant Marquet, qu'il fiſt rompre le pont qu'il avoit ſur la Mandere, afin que ſi le Marquis le ſuivoit, il euſt de la peine à la paſſer.

ce que Marquet ne fit pas, & se contenta d'y faire une baricade telle qu'elle, dont il commit la deffence à quelques uns de ses gens. Cependant le Marquis marchoit, & ayant passé le Lis à Courtray, qui est de beaucoup le plus court, il fit telle diligence qu'il arriua à ce pont peu de temps après, & l'ayant trouvé tout entier, il charge ceux que Marquet avoit laissés à sa garde, & les ayant mis en route il passe. Et c'est ainsi que l'Histoire le raconte. Mais la verité est que ce fut Ville-neuve Corment le Mestre de Camp d'infanterie, qui fut commandé avec son regiment pour rompre le pont & pour garder ce passage. Au lieu d'executer cette ordre, il se logea à l'autre bout du pont du costé des ennemis ou il y avoit quelques maisons qui luy servoient contre l'injure du temps qui estoit fort mauvais, & se cõtenta de mettre une garde sur le pont, esperant avoir assez de loisir pour le rompre lorsque les ennemis paroistroient. Mais il fut surpris sans le pouvoir faire, & ses geans taillez en pieces. Nouë voyant que ses ordres avoient estés si mal suivis, & qu'il avoit le Marquis sur les bras, ramasse autour de luy 600 hommes de pied, & deux compagnies de Cavalerie, avec lesquels il le soûtint vaillamment au commencement, en attendant le reste de son infanterie qu'il avoit laissée en ce Village, & pour luy donner plus de loysir de venir, & entretenir le combat longtemps, il avoit donné ordre à l'arquebuserie Escossoise, de ne faire pas sa décharge tout à une fois, mais de tirer les uns après les autres, afin que les premiers qui auroient tiré eussent moyen de recharger. Mais encore en cela il ne fut pas obei: les Escossois ayant tiré chacun leur coup le plus viste qu'il leur fût possible, & se voyans inegaux en nombre, & l'ennemi pousser vivement, lascherent le pied & se retirerent. Il ne demeura donc avec la Nouë sur le champ que sa cavalerie commandée par Odet de la Nouë-Teligny, son fils, jeune seigneur digne d'une si belle & si glorieuse naissance,

fance, & quelques compagnies de ses vieilles troupes Francoises, reduites à 12 ou 15 soldats pour châce compagnie, parce que les autres n'estoient pas encore revenues; & ces gens là firent un merveilleux devoir autour de leur General, qui de sa part faisoit des actions admirables de valeur. Enfin pourtant, ils furent aussy contraincts de ployer, de sorte que la Nouë voyant les affaires desesperées, ordonna à son fils de se sauver avec sa cavallerie, & luy en combattant toûjours vaillamment se retira au Canon: parce que si son infanterie venoit tandis qu'il soustiendroit là le dernier effort des ennemis, il pourroit rétablir le combat: & s'il falloit perir, c'estoit là le lieu où un vray homme d'honneur doit laisser sa vie après sa defaite, d'autant que c'est le dernier retranchement, & que la perte de l'artillerie est la plus certaine marque de l'entiere victoire de l'ennemi. Il fit donc encore là divers actes d'une valeur extraordinaire, & enfin, enveloppé de toutes parts, & avec luy Marquet, & quelques Gentishommes de sa suite, il fût contraint de se rendre prisonnier. Là le Marquis de Risbourg souilla l'honneur de sa victoire, & la loüange qu'il avoit aquisé *d'avoir*, comme dit le Cardinal Bentivoglio, *privé les ennemis du plus grand chef de guerre qu'ils eussent*, par la façon de laquelle il traitta son prisonnier. Car au lieu que sa vertu luy devoit estre en veneration, & que d'ailleurs la parenté qui estoit entr'eux luy devoit donner quelque tendresse pour luy, & qu'il se devoit souvenir qu'il avoit esté l'un de ceux qui l'avoient sollicité de s'en aller au pays-bas, il eut la cruauté de faire comme de sang froid, tuer devant ses yeux, & par maniere de dire entre ses bras, plusieurs de ses gentishommes, & de le liurer quant à luy entre les mains du Duc de Parme, sçachant bien que quand il seroit prisonnier du Roy d'Espagne, il ne sortiroit pas aysement de captivité. On donna donc à l'imprudence de Marquet & de Ville-neuve

Cor-

Corment tout le blâme de cette défaite; mais on imputa à l'envie que le Marquis portoit à la reputation de ce grand homme, la dureté de ce traitement. Car il ne pouvoit supporter qu'on ne parlât que de la Nouë, & celui qu'il avoit autresfois aimé & estimé à l'heure qu'il estoit absent, luy devint, quand ils feurent près l'un de l'autre, un objet de haine & d'aversion, par l'eclat extraordinaire de ses grandes qualitez. C'est pourtant un vice lâche que l'envie, & encore pour le moins aussi imprudent. Car quelque chose qui arrive à un homme véritablement vertueux, il se maintient toujours semblable à luy mesme, & donne en l'une & en l'autre fortune, matiere de chagrin à ses envieux: Et bien que dans les bons succès, & dans l'autorité du commandement, la Nouë eust toujours paru un tres-grand homme de guerre, je croy pourtant qu'il ne luy arriva jamais rien dont il tirast tant de gloire, que de la disgrâce de cét accident: non seulement parce qu'il le supporta constamment & chrestienement, & avec une exemplaire moderation d'esprit, mais encore, parce que la longueur de sa prison, & les conditions qu'on luy imposa pour en sortir, mōtrèrent que sa vertu estoit formidable à la puissance d'Espagne.

Le Marquis de Risbourg ayant obtenu cette victoire, il en fit la plus grande parade qu'il pût, & mena son prisonnier comme en une espeece de triomphe, à Mons, où estoit le Duc de Parme. Ce Prince qui avoit l'ame genereuse, & qui sçavoit estimer la vertu par tout où elle se rencontroit, recut d'abord la Nouë avec beaucoup de civilité, & le traitta honorablement, & avec demonstration d'estime & de bienveillance. Et si en cette occurrence il n'eust eû à dépendre que de ses propres inclinations, la Nouë eust toujours sans doute eû à se louer de sa courtoisie. Mais il avoit à rendre conte de sa conduite au Roy Philippes, & à suivre ses mouvemens. Il luy écrivit donc une lettre qui est ainsi rapportée

téc

tée par Famianus Strada. Sire, aussy tost que la Nouë fut tombé du
entre mes mains; d'autant que c'est un homme qui a violé le ser- 26
ment sous la foy duquel il estoit, avec plusieurs autres, sorti de la de
ville de Mons, quand le Duc d'Albe la prit, de ne porter jamais Juin
les armes contre le Roy d'Espagne; que par tout il a esté chef 1580
& de l'heresie & des heretiques; & que nommément il s'est fait le
porte-enseigne & le protecteur des rebelles des Pays-bas; conside-
rant en moy mesme que soit qu'on ait égard à sa clairvoyance &
sagacité naturelle, ou qu'on regarde à l'expérience qu'il a aquisé
pour avoir esté perpetuellement employé dans les dissensions civiles,
il a en luy tous les moyens qui peuvent estre en un homme, d'en-
tretenir & du conseil & de la main une longue guerre contre Dieu,
& contre vôtre Majesté; je me resolu, en luy faisant souffrir le
supplice qu'il a merité, d'apprendre à toutes sortes d'étrangers, à
ne se donner point à l'advenir à loage, pour porter & pour épandre
dans les provinces des autres, les flambeaux du trouble & de la
sédition: & mon intention estoit d'executer cela promptement,
avant que vôtre Majesté eust eü le loysir de donner ses ordres,
afin que tout le monde sceust que c'auroit esté par une resolution pri-
se aux Pays bas, & non par vôtre commandement. Car je suis
de cette opinion, que c'est le devoir d'un fidelle serviteur, d'attirer
sur soy la hayne qui peut naitre des peines, des châtimens, & des
rebuts, & garentir ainsi son Prince du blâme qu'il en pourroit
encourir: mais de luy laisser toute entiere à recueillir la loüange des
bien faits & de la distribution des graces. Mais après avoir
pensé aux suites de cette affaire, & prevoyant certainement ce
qui en arriveroit au Conte d'Egmont, & au Seigneur de Selles,
Noircarmes, & à quelques autres personnages tres-fidelles &
tres-affectionnez à vôtre service, ausquels il est arrivé par mal-
heur d'estre faits prisonniers par les ennemis, & d'estre mainte-
nant entre les mains du Prince d'Orange, & dont les parens, per-
sonnes de condition, meneroient indubitablement beaucoup de
bruit, s'ils estoient traitez rigoureusement; j'ay creu plus à propos

de ne prendre point de resolution en cette occasion, sinon celle que v^{ost}re Majesté me fera la faveur de me suggerer. Cependant, ayant à me transporter dans peu de temps à Namur, i'y meneray ce prisonnier avec moy, pour le faire traduire de là au château de Limbourg, & le donner en garde à Gaspar de Robles, Seigneur de Billy, à la fidelité duquel nous pouvons entre tous autres commettre ce qu'il plaira à v^{ost}re Maie^{sté} d'en ordonner. Le stile de cette lettre estoit accommodé à l'humeur de la Cour d'Espagne: mais le dessein de celuy qui l'escrivoit, estoit de sauver la vie à son prisonnier; & le succès y répondit: car le Roy Philippe se trouvant en peine en cette deliberation, fit comme il avoit accoutumé de faire en toutes choses douteuses, où en ne déterminant rien du tout, il aimoit mieux laisser à ceux qui gouvernoient ses affaires, le hazard du blame ou de la loüange qui pouvoit resulter de l'evenement. Il se contenta donc d'escrire au Prince de Parme, que de sa part, & en son nom, il felicitast le Marquis de Risbourg de sa victoire, & qu'il luy promist qu'en temps & lieu, il se souviendrait de sa vertu. Mais quant à ce qui concernoit la Nouë, il n'y repondit pas un seul mot. Le prisonnier fût donc mené à l'Imbourg, & mis entre les mains du gouverneur du Château, avec recommandation d'en faire une estroite & seure garde. Et jusques là il n'avoit point de sujet de se plaindre. Car outre qu'il est permis de veiller sur ses prisonniers, de peur que l'amour de la liberté ne leur face entreprédré quelque chose, & que d'ailleurs il y va de l'honneur de ceux à qui on les a baillez en garde, d'en rendre bon conte à celuy qui les leur a commis, ce prisonnier icy estoit merueilleusement redouté, à cause de sa valeur & de son experience extraordinaire au fait de la guerre. Mais veritablement le traitement qu'ils luy firent, m^ôntré qu'outre la crainte qu'on avoit de luy, il y avoit une haine extreme contre sa personne, soit que l'ordre en fust secretement venu d'Espagne, ou que

que cela se fist par le commandement de la Cour d'Artois, où estoit le Cardinal Granvelle, & divers autres Ministres du Roy d'Espagne aux Pays bas. La Nouë fût mis dans une tour qui ressembloit plûtost une basse fosse destinée à garder des criminels pour le jour du dernier supplice, qu'un lieu propre à loger des gens de condition & d'honneur, à qui l'on ne peut rien reprocher sinon que le sort des armes ne leur a pas esté favorable. Elle estoit profonde & non carrelée, & ouverte par le haut au milieu de la couverture: & comme elle ne tiroit jour que de là, aussy recevoit-elle par le mesme endroit la pluye, qui detrempoit la terre dans le fond: de sorte qu'il n'y avoit rien de sec, ny qui fust à couvert de cette injure de l'air, sinon vers les costez de la tour, où on luy dressa son liêt, & celuy de son vallet de chambre. Là on luy portoit tous les jours aux heures accoutumées, ce qui estoit necessaire pour sa nourriture, qu'on luy vendoit bien cherement; & ne luy permettoit-on point de sortir pour prendre l'air; de sorte que celuy qu'il respiroit continuellement, estoit reclus, humide, & mal sain, comme s'il eust esté dans une cloaque. Bien qu'il fust homme constant & veritablement magnanime, il est neanmoins certain que d'abord ce traitement luy fût sensible, & i'ay veu diverses lettres de luy à sa femme, où il s'en plaignoit, disoit qu'on agissoit envers luy, non pas comme envers un gentil homme d'honneur, pris les armes à la main, & qui merite quelque courtoisie de la part du victorieux; non pas comme de Chrestien à Chrestien, qui doit experimenter, mesmes de la part de ses ennemis la bonté & la charité à laquelle le Christianisme nous forme; non pas mesme comme les Chrestiens en usent envers les Turcs, par ce que Dom Jouan d'Autriche avoit traité beaucoup plus humainement ceux qu'il avoit pris à Lepante; mais comme des juges rigoureux envers d'infames criminels, ou comme les barbares & les bru-

taux traittent & gourmandent les pauvres bestes. Neanmoins ses plaintes ne vont jamais plus avant. Toûjours il les fait sans chagrin, sans depit, sans imprecations contre ses ennemis, comme l'impatience & la colere y emportent quelques fois ; & ce qu'il dit, il le dit avec une merveilleuse moderation d'esprit, & des paroles de pieté, & des consolations à sa femme pour adoucir l'ennuy qu'elle pouvoit prendre de ce malheureux estat, & mesle tout cela de prieres à Dieu, à ce qu'il luy pleust de pardonner à ceux qui le malmenoient de la sorte: Mais si son esprit estoit invulnerable à cette calamité, son corps enfin n'en fût pas de mesme. Il estoit assez robuste de son naturel, & d'un temperament militaire, de sorte qu'il resista quelque temps à toutes ces incommodités. La force de son esprit ayda à le soûtenir assez longtemps ; & les premieres & legeres indispositions dont il fût accueilli, furent supportées par luy si doucement, qu'à peine en donna-t'il connoissance ; mais enfin elles s'accreeurent à tel point qu'elles devinrent comme insupportables. Outre les fieures dont il fut attaqué diverses fois, & qui revenoient de temps en temps, il avoit une continuelle douleur de teste, une fluxion sur l'espine du dos, qui le travailloit incessamment en quelque posture qu'il se peust mettre, une grande foiblesse à la veuë à cause de l'humidité de son cerveau qui luy distilloit sur les yeux, & une telle foiblesse, qu'il fût plusieurs mois en cette miserable demeure qu'à peine pouvoit il marcher. La douceur de ses mœurs, la patience invincible qu'il faisoit paroistre en une si lamentable occasion, & sa conversation charmante, dans laquelle on apprenoit une infinité de belles choses qu'il avoit ou faites ou veuës ou remarquées dans l'histoire, qu'il lisoit avec autant d'assiduité qu'aucun homme de sa profession, adoucirent incontinant celuy qui commandoit dans Limbourg, de sorte que hors le lieu, où il luy estoit expressément ordonné de le retenir,

tenir, il luy fit, quelques mois passés, un traitement plus favorable. Car il luy permit d'avoir des remedes pour ses indispositions, & laissa entrer dans sa tour un Chirurgien qui luy appliqua un seton à la nucque du col: il n'empescha pas qu'on ne luy portast des eaux de Spa, dont les Medecins disoient que l'usage luy pouvoit estre salutaire, & souffrit qu'il sortist quelques fois, comme de quinze jours en quinze jours, pour prendre l'air dans les jardins, & sur les esplanades de la forteresse. Et pour le lieu mesme, il y apporta, quoy que ce fût long temps après, quelque petit amendement. Car il fit boûcher l'ouverture d'enhaut, pour empescher la pluye d'y entrer, & fit faire une petite fenestre dans la muraille, pour tirer du jour par là, & dans la rigueur extreme qu'il luy tenoit par commandement, il mesla tout ce qu'il peut de bons effets de sa civilité & humanité naturelle. Vray est qu'outre les qualités personnelles de la Nouë, qui obligoient ce gentil homme à en user de la façon, son prisonnier avoit le soin d'entretenir sa bonne volonté par toutes sortes d'artifices. Il luy faisoit escrire par des gens de condition, qui luy temoignoient qu'ils luy auroient de l'obligatiõ, si, son honneur sauf, il se comportoit gracieusement envers la Nouë: & ayant remarqué qu'il ayroit la chasse, il luy faisoit venir des chiens du fonds mesme de la Bretagne, & employoit des amis pour luy en faire avoir de la race de ceux du Roy. Il luy donnoit tantost deux mulets pour son bagage, tantost une hacquenée blanche pour sa femme, & tantost quelque autre present: & donnoit ordre que tous les ans on luy envoyast quelque piece de bon vin nouveau du Plessis les Tournelles, maison où sa femme demeuroit ordinairement auprès de Paris, tant pour la table du gouverneur, que pour celle d'un nommé de Monceaux, qui avoit quelque commandement dans la place, & avec lequel il avoit fait quelque liaison d'amitié. Et tout cela luy avoit tellement

acquis leurs affections, qu'en soixante & dix ou 80. lettres que j'ay veuës escrites de sa main dans sa prison, il y en a 30. ou 40. où il se louë de leur bonté, & proteste qu'il en aura souvenance. Et de fait, ce gouverneur fit tant envers le Prince de Parme & la Cour d'Artois, qu'il obtint la permission de faire manger la Nouë à sa table, & de le prendre pour cet effect en pension luy & ses gens à douze cens escus par an. Mais il falloit qu'après le repas il retournaft incontinent en sa tour, & qu'il y passaft la plus part du jour & toute la nuit, nonobstant l'incommodité de sa santé, qui, s'il n'estoit malade tout à fait, estoit toujourns fort languissante. Encore arrivoit-il à toute heure quelque chose qui le faisoit resserrer plus estroitement, & qui obligeoit mesme le gouverneur, quelque bonne volonté qu'il eust pour luy, à luy tenir un peu plus de rigueur, & à luy redoubler ses gardes. Tantost ses ennemis faisoient courir le bruit qu'il avoit essayé de s'évader, en corrompant ceux qui estoient autour de luy: ce qui faisoit murmurer les Espagnols, & nommément en la Cour d'Artois, d'où il venoit incontinent des ordres fâcheux, que neanmoins le gouverneur estoit obligé de suiure. Et toutes fois il estoit si éloigné de ces pratiques là, que dans quelcune des lettres qu'il écrit à sa femme, il dit que s'il avoit trouvé la porte de la prison ouverte, il n'en voudroit pas sortir s'il en demeuroit quelque tache sur sa reputation, ou sur l'honneur de ceux de qui il avoit reçu de la courtoisie. Tantost on disoit que sa femme avoit formé une entreprise de faire par ses amis enlever celle de ce gouverneur, en un voyage qu'elle se proposoit de faire à Spa; & c'estoit au pauvre prisonnier à detromper ceux que ces bruits avoient irrités, & à regagner leurs bonnes graces. Ce qu'il faisoit enfin à la verité, mais ce n'estoit pas sans peine pourtant, ny sans experimenter en son traitement, que ces impostures avoient fait quelque impression sur leurs esprits.

C'est

C'est pourquoy il exhortoit avec un soin merueilleux sa femme & son fils, non seulement de ne rien attendre de tel, parce qu'indubitablement ce seroit le ruyner, & le mettre dans un peril inevitable de perdre sa teste sur un échaffaut, mais d'en éviter jusques aux moindres apparences. Tantost il venoit au Prince de Parme quelque nouvelle que le Conte d'Egmont, & les autres prisonniers qui estoient avec luy entre les mains des Estats, estoient ferrez en des cages, ou tenus entre quatre meurailles à decouvert, exposés à toutes les injures de l'air, ou mal traittés par leurs gardes, & qu'on leur faisoit endurer mille miseres & souffrir mille indignités. Et parce qu'encore que cela ne fût pas vray, si est-ce qu'il n'estoit pas absolument sans quelque espece de fondement, les ennemis de la Nouë se le persuadoient volontiers, afin d'avoir sujet d'en exercer les represailles en sa personne. C'est pourquoy il écrivoit sans cesse à sa femme, à son fils, à ses amis, pour les solliciter de procurer qu'on fist toute sorte de faveur à ces prisonniers, tant pour l'interest qu'il y avoit en son particulier, que parce que l'honneur & la conscience le vouloient ainsi, & que ce seroit autrement un deshonneur à la profession Reformée. Car comme il estoit vivement persuadé de la verité de sa religion, aussi avoit-il un zele inviolable pour elle. Mais ce qui luy nuisoit autant ou plus qu'aucune autre chose, c'estoit que son fils, qui s'estoit sauvé de la defaite d'Ingelmonster, continuoit à faire la guerre aux Pays bas contre l'Espagnol, & par tout où l'occasion s'en presentoit, il monroit non pas seulement une valeur digne de sa naissance, mais encore, outre l'ardeur qui est naturelle à la jeunesse, un courage irrité de la calamité de son pere, & desireux de faire paroistre du ressentiment de ce qu'on le traittoit inhumainement. Son pere estoit bien ayse de ce qu'en cette grande jeunesse on voyoit des-ja en luy de si éclattantes vertus. Mais il eust pourtant bien voulu
qu'il

qu'il les eust employées ailleurs qu'en un lieu où elles irritoient ses ennemis contre luy, ou que s'il ne s'en presentoit point d'autre occasion, il prist plûtost le soin des affaires de sa maison, qui par les dépenses qu'il avoit faites dans les guerres, par les obligations dans lesquelles il estoit entré pour les affaires publiques, & par les poursuites qui à cette occasion luy estoient faites par ses creanciers, estoit pour tomber bien tost dans une piteuse decadence. Car il avoit des-jà esté contraint de vendre une maison de deux mille liures de rente pour satisfaire aux creanciers qui pressoient le plus, il estoit poursuiuy pour douze mille escus desquels il s'estoit obligé pour le payement des Allemans que Casimir avoit amenez, & une partie de son bien estoit faisi pour d'autres affaires semblables. C'est pourquoy il escrivoit sans cesse à sa femme & à son fils, pour le divertir de porter les armes en ces lieux là, & pour l'exhorter à s'en revenir en France voir ses terres & y donner ordre, accommoder ou faire vuider les proces qu'il pouvoit avoir, obtenir main levée des saisies, & mesme rechercher quelque party avantageux. Car d'un costé il craignoit qu'en l'âge où il estoit, il ne se laissast prendre à l'amour en quelque sujet qui ne luy fust pas du tout sortable; & de l'autre il consideroit que s'il eust trouvé quelque parti pecunieux, il eut pû liberer sa maison des incommodités dans lesquelles elle se trouvoit. Cependant il employoit toutes sortes d'amis pour escrire pour luy au Prince de Parme & à la Cour d'Espagne mesme, afin d'obtenir quelque plus favorable traitement, & mesme pour negocier sa liberté par le moyen d'un eschange avec le Conte d'Egmont, & le Seigneur de Selles, & quelques autres. Et parce qu'il estoit homme non seulement conneu, mais aymé par tout, excepté dans les Estats du Roy d'Espagne, & qu'il avoit obligé une infinité de gens de toutes conditions, il n'y eut aucun Prince ny grand Seigneur de ce temps

tempslà, qui ne luy donnaft en cela quelque témoignage de fa bonne volonté. Le Duc de Sauoye s'en meffa, & le Duc de Lorraine, & le Duc de Guife. Le Roy de Navarre, le Prince de Condé, la Reyne Elizabet, y employerent leurs follicitations par l'entremife de leurs Ambaffadeurs & de leurs Agens. Le Prince d'Orange & les Estats des Paysbas offrirent diuerfes fois & des échanges avantageux, & mefmes des rançons excessiues pour fa liberté. Mais tout cela estoit inutile, tant estoit grande, ou la crainte qu'on auoit de luy, ou l'animofité qu'on luy portoit, ou toutes les deux ensemble; de sorte qu'il paroiffoit manifestement que ses ennemis n'attendoient que l'occasion de se défaire de luy. Neanmoins, tandis que l'on tenoit des gens de haute condition prisonniers de l'autre costé, il ne sembloit pas qu'il y eust eü rien à craindre pour sa vie. Et de fait ç'auoit esté cette seule confideration qui auoit empesché le Roy d'Espagne de répondre au Duc de Parme sur la proposition qu'il luy auoit faite de le faire décapiter, & la Contesse d'Egmont, avec ses amis, estoit continuellement après la Cour d'Artois & celle d'Espagne, par lettres & par follicitations, pour empescher qu'il ne s'y prift quelque facheuse resolution contre la Nouë, parce que le contre-coup en fust indubitablement tombé sur la teste de son mary. Mais il arriva un an après la defaite d'Ingelmonfter, une chose qui mit la vie de la Nouë en un merueilleux peril, & qui luy donna beaucoup d'inquiétude. François, Monsieur, Duc d'Anjou, auoit de telles intelligences dans Cambray, qu'il luy sembloit qu'il ne luy pouuoit eschapper s'il s'en approchoit avec une armée. Il en forma donc le dessein, & comme il s'y acheminoit, il enuoya devant le Viconte de Turenne & le Seigneur de Vantadour, avec quelques troupes, pour se saisir de la place s'ils en trouuoient l'occasion, ou, quoy qu'il en foit, pour luy rendre cette conquefte plus certaine, &

M m

plus

plus aisée foit par quelque combat avantageux si l'ennemi se presentoit, soit en se saisissant des postes qui la luy pouvoient faciliter. Le succéz n'ayant pas répondu à son attente, & ces deux jeunes seigneurs ayans esté defaits & pris prisonniers, Vantadour trouva le moyen de s'échapper, mais le viconte de Turenne demeura entre les mains du Duc de Parme. Ce Viconte estoit un homme de haute naissance, & qui avoit en sa personne de fort grandes qualités. Il estoit aimé de Monsieur, & une infinité de personnes de condition s'interessoit en sa fortune. C'est pourquoy ses amis, pour procurer sa deliurance, mirent en avant l'échange de sa personne avec celle du Conte d'Egmont, & les Espagnols y eussent tres-volontiers entendu, pour n'avoir plus rien qui les empeschast d'exécuter les effets de leur mauvaise volonté contre la Nouë. Luy en estant adverty, vit bien la conséquence de cette negociation, & escrivit diverses lettres à sa femme & à son fils pour faire toutes choses possibles & imaginables afin de la rompre. Il ne portoit point d'envie à la bonne fortune du Viconte, qu'il honoroit, & avec qui il avoit amitié de longue main, & dans une autre conjoncture il eust aydé de tout son pouvoir à sa liberté: mais en cette occasion il ne pouvoit digerer qu'on la luy procurast par un moyen qui le mettoit dans un danger inevitable de perdre la vie. Joint que les Espagnols n'ayans point d'aversion particuliere contre ce jeune Seigneur, & le Duc de Parme ayant usé de beaucoup de civilité envers luy à l'abord, il n'avoit point à craindre de rigoureux traitement en sa prison, & pouvoit esperer bien tost sa deliurance par quelque autre voye. C'est pourquoy il ne croyoit pas rien faire contre l'honneur ny contre l'amitié, s'il traversoit ce dessein, dont l'exécution ne pouvoit estre que pernicieuse à sa personne & calamiteuse à sa maison. Enfin, après plusieurs allées & venues des amis de ces deux prisonniers, le Viconte mesme
par

par sa generosité tira la Nouë de cette inquietude, en composant de sa rançon à soixante mille florins; à quoy il fût d'autant plus porté qu'il voyoit bien la difficulté qu'il y avoit à gagner sur le Prince d'Orange, & sur les Estats qu'ils relâchallent leurs prisonniers au prejudice de la Nouë. Cette affaire là vuïdée, on fit, je ne sçay pourquoy, transporter la Nouë de Limbourg à Charlemont, où il vit le Prince de Parme avec lequel il eut diverses conuersations. Et comme ce Prince estoit d'un excellent entendement, & le plus grand Capitaine de son siecle, il prit goust aux entretiens de ce prisonnier, qui avoit toutes les belles connoissances qu'on peut requerir en un homme parfaitement entendu aux affaires de la paix & de la guerre. Cela produisit quelque familiarité entr'eux, dont l'historien Strada nous rapporte une preuve assez notable. Pendant que la Nouë avoit la conduit des armes des Provinces unies des Pays-bas, il avoit pris plaisir à fortifier une place nommée Audenarde, & l'avoit mise en tel estat, qu'à cause de la bonté de ses fortifications, il l'appelloit ordinairement la petite Rochelle: Car dès ce temps là la Rochelle estoit en reputation d'estre en quelque forte imprenable. Le Duc de Parme ayant pris la resolution de l'assieger, & ayant envoyé le Marquis de Roubaix ou de Risbourg pour l'investir, la Nouë en ouit parler en sa prison, & escrivit à ce Prince pour le dissuader de ce dessein, en ces termes. *Prenés garde, Monseigneur, que la reputation de tres-vaillant & tres-sage general d'armée, que vous avez aquisé par tant de belles actions, & conservée jusques icy, n'aille faire naufrage contre une place qui est capable de soutenir un siege de plusieurs années.* Strada met en doute si c'estoit la bonne volonté qu'il avoit pour le Prince, dont il admiroit la vertu, ou la crainte de la perte d'Audenarde, qui le faisoit parler ainsi. D'où que cela vint, c'est un témoignage de leur familiarité, & à juger de la chose par le naturel de celuy qui la faisoit,

M m 2

c'estoit

c'estoit plûtoſt le ſoin de la reputation de ce Duc qui l'y induiſoit, que la crainte de la perte de la ville. Car la Nouë eſtoit ſouverainement genereux, & tres-ardent amateur, & tres-iuſte eſtimeur de la vertu en quelque ſujet qu'elle ſe trouvaſt. Joint qu'il avoit tres-bonne opinion de la force de la Place, & que ſ'il ne l'euff pas eüe telle, il euſt eü mauvaiſe grace, & euſt eſté mal fondé à eſſayer de detourner de cette entrepriſe un tel Chef, qui pouvoit connoiſtre cette ville auſſi bien que luy, & qui ſe fuſt moqué de ſon artifice. L'hiſtoire adioûte qu'Audenarde ayant eſté pris beaucoup plûtoſt que la Nouë ne s'attendoit, il fût tellement ſurpris de la vigilance & du bonheur de ce capitaine, qu'il eſcrivit au Prince d'Orange, comme par forme d'avertiffement, que le Duc de Parme avoit pris Audenarde de la façon, deſormais, quelque fortereſſe qu'il attaquaſt avec ſon armée, on devoit commander à la garniſon de luy ouvrir les portes, ſans attendre qu'il ſe miſt en devoir de la forcer: parce qu'il n'y avoit ny murailles ny remparts qui peuſſent tenir contre la fortune de cét Alexandre, puis qu'il avoit emporté une telle place avec tant de celerité. On raconte auſſi pour témoignage de leur familiarité, qu'après la priſe d'Anvers le Duc de Parme voulut voir la Nouë, & luy demanda ſon ſentiment ſur cette action: & qu'il y remporta pour reſponſe qu'elle couronnoit toutes celles qu'il avoit faites, & qu'il luy conſeilloit de pendre ſon eſpée au croc. A quoy le Duc repartiſt qu'il diſoit vray, & que tous ſes amis luy conſeilloient la meſme choſe, & qu'il le feroit ſans doute, ſi le ſervice du Roy ſon maïſtre le luy permettoit. Cependant, quelque bonne volonté que le Duc de Parme euſt pour luy, comme il y a quelques unes de ſes lettres où il ſe louë de ſa courtoïſie; & quelques ſolicitations qui ſe fiſſent de coſté & d'autre par les parens des priſonniers pour moyenner l'échange du Conte d'Egmont & de luy, il ne fût pas poſſible

fible

sible de l'obtenir. Il fut mesme remené à Limbourg, & mis dans son ancienne tour, parmy les incommoditez qui y estoient telles, qu'il se plaint en quelque lieu qu'il avoit une mesme habitation avec la vermine & les crapaux, ce qui estoit encore d'autant plus horrible & plus affreux; qu'il estoit dans une épouvantable solitude. Si le Duc de Parme eust esté absolument maistre de cette affaire, il seroit impossible de nettoyer sa memoire de la tache d'une telle cruauté. Mais on avoit donné à la Cour d'Espagne d'extremement mauvaises impressions de ce prisonnier. De sorte qu'il en venoit des ordres tres-rigoureux que le Duc ne pouvoit changer; & bien que peut-estre y eust-il peu apporter quelque adoucissement s'il eust voulu y employer tout son credit, si est-ce qu'ayant affaire à Philippes second, le Prince le plus soupçonneux, & d'ailleurs le plus jaloux de son autorité, qui fust sur la terre, sa politique ne luy permettoit pas de le choquer, ny de luy donner occasion de penser qu'il favorisast un prisonnier contre lequel il sçavoit qu'il avoit une aversion extreme. Néanmoins il ne laissoit pas quelque fois de luy faire quelque faveur, bien que c'estoit avec peine. Car la Nouë ne pouvant plus porter l'ennuy d'une si profonde & si longue solitude, y ayant des-ia plus de deux ans qu'à peine luy avoit-il esté permis d'avoir la compagnie d'un valet, sinon que comme i'ay dit cy dessus, le Capitaine qui l'avoit en sa garde, l'avoit admis quelque temps à sa table, il se resolut de faire toutes sortes d'instances à ce qu'on permist à sa femme de se venir rendre prisonniere avec luy, ce que cette genereuse Dame souhaitoit passionnement. Il en fit donc parler au Duc, qui tira l'affaire en longueur soit qu'il craignist de faire quelque chose dont le Roy Philippe fust mécontent, ou qu'il voulust avoir le temps de luy en escrire & à son conseil, pour en sçavoir sa volonté. Et enfin après quelques mois de prieres & de so-

licitations fort vehementes, il fut permis à cette Dame, non de demeurer toujours avecque luy, mais seulement de le voir par l'espace de vingt jours, pour lesquels, & pour l'aller & le retour en feureté, on luy donneroit & passeport & escorte. Cela fût executé en partie; mais le temps qui luy avoit esté donné fût tellement raccourci, qu'au lieu de 20. jours elle n'eut la liberté de le voir que trois seulement, & puis il falut qu'elle retournaft sur ses pas en France. De là elle luy envoyoit toutes les consolations qu'elle pouvoit, & n'oublioit rien de ce qu'elle jugeoit capable de luy donner de la joye. Et parce qu'encore qu'il luy fust permis de luy escrire des affaires de sa maison, & que les lettres qu'elle luy envoyoit, après avoir esté ouvertes, luy étoient renduës fidelement si elles ne contenoient rien que des choses de cette nature; si est-ce que parce qu'on ne souffroit pas qu'elle eust aucun autre cõmerce avecque luy, elle avoit trouvé le moyen de luy donner quelques advertissemens secrets touchant ce qui se ménageoit pour sa deliurance. Il aimoit singulièrement la lecture, & toutes sortes de liures luy étoient bons. Sur tout il prenoit plaisir dans les histoires & dans les escrits de Theologie, parce que les uns l'entretenoient en la connoissance qu'il avoit desja de toutes sortes d'affaires politiques & militaires, & les autres luy fournissoient de la consolation pour son ame, & des enseignemens pour l'esperance de son salut. Sa femme luy enuoyoit donc tout ce qu'il luy demandoit; & pour ce qui est des livres de politique & d'histoire, on les laissoit passer sans difficulté; mais quant aux autres, elle en arrachoit la premiere feuille, afin qu'on ne vist pas le nom de l'auteur. Par ce moyen, soit qu'on ne s'en apperceust pas, ou que pour le gratiffier on le dissimulast, il a leu dans sa prison divers escrits de la Religion dont il faisoit profession, & nommément des commentaires de Calvin sur l'Escriture sainte. Pour ce qui est des choses secretes,

crettes, outre les encre artificielles & imperceptibles dont on se servoit quelques fois pour les luy mander, en escrivant en interligne dans les depesches qu'on luy faisoit, sa femme mettoit dans les livres un mot icy & l'autre là, en commençant à la 50 ou 60 page, & continuant ainsi selon l'ordre qu'ils avoient pris, & luy ramassoit puis après ces escritures esparées, & en composoit un discours lié. Par ce moyen il sçeut beaucoup de choses qui le concernoient, & donna de mesme divers advis à sa femme & à ses amis, touchant les moyens de solliciter sa delivrance. Et qui verroit seulement l'instance avec laquelle il la poursuivoit, sans sçavoir les raisons qui l'y obligeoient, jugeroit à voir sa façon d'écrire, qu'il y avoit quelque fois quelque mouvement d'impatience. Car il n'y a lettre où il n'en parle, & presque tous ses propos enfin aboutissent là. Mais qui considerera la chose comme il faut ne le trouvera nullement estrange. Premièrement, quand sa prison eust esté douce, elle eust esté tres-importune pourtant, estant longue comme elle fut. Car quoy qu'il en soit, nous aimons la liberté, & ne la pouvons perdre si longtemps sans quelque chagrin de la nature. Puis après, la rigueur qu'on luy tenoit, les incommodités extraordinaires qu'il y souffroit, les indispositions continuelles dont il estoit travaillé, l'empirement de ses affaires que son absence ruinoit, estoit pour outrer un esprit moins constant que n'estoit le sien, & moins resigné à la volonté divine. Mais ce n'estoit pas là le pis. A toute heure il recevoit advis de la part de ses amis, que le moins que ses ennemis luy machinoient, c'estoit une prison perpetuelle. Plusieurs disoient qu'on en feroit un exemple pour intimider les estrangers d'aller porter les armes contre le Roy Catholique dans les Pays-bas, & luy mesme dit en quelcune de ses lettres, que l'on avoit consulté si pour tirer de luy la revelation de quelques secrets, on le mettroit à la torture. D'autres faisoient
courir

courir des bruits que l'on se déferoit de luy par le poison, en un mot la plus part du monde luy predisoit, & luy même sembloit en quelque façon prévoir, que si l'on ne renmuoit toutes sortes de moyens, il ne pouvoit euit de perir par une fin tragique & funeste. C'est pourquoy il se tournoit en tous sens pour se tirer de ce malheur, pourveu que cela se fist sans interesser son honneur & sans blesser sa conscience. Il faisoit donc renouveler de temps en temps la tentative de l'eschange, pour voir si ce qui n'avoit pas reussi à une fois, succederoit à l'autre; & la femme & les amis du Conte d'Egmont secondoient cette proposition de tout leur pouvoir. Mais on s'obstinoit toujourns à l'encontre. Bien qu'à considérer la naissance & la condition, le Conte estoit pour le contrepeser; si est-ce qu'outre l'échange ses amis promettoient une considerable rançon; mais on n'y voulut point entendre, ou si on en faisoit semblant, on l'obligeoit à des sommes si defraisonnables que cela engloutissoit absolument tout le bien de sa maison. Il offrit d'aller en Hongrie avec ses amis faire quatre ans la guerre à ses dépens contre le Turc: mais cette offre fut reiettée, sous pretexte qu'on ne pouvoit prendre confiance que quand il seroit hors de prison, il ne demeureroit point en Flandres, ou n'y reviendrait point incontinent après en estre forty, faire la guerre contre l'Espagnol. Enfin on en vint jusques à ce degré de barbarie, que de luy faire suggerer sous main, que pour donner une suffisante caution de ne porter jamais les armes contre le Roy Catholique, il falloit qu'il se laissast crever les yeux. J'ay eû horreur quand i'ay veu des enseignemens certains qu'un des plus celebres capitaines & des plus hommes de bien de son siecle, avoit esté reduit à de si grandes extremités, & à peine l'eusse-je creu si je ne l'avois sçeu que par la lecture des histoires & par le rapport d'un tiers. Mais 7. ou 8 lettres qu'il en a faites de sa propre main à sa femme, m'ont rendu
rendu

rendu la chose si indubitable, que sur sa foy je la donne icy pour telle, & y adioûterois volontiers cét advertissement qu'il addressé luy-mesme à la Noblesse de France, de se donner bien garde de tomber entre les mains des Espagnols, n'estoit qu'ils font à cette heure la guerre d'une autre sorte, & qu'on y use de part & d'autre de beaucoup plus d'humanité. C'estoit une tres-facheuse deliberation à prendre, que de rachetter sa vie, ou se tirer d'une prison perpetuelle, en laquelle il estoit detenu dans une horrible îpelonque, par la perte de ses yeux. Mais il s'y resolut pourtant, & témoigna diverses fois que c'estoit avec une grande tranquillité d'esprit qu'il le faisoit, se consolant & consolant sa femme & ses amis par ces considerations: c'est que cette calamité, d'avoir esté privé de la veuë, soit par quelque accident de maladie, ou par la main de leurs ennemis, estoit arriuée à beaucoup d'autres honnestes gens & mesmes à des Empereurs; & que d'ailleurs, trois jours de vie avec les siens, & dans la compagnie de ses bons amis, luy estoient plus à souhaiter, que plusieurs années dans une condition si lamentable. Sur tout, en de si tristes pensées il se resjouissoit dans l'esperance de se trouver avec ses freres dans les saintes assemblées, pour y entendre encore la predication de l'Evangile, & y chanter les loüanges de son Dieu. Car tout ce qu'il escrivoit sur ce sujet estoit meslé de discours de pieté, qui môntrent une entiere resignation à la volonté de nôtre Seigneur, & un mépris extraordinaire des choses visibles & corporelles. Je ne sçay quelles considerations empescherent l'execution de cette proposition; mais je voy par les lettres de ce grand homme, que sa femme luy mandoit, que tous les gens d'honneur qui en avoient la connoissance, crioient à l'encontre avec quelque espece d'execration, & faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour le dissuader de consentir à des conditions si cruelles, relevant ses esperances par les promesses

N n qu'il

qu'il luy faisoient, d'employer toutes sortes de moyens, de recommandations & de puissances, pour luy en faire avoir de meilleures, & qui ne rendissent pas le reste de sa vie miserable, & entièrement inutile à l'Eglise & à l'Etat. Peut-estre qu'enfin ses ennemis eurent honte de presser une chose de cette nature, & que quant à luy il ne persista pas dans ses offres afin de complaire à ses amis. Mais tant y a que ses propositions s'évanouirent, & qu'il se resolut quant à luy à attendre patiemment ce qu'il plairoit à Dieu ordonner de sa liberté. Cependant il passoit le temps à quelques recreations. Car quand ceux à la garde de qui il avoit esté commis, estoient un peu de meilleure humeur enuers luy, ou que les ordres qu'ils receuoient d'ailleurs leur permettoient de luy donner quelques moyens de se recréer, il se promenoit sur les remparts du Château, & mesme ioüoit quelques fois avec ceux qui y commandoient, comme c'est l'ordinaire des gens de guerre. Mais il estoit extremement moderé en cét exercice, & ne s'y adonnoit que pour faire comme les autres, & pour n'estre pas estimé de mauvaise humeur. Il trouva mesme que le gouverneur de Limbourg, & le Sieur de Monceaux dont i'ay parlé cy dessus, ayans voulu faire quelques experiences touchant le grand œuvre des Alchimistes, & retiré dans leur forteresse quelcun de ces gens qui se vantent d'y sçavoir de grands secrets, la Nouë contribua cent escus pour avoir sa part de ce divertissement. Dequoy sa femme estant advertie, elle eut peur que l'ennuy de la prison, & l'exemple, & la compagnie, ne l'emportassent à faire à ce mestier là quelque notable dépense, dont sa maison fust incommodée, & de laquelle puis après il eust sujet de se repentir. Car il est arrivé à beaucoup de gens de se ruiner à chercher la pierre philosophale, & de tourner miserablement plusieurs mille livres de rente en fumée, sous esperance d'aquerir d'immenses trefors. Mais il luy manda in-

con-

continent qu'elle ne se mist point en peine, & qu'il ne s'engageroit point si avant dans cette affaire, que les siens en receussent la moindre incommodité. Qu'il n'avoit esté porté à cela que par une simple curiosité de voir quelques unes des operations de ces gens, qui promettent de si grandes choses, & pour en connoistre la vanité. Que ses tresors estoient au ciel, & qu'il tenoit comme pour rien toutes les richesses de la terre, en comparaison de la connoissance de Dieu & des progrès que par sa grace il faisoit tous les jours en la pieté. Enfin, qu'il avoit bien d'autres pensées, & d'autres occupations que de s'amuser autour des fourneaux, & que par ce peu qu'il en avoit veu, il recognoissoit des-ja que la pierre philosophale estoit une pure folie, & que ceux qui la cherchoient ny trouveroient que du vent. Et je croy que c'est cela qui luy donna l'occasion de composer depuis ce beau chapitre où il traite de cette matiere dans son livre intitulé *Discours politiques & militaires*. Les occupations dont il parloit estoient la lecture & l'escriture, à quoy il vacquoit incessamment, nonobstant la foiblesse de sa veüe, les indispositions de sa personne, & les advis des medecins. Mais il disoit qu'il ayroit mieux mourir qu'estre priué d'une chose en laquelle seule il mettoit sa consolation & sa ioye. En effect, il leut une infinité de livres en ce malheureux sejour, & y fit quantité d'ouvrages, dont les uns ne paroissent point, & les autres sont venus dans les mains des hommes. Ceux qui ne paroissent point sont entr'autres des Annotations sur toutes les vies de Plutarque, avec un abrégé de cét incomparable ouvrage, où sans doute nous eussions appris beaucoup de belles & de bonnes choses; les pensées d'un si grand homme ne pouvant estre que tres excellentes sur un si merveilleux sujet. Celles qui paroissent encore sont les observations sur toute l'histoire de Guicciardin, dans lesquelles ceux qui manient les affaires d'Estat, ou qui s'adon-

nent à la guerre, peuvent également s'avancer en la connoissance de leur mestier: & de plus ce volume de Discours, dont le Cardinal Bentivoglio parle en ces termes. *Ce fût, dit-il, en cette prison où il fût plusieurs années, qu'il composa une grande partie de ses Discours Politiques & Militaires, qui sont en si grande estime en France; sa nation donnant à l'auteur cette loüange, qu'il a aussi bien sçeu manier la plume que l'espée, & qu'il ne valoit pas moins en paix qu'en guerre.* Et de fait les raisonnemens y sont si justes, les pensées si claires & si profondes, le stile si pur pour le temps, les matieres si bien choisies, les instructions si belles, & les digressions mesmes quelques fois si divertissantes, qu'il falloit qu'il se possedast merveilleusement bien, pour estre capable de si excellentes productions, en un lieu ainsi resserré, & dans un estat auquel de quelque costé qu'il se tournast, il ne voyoit que des apparences de mort, ou, ce qui egale en quelque forte la mort, une perpetuelle captivité dans une espèce de caverne. Et ce qu'il y a de plus recommandable, c'est qu'outre l'extreme affection qu'il y témoigne à sa nation, il y montre une merveilleuse equanimité envers ses ennemis mesmes. Car pour ce qui est de la France, le principal but de cette belle composition est de trouver les moyens de la restablir en son ancienne splendeur; & quant aux Espagnols, bien qu'il eust beaucoup de sujet de se plaindre de leur cruauté, il ne laissè pourtant pas de reconnoistre en eux de belles vertus, & par tout où l'occasion le requiert, il en fait une mention tres honorable. Mais pour retourner à mon propos, sa principale occupation, & le divertissement ordinaire & presque continuel de la Nouë en ce triste lieu, estoit la lecture des liures de Theologie, & la meditation des matieres du salut, par où il fit de si grands avancemens en la pieté, qu'il ny a aucune de ses lettres qui n'emporte de fort vifs & comme incomparables caracteres. Tantost il y dit qu'il ne voudroit pas pour cent mille

mille escus n'avoit esté ainsi affligé de la main de Dieu, eü egard aux douces consolations qu'il luy a fait sentir en ses ennuis, & à l'assurance de son amour dont il arrouse sa conscience. Tantost faisant comparaison des vanités de la vie du monde avec la meditation de l'esperance du ciel, à laquelle il s'estoit attentivement appliqué depuis sa prison, il dit que l'horreur des tenebres dans lesquelles il est detenu, luy est plus agreable que n'ont esté autres fois les Cours des Princes, & l'esclat où il y avoit vescu. Tantost il raconte le plaisir qu'il prenoit à lire dans la Parole de Dieu les exemples de la patience des Saints, & particulièrement l'histoire de l'affliction de Job, & des persecutions endurées par David, de la comparaison desquels avec luy il tire beaucoup de riches enseignemens à toutes sortes de vertus, mais particulièrement à l'humilité. Car il dit que leur estant de beaucoup inferieur en tout, Dieu ne laisse pas de luy faire goûter les mesmes cōsolations qu'à eux, & de le former si bien à acquiescer à sa volonté, qu'il espere que quelque jour l'exemple de sa tribulation, & de la maniere dont le Seigneur luy a donné de la soütenir, sera utile aux gens de bien & à la santification des fides. Il mesle quelques fois dans ces propos des considerations sur les propheties, & des speculations sur les nombres qui s'y rencontrent, & semble n'estre pas tout à fait esloigné de l'esperance que des ce temps là plusieurs, & notamment Brocard, avoient conceuës, de quelque grande & signalée delivrance que Dieu devoit enuoyer dās peu de temps à son Eglise, & de quelque notable prosperité. Mais tout aussitost il adioûte que cela est fort incertain, exhorte sa femme à ne s'y arrester pas trop, & à chercher avec luy sa principale consolation dans l'esperance de la felicité du Ciel, dont nous avons le fondement dans les promesses de l'Euangile. Et pour donner un échantillon de la constitution de son esprit, je mettray icy premierement une lettre de sa femme, & puis

N n 3

après

après une autre de luy. Voicy donc comment elle en escri-
voit au Seigneur de la Muce. *Monsieur, je ne pourrois jamais
douter de la vraye & sincere amitié que vous avés touïours mon-
trée envers Monsieur de la Nouë & tout ce qui luy appar-
tient, par tous les bons effets que les occasions ont requis,
dont luy & nous vous en demeurons obligez. Quand il plaira à
Dieu le retirer de la calamité en laquelle il est, & luy faire quel-
que ouverture pour en sortir il vous en remercira le plus digne-
ment qu'il luy sera possible. Je reçeus hier de ses nouvelles. Les
adversaires n'ont encore rien relasché de la rigueur qu'ils luy
tiennent. Mais par la grace de Dieu il ne perd pourtant patien-
ce, & moins aussi l'esperance qu'il a conçue de promesses divines,
& le bien qu'il sent & experimente en icelles, luy fait facilement
oublier l'affliction & le mal qu'il endure. A voir ses lettres je le
trouve comme tout transformé, & semble qu'il n'ait plus rien de
commun avec le monde: mais qu'estant de cœur & d'affection
transporté au ciel, il ne goûte plus que ce qui est divin & celeste. En-
tre les papiers qui se sont trouvés en la maison de Montreuil
Bonnin, il y en avoit un au dos duquel estoit escrit: Lettre de
Monsieur de la Nouë comme il estoit prisonnier, en datte
du 2 de Juin 1583 que je transcriray icy tout du long, afin
que l'on sçache tant la façon de laquelle les Espagnols le
traittoient, que celle de laquelle il l'a supportoit, & ses oc-
cupations en une si longue souffrance. Je ne sçay, dit-il com-
ment les affaires du monde peuvent aller: cependant gouvernez
vous y prudemment. Et sur tout avant que rien entreprendre qui
importe, priés touïours Dieu de bon cœur; car vos pas seront dirigez.
Je sçay bien que les tempestes qui sont survenuees sont grandes: mais
ne doutés point que Dieu ne les demesse. Je vous veux parler de
ma disposition: Elle s'ameliore: mais ce ne sont pas vos medecins
qui en sont cause: c'est une continuelle & ardente priere que je fais
à Dieu, qui a eû pitié de moy, selon son ancienne misericorde. Car
j'ay au moins cette commodité que je puis touïours lire & escrire,*
qui

qui sont mes consolations. Ma principale estude est és escritures, ausquelles i'estime toujourns profiter de plus en plus : & c'est le precieux tresor que i'ay trouué, qui me donne un contentement incomparable. Toutes choses au prix ne sont que vanité. Ma patience croist, & ma consolation attend l'accomplissement des promesses de Dieu, qu'il fait à ceux qui sont en extreme affliction. Vous les verrés & moy aussi effectuées, quand le temps déterminé sera venu, qui nous est encore caché. Toutes fois je vous puis assurer qu'il ne sera pas long d'autant que par experience & sentimens interieurs, i'en juge aucunement. Parquoy travaillés: car par aventure Dieu benira vos labeurs, & ceux de tous nos amis. Ce n'est à nous à luy prescrire les moyens de nous aider: seulement il le faut requerir qu'il benisse ceux qu'il luy plaira. Estant en Flandres vous verrez ce qui se passe. On dit par deça qu'on traite tantost avec les uns, & tantost avec les autres. Quoy qu'il soit, faites avec nos amis que je ne sois pas oublié, car il m'en prendroit mal. Il me semble que quoy qu'on ait déterminé contre moy, vous devés procurer que tous les prisonniers de delà soient bien traités. Car quelque jour les cruautés & inhumanités seront conneuës, & on verra que nous n'avons voulu user de revanche. I'ayme mieux endurer que non pas qu'on fist endurer autruy à mon occasion, encore qu'il n'y ait jamais eu barbare traité comme moy: mais ce Seigneur l'a ainsi permis pour mon instruction, & il fera un jour reluire les fruits de mon affliction. Vous leur pourrez toujourns remontrer qu'en deux ans & demy qu'il y a que je suis icy, ie n'ay pas eü ce privilege de me pouvoir promener une seule fois dans une cour ou jardin, pour prendre l'air, n'ayant bougé d'une horrible spelonque où je suis. I'ay eü de grandes & extremes angoisses par cy devant, que vous avez pü voir par mes mouvemens, ayant senti toutes les pesanteurs d'une mortelle affliction, & n'ayant point fait conte de ma vie. Cependant je suis prest de la laisser quand il plaira à Dieu; mais il m'a un peu releué de mes douleurs par les consolations de l'esprit. Je me doute bien qu'on
machi-

machine souvent ma mort. Toutes fois sans ordonnance celeste je scay qu'aucun ne la peut avancer. Je vous prie, & tous nos amis aussi, de considerer la longueur de ma prison, qui est merueilleusement dure, estant seul comme je suis. Mais les conseils de Dieu sont admirables. Je scay qu'il m'instruit, mais je ne scay pas pourquoy. Priés mes amis qu'ils prient pour moy: car cela profite. Ecrivés aussy au Roy de Navarre, & à Monseigneur le Prince, & leur faites entendre la misere de ma condition & la prison perpetuelle qu'on m'a signifiée. Je m'assure qu'ils en auront pitié: Car je suis de leurs anciens serviteurs. Messieurs de Montmorancy & de Châtillon me sont amis. Entretenez-les toûjours en leur bonne volonté, afin qu'ils ne perdent les occasions de m'ayder. J'ay beaucoup de bons amis en ces quartiers là, entr'autres je m'assure que Mess. de Segur, du Bartas, du Plessis, de la Marfillere & du Pin, veilleront toûjours pour moy. Priés les en de ma part, & me recommandés toûjours à eux, afin qu'ils se souviennent de moy, car il en est temps ou jamais, maintenant qu'on m'a signifié cette perpetuelle prison, ou plustost cette mort. Certes le Seigneur a compassion de ceux à qui on denie misericorde. J'espere que ie seray deliuré devant que la derniere persecution de France arriue, laquelle ne sera pas petite, & y a encore de la besongne taillée. Cependant quiconque invoquera le nom du Seigneur sera sauvé. Je vous avois escrit il y a quelque temps qu'un jeusne public eust esté nécessaire. J'estime qu'en ces grandes afflictions on se convertira à Dieu. Quant à moy, je ne m'attens pas tant aux moyens humains, que je decline de l'esperance que j'ay en Dieu, lequel comme il m'a envoyé une affliction extraordinaire, m'aidera aussy extraordinairement s'il luy plaist. Je seme en pleurs & en larmes, mais j'espere que le Seigneur me fera moissonner en joye. Vous avés veu la deliurance merueilleuse d'Anvers. Croyés que ses miracles ne sont attachés en un lieu. J'attendray le terme de mon affliction selon la volonté de Dieu. S'il est possible faites que j'aye quelque commodité de me promener quelques fois. Car je suis icy comme dans le

toureau

taureau de Phalaris, plus mal traité qu'un parricide. Dieu vueille que je pardonne à mes ennemis, comme David & Iob ont fait aux leurs. J'ay esté esprouvé jusques au dernier degré, mais j'ay appris beaucoup. Il y a encore du mal à passer pour le corps dont nous sommes membres. Mais le refuge est certain. Et ne faut pas penser qu'estant hors d'icy je sois hors de toutes miseres: car il faut parachever la course en souffrant: mais il y a des relaches. Je puis dire avec David, encore que je ne sois qu'un vermissseau: Dieu m'a jusques au fond plongé, des fosses noires & terribles: mais la fin sera heureuse. Dieu prepare un bel œuvre. Nous ne devons point nous enquerir que ce sera, mais le supplier de parfaire ce qu'il a commencé. Nous dirons avant qu'il soit long-temps. Advis nous estoit proprement, que nous songions tant seulement. Le Seigneur Jesus Christ qui m'a donné santé corporelle, me la donne spirituelle s'il luy plaist. Mais je vous puis dire que ma maladie a esté horrible en douleur & continuation. Je ne perdray cependant rien en mon martyre, puis que j'ay trouvé le tresor caché. Car j'ay des talens que je mettray quelque jour à proffit. Recommandés moy bien à tous mes bons amis, & qu'ils se souviennent de moy. Car je les verray de mes yeux corporels. Ecrit le 2 de Juin 1584. Le stile de cette lettre, dont les coppies que j'en ay veuës ne portent point la suscription, semble mōtrer que la Nouë l'avoit escrite à son fils pour estre envoyée en France & communiquée à tous ceux de sa maison. De sorte qu'il s'en est trouvé des extraits entre ses autres papiers; mais l'original en est demeuré aux Pays-bas où le fils demeura plusieurs années après le pere, par un accident qui adjoûta beaucoup à l'ennuy de sa prison. Ce jeune Seigneur marchant glorieusement sur ses traces, acquerroit une grande reputation en ce pays-là. Il y fit plusieurs belles actions militaires, dont une entre les autres a esté jugée digne des monumens de l'histoire par les escrivains du temps. Le Duc de Parme tenant Anvers assiegé, assiegeoit en mesme temps le Fort de Lillo, basti dans l'Escout

O o

entre

entre la ville d'Anvers, & l'emboucheure par où cette riviere se décharge dans la mer. On faisoit tout ce que l'on pouvoit pour defendre cette place à cause de son importance, & la Nouë-Telligny avoit donné l'avis de faire certaines tranchées, qui incommodoient extremement le Prince de Parme, & qui depuis furent nommées les tranchées de Telligny. Mais voyans que ceux qui estoient dedans ne s'y deffendoient pas assez bien à son gré, il s'y jetta luy mesme, avec une bonne troupe de François, & le principal commandement luy ayant esté deféré, il establit premierement un tres-bel ordre dans la place, & puis il pourveut à la defence des dehors, & obligea l'ennemi à se reculer plus loin qu'il n'estoit, & à laisser davantage de terrain aux assiegez: puis au lieu qu'il ny avoit auparavant de gardes establies que sur les remparts, il en mit aux dehors jusques près des logemens & des tranchées de l'ennemy, & ainsi il le tenoit esloigné de la contrescarpe. Plusieurs jours se passerent en cét estat, qu'il se faisoit souvent quelque combat dans les dehors, mais quand Balfour Escossois, avec 4. compagnies de soldats de sa nation, fût venu de Zelande, & se fût jetté dans la place avec Telligny, alors Telligny fit tant de forties, & harcela tellement les assiegeans, qu'après trois semaines ou un mois de siege, le Duc de Parme fit retirer doucement son artillerie, & puis leva tout à fait le siege de devant Lillo. Mais plus la Nouë avoit de joye des belles actions de son fils, plus fût grand le rengregement de son affliction, quand il en entendit la prise. Il s'estoit retiré dans Anvers, pour avoir sa part de ce siege, & S. Aldegonde & luy faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour rendre inutiles les efforts de l'ennemy. Mais il y avoit une grande confusion dans la ville, & le peuple ny obeissoit pas aysément aux gens de commandement. S. Aldegonde donnoit souvent avis de l'estat des affaires en Zelande, où les Estats estoient ordinairement, & sur tout l'hiver

ver estant venu, il les prioit de se servir des commodités, qu'il presentoit pour leur faire avoir du secours & des rafraichissements, parce que les nuits alloient estre longues & obscures & propres à tromper l'ennemy, & que la violence des vents leur aideroit à attaquer ses vaisseaux, qui ne pourroient soutenir leur effort & celuy de la tempeste tout ensemble. Quoy qu'il dit, il ne le leur pouvoit faire goûter, & on luy répondoit que ce qu'il mettoit en avant, n'estoit pas approuvé par les gens entendus en la Marine. Il prit doncques enfin la resolution d'y envoyer Telligny mesme, pour leur représenter l'estat des choses, & les faire consentir à ce qui estoit expedient. Telligny, quoy que jeune, avoit des-ja une tresgrande experience au fait de la guerre, & une prevoyance bien loin au delà de ce que son âge portoit. Il avoit toujours esté de cette opinion, que si on ne ruinoit de bonne heure une digue faite par le Duc de Parme auprès de la ville, qu'on appelloit la digue de Coesteyn, elle seroit enfin cause de la perte des assiegez. C'est pourquoy il avoit souvent fait instance que les Estats enuoyassent là quelques troupes pour l'attaquer & pour la percer, ou que s'ils ny vouloient pas hazarder leurs gens de guerre, au moins ils fissent semblant d'attaquer la garnison qui estoit à Ordamme, & qui defendoit la digue, afin que pendant ce temps là, ceux qui estoient dans le fort de Lillo la peussent attaquer. Ayant donc cette affaire fort à cœur à cause de son importance, il dressa quelques memoires de la façon dont il s'y faudroit gouverner, & les ayant mis dans sa pochette, il partit de nuit dans une galere d'Anuers, & se mit en chemin pour aller trouver les Estats. Mais soit que l'ennemi eust eu advis de son partement ou non, tant y a qu'il tomba entre les navires du Prince de Parme, commandés par Gaspar de Robles Sieur de Billy, Gouverneur de Limbourg où son pere estoit prisonnier. Quoy que la partie fust extremement inégale, il

se defendit pourtant vaillamment. Enfin, ayant perdu trois de ses gens, & se voyant blessé d'une harquebusade au haut du bras, prés l'épaule, de sorte que le coup luy fracassoit les deux clavicules, il vit bien qu'il se falloit rendre, & tira ses papiers de sa pochette pour les jeter en l'eau. Mais ils furent apperceus par l'ennemy, qui les pescha, & qui reconneut par là l'entreprise, & quant à luy il fût, sans estre pensé, mené dans une charrette prisonnier à Gand, distant de dix grandes lieues, & delà au chateau de Tournay, où les Espagnols luy firent un fort fâcheux & fort rigoureux traitement. Cet accident estoit capable d'accabler tout autre homme que la Nouë, & il luy estoit d'autant plus sensible, qu'il croyoit qu'il estoit arrivé par quelque imprudence, & que l'ardeur de la jeunesse avoit emporté son fils à faire une action où il y avoit quelque temerité. Neanmoins, après les premiers mouvemens de sa douleur, voicy comment il en escrivit à sa femme.

Après que j'ay sçeu que mon fils avoit esté pris & mené à Tournay, je me suis imaginé que vous auriez de l'ennuy, non seulement pour luy, mais aussy pour moy, d'autant par aventure que cét horrible coup n'achevast de me porter par terre. Pour cela ay-je bien voulu de bonne heure prevenir tous inconveniens, qui ne servent qu'à alonger les tristesses, en vous advertissant par la permission de Monsf. de Cherebourg, comme après avoir luitté avec les miennes, & non sans grands efforts, je leur tiens maintenant le pied sur la gorge, afin que vous vous disposiez de suivre le mesme exemple. Ce redoublement d'affliction qui m'est survenu au temps que je devois plütoست esperer quelque soulagement, m'a esté grief. Mais quand je considere que celuy qui l'a envoyé trouvera toujourns matiere tres-abondante en nous de nous traiter dix fois pis, je ferme la bouche à tous murmures, & puis l'ouvre pour dire avec Daniel, Seigneur, à nous est confusion de face, & à toy justice & loüange. Venant après à considerer sa souveraine bonté & misericorde, alors l'esperoir me releue, & je m'assure

seure que cette affliction ne sera autre que tres-profitable, tant à celuy qui souffre du corps, qu'à nous qui souffrons en l'esprit. Consolés vous donc vous qui estes la moins blessée, veñ que moy qui dois l'estre beaucoup, me console: & vous souvenés de ce qui est escrit des beaux fruits qui procedent des tribulations quand on s'en sçait bien prevaloir: Car puisque par icelles la foy se purifie, la patience s'accroist, & l'humilité se forme, ne sont ce pas des causes suffisantes de se resjouir après avoir lamenté, & de rire après avoir pleuré? Je desirerois que par cette-cy mon fils sçeuſt se bien profiter, qu'il en devint plus sage: & suis certain que s'il eust voulu croire vôtre conseil, il se fust plus estudié à ayder à son pere qu'à le mettre en nouvelle peine. Ne laissés pourtant de le secourir en ce que vous pourrez, en luy donnant les consolations necessaires entremeslées de reprehensions douces, afin qu'en luy montrant son erreur, il ne soit pas trop contristé. Au reste je vous prie qu'en travaillant pour luy & pour moy vous ayés vôtre unique recours à prier celuy qui peut benir toute vos peines. Ne faillés de m'escire ce que vous aurez appris de sa santé, & sur ce je privay Dieu vois avoir en sa garde. De Limbourg le 4 de Decembre 1584.

Telle estoit en tous ces facheux accidens, la disposition de son ame. Mais neanmoins cette sagesse, cette douceur & moderation d'esprit que tout le monde admiroit en luy, n'empeschoit pas les Espagnols de croire qu'ils tenoient un lion enfermé, & que s'ils venoient jamais à le laisser aller, il leur feroit de terribles ravages. C'est pourquoy ils estoient resolus ou de le retenir perpetuellement, ou au moins, s'ils luy donnoient sa liberté, de luy arracher auparavant les dents & les ongles. Dans toutes les propositions qui s'estoient faites par l'espace de 5. ans pour le tirer de prison, ils y avoient toujours voulu mettre des conditions, ou barbares, comme celle qui concernoit ses yeux, ou telles que son honneur & sa generosité ne luy pouvoient permettre d'y consentir. Car outre qu'ils le vouloient obliger à ne porter jamais les armes

contre l'Espagnol aux Pays-bas & dans ses autres Estats, ce qu'il accordoit avec repugnance, ils le vouloient encore contraindre à renoncer en quelque façon à sa conscience, au service de son Roy, & à l'amour de sa patrie, en promettant qu'en quelque occasion que ce fust il ne feroit jamais la guerre que contre les ennemis du nom Chrestien. Ce qu'il ne voulut jamais faire, quelque rigueur qu'on luy tient en sa prison, parce qu'estant autant qu'homme du monde religieux observateur de sa parole & de son serment, il se voyoit par ce moyen les mains liées, pour n'oser jamais rien entreprendre pour la defence de sa religion, ny pour le service du Roy de France son Prince naturel, & pour celuy de son Estat. Enfin pourtant à force de solliciter, les Espagnols relâcherent quelque chose de leur costé, & du sien, diverses grandes & importantes considerations le reduisirent à consentir à des conditions tout à fait extraordinaires. Son fils, comme i'ay dit, estoit aussy prisonnier, & ils ne pouvoient ny se secourir ny se consoler l'un l'autre. Sa femme affligée au dernier point, le pressoit sans cesse de prendre sa liberté à quelque condition que ce fust, pourveu qu'il conservast ses yeux, parce qu'aussy bien, en l'estat où il se trouvoit, il estoit absolument inutile à ceux de la Religion, à sa Patrie, & à sa famille. D'ailleurs, Noircarmes, dit de Selles, Seigneur des Paysbas, prisonnier entre les mains du Prince d'Orange & des Estats, qu'ils avoient donné à la Nouë pour seureté de sa vie, estoit mort en sa prison. Le Conte d'Egmont, l'autre garent de sa conservation, estoit en tel estat, qu'il y avoit danger que sa mort, ou quelque autre calamité, n'empeschast qu'il ne fust plus envers les Espagnols en la mesme consideration en laquelle il estoit auparavant; & qu'ils ne l'abandonnassent entierement pour contenter la passion qu'ils avoient contre la Nouë. Car l'ennuy que ce Conte avoit de sa prison, les incommoditez qu'il

qu'il y souffroit, & le chagrin qu'il avoit de voir que le Roy d'Espagne faisoit si peu de cas de sa personne, qu'il aimoit mieux le laisser ainsi perir miserablement, que de consentir qu'on l'eschangeast, avoient premierement alteré, & comme demonté son esprit, & depuis tellemét affoibli son corps, qu'il s'en alloit, ce sembloit, mourant, ce qui eust indubitablement esté funeste à celuy qu'on luy opposoit en l'échange. Au reste, l'air reclus de cét horrible séiour où on gardoit la Nouë, & ses continuelles indispositions, bien qu'elles n'eussent rien diminué de la tranquillité de son esprit ny de la grandeur de son courage, avoient debilité son corps. La Ligue, qui mettoit alors en France les choses en estat de se renverser sans dessus dessous, luy faisoit prévoir qu'à l'advenir le traité de sa delivrance se trouveroit encore plus difficile. Enfin, Princes, Seigneurs, amis de toutes parts, le sollicitoient à se tirer delà à quelque prix que ce fust, deust-il passer le reste de ses jours en personne purement privée. Tellement que vaincu de tant de considerations, ils s'accorda à ce qu'on desira de luy, & dont je rapporteray icy les articles tout du long, afin qu'on sçache bien particulièrement, combien un seul Gentil'homme François a fait de peur à l'Espagne. Les voicy : *Points & articles ayans esté respectivement conditionnés, promis, jurés, & arrestez, entre Monseigneur le Prince de Parme & de Plaisance, Lieutenant, Gouverneur, & Capitaine general pour le Roy Catholique és Pays-bas, pour & au nom de sa Majesté, d'une part : Et le Sieur de la Nouë sur sa deliurance, d'autre, ils ont esté redigés en la forme & maniere qui s'ensuit. En premier lieu, le Sieur de la Nouë, pour parvenir à sa deliurance, a solennellement promis & juré, promet & jure par cette, entre les mains de son Altesse, de jamais ne porter les armes, servir, ou faire acte d'hostilité contre sa Majesté Catholique ou ses successeurs: sçavoir est, en Espagne, Italie, Bourgongne, esdits Pays-bas ou autres pais appartenans à sadite Majesté,*

jesté, sous quelque pretexte, ou pour quelque occasion que ce soit, ny
 mesme par cōmandement de Roy, Prince, ou autre, qui luy pourroit
 estre fait. Comme semblablement il a juré & promis doresnavant
 ne se trouver ésdits Pays-bas en quelque sorte & sous quelque cou-
 leur que ce puisse estre, si ce n'est avec prealable congé ou passeport de
 sadite Alteſſe, ou d'autre gouverneur general y commandant au
 nom de sadite Majesté Catholique. Pour seureté & corroboration
 de laquelle promesse sienne, il mettra incontinent après sa sortie
 desdits Pays-bas, son fils, qui luy reste, en ostage és mains de Monſei-
 gneur le Duc de Lorraine, pour y demeurer l'espace d'un an. Et outre
 s'est obligé en cas de contravention, de payer au profit de sadite Ma-
 jesté, la somme de cent mille escus d'or. Pour laquelle Monſieur
 le Prince de Bearne se constituerá répondant. Et à cet effect obligera
 les terres & biens qu'il possede ésdits Pays-bas, avant que proceder
 à l'elargissement dudit Sieur de la Nouë. Et comme ledit Sieur de la
 Nouë avoit aussi promis de bailler Monſieur le Duc de Lorraine
 pour répondant de la mesme somme, suivant la promesse qu'il avoit
 dudit Seigneur, & qu'à cause des presentes alterations de France, il
 semble qu'il en est un peu refroidy, il promet neanmoins quand il
 aura parlé à luy, de le faire condescendre à ce point, tant au moyen
 des pleiges qu'il luy baillera en son propre pays, que pour l'esperance
 qu'il luy donnera qu'il ne portera les armes contre Monsieur de Gui-
 ſe; & dont il a supplié qu'il pleust à sadite Majesté se contenter
 pour cette heure de la resposion de Monſieur le Prince de Bearne
 de cent mille escus: & davantage de la vie du Sieur de Telligny, que le
 dit Sieur de la Nouë oblige encore, jusques à ce qu'il ait mis ce que des-
 sus à execution. Ce que acceptant sadite Alteſſe, icelle luy accorde à
 cet effect le temps & terme de quatre ou 5. mois au plus tard. Mais si
 d'aventure, comme les choses les plus seures sont incertaines, il ad-
 venoit que Monſieur le Duc de Lorraine le refusast, le dit Sieur de
 la Nouë promet de faire obliger un grand Prince d'Alemagne, pour
 ladite somme de cent mille escus d'or pour les payer audit Sieur Duc
 au profit de sadite Maieſté en cas de contravention à la promesse
 susdi-

susdite. Et au défaut d'un Prince Alemand, il promet de faire obliger une caution en Suisse à Monseigneur le Duc de Savoye, pour la même somme, qui tournera au profit de sadite Majesté Catholique, avenant que ledit Sieur de la Nouë contrevienne à sa parole. Promettant encore en outre ledit S. de la Nouë, de tant faire que lesdits Seigneurs Ducs de Lorraine & de Guise donneront leur parole par escrit, & sous leurs seings manuels, & scels accoutumez, qu'il n'en fraindra ce qu'il a promis. Ce qu'il ne doute point d'obtenir quand il aura parlé à eux mesmes, & se mettra plutôt en gage entre leurs mains, jusques à ce qu'il aura accompli cet article. Et advenant que ledit Sieur de la Nouë ne püst effectuer l'une de ces trois obligations d'argent dans le temps susdit, il promet sur son honneur & foy de gentil-homme de se venir rendre en ostage és mains de Monseigneur le Duc de Lorraine, pour y estre tant qu'il y aura donné une autre obligation valable, le tout sans aucune exception, en payant seulement ses depens. Et finalement outre l'accomplissement des choses susdites, ledit S. de la Nouë promet de faire effectivement eslargir & mettre en liberté Monseigneur le Conte d'Egmont sans rançon, en payant seulement ses depens. Comme aussi respectivement ledit S. de la Nouë sera eslargi, & mis en liberté, & conduit la part que Monseigneur le Duc de Lorraine sera, ou bien és mains de Monsieur de Guise, accompagné seulement de deux ou trois gentishommes, tels que sadite Altesse choisira, pour l'assister en chemin, moyennant la foy, parole & promesse que ledit S. de la Nouë a promis, qu'avant tout œuvre il ira trouver lesdits Seigneurs la part où ils seront, pour y accomplir ce que dessus a esté promis; pour delà se retirer en sa maison, après avoir donné satisfaction ausdits Seigneurs Ducs de Lorraine & de Guise, & ce aussi sans rançon, en payant ses depens: Desquels points & articles ont esté faits & dressez trois divers escrits tous trois signés de la main de sadite Altesse, & dudit S. de la Nouë, pour estre les deux gardés par sadite Altesse au nom de sadite Majesté, & le troisieme par ledit S. de la Nouë, en temoignage de quoy, &

Pp

pour

pour la verification de ce que dessus est dit. Fait à Beure, ce 28. Juin 1585. signé Alexandre, &, la Nouë. Quelques historiens parlans de la deliurance de la Nouë, se contentent de dire qu'il fût eschangé avec le Conte d'Egmont. Et quand il n'y auroit eü autre chose qu'un simple eschange, il luy auroit esté honorable, parce qu'estant en quelque chose inferieur au Conte en biens de fortune & en dignité, il eust fallu necessairement que la compensation se fust faite par le moyen de la vertu. Et puis, les hommes de grande naissance ne souffrant pas volontiers d'estre eschangez sinon avec leurs egaux, la reputation de la vertu de la Nouë devoit estre bien illustre & bien reconneüe, puis que les parens & les amis du Conte & le Conte mesme, demandent & poursuivirent cette permutation avec une chaleur & une perseverance extraordinaire; & sans cela il y a toute apparence que les Espagnols n'eussent pas encore laissé aller ce redoutable prisonnier. Mais les conditions qu'ils luy imposèrent & qui m'ont fait souvenir de celles qu'on exigea du grand Roy François à Madrid, montrent bien en quelle consideration ils l'avoient, & combien ils estimoient qu'il leur estoit important d'estre deliurés d'un tel ennemy. Le Duc de Lorraine avoit bien de la bonne volonté pour la Nouë & faisoit grand cas de sa vertu. Le Duc de Guise ne la haïssoit pas, & témoignoit qu'il ne luy imputoit du tout point la mort de Besme, le tenant trop homme de bien & trop genereux pour estre capable d'un artifice semblable à celui par lequel on disoit que Bertoville l'avoit fait perir. Mais ce ne furent pas les simples mouvemens de generosité & de bonne volonté envers luy qui les firent intervenir pour cautions de sa promesse. Ils avoient peur que tost ou tard il ne fut mis en liberté; & sçachans bien qu'il n'estoit ny de sentiment en matiere de religion, ny d'humeur & d'inclination à favoriser les desseins qu'ils tramoient pour leur grandeur,

deur, ils le vouloient rendre inutile au Roy de Navarre, ou mesmes aliener en quelque façon ce Prince de luy. Neanmoins, il ne fût pas plütoft hors de prison, que le Roy de Navarre fournit l'acte de sa ratification avec joye, & obligea pour luy tout le bien qu'il avoit en Flandres, & dans la Conté de S. Paul. Et quant aux autres, la Nouë ayant parlé à eux, ils fournirent aussy les leurs sans aucune difficulté: Mais le temps fit naistre peu après de si extraordinaires occurrences, qu'il peut, comme il fit prendre les armes contre l'un & contre l'autre, sans prejudicier à sa parole, & sans faire tort à son honneur. Ayant passé en Lorraine, & fourni ses cautions; il s'en vint au Plessis les Tournelles maison qu'il avoit en l'Isle de France, où sa femme faisoit ordinairement sa demeure depuis qu'il fût prisonnier, pour avoir plus aisement de ses nouvelles. Son second fils, nommé Theophile de la Nouë, qui à peine estoit sorti de son enfance, estoit auprès du Roy de Navarre, & il le faloit tirer delà, pour le donner en ostage, comme son traitté le portoit. Il escrivit donc de là au Roy de Navarre pour cet effect, & par le mesme porteur il envoya une lettre au Plessis-Mornay, qui estoit retourné vers ce Prince, pour le prier de luy ayder à obtenir ce qu'il desiroit. Les termes en estoient tels: *Monsieur, l'envoye mon secretaire que bien connoissés, vers le Roy de Navarre, à fin de le supplier qu'il me preste mon fils Theophile, que je luy ay dedié, pour un an seulement, pour le mettre en ostage suivant ce que j'ay promis. Cela m'est bien dur, d'avoir achepté une liberté si captive: car je me voy encore prisonnier en mes enfans. Mais ils ne se déplairont à mon advis d'ayder à leur pere. Vous verrez par mon traitté de deliurance comme j'ay esté mené. Cependant quelque rudesse qu'on m'ait faite, si me semble-t'il advis que je ne dois alterer ma promesse, veñ mesmement que ces gens là nous accusent que nous n'avons ny loy ny foy. Mon secretaire vous dira plus amplement comme toutes choses se sont passées. Je suis infi-*

niment marry de ce que je n'ay pû voir le Roy de Navarre, ny mes bons amis de par delà, desquels je croy que vous tenés le premier rang. Ce sera quand il plaira à Dieu. Je vous prieray donc, Monsieur, d'aider à ce que mon fils me soit renvoyé. Car par aventure quand on le verra en Lorraine, on sera plus disposé à me rendre l'autre, lequel je desirerois fort estre auprès de moy, pour parachever à luy donner une bonne forme, de laquelle il est aucunement capable. Je ne puis vous dire davantage. Ce qui me fera recommander humblement à vôtre bonne grace, suppliant le createur, Monsieur, vous tenir en sa sainte garde. du Plessis aux Tournelles ce 14^e Octobre. Au bas il y avoit escrit. Vôtre ancien & tres fidelle amy, prest à vous faire service, La Nouë. Et au dessus A Monsieur, Monsieur du Plessis superintendant de la maison du Roy de Navarre. Ce qu'il demandoit fût fait: on luy envoya son fils, & il le mit entre les mains du Duc de Lorraine, où il fût un an entier à Nancy. Après avoir pasié quelque temps au Plessis, il obtint un passeport du Prince de Parme, qui le luy donna fort civilement, pour aller voir son fils, & de fait il alla à Tournay, où il le vid, & luy donna les consolations & les conseils qu'un tel fils pouvoit recevoir d'un tel pere. Tout cela se passa justement au temps que la Ligue commença à se rendre formidable à toute la France & au Roy, & qu'à son instigation, ou pour mieux dire, par sa contrainte, il fit contre ceux de la Religion ce sanglant Edict que l'on nomma l'Edict de Juillet. La Nouë se voyant inutile à ceux de sa profession dans le Royaume, & hors des termes de pouvoir rendre aucun service à l'Estat mesme, & d'ailleurs bien qu'il fust aimé du Roy, ny ayant point de seureté pour luy ny pour sa famille sous la rigueur d'un tel Edict, ny de contentement à demeurer en France, quand pour son particulier il y eust eû quelque seureté, il prit la resolution de s'en aller à Geneue, où il mena sa femme avec luy. Avant que de rapporter les choses qui luy arriverent là, je veux icy représenter

sender une lettre double que son fils luy fit tenir, afin de faire voir la gayeté, la generosité, la pieté & la profondeur du sens de ce jeune Seigneur, en un âge si peu avancé, & en une condition si fâcheuse. La premiere qui se presentoit aux yeux, estoit escrite d'une encre ordinaire, & adressée à sa mere, en ces propres termes icy. *Ma Mere: Vous ne scauriez croire combien i'ay receu de contentement quand on m'a rendu vos lettres, & celles de mon Pere, dattées du 13. d'Auril, entendant par icelles le bon estat ou vous estes tous deux, dont je n'avois rien entendu il y a fort long temps, que il y a environ deux mois que Monsieur Boyer m'escrivit de Cambray que vous vous portiez bien. Mais ne me mandant point plus particulierement de vos nouvelles ny le lieu où vous estiez, quoy que je l'en eusse tres-instamment prié, cela me faisoit douter du reste. Je loüe Dieu que vous vous portez bien, & le supplie vous vouloir longuement maintenir en cet estat. Je suis marri puis qu'il faut que je sois absent de vous, qu'au moins i'en sois éloigné, ou en pays si different du vôtre, que je ne puis qu'en six mois avoir réponce d'une lettre, & encore est elle deux mois par les chemins. Voila de quoy je suis faché: mais d'autant que la facherie me seruiroit peu, il vaut mieux la quitter toute à cette heure, & me resjouir de ce que ce n'est point encore pis. Il en ira autrement quand il plaira à Dieu. En quelque façon que tout soit, il le faut trouver bon puis qu'il luy plaist. Or voyant les longueurs susdites, i'ay pensé que ce seroit le plus court d'envoyer un homme exprés vous trouver quelque part que vous feussiez, afin d'en avoir réponce une fois, & d'autant que je suis en doute du lieu ou vous estes, i'adresse ce porteur à Nancy à mon frere, lequel le luy pourra dire à la verité. Si vous avez receu 5 ou 6 lettres que je vous ay escrites depuis six mois, vous aurez entendu bien à plein de mon estat icy, & specialement du fait de ma dépençe, qui est toujours mon principal sujet. Par la derniere que je vous ay escrite il y a environ deux mois par la voye de Monsieur Boyer, je vous mandois ce me sem-*

ble, que j'estois quitte jusques à cette heure là, avec l'argent qu'il me venoit d'envoyer; mais qui conte sans son hoste, conte deux fois, ce dit-on. Je vous diray donc, qu'envoyant ce porteur, j'ay fait conte pour jusques au dernier jour de ce mois qui sera environ le temps que ces lettres arriveront vers vous, Dieu aydant, & trouve qu'en ce temps là je seray redevable de cent cinquante escus: & pour le vous faire entendre, il vous souviendra s'il vous plaist, que je vous ay mandé par cy devant, que pour la depense de moy & de mon laquais j'avois accordé à quarante escus par mois, lesquels estant dix & demy depuis que mon pere passa par icy, & que je changeay de logis, jusques à la fin de cettuy cy, font la somme de quatre cens & vingt escus, & puis à un qui me fournit de lits & linceux, & me fait blanchir mon linge deux escus par mois, qui font vingt & un. Puis j'avois pris trois escus par mois pour certaines petites choses necessaires, comme souliers, aiguillettes, & telles choses, qui font trente & un escu & demy: (quand il ny auroit que mon luth & mon espinette ils en mangent plus de la moitié.) Outre cela i'ay perdu sur les monnoyes de l'argent que i'ay receu avec ce qu'il m'a costé en messagers pour l'aller querir, 25. escus. Et quand mon pere fût passé je fis faire un habillement pour voir le monde avec un manteau pour 22. escus & demy. Toutes lesquelles sommes ensemble font 520. escus: sur lesquelles i'ay receu à trois diverses fois 350. & 20. que j'avois encore lors, qui font 370. & 150. que je dois, font 520. Voila mon conte bien tost fait: les escus ne seront pas si tost trouvés. Toutes fois s'il s'en recouvre, je vous supplie d'en envoyer icy, selon que vôtres commodité le permettra, & le besoin que vous voyés que i'en ay. Je vous ay desia mandé plusieurs fois, que s'il est besoin de dependre moins, je le feray. Vous n'avez qu'à me mander ce à quoy vous voulés que je me regle. Mais jusques icy je n'ay eü aucune réponce sur cela. C'est pourquoy je vous envoie cet homme exprés afin qu'il retourne promptement, & m'informe à plein de la volonté de mon pere & de la vôtre. Il vous plaira aussi adviser pour ce que je vous ay mandé avoir accordé de
mes

mes gardes par le passé, à celle fin d'y satisfaire s'il vous plaist le plüost qu'il vous sera possible. J'ay une autre debte qui est tout mon extraordinaire, asçavoir trente escus à un libraire, qui m'a jusques icy toüjours fourni à credit; mais à cette heure il me sollicite fort de le payer. Ce que j'espere faire si vous me mandés dequoy, dont je vous supplie. Quant au reste je me porte fort bien graces à Dieu, & continuë toüjours de recevoir le bon traitement que ie vous ay toüjours mandé avoir du seigneur Castellan Mattio Coriuni, & du seigneur Lorenzo Gnotty son Alfier, ausquels i'ay beaucoup d'obligation pour les courtoisies que i'en ay receuës. Je passe le temps, ou plüost le temps me passe en estudiant, qui est mon seul, mais suffisant plaisir. Mon pere me mande que i'apprenne la langue Italienne. C'est pourquoy pour luy faire paroistre ce que i'en sçay, ie luy escriis en ce langage, m'assurant que ie seray plüost excusé, ou presumant de le devoir estre, si je l'escriis mal pour avoir esté en si mal plaisante escole qu'une prison, que si i'avois esté au pays d'oü il vient. C'est pourquoy je n'ay pas fait doute de l'exposer au jour pour estre censuré. J'auray peut-estre encore assez, voire trop de temps de l'apprendre icy plus parfaitement. Je vous remercie des nouvelles que vous m'avez mandées de ma sœur, & vous supplie luy faire sçavoir des miennes, & à ma tante de Genissac, & si vous avez moyen de leur faire tenir des lettres, me faire ce bien de m'en advertir, afin que je leur escrive. Ce porteur a de l'argent pour aller; vous luy en donnerez s'il vous plaist pour son retour. Je vous supplieray derechef par luy envoyer adresse de recevoir argent en quelque ville de ce pays, & s'il est possible, faire tant que d'avancer deux mois. Nous en attendrions bien trois ou 4 après, & ne vous donnerois plus de fâcherie de long-temps. Je vous supplie d'y donner ordre, & en attendant que Dieu me face la grace de vous aller trouver, je vous baiseray treshumblement les mains, & prieray Dieu, ma Mere, vous avoir en sa sainte garde. Du Chateau de Tournay, ce 17 de Juïn, 1586. Vötre treshumble & tres-obeissant fils, Odet de la Nouë.

Telle

Telle estoit la modestie, la temperance, & la frugalité d'un jeune Seigneur, de 25 a 26 ans, aisné d'une maison de plus de 40000 lb. de rente: mais que les dépenses faites pour le service du Public, les responsions faites pour les troupes Aleman- des, & les autres choses de cette nature commençoient des- ja à incommoder. L'autre lettre estoit en interligne & dans les marges, écrite d'une autre sorte d'encre qui ne pouvoit paroistre, que par quelque eau artificielle, mais qui non ob- stant quelques lacunes se lit encore ainsi. *Mon Pere, l'ay veu ce que vous m'écrivez en la lettre de ma Mere, du 13. d' Avril. L'Alfier d'icy m'avoit bien dit il y a plus de deux mois que vous estiez à Geneve pour l'amour du siege, & qu'on disoit à la Cour de son Altesse, que ce n'estoit point sans la permission, voire le com- mandement du Roy de France, & qu'en cela vous ne faisiez rien contre vos promesses. Je louë Dieu qu'au moins vous avés trouvé s'ibon lieu à vous employer, puis que vous estiés inutile par force à vôtre patrie. Je me doutois bien qu'on me retiendroit encore pour vous penser retenir de pis faire. Mais puisse-je demeurer toujours icy, pourveu que vous puissés servir à la cause que vous entreprenés. Je pense qu'à l'occasion d'un seul & de moy, vous ne voudriez jamais laisser de servir à tant de gens de bien, comme aussi je vous supplie que jamais je ne vous sois si dommageable. Le Capitaine Mattio est allé à Spa le premier de ce mois: au partir de là il va trouver son Altesse. Je l'ay prié de s'employer pour moy, luy remontrant le peu de sujet qu'on a de me retenir icy à cause du pays auquel il void bien que j'ay peu d'obligation, & peu de sujet de m'employer pour luy, veu l'ingratitude dont ceux d'Anvers ont usé en mon endroit. C'est que par la capitulation d'Anvers, on stipula la liberté de tous les prisonniers qui avoient esté faits au siege, hors mis de luy, que les Espagnols ayans vou- lu excepter, ceux d'Anvers n'insisterent pas assés pour sa de- liurance.) Aussi que je n'y ay jamais fait la guerre par haine du Roy d'Espagne, mais pour vôtre occasion. Il m'a promis de s'em- ployer*

ployer d'affection, & croy qu'il y peut beaucoup, car le Prince l'aime. Il m'a dit qu'il l'eust fait plutôt s'il eust receu vos lettres, mais on ne les luy a pas rendues, dont il a certes esté, extrêmement marry. Mais comme il m'a dit, il ne luy eust pas esté seant daller importuner son Altesse pour un sien prisonnier sans avoir quelque couleur de le faire, comme d'en estre prié de vous. A cette heure qu'il la va trouver, il m'a promis d'y faire comme il feroit pour un fils. Si de luy escrire à Spa devant qu'il en parte, ou bien par ce porteur mesme, & d'icy on luy fera bien tenir vos lettres, cela me seruiroit beaucoup, tant pour le prier de faire quelque chose pour moy, que pour le remercier de mon traitement, & le prier de continuer. Si vous trouviés bon d'escrire aussi seulement deux mots à l'Alfier, qui se nomme le Seigneur Loranzo Gnotty, le remerciant des courtoisies qu'il me fait, cela ne me pourroit que beaucoup servir. Quant à mon traitement de la part du Capitaine & de l'Alfier, ie ne pense point qu'ils le vueillent faire autre que tres-bon. Quand ils n'ont point eü les mains liées ils m'ont fait paroistre leur bonne volonté. Vn mois entier après que vous feustes passé, il n'y eut jour que je ne me pourmenasse trois ou 4 heures. Mais comme je vous ay mandé, il y eut des langues médisantes qui luy en firent faire un reproche par son A. qui luy commanda lors expressément de me tenir enfermé. Ce qu'il fit. Toutesfois ce n'estoit pas sans sortir encore quelques fois, & aller en son logis, auprès d'un sien neveu, fort honneste homme, qui estoit malade, ou nous passions le temps quasi tout le jour à diverses choses. Mais cela estant encore rapporté à S. A. depuis je n'ay plus bougé de la chambre. Que le Conte d'Egmont en soit cause autrement, je ne le pense pas. Seulement quand il vint icy il s'esbahit bien de la liberté que j'avois, & dit au Capitaine qu'il avoit esté tres-mal, & que j'en estois cause. Tout cela ne me nuisit de rien pour lors à l'endroit du Capitaine, comme je croy. s'il y a fait quelque chose depuis je ne sçay. Il peut estre. Le Capitaine m'a bien dit une fois qu'il ne me portoit gueres de bonne volonté. Quoy que c'en soit

il n'est point besoin d'en parler, puis que je ne m'en plains point. Comme de fait je n'en ay point de suiet, estant bien voulu de ceux qui me tiennent, & au reste ayant cette grace de Dieu que de prendre à plaisir l'estat où ie suis, que les autres estiment miserable. Vous scauez trop mieux que moy que c'est d'estre prisonnier. Mais quant à moy, la prison ne me fâche nullement, plutôt la liberté me donne peine quand i'y songe. Mais i'ay mon recours à prier Dieu & puis à l'estude, à quoy depuis que ie me veux appliquer, ie ne changerois pas mon contentement avec celuy d'un Roy. Quant à l'argent, faites estat que ie suis entre les mains d'un homme de guerre qui n'a que sa paye; encore peu souvent est-on payé. Il n'y a pas un patart icy il y a long temps. Quant à mes gardes; ie croy vous avoir fait entendre comme ils'en est passé icy. Le Capitaine me dit l'autre iour devant partir qu'il ne pretendoit que ie fusse contraint en rien en cela. Que si i'avois accordé de quelque chose, bien; mais cy après, que cela ne seroit remis qu'à ma courtoisie. Si en ay-ie esté sollicité cent & cent fois devant que de le faire & me disoit-on que c'estoit de la part du Capitaine. Quoy que c'en soit je luy promis; je le paieray si je puis. Pour cette heure d'autant que je voy bien que vous n'avez argent à cet effect, faites s'il vous plaist réponce, & excusez vous sur le peu de moyen que vous avez à cette heure, à cause de la guerre de France. Si vous me pouvés enuoyer iusques à 200 escus, l'Alfier m'a dit qu'il attendra après qu'il seront dependus 4 ou 5 mois fort aisement; mais qu'à cette heure il est besoin de faire provision pour l'hiuer. Ce porteur n'est point homme avec qui i'aye quelque correspondance; afin que vous ne le croyés point, si d'aventure il le vous disoit. C'est un soldat de cette compagnie. Mon bras ne s'est point amendé il y a plus de six mois. Aussi n'y ay-je rien fait. Mais i'espere en guerir dans 3 mois ou jamais. Car il arrive icy un prisonnier qui estoit au Prince d'Orange, nommé Iosephus. Depuis qu'il est pris il a fait des curcs qui sont des tiercelets de miracles. Entr'autres a-t'il guery un neveu du Capitaine Mattio qui estoit abandonné de tout
le

le monde. Il vint icy avec luy pour le parachever, & croy qu'à son occasion il a obtenu liberté. S'il s'en reua, i'escriray à mes amis en Hollande si je puis. S'il me fait ce bon tour que de me faire ayder du bras, dont je desespere quasi, il meritera bien un bon present. Ce qui me donne opinion que le Co ne s'empesche gueres de moy, c'est que cette escriture n'est point decouverte, dont il sçait bien qu'usent les prisonniers. Car il enusoit aussi. Je vous baise les mains & à ma mere. Dans la marge il y avoit: Dorenavant quand i'escriray ainsi, je ne feray autre marque que d'escire le nombre de l'année tout du long comme i'ay fait icy. Faites en de mesme s'il vous plait, si vous voulés ainsi escire, de peur qu'un chiffre comme il y avoit en vôtre derniere, donne quelque chose à soupçonner. J'ay creu que le lecteur curieux ne seroit pas marry d'avoir la communication de cette lettre, & qu'elle ne vaut pas moins que quelques unes de celles qu'on imprime maintenant. Si les paroles n'en sont pas si delicates, ny les periodes si bien arrondies, il n'y a pas moins de bon sens, & y a sans doute beaucoup plus de beaux sentimens de pieté & de vertu. Le siege de Geneve dont il est parlé en cette lettre, ne fût rien sinon un bruit que le Duc de Savoye la vouloit assieger. En effect, bien qu'il n'entreprist point de siege formé, si est-ce que depuis que la guerre de la Ligue fût ouverte en France contre ceux de la Religion, ce Prince commença à harceler les Genevois d'une façon extraordinaire, par diverses courses qu'il faisoit faire sur leur territoire, & dont ils se vangeoient le mieux qu'ils pouvoient eux en faisant aussy sur son pays. Et la Nouë, qui ne sortit jamais en campagne pour cela, ne laissoit pas de leur ayder par ses conseils, & mesmes de les dresser de plus en plus à ce métier, se trouvant en leur place d'exercice, qu'ils appellent *le plain palais*, pour leur apprendre à se bien servir de leurs armes, à former leurs bataillons & leurs escadrons, & à faire leurs salves & leurs attaques de bonne grace, faisant comme un

Qq 2

maistre

maistre d'escrime qui prepare ses disciples à de vrais combats. Et les historiens disent que César avoit accoûtumé de se trouver ainsi aux exercices de ses soldats, & de leur montrer comment il falloit porter un pied en avant & retirer l'autre en arriere, lancer le javelot, ou se servir de la picque, mettre la main à l'espée, & frapper de pointe ou de taille, selon qu'ils avoient à combattre contre des gens de pied, ou des gens de cheval, des hommes ou des elephans. La reputation de la Nouë luy avoit bien de longue main acquis la veneration de ceux de Geneve, mais cette affection qu'il monroit à les instruire, la douceur de sa conversation en toutes choses, la conduite reiglée & exemplaire de sa vie & de celle de sa maison, & ce qui luy estoit en quelque façon propre & singulier, cette simplicité merveilleuse de mœurs & de façons de faire, conjointe avec une prudence si profonde, une si vaste capacité de toutes choses, une valeur incomparable, & une science extraordinaire en tous ces exercices du corps, les ravirent en admiration. L'une des plus agreables compagnies qu'il y eust, estoit celle de Theodore de Beze, qui de son costé estoit grand homme, & qui outre la connoissance qu'il avoit des choses de son métier, estoit tres-entendu dans les affaires d'Estat, & particulièrement dans celles de celui de là France, & possedoit les belles lettres en un aussy haut degré qu'aucun homme de son temps. Et comme il estoit excellent en la poësie, principalement en la Latine, dont il avoit autresfois remporté en France de glorieux prix, il voulut donner à la Nouë une preuve de son estime dans un bel Epitaphe qu'il luy fit après sa mort. On le peut trouver dans ses poëmes, & il merite d'estre leu. Jacques Lectius en fit aussy un, dont voicy les six derniers vers.

*Quid laudes, la Nôe, tuas, tua dicere facta,
Certamus, ô, Vatum chori?*

Car-

Carmina quid faciant? promittunt carmina famam,

Æternitatem carmina:

Ipsa canit populos la Noum Fama per omnes,

Parentat ipsa ÆTERNITAS.

De Fresnes aussi, que les Edits de la Ligue avoient contraint de sortir hors du Royaume, & qui s'estoit retiré à Lauzanne, sçachant que la Nouë estoit à Geneue, s'y alla habiter, pour avoir l'avantage de communiquer souvent avec luy, & cette communication luy augmenta de telle forte l'estime que la commune renommée luy avoit fait concevoir pour ses vertus, qu'il se comparoit en cela avec Chion, quand il eut fait connoissance avec Xenophon à Bifance. Car comme Chion disoit qu'il avoit à remercier les vents contraires, & la difficulté qu'il avoit trouvée en la navigation, parce que cela l'ayant retenu plus long temps à Bifance qu'il ne s'estoit proposé, il y avoit rencontré ce grand Capitaine & grand philosophe tout ensemble, & avoit eü le moyen & le loysir d'y pratiquer de prés ses excellentes qualités. Ainsi disoit de Fresnes qu'il avoit de l'obligation aux miseres de la France de ce qu'en le bannissant aux pays estranges, elles luy avoient fourni l'occasion de passer 8 ou 9. mois de temps en la compagnie de la Nouë, & dans le plaisir de sa conversation. En effect il me semble que c'est avec beaucoup de jugement qu'il faisoit comparaison de ces deux grands personnages. Car il y avoit en eux une mesme douceur de mœurs, mesme inclination à la connoissance des belles choses, mesme capacité d'esprit à quoy qu'ils se voulussent appliquer, mesme genie à la politique & à l'histoire, mesme pureté & innocence d'actions, mesme suffisance en l'art militaire, mesme grandeur de courage & mesme valeur. A quoy vous pouvez encore adjoûter, en y remarquant neanmoins les avantages qu'ils y peuvent avoir eus l'un sur l'autre, mesme pente naturelle aux contemplations

Qq 3

phi-

philosophiques & à l'éloquence, & mesmes mouvemens à la pieté. Car il est vray que Xenophon ayant eü ce bonheur de naître à Athenes, au temps que les lettres y fleurissoient & que l'éloquence y regnoit; & d'avoir esté nourry dans l'Ecole de Socrate, avec Platon & quelques autres, qui reveilloient sa belle ame par une noble emulation, il avoit aquis dans l'art de bien dire & dans la philosophie, un haut degré de perfection, auquel l'autre n'avoit peu monter faute d'une education semblable. Mais aussy avoit il eü ce malheur de se rencontrer en un temps, où tout estoit plein d'idolatrie & de superstition: au lieu que Dieu avoit fait la grace à la Nouë de naître dans le Christianisme, & de régler ses inclinations à la pieté par les bonnes & pures instructions de la vraye religion. C'est ce mesme de Fresnes là qui qui s'estant trouvé pris de la Nouë à Lambale, lors qu'il y fut blessé à mort, comme nous verrons cy dessous, & qui ayant mis les mains sur ses papiers qu'il ne voulut jamais rendre, publia ses discours Politiques & Militaires quelque temps apres. Car il est bien vray que tandis qu'il estoit en prison, veillant & dormant, il avoit toüjours en l'esprit l'objet des miseres de la France, & le desir d'y pouvoir remédier, & de contribuer quelque chose à rétablir ce miserable Royaume dans le fleurissant estat auquel il estoit auparavant. Et c'estoit ce soin qui l'avoit porté à mettre la main à la plume pour coucher sur le papier les belles & judicieuses considerations qu'il faisoit sur ce sujet. Mais neanmoins il avoit eü plus de dessein de s'y satisfaire en particulier, que de les communiquer au public; & s'il n'empeschoit pas ses familiers amis d'en prendre la lecture, & d'en tirer de l'utilité, au moins sa modestie, & le peu d'estime qu'il faisoit de ses propres productions, l'eussent elles sans doute empesché de consentir qu'elles ne vinsent en lumiere par le moyen de l'impression, si de Fresnes ne l'eust ainsi procuré en quelque forte

forte à la derobée. Mais celuy dont la conuersation luy apporta tout ensemble plus de plaisir & plus de douleur, ce fut Guillaume Robert de la Marck Duc de Bouillon, Souuerain de Sedan & de Raucourt. Ce Prince, comme estant extremement affectionné à la Religion Reformée, s'estoit interessé bien avant dans la conservation des Eglises de ce Royaume, & avoit beaucoup contribué à cette grande leuée d'Allemans dont le Prince Casimir donna la conduite au Baron de Donaw. Parce que cette armée venoit au secours du Roy de Navarre, & qu'elle avoit esté faite pour luy, c'estoit à luy à y donner un Chef general, pour y commander en qualité de son lieutenant, s'il n'y pouvoit estre en personne; & il avoit nommé pour cela le Duc de Buillon. Les Allemans d'abord ne derogèrent pas à cette nomination, & reconneurent ce Duc pour lieutenant du Roy de Navarre, mais ils defererent si peu à ses ordres, que Donaw avoit toujourns entre les mains la principale partie de l'autorité du commandement. Cela donna beaucoup de fâcherie à ce jeune Prince; qui avoit le courage grand, & le deplaisir en estoit d'autant plus sensible, que Donaw n'avoit pas plus d'âge ny plus d'experience que luy. Neanmoins il eust digéré ce mécontentement particulier, si les affaires publiques feussent bien allées. Mais s'estant engendré quantité de piques & de partialités en cette armée, qui firent auorter tous les bons conseils, & s'estant l'armée mesme enfin ruynée par les mutineries, les débandades & les combats defavantageux, le Duc de Buillon en conçeut une tristesse tout à fait extreme. Il se retira donc à Geneve incontinent après cette déroute, en l'an 1587. comme la Nouë y estoit encore, & dès qu'il y arriva il commençoit à se sentir de quelque indisposition. Les uns ont dit qu'elle procedoit de l'ennuy de son esprit; les autres l'ont imputée à quelques artifices de la Ligue, par ce qu'il mourut quantité de gens de condition & de

de merite en ce mesme temps. D'où qu'elle vint, elle s'opiniastra de telle façon & se rendit si fâcheuse, que sur le milieu du mois de Janvier en suivant, il rendit son ame à Dieu. Deux jours avant que de mourir, il avoit fait son testament, par lequel il avoit institué son heritiere universelle en tous ses biens & seigneuries, Charlotte de la Marck, sa sœur, à la charge, qu'elle ne changeroit rien en l'Estat de la religion dans les terres qu'il possédoit en souveraineté, & en cas qu'elle vint à deceder sans enfans, il luy substituoit François de Bourbon, Duc de Montpensier son oncle, & Henry son fils, Prince de Dombes, à la mesme condition, qu'ils ne changeroient rien en la religion qui estoit establie en ses terres, selon la confession des Eglises reformées de France. Que s'ils le faisoient, il substituoit à sa sœur le Roy de Navarre & ses heritiers, & derechef au Roy de Navarre & à ses heritiers, Henry de Bourbon Prince de Condé, lesquels il prioit de vouloir prendre le soin de procurer à sa sœur le mariage de quelcun qui fust d'une dignité convenable à sa naissance, & qui conservast la religion reformée à Sedan, à Jamets, à Raucourt, & autres principautés qu'il pouvoit avoir. Puis cela fait, par le mesme testament il recommandoit d'une façon tres-particuliere sa sœur à la Nouë son amy: luy donnoit la tutelle & le gouvernement absolu de toutes ses seigneuries, avec mille escus de pension annuelle pour honoraire, & le prioit de vouloir establiir sa demeure à Sedan pour cét effect, luy attribuant une speciale intendance sur cette place là, & laissant le gouvernement particulier de Jamets à Robert Thin, dit Schelandre, personnage dont il avoit experimenté la fidelité & la vertu. Ce témoignage que le Duc de Buillon luy donnoit de son amitié, & cette confiance qu'il avoit en luy en une chose de si extraordinaire importance; joint que ce luy estoit une occasion de servir en quelque sorte au public, luy firent prendre resolution
d'ac-

d'accepter la charge qui luy avoit esté donnée, quoy que cette affaire ne fust pas sans de tres-grandes difficultés. Mais avant que de s'acheminer pour s'en aller à Sedan, il arriva une chose remarquable, dont je prendray icy l'occasion de rapporter le commencement & le progrès, par ce qu'elle sert à faire connoistre le naturel de ce grand homme, & sa vraye generosité. Il avoit eû une sœur nommée Marguerite de la Nouë, qui fût mariée avec le Seigneur de Vezins, gentil-homme de haute condition & d'extraction illustre dans le pays d'Anjou. De ce mariage estoient issus trois enfans, deux filles premierement, & puis un fils, qui furent nourris quelques années dans la maison de leur pere. La mere estoit encore vivante, lors que son mary destournant ses affections d'elle, les avoit insensiblement portées, & puis fortement attachées sur un autre sujet, car il devint éperduëment amoureux de la demoiselle suivante de sa femme. Ce qui ayant donné beaucoup de déplaisir à cette genereuse dame, enfin par quelque accident que ce peut estre, elle mourut. Quand elle fût morte, Vezins voulut par de secondes nopces rendre legitime un amour qui ne l'estoit pas auparavant, & espousa celle qui luy avoit gagné le cœur. On dit que c'est l'inclination des belles-meres de chasser hors de la maison de leurs maris les enfans d'un premier liêt, & celles qui n'ont point d'autre raison de le faire, sinon qu'elles veulent estre maistresses absoluës d'un gouvernement où elle presument que ces enfans traverseroient leur autorité, se contentent de les éloigner par des voyages, par des mariages, & par d'autres tels establissemens. Celle-cy, qui portoit ses pensées plus loin, & qui vouloit que ses enfans, quand elle en auroit, fussent seuls heritiers de cette riche & fleurissante maison, suivit des voyes plus extremes. Elle fit mener en cachette ces trois petits enfans à Pardic en basse Bretagne, maison située sur le bord de la mer, & qui appartenoit

Rr

au

au Seigneur de Vefins, & là on les mit entre les mains d'un Pilote Anglois, avec qui elle avoit fait convenir de les faire perir; mais luy touché de compassion se contenta de les mettre chés quelque payfan sur la coste d'Angleterre, pour y estre nourris en enfans de basse naissance, & fans qu'on leur donnast aucune cognoissance de leur extraction. Car ils estoient encore tous trois si petits qu'on ne croyoit pas qu'ils s'en peussent souvenir. Ils furent donc menés en l'Isle de Garnesay, & fans dire qui ils estoient, après les avoir habillés en enfans de peu de consideration, on les donna à nourrir à quelques personnes de l'Isle, entre les mains de qui l'on mit quelque peu d'argent pour cela & de temps en temps l'on faisoit courir des bruits que ces enfans se mouvoient l'un apres l'autre en la maison de leur pere jusques à feindre à diverses fois des enterremens. Les filles ne perdirent pas tout à fait la memoire de leur origine, mais estans devenuës plus grandes, & ayans oüy parler du Seigneur de la Nouë, elles se ressouvinrent qu'il estoit leur oncle & qu'elles l'avoient ainsi oüy appeller en leur maison. Elles luy firent donc escrire, & se firent reconnoître à luy, & il fit tout ce qu'il peut pour leur procurer le retour en France, employant mesmes ses amis au conseil du Roy, pour avoir des lettres par lesquelles elles fussent reconneuës, & i'ay veu quelques unes des réponces qu'on luy faisoit là dessus. Le Pere, que l'on disoit n'avoir pas absolument ignoré le complot de la belle mere & de ceux qui la servoient en cette occasion, fit au commencement de la resistance à la reconnoissance de ces filles: mais enfin il y donna les mains & par des Lettres que i'ay leuës, il témoigna qu'il eust esté bien ayse qu'elles eussent esté nourries auprès de la Dame de la Nouë, femme d'excellente vertu. Mais il arriua diverses choses qui l'empescherent, & ces filles demeurèrent en Angleterre, où elles moururent toutes deux. Quant au fils, incontinent

tinent après qu'il eut esté exposé en *l'isle de Garnesay*, il fût transporté à Londres, & parce qu'il estoit plus ieune, & qu'il n'avoit aucune communication avecques se sœurs, il perdit presque entierement le souvenir de son extraction, & apprit le mestier de Cordonnier. Neanmoins, quand il fût devenu grand luy estant demeuré quelques idées confuses, qu'il estoit venu de France, & issu de quelque bonne maison, & ayant oüy parler du soin que la Nouë avoit pris de ces deux jeunes Damoiselles, il soupçonna qu'il pouvoit estre leur frere, & parce qu'il apprit que la Nouë estoit en Flandres, il y passa pour se presenter à luy. Il le fit: mais il donna si peu de marques & de connoissance de son origine, & la Nouë vid si peu de lumiere en cette affaire, qu'il se contenta de donner advis à Vezins qu'un jeune homme s'estoit présenté à luy qui se disoit estre son fils: mais il ne fit pas grande instance là dessus de peur de quelque supposition. La Nouë ayant donc esté fait prisonnier il se passa six ou 7. ans sans qu'il ouist parler de cette affaire, & cependant ce jeune homme battant, comme on dit, la semelle, s'en alla enfin à Geneue pour y travailler. Il y avoit des-ja quelque temps qu'il y estoit quand la Nouë y arriua, & sans qu'ils pensassent l'un à l'autre, la Nouë envoya dans la boutique de son maistre, pour demander quelque chaussure dont il avoit besoin. On la donna à ce jeune homme à porter, & il reconneut bien la Nouë, car il estoit assés reconnoissable, quand il n'y eust eü en sa personne d'autre marque qui le distinguast bien sensiblement d'avec les autres, que son bras de fer. Mais il n'osa se manifester, parce qu'à la premiere fois il n'en avoit pas eü grand contentement, & qu'il craignoit de l'offenser. La Nouë de son costé d'abord n'y prenoit pas garde, & 6 ou 7 ans de temps apportant beaucoup de changement, au visage & à la stature des jeunes hommes de cet âge, il ne pensoit à rien moins qu'à son neveu. Nean-

R r 2

moins,

moins, ce garçon ayant esté long-temps à l'entour de sa personne pour le chauffer, il luy vit faire quelques actions avec grande liberté de corps, & tenir avec une assés belle assurance quelques propos qui ne sentoient pas trop le compagnon cordonnier. Il l'envisaga donc un peu attentivement, & s'imagina voir en luy quelque air non seulement de celuy qu'il avoit veu au Pays-bas, mais encore de son beaufrere de Vezins, ce qui l'obligea à luy demander qui & d'où il estoit. A quoy ce jeune homme ayant répondu modestement, qu'il ne le sçavoit pas bien clairement, mais qu'il estoit celuy qui avoit eû l'honneur de le voir lors qu'il estoit en Flandres, & qui luy avoit dit qu'il se croyoit estre son neveu, fils du Seigneur de Vezins, il tomba au cœur de la Nouë qu'il estoit véritablement ce qu'il disoit. Il n'en fit pourtant pas grand semblant d'abord, mais l'enquit de diverses choses, de son education à Londres, de quand il avoit esté transporté, du lieu où il avoit esté premierement exposé en Angleterre, de la souvenance qu'il pouvoit avoir du moien par lequel il y avoit esté mené; & ce jeune homme, qui avoit aquis du jugement, & sans doute quelques connoissances ou qu'il n'avoit pas, ou qu'il n'avoit peu expliquer si distinctement auparavant, luy donna telle satisfaction, qu'il demeura persuadé que c'estoit véritablement l'heritier de la maison de Vezins. Il pouvoit le laisser là sans en faire conte; & par ce moyen il se fust ouvert l'entrée à la succession de sa sœur, & eust ramené dans sa maison, quantité de biens qu'elle avoit portés en mariage avec elle, & il ne luy falloit point d'anneau de Gyges pour cacher le defect de son action. Mais il avoit l'ame trop belle & trop noble pour mettre le bien en consideration dans une telle occurrence. Il prit donc ce ieune homme auprès de luy, le fit habiller & eslever d'une façon convenable à sa naissance, en escrivit à son pere qui ne le voulut point advoier, commença de poursuiure à la Cour
les

les choses nécessaires pour sa reconnoissance, & la difficulté des temps ne permettant pas qu'il en peust venir à bout avant sa mort, il laissa cette affaire à son fils, qui la poursuivit & l'acheua avec la mesme generosité qu'elle avoit esté commancée. Et il me souvient d'avoir oüy dire autresfois, que là Nouë le pere estant mort, & le fils continuant ses poursuites pour la reconnoissance de son cousin, ceux du second liët qui pretendoient à la succession de la maison de Vezins, luy firent offrir beaucoup davantage s'il vouloit abandonner. Car comme le procès estoit sur le bureau, ayant esté ordonné que le Seigneur de la Nouë le fils seroit oüy à la chambre, pour sçavoir s'il persistoit à reconnoistre cét heritier pour son veritable parent, ils enuoyerent vers la Dame de la Nouë qui estoit lors à Paris pour luy faire de grandes offres: & ne luy promettoient pas moins de vingt mille escus avec une terre de six mille liures de rente. Sa femme donques en quelque forte tentée par cette proposition, & le priant de bien regarder à cette affaire, parce que si effectivement ce ieune hōme n'estoit pas ce qu'il se disoit, ce seroit une haute imprudence que de se priver soy-même d'un grand bien qui leur seroit legitimement acquis, il luy répondit en riant. *Et endoutes-tu m' amie, qu'il ne soit ce qu'il se dit estre? Ne vois tu pas bien qu'il ressemble tout à fait à son pere, & qu'il est de mesme humeur que luy?* Ainsi rien ne lespût jamais détourner ny l'un, ny l'autre, le pere, dis-je, ny le fils, de ce genereux dessein, de manifester & d'asseurer l'estat de leur proche parent, dont la posterité jouit encore de biens de la maison de Vezins.

J'ay dit que c'estoit une chose qui avoit beaucoup de difficulté, que de recevoir la tutelle & le gouvernement des souverainetés de Sedan, de Jamets, & de Raucour, que le Duc de Buillon avoit donnée à la Nouë. Car il falloit pour y aller, se refoudre à passer à travers quantité de troupes ennemies & se hazarder au peril d'une nouvelle prison. Il

ne pouvoit eviter qu'il n'eust à demesler avec le Duc de Lorraine, à qui il avoit l'obligation de ce qu'il l'avoit fort volontairement cautionné envers le Duc de Parme. Et ce qui sembloit estre encore plus embarrassant que tout cela, il ne pouvoit, ce semble, accepter cette charge avec bienfiance sans en demander la permission au Roy, qui non seulement ne le luy permettoit pas, mais qui mesmes le luy de fendoit. La raison en estoit que les Ducs de Lorraine & de Guise qui avoient quelque temps auparavant commencé la guerre contre les Estats du Duc de Buillon, prenans l'occasion de sa mort, & de la féblesse d'une jeune Princeesse destituée de tout conseil & de tout appuy, la poursuivoient chaudement alors, & taschoient à se rendre maistres de Sedan & de Jamets, conquestes qui en effect leur eussent esté comme inestimables. Le Roy doncques estant alors extrêmement empesché à parer aux desseins qu'ils avoient faits contre sa personne & sur sa couronne, & à répondre aux insolens articles qu'ils luy avoient fait presenter pour l'accommodement des affaires, ne les vouloit pas offencer. C'est pourquoy la Nouë retardoit un peu son partement, & tenoit les voyes de douceur, essayant de terminer le different d'entre ces Princes & les Estats de Sedan, par des traittés amiables, & sans qu'il feust nécessaire d'en venir aux armes. Et ils faisoient semblant de prester l'oreille aux propositions d'un ajustement, afin d'amuser la Nouë, & cependant prevenir les traverses que leur pourroient donner en cette conqueste, ou les menées ou les forces de plusieurs autres pretendans. Car Robert de la Marck Mauleurier, oncle du feu Duc, disoit que dans la maison de la Marck, il y avoit une tacite & ordinaire substitution des masles, pour ce qui regardoit les souverainetés, & qu'ainsi elles luy appartenoient, parce que la ligne masculine de l'ainé avoit defailli, & qu'estant le plus proche, il estoit le plus habile à succeder
en

en vertu de la substitution. Le Duc de Lorraine sembloit au commencement n'avoir entrepris cette guerre, que pour se vanger de quelques injures qu'il pretendoit avoir receuës du feu Duc: Mais quand cette cause fût esteinte par sa mort, il tâcha de faire revivre quelques vieux tiltres auparavant incogneus, sur les quels il vouloit fonder ses pretentions sur ces terres. Toutes les places qui sont à cette heure sur les frontieres de la France, ont passé par tant de mains depuis l'établissement de la Monarchie, qu'il n'est pas mal-aisé à nos Rois de trouver des pretextes ou specieux ou veritables pour entreprendre sur leurs voisins. Et quand cette sorte de droits auroit alors manqué au Roy, celuy de la bien-séance suffit bien souvent aux grands Potentats, pour s'accommoder de ce qui se trouve en leurs voyfinage. Le Roy de Navarres'estant chargé de la protection des Eglises réformées, & ayant tellement meslé ses interests avec les leurs, qu'ils ne se pouvoient separer, pensoit à faire tomber ces petits Estats entre les mains d'un Seigneur de la Religion, & dès lors avoit proposé le mariage de quelqu'un d'eux avec l'heritiere. Le Duc de Montpensier n'avoit point de droit ancien sur ces souverainetés, bien qu'il fust oncle de Charlotte, car il ne l'estoit que du costé maternel. Mais néanmoins, en vertu de la substitution cette succession pouvoit venir jusques à luy. Et quoy qu'il en soit, il eust beaucoup mieux aymés'en saisir, sur quelque droit que ce fust, que non pas de la voir tomber entre des mains estrangeres. Le Duc de Guise, dont la vaste ambition embrassoit tout, faisoit sous main, & à l'insçeu du Duc de Lorraine, offrir le mariage de son fils à cette heritiere. En un mot cette Helene estoit le souhait de quantité de Heros. Mais les uns y alloient à la découverte, comme le Duc de Lorraine, qui tenoit Iamets assiegé; les autres y venoient par surprise, & s'en vouloient emparer en faisant semblant de la secourir.

Le

Le Roy eut la plus belle occasion de tous de s'en rendre maistre, s'y eust employé des gens qui eussent eû assés de vigilance & de vigueur pour s'y servir de son autorité. Mais enfin toutes ces finesses furent inutiles, & l'affaire en demeura dans les termes de la force ouverte que le Duc de Lorraine employoit. La Nouë donques voyant que tous ces pourparlers d'accommodement n'aboutissoient à rien qu'à faire perdre du temps, estima qu'il ne falloit plus differer, & après avoir fait en grande diligence un voyage à Heidelberg, pour conferer avec le Prince Casimir, & puis estre retourné en pareille diligence à Geneve, pour mettre ordre à ses affaires & à son partement, il traversa le plus couvertement qu'il pût tout le pays qui est entre deux, & arriua à Sedan heureusement; bienque ce ne fust pas sans courir quelques uns des dangers qu'il avoit preveus. Quand il y fût arriué, il trouva que les affaires estoient en ces termes. D'un costé on avoit mis en avant le mariage de l'heritiere de Sedan avec le Prince de Vaudemont, & on se servoit pour cela de l'entremise de la Contesse d'Aremberg, parente de Charlotte, comme estant de la maison de la Marck: & pour mieux faire reussir ce projet, la Contesse mesme estoit venuë de Liege à Sedan, & avoit fait tout ce qu'elle avoit peu pour y disposer & les esprits & les choses. La proposition en estoit plausible: car par ce moyen on se développoit de toutes les difficultés de la guerre; on s'asseuroit l'amitié du Duc de Lorraine; & on se mettoit en estat de ne point craindre les efforts des autres pretendans. Et quant à ce qui estoit de la Religion, le Duc de Lorraine faisoit promettre tout ce que l'on pouvoit desirer pour l'asseurer qu'elle demeureroit en l'estat auquel le deffunct Duc l'avoit mise. On ne conclud rien en cette affaire tandis que la Contesse fût là. Mais quand elle s'en fût retournée, la chose ayant esté mise en deliberation au conseil de l'heritiere, on trouva que cette proposition

tion n'estoit pas conforme à l'intention du Testateur, que la conscience ne permettoit pas à cette damoiselle, d'épouser un homme de religion contraire, & que les promesses qu'on faisoit en la recherchant, seroient en grand danger de n'estre pas executées quand on l'auroit épousée. On en escrivit donc à la Contesse aux termes les plus doux dont on se peut adviser: mais ce qui vint bien à propos pour s'excuser fût, qu'elle mesme ayant envoyé un gentilhomme nommé Rafoir à la Cour, pour induire le Roy & le Duc de Montpensier à consentir à ce mariage, il n'en remporta point de contentement. D'autre costé, pendant les allées-&-venuës qui se faisoient pour l'amour, le Duc de Lorraine maintenoit toujours le siege de Jamets, & bien que Schelandre, qui estoit dedans, y fist tout le devoir qu'on pouvoit attendre d'un homme plein de vertu, si est-ce que ny ayant point d'esperance de secours ny d'hommes ny de munitions, il fallut enfin venir à quelque composition. De l'avis donques de la Nouë la ville fût renduë à certaines conditions honorables, & Schelandre se retira dans le Château; & trefues furent signées de part & d'autre pour six semaines, pendant lesquelles on rechercheroit reciproquement les moyens de paix. Si on ne s'en pouvoit accorder, on retourneroit à la guerre comme auparavant. La Nouë donc se voyant en estat d'estre obligé de reprendre les armes, qu'il n'avoit point encore reprises pour quelque occasion que ce fust depuis les articles qu'il avoit signés avec le Duc de Parme, craignit qu'ayant à les lever contre le Duc de Lorraine, l'on ne donnast une mauvaise interpretation à son action au prejudice de son honneur. Car de tous ceux de son siecle, il ny a eü aucun homme de quelque qualité qu'il fust, plus jaloux & plus soigneux de la conservation de sa reputation, principalement en ce qui regardoit l'innocence & la rondeur d'une bonne conscience. Il publia donc un Manifeste

Sf

pour

pour expliquer les raisons de sa resolution, & y mit ces choses entré les autres. Premièrement il y faisoit, comme par forme de preface, une haute protestation de l'integrité de sa conscience, & du soin qu'il avoit toujours eû de ne rien faire qui peust déroger à l'honneur & à la vertu d'un gentil-homme, & prioit le lecteur d'en demeurer persuadé. Puis après il se plaignoit doucement de la dureté des conditions qui luy avoient esté imposées par les Espagnols, qu'il disoit estre telles qu'il sembloit que la fortune d'un si grand Potentat qu'est le Roy d'Espagne, dependist de la liberté d'un simple soldat: Que neanmoins il avoit jusques-là gardé sa parole fort religieusement, en sorte qu'on ne se pouvoit plaindre de luy: Que ç'avoit esté la cause pourquoy une armée d'Allemands devant l'année dernière devoit passer en France, & prendre sa route par la Lorraine, bien qu'il eust esté puissamment sollicité par les prieres de ses amis, & mesmes de quelques Princes d'Allemagne, d'en prendre la conduite, il ne l'avoit pas voulu faire de peur de donner au Duc de Lorraine & au Roy quelque juste sujet de mécontentement contre luy: Que la dessus estoit survenuë la mort du Duc de Buillon, qui par son testament avoit, comme c'est la coûtume, recommandé ses Estats à la protection du Roy, deféré la tutelle de sa sœur Charlotte au Duc de Montpensier son oncle, & commis la garde de ses châteaux & forteresses à la Nouë, pour les defendre contre quiconque les attaqueroit: Que beaucoup de gens avoient creu que la mort de ce Prince auroit esteint avec sa vie les inimitiez que les guerres passées avoient causées entre le Duc de Lorraine & luy: mais qu'il en estoit autrement arriué, & qu'il avoit bien paru en cette occurrence, que ce n'est pas la seule haine & le desir de se vanger, qui cause les guerres entre les Princes, comme les querelles entre les particuliers, mais que le plus souvent il ny a que l'ambition & le desir d'enuahir l'autruy,

truy, qui donne naissance aux demeslez qu'ils ont avec leurs voisins: Qu'on en avoit une preuve en ce que le Duc de Buillon estant mort, les Lorrains s'estoient incontinent jetés en armes dans les Estats de son héritiere, fille, pupille, & destituée de support: Que pour luy, il eust bien pû en bonne conscience, & sans faire tort à sa foy, repousser la force par la force, comme y estant obligé par la charge que le feu Duc de Buillon luy en avoit donnée, quand il l'avoit establi dans le gouvernement de ses souverainetés; & neanmoins, qu'avant que d'en venir aux armes, il avoit enuoyé un des Gentis-hommes de la maison de cette heritiere au Roy, pour supplier sa Majesté qu'il luy pleust n'abandonner pas une Princesse qui estoit en la protection de son royaume, & qui imploroit son secours: Que le Roy avoit répondu qu'il en escriroit au Duc de Lorraine son beau frere, & qu'il le prierait qu'il se deportast de tous actes d'hostilité: qu'au reste le Duc de Montpensier, oncle & tuteur de la Princesse, viendroit bien tost à Sedan, qui verroit de plus près l'estat des choses, & pourvoiroit selon sa prudence au repos & à la seureté de ce petit Estat: Qu'ayant reçu ces lettres, il s'estoit tenu quelque temps en repos, & qu'ayant esté à Heidelberg pour conferer de ces affaires avec le Prince Casimir, il s'en estoit retourné de là à Geneve, ce qui l'avoit empesché de se rendre si tost à Sedan. Qu'y estant arriué, bien qu'il eust trouvé tout le pays resonnant du bruit de la guerre & infesté des courses de l'ennemy, & que sans aucun respect à la Maiesté du Roy, on seroit tous les jours Jamets de plus près; neanmoins avant que de reprendre les armes, il avoit souvent eû des pourparlers avec les serviteurs du Duc de Lorraine, & principalement avec la Contesse d'Aremberg, cousine de la Princesse, pour voir s'il y auroit moyen d'en venir à quelque bon accommodement, & que mesme il s'estoit accordé à une trefue de six semaines; afin qu'on

S f 2

eust

eust plus de loysir de deliberer sur les propositions qui se mettoient en avant : Que tout cela n'avoit de rien profité: Que derechef il avoit fait ce qu'il avoit pû envers le Sieur de la Ferté, pour détourner le Duc de Lorraine d'une entreprise qui ne luy peut estre sinon honteuse & dommageable ; car ce ne luy peut estre chose honorable, ny qui luy tourne à profit, que d'attaquer injustement une jeune fille telle qu'estoit cette Princesse, sans qu'elle luy eust fait aucun tort : & que ce mauvais conseil luy ayant des-ja tant cousté, il luy estoit aysé de conjecturer qu'ils en pourroient estre & les progrès & l'issuë: Qu'il avoit & fait & dittoutes ces choses là avant que d'en venir à des resolutions extremes, afin que l'on trouvast moins estrange si ayant tant de justes causes de faire la guerre, & s'estant chargé de la defense de cette pupille, & des places qui avoient esté recommandées à la protection du Roy, il prenoit les armes contre le Duc de Lorraine, auquel d'ailleurs il recognoissoit qu'il avoit beaucoup d'obligation de ce qu'il avoit voulu intervenir pleige pour sa liberté : qu'il devoit plus à sa patrie & à son Prince qu'à tout autre, & que leur nom le doit emporter à la balance par dessus les bien faits de qui que ce soit : Que les enfans mesmes sont excusés quand ils font quelque chose contre leurs peres pour le service de leur Patrie, & qu'il n'avoit engagé sa foy au Duc de Lorraine, sinon à la condition qu'il ne fist point la guerre contre le royaume de France, ou que le Roy mesme ne luy donnast point quelque autre commandement: Qu'il estoit clair qu'en faisant la guerre à l'heritiere de Buillon, on la faisoit contre le Roy & le royaume, en la protection duquel elle estoit : parce que la condition de l'État & de ses alliez estoit semblable, & qu'il avoit esté fort sagement dit par l'ambassadeur que le senat de Rome envoyoit à Hannibal, que les Carthaginois, en attaquant Sagonte, battoient les murailles de Rome: Que donques en
pre-

prenant les armes pour la Princesse Charlotte, & pour la defense de ses Estats, il ne violoit point la foy qu'il avoit donnée au Duc de Lorraine: Qu'outre l'affection qu'il devoit à sa Patrie, il y estoit encore obligé par la consideration de la tutelle de laquelle il estoit chargé, veu mesmes qu'il les prenoit, non pour commencer l'injure, mais pour la repousser, & que le Duc de Lorraine ne faisoit paroistre aucune juste cause de les avoir le premier leués. Car le faisoit-il pour quelque droit que ses devanciers eussent pretendu sur l'Estat de Sedan; Il ne disoit rien de semblable. Ou pour se recompenser du dommage qu'il avoit reçu de l'armée Allemande qui l'année derniere avoit passé en Lorraine? Il se devoit vanger, ou contre le Duc de Buillon, quand il vivoit, ou contre les Allemans, les Suisses, & les François, & non contre une pauvre pupille qui n'avoit rien contribué à ce dont il se plaignoit. Mais que c'estoit vne chose deormais claire à tout le monde, qu'en cette guerre ceux de la ligue ne visoient pas, ou à obtenir quelques justes pretentions, ou à poursuiure par les armes la satisfaction des torts qu'ils avoient reçus, & que c'estoit & au Roy & à la France qu'ils en vouloient. Car à quoy pouvoit tendre la guerre que l'on faisoit à Charlotte sinon la mesme où avoit tendu l'entreprise n'agueres faite sur Bologne par les Ligueurs, & les troubles intestins qu'ils avoient suscités en l'Estat, & hors de l'Estat en Pied-mont, où on avoit employé & la finesse & la force pour s'emparer du Marquisat de Saluces? Que doncques nécessité luy estoit imposée de repousser la violence par la violence. Que le Roy estoit ou obligé de dissimuler pour quelque temps cette offense que le Duc de Lorraine luy faisoit, ou si occupé ailleurs qu'il ne pouvoit pour le present donner ordre à cette affaire: l'autorité de sa Majesté s'avillissant cependant entre ses sujets, & les gens de bien estans par tout le royaume exposés à meurtres,

à rançonemens, & à toutes sortes d'injures plus insupportables que la mort, & cela au moyen de ce qu'on fouloit aux pied la reverence des loix & des Edicts faits en leur faveur. Qu'il sçavoit que les factieux, qui aimoient mieux une guerre perpetuelle que la paix de maintenant, ne manqueroient pas d'obiecter que c'estoient là des discours de gens infectez de l'heresie; Que quant à luy il faisoit une haute declaration qu'il vouloit vivre & mourir en la doctrine que l'apostre S. Paul avoit autres fois enseignée à l'Eglise de Rome, alors membre considerable de l'Eglise Catholique qui estoit espanduë en l'univers: pourveu que cette doctrine fust telle qu'elle se pouvoit recueillir des escrits que l'apostre mesme nous a laissés. Mais qu'on en estoit reduit à de tels termes en ces derniers temps, que l'on tient pour Catholique quiconque hait la paix & la concorde: qui a dans la bouche la pieté & l'equité, mais l'injustice & la dissimulation au cœur: qui demande le renversement de l'Estat, qui fait des ligues secretes avec ses ennemis; qui souhaitte de tout son cœur la dissipation du Royaume; & le demembrement de ses parties pour en profiter, & pour se mettre en possession de quelques pieces de ce naufrage: Qu'ayant quant à luy de tout autres sentimens, il avoit aussi pris une resolution contraire, & qu'il avoit deliberé de s'opposer tant qu'il pourroit aux pernicieux desseins de ces seditieux, & d'employer liberalement sa vie pour son pays, pour son Prince, pour l'Estat & la liberté, & pour la defense de la pupille qui luy avoit esté commise; & de n'attendre pas que par sa trop longue patience, ou par sa foiblesse ou lascheté, les ennemis du royaume s'enflassent de courage, & qu'ils luy donnassent la mesme recompense que Sylla donna autresfois à son hoste de Preneste. Enfin il conclut que c'est assés parlé, & que desormais il en faloit venir à l'action, en laquelle, pourveu qu'elle fust juste, comme elle seroit, on
ne

ne trouveroit rien à redire. D'ordinaire ces declarations que l'on fait, que c'est à regret que l'on en vient aux armes, sont des propos de bienfaisance, parce que la guerre a toujours quelque chose d'odieux; mais quant à la Nouë, il y estoit si circonspect & si religieux en cette occasion, qu'il en venoit jusques au scrupule. Ce qui paroistra en ce que je vais raconter. Aussi tost qu'il fut arrivé à Sedan, il escrivit au Roy de Navarre pour luy en donner advis, & pour le supplier de contribuer, ce qu'il pourroit à la conservation de ce petit Estat & de celle à qui il appartenoit. Le Roy de Navarre luy répondit avec les demonstrations ordinaires de sa bonne volonté, & luy envoya dès le mois d'Octobre une instruction dressée par le Plessis-Mornay, comme elle se trouve encore maintenant dans le supplement imprimé à la fin du quatrième volume de ses Memoires. Là il luy témoignoit qu'il estoit tres-aise d'entendre son arrivée à Sedan, où Dieu l'avoit conduit à travers beaucoup de difficultés, & le prioit de n'en partir pas, si ce n'estoit qu'il parust evidemment qu'il peust apporter plus d'appuy & de secours ailleurs. Il luy donnoit esperance de faire employer une partie de certaines considerables sommes de deniers qu'il faisoit recevoir par les Sieurs des Reaux, de Haraucourt & de Crecy, au secours des places de Sedan & de Jamets, & ce par l'avis de la Nouë, & des gens d'honneur & de conseil qui assistoient l'heritiere de Buillon. Il luy faisoit quelques autres ouvertures d'autres plus puissants secours qu'il tâcheroit de procurer; & pour ce qui le concernoit, il luy faisoit tenir ce langage. *Pour son particulier sçaura ledit Sieur de la Nouë, que ledit Seigneur Roy, si tost qu'il sçeut le bon succès que Dieu avoit donné à la Reine d'Angleterre (en la défaite de la grande armée navale d'Espagne) il luy depecha le Sieur de Pujolz pour se conjouir avec elle, auquel il donna charge expresse de la supplier tres-humblement de sa part, & pour une tres-singuliere gra-*

gratification; d'affecter quelques prisonniers notables & signalés pour la deliurance entiere de la foy dudit Sieur, & de la personne du Sieur de Teligny son fils; ne desirant rien plus ledit Seigneur Roy que de le voir en repos, & libre d'exercer sa vertu, prudence, & experience, mesme en un temps que la malice & l'effort des ennemis de la vraye religion & de l'Etat, convie & sollicite un chacun d'apporter à leur defense ce que Dieu a mis de bon en nous. Ce qui regardoit particulièrement à ce que le Roy de Navarre employant toutes sortes de soins & de moyens pour faire lever une armée en Allemagne, il luy en vouloit donner le commandement, qu'il sçavoit bien qu'il y auroit beaucoup de peine à luy faire accepter, tandis qu'il luy resteroit encore en la conscience quelque scrupule de sa promesse. Et de fait voicy comment le Plessis-Mornay en escrivoit à Montigny, *le Roy des Navarre desire une armée estrangere, & M. de la Nouë pour chef. Messieurs du Fresne & de la Tuillerie luy en porteront les memoires. Et cependant disposez-le à deposer tous ses scrupules.* Comme les affaires estoient en ces termes, arriva la mort de M. de Guise à Blois, où le Roy tenoit les Estats, & cet accident apporta aux vns de la joye, aux autres de la consternation, à la Ligue une telle irritation qu'elle s'emporta à des fureurs tout à fait extraordinaires. Et les efforts qu'elle fit en ce transport de colere furent tels, que le Roy ne se voyant pas encore en estat d'y parer, & n'estant pas en sureté à Blois, eust eü peine à trouver une des capitales des Provinces voy fines où se retirer, tant l'esprit de rebellion en avoit soulcué contre luy, si Souvray ne se fust asséuré de Tours, ou il porta sa personne. La Nouë ayant appris la nouvelle de cette execution, en jugea deux choses. La premiere, que le Roy se vouloit absolument détacher de la Ligue, & qu'il la vouloit étouffer, puis qu'il en avoit ainsi terrassé le Chef. La seconde, qu'il y trouveroit beaucoup de peine, & qu'il y auroit besoin de ses serviteurs. Et bien qu'en-

qu'entre luy & le Roy de Navarre il sembloit qu'il y eust encore un grand abyfme, pour empescher leur reconciliation, il previt que la necessité des affaires de l'un & de l'autre le combleroit, & qu'ils ne feroient pas long temps sans joindre leurs armes. Pour donques commencer en quelque sorte cette reconciliation publique par le restablissement d'une amitié particuliere, de laquelle neanmoins l'Estat peust recevoir quelque utilité, il escrivit au Duc de Longueville, fils de celuy chés lequel il s'estoit retiré à son retour des Pays-bas après la S. Barthelemy (lequel fils estoit alors à S. Quentin) & luy offrit de continuer envers luy les respects & les services qu'il avoit voüés à son pere, à qui il reconnoissoit avoir de grands obligations. A quoy ayant esté respondu par ce jeune Prince fort civilement, le commerce fut bien tost noué avec beaucoup de familiarité, de sorte que dés le mois de Janvier le Duc luy en escrivoit en ces termes. *Monsieur, si vous prenés pour heur la reconnoissance que j'ay de l'amitié qu'autres fois vous avés voüée à feu Monsieur mon pere, & de celle qu'il vous portoit, je suis tout plein de gloire qu'estant son heritier, je succede aujour d'huy à cette bonne volonté qui vous guidoit en son endroit; & peux bien dire qu'à bon escient je jouis du plus riche heritage paternel, puis qu'avec vous la vertu m'est escheüe, dont je fais plus d'estat cent mille fois que de tous les biens de fortune que je possède en ce monde. Si l'aage m'eust plutôt permis de vous rendre la preuve de ce que je vous suis, c'est à dire tres-disposé d'une affection permanente à vôtre contentement, il y a des ja long-temps que vous l'eussies eüe. Mais d'autant qu'il vous plaist qu'en ce regard prescription n'ait lieu, vous me surchargerés d'obligations plus estroites, dont vous me trouverés à l'advenir tres-bon payeur. Cependant entre visitons nous de nouvelles, je vous supplie, & communiquons librement ensemble. Vrayement c'est à cette heure, comme vous m'écrivés, que ceux qui ont au cœur quelque ressentiment François, & quelque reste du*

T t

de-

devoir dont le sujet est tenu envers son Prince, le doivent employer & l'opposer aux mouvemens tumultueux de ce temps miserable, mais le venin de cette faction nouvelle, forgée pour la ruyne de l'Estat, a fait des maladies si extremes & contagieuses par tout ce royaume, que ceux qu'on estimoit les plus sains & moins frappés, s'en estans trouvés les plus infectés, selon l'exemple que j'en ai dans ce mien gouvernement je crains qu'ils n'y ait nuls remedes, ou bien s'il y en a, qu'on les applique trop tard. Puis après cela il se met à faire quelques reflexions sur les actiōs du Roy parle du mauvais estat où estoit la Province de Picardie, presente les conseils qu'il a envoyés à sa Majesté par un gentil'homme exprés, parle des propositions que Balagny luy faisoit faire, remercie la Nouë d'une armée nommée Pistole qu'il luy avoit envoyée, qu'il promet de garder chere comme venant de ses mains, & puis le convie à establir un chiffre avec luy. Au mesme temps il receut une autre lettre du Roy de Navarre, qui luy donnoit advis de l'effect que la nouvelle de la mort du Duc de Guise avoit produit en l'Assemblée de ceux de la religion à Niort, d'où il luy escrivoit. Puis il adjoûtoit: *Je vous diray donc pour le regard de Sedan & Tarnets, qu'encore qu'il y ait espoir par cette mort de quelque delivrance, il ne faut laisser d'y travailler, & d'y apporter tout le secours que l'on pourra: comme de ma part je suis après nos Eglises, pour leur faire trouver bon d'envoyer une bonne somme de ce qui sera porté à Geneve, puis que d'ailleurs on en a recouvert si peu. Surquoy je vous diray que ie suis fort aise & louë Dieu de la resolution qu'avez prise & de vôtre declaration; m'assurant que vous passerez plus outre, & ne voudrés plus long-temps laisser nos dites Eglises privées du fruit de vôtre vertu. En cette esperance je vous ay deféré la charge de l'armée que nous faisons lever en Allemagne, laquelle je vous prie de vouloir accepter, & de laquelle vous entendrés le dessein & mon intention par le Sieur de Tuilerie, que je depeſche exprés par Angleterre; comme aussi par le Sieur du Fresno,*

ne, auquel i'en envoie de bons & amples memoires, leur ayant commis à tous deux cette negociation, selon & sous vos bonsadviz & conseils, avec exprès commandement de ne rien faire sans vous, & de vous communiquer pour cét effect tout ce qui est de leur charge & instruction. Les deniers de Dauphiné & Languedoc ont pris le chemin de Geneve, & pense qu'ils y soient des-ja. Ceux de Guyenne & de deça, avec ce que l'on pourra recouvrer d'Angleterre & des Pays bas, seront portés par ledit Sieur de la Tuilerie à Hambourg. Et s'il ne survient autre retardement, je pense que des à present on peut user de toute diligence à faire la levée, afin que vôtre pupille en puisse tant plütoft sentir les premiers fruits, pour la conservation de ses places, qui nous importent tant, & pour les gages precieux qui y sont. A quoy pour mon particulier je ne faudray d'apporter tout ce qui me sera possible, vous voulant bien dire cependant que quelques fois la roideur est necessaire en tels affaires, à rompre les menées & pratiques qui se glissent, comme i'ay entendu se faire là, & comme pourrés plus particulièrement sçavoir du Sieur de Montigny. Preparés vous donc je vous prie à l'effect de ces choses, si Dieu veut qu'après un tel coup de sa main, nous continuions en nos miseres & malheurs; surmontant toutes difficultés & empeschemens qui vous pourroyent arrester par scrupules foibles & legers, que la pesanteur des impetuosités de nos adversaires doit emporter, joint le secours & l'assistance que le Roy mon Seigneur requiert maintenant de nous. Je ne vous en diray davantage pour vous asseurer de plus en plus de mon amitié. Il en recut aussi une du Duc de Montpensier, qui luy promettoit de s'employer avec toute sorte de vigueur & d'affection pour sa niepce, & qui luy faisoit diverses ouvertures des expediens qu'il y faudroit suiure, qu'il remettoit à sa prudence. Mais tout cela n'empescha pas que l'onzième de Mars ensuivant, Schelandre, qui estoit dans Jamets, ne luy mandast qu'il estoit à l'extremité, se plaignant merveilleusement du peu de soin que le Roy & le Duc de Montpensier

apportoient à garentir une place à la conservation de laquelle l'un avoit tant d'interest, & l'autre tant d'obligation. Ces paroles de sa lettre me semblent partir d'un cœur plein d'un noble ressentiment. *Ce peu de soin donc que je voy en luy (Duc de Montpensier) & en tous les autres parens de madite demoiselle, me fait du tout rebutter, & vous dire une fois pour toutes, que me voyant au bout des choses necessaires pour la conservation de cette place, pour laquelle j'ay employé tout mon bien, & hazardé ma vie, je suis contraint, sans plus m'attendre à aucunes promesses de protection ny secours, puis qu'elles sont du tout vaines, d'adviser de garentir non seulement ma personne, mais ceux qui jusques icy se sont si fidelement employés avec moy, puis que nos fidelités & vigilances n'ont pû émouvoir ceux vers lesquels après Dieu nous avions nôtre attente dressée. Et quand cette place sera parvenue en autres mains, le Roy connoistra le profit qu'il fera au change, & Monseigneur de Montpensier experimentera si elle sera mieux gardée pour luy, en cas de substitution, és mains de ceux à qui elle parviendra, qu'aux nostres. J'ay attendu jusques à l'extremité à m'en plaindre, mais je suis desormais certain d'en parler franchement & sans rien déguiser, afin que la faute ne m'en puisse estre imputée à l'advenir. Je soustiendray encore quelque peu de temps, tel que ce porteur vous dira, dans lequel vous pourrez en escrire à mondit seigneur de Montpensier, & en avoir réponse dans peu de temps, regrettant insiniment que je n'ay plus les moyens de faire connoitre plus avant les effets de ma bonne volonté en cette place, pour le Service du Roy, du Royaume, de madite demoiselle, & de tous les Princes & Seigneurs ses parens. Dieu connoist l'integrité de mon cœur. Je le supplie que sa singuliere protection intervienne en cette extremité. La Nouë avoit tous les déplaisirs imaginables, de ne pouvoir ayder à la vertu de ce brave homme, que ny le tonnerre des canons, ny les autres artifices du feu, ny la violence du fer, n'estonnoit point, & qui soustenoit la faim, & les autres extremités avec*
une

une confiance exemplaire. Mais il n'avoit ny hommes ny argent, ny moyens d'en recouvrer, dans le desordre auquel estoient les affaires generales. Car le Roy de Navarre estoit à l'autre bout du Royaume: ses levées ne se faisoient en Allemagne que tres-lentement; le pays estoit trop petit, & trop foible pour en fournir: le Roy avoit bien de la peine à garentir sa personne des mains des ligueurs; & dans les Provinces les plus voyfines de Sedan, comme la Picardie & la Champagne, la Ligue estoit absolument la plus forte. Prevoyant donc qu'il faudroit necessairement que Jamets se rendist, il se trouvoit en grande peine. Car de demeurer là inutile, avec le déplaisir de voir perir sous ses yeux les choses qui luy avoient esté commises, sans y pouvoir donner secours, c'estoit ce qu'il ne pouvoit supporter: Et neanmoins, sortir de là sans avoir quelque moyen de se rendre plus utile ailleurs, c'estoit chose pour le moins aussy importune. Comme il estoit en cette perplexité, il se presenta une occasion qui le détermina. Le Roy avoit escrit au Duc de Longueville, que s'il pensoit avoir assez de force pour tenir la Campagne en Picardie, & qu'il y eust assez de deniers dans la recepte generale de la Province pour les entretenir, il pouvoit bien y demeurer pour s'opposer aux ennemis & particulierement à Balagny, & les empescher de faire des progrès, & d'entreprendre contre les places qui estoient demeurées en son obeïssance. Mais que si les forces qu'il avoit estoient inutiles & de grande dépence, sans autre fruit que de demeurer en garnison, pour ne pouvoir rien entreprendre de considerable, ou que Balagny quittast la Province pour se rendre en l'armée du Duc de Mayenne, il luy ordonnoit de fournir les places qui luy restoient là, de toutes les choses qu'il jugeroit necessaires pour leur defense, tellement que par son absence il n'en peust arriuer d'inconvenient, & de l'aller trouver avec ce qu'il pourroit assembler

bler de ses bons serviteurs, pour l'assister en une occasion où il s'agissoit de sa couronne, de son Estat & de sa vie: Adioûtant que par ce qu'il ne voyoit les choses que de bien loin, & qu'il n'en estoit pas exactement informé, il ne pouvoit rien luy prescrire bien nettement là dessus, & qu'il fist ce qu'il jugeroit estre le meilleur pour le bien de son service. Cet ordre douteux & irresolu mettoit ce jeune Prince en beaucoup de peine. Car s'il abandonnoit les places de Picardie qui restoient dans le service du Roy, & qu'il en arrivaît accident, outre le dommage que l'Estat y recevoit, ce qui luy feroit fort sensible, il craignoit qu'on ne luy en donnast le blâme, ce qui peut-estre l'eust esté encore plus. Et s'il manquoit d'aller de sa personne rendre au Roy le service qu'il luy devoit en une si urgente occasion, & qu'il fust arrivé quelque funeste accident à sa Majesté, il n'eut pas esté consolable. Mais ce qui adioûtoit infiniment à la perplexité où il se trouvoit, c'est qu'il couroit un bruit que les ennemis avoient dessein d'assieger S. Quentin. Si donc ce bruit estoit vray, il eust voulu se renfermer dans la place, & y acquérir de l'honneur; & s'il quittoit & la place & la Province en une telle occasion, il craignoit que l'on ne dist qu'il n'avoit pas eû la resolution de s'enfermer dans une place menacée du Siege. En cette inquiétude il escriivit à la Nouë du 7. Mars 1589. une lettre qui commençoit ainsi. *Monsieur: C'est aux affaires d'importance qu'il faut prendre conseil, & principalement en ceux où il s'agit non seulement de la vie, mais aussy de l'honneur. Et je tiens pour certain que si en ces deux occasions le conseil est à rechercher, encore l'est-il plus alors qu'avec elles le fait de la chose publique se rencontre, & qu'il y va de la conservation de l'Estat, auquel nous devons nôtre vie, nôtre honneur & nos biens. C'est, dis-je, pour cela que je m'adresse à vous, & vous supplie de me donner advis du chemin lequel je dois suivre entre tant de tempestes & d'orages dont nôtre mer Françoisise est ores agitée.*

tée. Il luy expose puis après qu'il n'avoit pas des forces bastantes pour affronter les ennemis en ce pays-là, & que quand il en auroit presentement, il seroit impossible de les faire subsister de cette imaginaire recepte generale de Picardie que le Roy luy abandonnoit, veü que les ennemis, qui tenoient la plus part des villes, en touchoient actuellement les Finances. Mais il le prie d'autre costé de peser que si en cette conjoncture il abandonne une place de cette importance, son honneur semble y demeurer engagé. Puis il finissoit ainsi sa lettre. *L'on assuroit ces derniers jours en Cour que nous nous estions joints. Et à ce que j'ay pû entendre, beaucoup de gens de bien n'en estoient pas marries, pour l'heureuse opinion que chacun a de vôtre probité & de vôtre grande experience. Ce m'eust esté une bonne Escole, & je ne scaurois jamais apprendre l'art militaire avec plus d'utilité que deffous vous.* La Treve d'entre les deux Rois, proposée premierement par le Plessis-Mornay, comme chose qui vray-semblablement devoit arriuer, si le Roy de Navarre s'approchoit de Loire, puis après menagée par luy mesme, vint à se conclurre; car les articles en furent signés le troisiésme d'Auril. Tellement que la nouvelle en estant venue à Sedan, la Nouë ne hesita plus ny sur le conseil qu'il devoit donner au Duc de Longueville, ny sur la resolution qu'il avoit à prendre pour luy mesme. Il representa donc à l'heretiere de Buillon qu'il luy estoit inutile là, puis que Dieu ne luy avoit pas mis en main le moyen de pouvoir defendre ses places: Qu'en cette conioncture d'affaires sa conscience & son honneur l'obligeoient à aller trouver le Roy, afin de luy rendre de sa personne le service qui seroit en sa puissance: Qu'il y alloit de la conservation ou de la ruine generale de l'Estat, dans laquelle celle de Sedan & de ses autres Seigneuries estoit enveloppée: Que quand l'ennemy s'en feroit presentement emparé, si le Roy se rétablissoit en son autorité, il luy feroit bien rendre gorge,

ge, & que l'honneur de sa couronne, & l'interest de son royaume obligoient. Si au contraire l'Estat venoit à se bouleverser sans dessus dessous, ny Sedan ny Lamets, ny les autres Seigneuries, ses affaires fussent-elles en beaucoup meilleur estat qu'elles n'estoient alors, ne se pourroient jamais garentir de ce lamentable naufrage. Qu'en tout cas, elle ne pouvoit esperer de secours que du costé de la France, & que quand il seroit près du Roy il en seroit le sollicitateur. Ainsi après avoir le mieux qu'il peut donné les ordres necessaires pour la defense de Sedan en cas de necessité, il prit congé de la Princeesse, & s'en vint trouver le Duc de Longueville à S. Quentin, amenant avec luy Georges de Clermont d'Amboise, Seigneur de grande reputation au fait de la guerre, qui estoit alors à Sedan. Là il representa à ce jeune Prince que desormais la trefue entre les deux Rois estant faite, les affaires des Ligueux, selon toute apparence, ne seroient point en estat de leur permettre d'entreprendre un siege tel que celui dont il luy avoit escrit; Que quand il en seroit autrement, il falloit qu'un homme de sa qualité regardast plutôt à servir au gros des affaires, qui seroit toujours où la personne du Roy se trouveroit: Que si l'on voyoit le siege formé, il faudroit tascher de se mettre en estat, ou de le soutenir, en s'enfermant dans la place, ou de le faire lever, en mettant quelque petite armée en campagne; ce qui conviendrait encore mieux à un homme de sa naissance, & qui tenoit un si grand rang. Mais que ny ayant encore que des bruits sans apprests, & sans apparence, il n'estoit ny de la generosité ny de la prudence, de manquer sous ce pretexte à aller en personne donner au Roy des preuves de sa fidelité. Selon cet advis le Duc de Longueville pourveut à ses places, y mit en garnison les gens necessaires pour leur deffense, puis avec ce qui luy en restoit, accompagné de la Nouë, il se disposa à venir trouver le Roy. Ils n'estoient pas encore partis, que le
Roy,

Roy, qui avoit sçeu leur jonction, leur envoya un ordre qui les obligeoit à prendre une route bien differente. Il y avoit des-ja long-temps qu'il avoit enuoyé Sancy en Suisse pour luy faire des levées; & bien qu'il eust nouvelles qu'elles estoient faites, il estoit en peine de leur passage, parce qu'on luy faisoit entendre que la Ligue & le Duc de Savoye le luy fermoient de tous costez. Comme il estoit en cette peine, sejournant à Châteleraut, un homme habillé en chaudronnier, portant un poison sur son épaule, demanda à parler à sa Majesté. On l'introduisit devant le Roy, & là en sa presence il rompit son poison fait de deux lames de cuiure jointes, entre lesquelles estoit une lettre de Sancy. Par elle le Roy apprit diverses particularitez de cette armée, composée de dix mille Suisses, deux mille landsquenets, autant de François & douze cens Reystres, qui enfin avoient passé à travers la Franche-conté, & estoient à Port sur Saone, où Guillaume de Sault-Tavanes les avoit joints avec environ 300. chevaux. C'estoit une grosse puissance, & qui estoit capable de remettre les affaires du Roy, si elle pouvoit continuer sa marche, & le venir joindre heureusement. Afin doncque de luy donner des chefs qui eussent l'autorité & la suffisance nécessaire pour cela, le Roy escrivit en diligence au Duc de Longueville & à la Nouë, leur ordonnant de tourner teste de ce coste là, avec ce qu'ils avoient de forces, pour prendre la conduite de cette armée, & la luy amener, avec defence bien expresse de combattre, s'ils ny estoient forcés par une inevitable necessité. Mais c'est une chose estrange des occasions impreveuës qui se presentent à la guerre. Comme leurs troupes estoient prestes à marcher, ils apprirent que Louis de Montmorency-Bouteuille, avoit par quelques pratiques bien conduites, remené sur la fin du mois d'Auril en l'obeissance du Roy, la ville de Senlis, qui en avoit esté débauchée quelque temps auparavant. Son

Cousin Guillaume de Montmorancy-Thoré, qui s'estoit jetté dedans à la faveure de ses menées, & luy estoient braves gens; mais la place estoit mauvaise, & située entre Paris & les villes Ligueuses de Picardie, de sorte qu'il leur estoit impossible de s'y maintenir long temps si la noblesse du pays ne les secouroit. Elle y courut prontement, & environ cent chevaux & 500 hommes de pied s'y jetterent sous la conduite des Seigneurs de Moucy & de Vigneul, freres, qui y signalerent leur zele au service du Roy. Cela mit incontinant une merveilleuse rumeur dans toute la Province. Car d'un costé les Parisiens, qui voyoient leur communication avec les villes Ligueuses de Picardie rompuë par cet accident, se resolurent à user de toute la diligence imaginable pour se remettre en possession de cette place, avant que les Royalistes s'y fussent fortifiez. Et de fait Maineville y mena incontinant 4000 hommes tirés de la bourgeoisie, & à deux jours de là le Duc d'Aumale y arriva avec 200 chevaux, & fût suiuy par quantité de jeunes galands de la ville, qui s'imaginoient aller à une victoire toute preste, & non pas à un combat. De l'autre costé, ceux qui tenoient le parti du Roy remuoient tout ce qu'ils pouvoient pour se mettre en estat de faire lever ce siege à cause de l'importance de la place, & de la reputation. Le Duc de Longueville, & la Nouë nommément, quelque ordre qu'ils eussent de haster leur marche vers Langres, où l'armée de Suisses estoit, creurent qu'il ne falloit pas laisser cette occasion derriere, ny abandonner tant d'honnestes gens qui s'estoient enfermez dans Senlis pour le service du Roy. Ils y depeschent donc premicrement Armentieres avec 300 chevaux, pour voir l'estat de la place & leur en faire rapport; ce qu'il executa vaillamment & heureusement, ayant passé & repassé au travers du Camp ennemy, & donné advis à son retour que les ennemis avoient grand besoin de poudres. Ils manderent
donc

donc de Compiègne, où il estoient venus, tout ce qu'il y avoit de serviteurs du Roy dans les environs, & Guiry, & la Noblesse de Brie: & de son costé le Duc d'Aumale manda tout ce qu'il y avoit de Ligueux, outre 4000 hommes du Pays-bas, & des villes de Picardie, que Balagny luy avoit amenés avec 7. pieces de canon. Le siege cependant se poursuivoit chaudement, & se soustenoit vaillamment. Car les assiegés faisoient des sorties furieuses, & les assiegeans battoient la muraille incessamment. Enfin le 17. du mois il y fût fait une grande brèche, à laquelle quelques officiers, suivis des troupes de leur quartier, donnerent sans commandement, & en furent repoussés avec beaucoup de perte, par Bouteville & par Moucy, qui les poursuivirent jusques dans leurs tranchées, & mirent de l'effroy dans le Camp. Neanmoins la brèche estant plus que raisonnable, & la muraille de costé & d'autre fort mauvaise, de sorte que cinquante volées de canon la pouvoient mettre dans le fossé, Thoré qui avoit le principal commandement dans la place, prevoyant que si, comme l'on s'y preparoit, l'on faisoit donner un assaut general par les troupes aguerries de Balagny, il seroit impossible de le soustenir, ne voulut pas exposer tant de braves gens à la boucherie, & la ville au sac, sans aucune esperance de l'en pouvoir garentir, & capitula de la rendre s'il n'estoit secouru dans ce jour là. C'estoit au matin du mesme jour que les troupes du secours avoient leurs rendezvous à Compiègne, où elles se rendirent au nombre de 800 chevaux, & 1500 arquebusiers: mais il y avoit de jeune noblesse brave tout ce qui se peut, & qui animée tant de la cause & de sa propre valeur, que des outrages que plusieurs avoient reçeus du Duc d'Aumale & de ses partisans, monroit à sa contenance ce qu'elle esperoit de l'honneur de cette journée. Là il se passa diverses choses qui meritent d'estre racontées avant que de venir au combat. La qualité du Duc

de Longueville, joint que l'affaire se passoit en son gouvernement, luy donnoit l'autorité du commandement. L'expérience de la Nouë, & sa reputation dans les armes, & les ordres exprés du Roy, vouloient qu'on le luy deferaft, à cause de l'age de ce jeune Prince, qui avoit encore peu veu. Et peut-estre que des gens d'une autre humeur eussent disputé à qu'il auroit; mais la generosité du Duc, & la modestie de la Nouë firent qu'ils disputèrent à qui ne l'auroit pas: celuy là deférant tout à la rare & extraordinaire suffisance de celuy-cy; & celuy-cy voulant que l'on rendist l'honneur qui estoit deu à la naissance de l'autre. Cette contestation dura quelque temps avec beaucoup de civilité & de fermeté; mais enfin le Duc l'emporta: car il declara absolument, qu'estant question d'une bataille qui importoit souverainement au service du Roy & au bien de l'Estat, c'estoit à celuy qui estoit le plus expérimenté qu'il appartenoit de donner les ordres, & que dans une tempeste, ce n'est pas le mieux vestu, & le plus noble d'extraction, qui gouverne, mais celuy qui est le meilleur Pilote, & le plus capable de sauver le vaisseau. *Or bien, Monsieur,* dit alors la Nouë, *puis qu'il vous plait je donneray les ordres, à la charge que vous aurez toute la gloire du bon succès que Dieu leur donnera.* Cela dit, il commença à mettre les choses en estat de marcher; mais ils'y trouva une accroche. Il avoit falu amasser des poudres & des munitions pour les jeter dans Senlis, & quelques marchands les avoient fournies. A l'heure du partement doncques ils demanderent ou argent ou répondant, & ne vouloient pas que leur payement fust assigné sur l'evenement d'une bataille. Pour de l'argent, il n'y avoit pas là un homme qui en eust, & quant à entrer dans l'obligation, chacun tiroit le pied en arriere. Il fût donc advisé qu'on envoyeroit querir de ces gens qu'on appelle Traittans ou gens-d'affaires, qui s'estoient retirez de Paris à Compiegne après s'estre comme on disoit,

enri-

enrichis au maniemment des affaires du Roy. Car on estimoit qu'il estoit raisonnable que ces gens contribuassent au bien de l'Estat une partie de celuy qu'ils avoient gaigné avec luy, & que tant de gens de bien & d'honneur qui estoient là presens, se disposans à aller ce jour là espandre liberalement leur sang pour le service du Roy: ceux là au moins le servissent de leur bource en cette occurrence. Mais il n'y eut aucun qui eust assez de generosité pour cela. C'est pourquoy la Nouë qui estoit le plus doux & le plus moderé homme du monde, ne se peut empescher de concevoir & de témoigner de l'indignation contr'eux, & leur tint ce langage en la presence de tout le monde. *C'est une maxime veritable celle qu'on a souvent en la bouche, que nos biens & nos vies sont au Roy: mais il faut faire paroistre que nous le croyons, en des occasions semblables à celle-cy, où il s'agit du salut de l'Estat, & non pas s'en servir à dépouiller des Trovinces toutes entieres, pour enrichir quelques particuliers, qui ne sont dans une republique que comme de la vermine dans un tas de blé. Il n'y a personne qui ait plus d'obligation ny plus de moyen de secourir le Public, que ceux qui sont profession d'en tirer toutes les richesses. Mais il ne faut pas attendre du secours de ceux qui semblent estre nez pour l'oppression. C'est aux gens d'honneur à servir generousement leur patrie: C'est aux Gentishommes entre les autres, qui doivent avoir la generosité en partage, & qui sont le plus beau fleuron de la Couronne, & le principal soutien de l'Estat. Et ceux qui exposent leur vie tous les iours, ne doivent pas en ces occasions estre chiches des biens de fortune. Pour moy, tandis que j'auray une goutte de sang, & un arpent de terre, ie l'emploieray pour la deffence de l'Estat auquel Dieu m'a fait naitre. C'est donc moy qui répons de ces munitions, & qui en fais ma debte propre. Garde son argent quiconque l'estimera plus que son honneur. Puis cela dit, il en passa l'obligation aux marchands, & y engagea tout son bien, & mesmes le Plessis les Tournelles, quoy que ce fust une terre qui appartenoit*

à la seconde femme Dame Marie de Juré : mais elle souscrivit à l'engagement. L'adioûterois icy ce que fait d'Aubigné, que pour des choses de mesme nature, diverses terres sont sorties de la maison de la Nouë, & tombées, en ce temps là entre les mains des partisans : & il est certain que Claude de la Nouë, petit fils de celuy cy a acquitté cette debte là. Mais j'escris la vie de cet illustre pour sa gloire, & j'ay dessein d'animer par son exemple, la jeune noblesse à la vertu. Je n'escris pas l'histoire de la France, où il se rencontre diverses choses qui ne sont point honorables à ceux qui gouvernoient alors ses Finances, & qui seroient plus capables de décourager, que d'exciter à la servir. Quand cela se fût ainsi passé, la Nouë fit marcher ses gens, & pour tromper les espions, il laissa à Compiègne ce qu'il avoit d'artillerie, avec ordre secret de la faire marcher une heure après, & arriva à Verberie, où son canon fût aussy mené. Son intention estoit de voir au commencement la contenance de l'ennemy, de le taster par escarmouches, & de combattre si l'occasion s'en presentoit avantageuse & favorable; sinon, de faire retraite, ce qu'il sçavoit mieux qu'homme de son temps. Car il eust eû regret de hazarder tant de jeune noblesse dans un combat si inegal quant au nombre, si quelque autre chose ne luy eust fourni un sujet comme indubitable d'en esperer bon succès. Et quelques uns ont escrit que quand il eut veu l'ennemy de loïn, & qu'il en eut fait comparaison avec la petitesse de ses troupes, il gemit, craignant que tant de jeunes gentishommes ny trouvassent un dur parti. Car il avoit auprès de luy le Conte de Mauleurier, Charles d'Humieres, Henry Gouffiere Bonnavet, Cristophe de Lanoy la Buisliere, Louis d'Ogniez Conte de Chaune, Anne d'Anglure Guiry, Colonel de la Cavalerie legere, Louis de Barbanson-Cany, Jean Antoine de Longueval Haraucour, Louis d'Estumel du Fretoy; N. d'Auchy la
Tour-

Tour-Brunetel, & quantité d'autres. Mais ceux pour qui il craignoit luy donnerent la premiere assurance d'un bon succès. Car à la veüe de l'armée ennemie, tous ces jeunes Seigneurs montrèrent une si grande allegresse, & une si belle ardeur de combattre, qu'ils sembloient avoir desja la victoire dans les mains. Mais ayant approché plus près, & veu comme les ennemis se rangeoient en bataille, il ne douta nullement de l'evenement, & dit à ceux qui estoient au tour de luy, *Nous leur passerons sur le ventre*; ce qu'il jugea par la peine que l'infanterie avoit à former ses bataillons, & parce que soit par ignorance ou par presumption, la Cavalerie s'avançoit si avant, que quand il viendroit à la charger, elle ne pourroit tirer aucune assistance de l'infanterie. Neanmoins, pour s'asseurer d'avantage, il envoya des arquebuziers à l'escarmouche, & leur commanda de faire en forte en se retirant qu'ils luy amenassent quelques prisonniers. Ce qui ayant esté executé, il les fit enquerir chacun à part, le poignard sur la gorge, si l'ennemi avoit tiré son canon du Camp, pour l'amener au lieu du combat. Ayant appris d'eux que non, il jugea que le Duc d'Aumale avoit eü une grande confiance en ses forces, puis qu'il combattoit sans canon, & quant à luy, il disposa tellement le sien, que de tous les costez il estoit environné & couvert de son infanterie, de forte que l'ennemy ne l'appercevoit nullement. Sa Cavalerie estoit distribuée en cinq gros. Le Duc de Longueville en avoit le premier & marchoit à gauche. Derriere luy estoit le gros de la Nouë & de Clermont qui le souüenoit. Maulurier marchoit en front, à sa droite estoit Humieres & Guiry: & Haraucour estoit derriere avec une petite troupe de reserve, pour servir aux occasions. Le Duc d'Aumale avoit fait trois escadrons de ses gens. Il conduisoit le premier à droite, & venoit rencontrer celuy du Duc de Longueville. Balagny menoit le second, & Maineville le troisieme.

sième. Comme on vint à commencer la charge; le Duc d'Aumale, qui ne voyoit point de Canon, s'avança bien loin au devant de son infanterie pour donner, esperant avoir bon marché du Duc de Longueville. Mais la Nouë, qui n'avoit point de rang, & qui s'estoit reservé la liberté d'aller où il seroit nécessaire, voyant Aumale s'approcher, fit ouvrir le bataillon d'infanterie qui estoit dressé à cela, & alors Sarmoise, qui commandoit l'artillerie, la fit jouer si à propos, qu'elle emporta trois rangs de l'escadron que commandoit Balagny. Aumale ayant veu qu'il s'estoit trompé, voulut reparer sa faute, & se mit au petit galop pour aller à ce canon, afin que s'en estant rendu le maistre, il n'en receust plus d'incommodité: mais une seconde volée, fit le mesme effect que la premiere, ou mesme encore plus grand. Nonobstant il poussa, & quand il fût à 50 pas, trois cens arquebusiers aduſtez expressement pour cela, se mettans sur le genouil, firent une si furieuse décharge sur sa troupe, & renverserent tant d'hommes & de chevaux, que les gens d'Aumale commencerent à quitter leurs rangs, & à se mettre en desordre. Puis comme il faisoit ce qu'il pouvoit pour les restablir, une troisieme volée, chargée à cartouches, survint, & par le carnage qu'elle fit, & l'estonnement qu'elle donna, elle fit perdre à ses cavaliers l'ordre & la contenance de gens de guerre. Quand la Nouë les vit ainsi esbranlez, il commande à trois gros ensemble de donner, & luy à la teste d'un, & dix pas devant sa troupe, donne le premier avec impetuosité. Au mesme temps les assiegez à la veuë desquels le jeu se joüoit, sortent, & viennent prendre les ennemis à dos. De sorte que se voyans chargez & par devant & par derriere, il s'effrayent, ployent, & laschent le pied. Aumale & Balagny font ce qu'ils peuvent pour les arrester, crient, tempestent, exhortent, injurient; mais tout cela inutilement; car la Nouë & ses gens les pouſsoient si vivement,

ment, que hors-mis ceux qui ne peurent fuir, aucun ne demeura sur la place. Des fuyards, les uns furent taillés en pieces par ceux qui les poursuivoient: les autres qui ne cognoissoiēt pas le pays, ou que la frayeur avoit transportés, s'allèrent precipiter dans un marais qui est au dessous de l'estans près de l'abbaye de la Victoire: Les autres mieux montés & qui sçavoient mieux les chemins, coururent jusques à Paris à toutes brides. Cependant le gros de l'infanterie demouroit sur pied. Mais quand elle vid la Nouë, qui ne s'estoit pas emporté à la poursuite des fuyards, tourner vers elle avec une belle & fiere démarche, elle se débanda sans rendre aucun combat, & jetta les armes bas pour fuir plus legerement. Vne partie se sauva dans les bois de Chantilly: une autre fut passée au fil de l'épée, & après la fureur du combat, mille ou 1200 furent faits prisonniers. Aumale s'en fuit à S. Denis, où il tascha de ramasser les restes de son débris; Balagny se retira à Paris, pour empescher que cette disgrace n'y apportast quelque changement dans les inclinations du Peuple N. de Sclauoles-Chamois, homme de reputation au fait de la guerre, fût tué dans le combat; Mais le brave Maineville, voyant les affaires desesperées, se retira au Canon, que l'on n'avoit pas remué du camp, & là combattant vaillamment, & comme un homme qui vouloit mourir, il fût tué en ce lieu d'honneur. Ce que la Nouë fit remarquer à la Noblesse qui l'accompagnoit, donnant beaucoup de loüange à la vertu du deffunct. & disant que c'estoit là ou d'Aumale, qui estoit le General, devoit aller maintenir son honneur en sa déroute. Les Royalistes perdirent fort peu de gens en cette bataille, & un seul de condition, asçavoir Meuilliers; Louis de Barbançon y fût fort blessé, mais il en guerit. Les Ligueux y laisserent 200 morts, dix pieces de Canon; presque tous leurs drapeaux, tout leur bagage, & avec cela grande quantité de riches marchandises & de bijoux, que les Parisiens

X x

avoient

avoient apportés au camp, & qui s'y vandoient en des boutiques, comme aux Galeries du Palais. Après la bataille, la Nouë se retira en son quartier, & y fit arranger des pierres pour repaistre dessus de ce que ses gens avoient apporté dans ses paniers. Là toute cette belle noblesse qui avoit combattu, & les officiers de l'armée, le vinrent trouver; tant pour le feliciter de sa victoire, & luy donner les louanges qu'on a de coutume de donner à un General après une si glorieuse journée, que pour recevoir les ordres de luy. Mais luy avec sa douceur & sa modestie ordinaire; *Messieurs*, dit-il, *c'est au General après Dieu qu'appartient la gloire de la victoire; & vous sçavez bien que c'est Monsieur le Duc de Longueville qui l'est. Quant aux ordres, il a voulu que je les donnasse avant & durant le combat. Je l'ay fait parce qu'il l'a voulu: à cette heure ma charge est passée, & c'est de luy que nous les devons tous recevoir. Allons donc à Senlis où il est, & où je vous accompagneray pour luy rendre nos devoirs, & sçavoir de luy ce que nous avons à faire.* Il avoit paru grand dans le commandement, & terrible dans l'exécution, & ce glorieux succès avoit donné un extraordinaire éclat à sa vertu militaire. Mais il donna encore plus l'admiration de soy par cette dernière action, & confirma cette opinion qu'on avoit toujours eüe de luy, que de tous les braves hommes de son temps, il estoit un des plus vaillans, de tous les grands capitaines, un des plus expérimentés, mais que de tous ceux qui avoient aquis une haute reputation dans ce métier, il estoit indubitablement le plus sage. Et je ne puis icy passer sous silence une preuve que ceux de Senlis ont donnée de l'estime extraordinaire qu'ils ont depuis toujours faite de son excellente vertu. C'est qu'encore, qu'il fût de la Religion Reformée, & que ses descendants y ayent perseveré, si est-ce qu'à la procession qui se fait tous les ans à Senlis au jour que la ville fut delivrée, apres qu'on a fait les prieres pour le
Roy,

Roy, on les fait pour le Sieur de la Nouë & pour sa posterité. Le Duc de Longueville & la Nouë ayans donné ordre à tout ce qui estoit necessaire pour la conservation de Senlis, partirent dès le lendemain avec leurs troupes, pour aller au devant de l'armée estrangere, selon l'ordre qui leur en estoit donné. Et la Nouë se hastoit tant qu'il pouvoit pour la rencontrer en tel lieu qu'il s'en peust servir pour faire lever le siege de Jamets, que Schelandre defendoit encore avec une vertu incroyable. Mais elle estoit desia avancée trop avant pour rebrousser, & puis Sancy, qui l'amenoit, avoit receu ordre tres exprés du Roy que sans s'arrester à quoy que ce fust, & sans se détourner de sa route: il vint droit à luy, parce que de cette armée dependoit en grande partie le re- tablissement de ses affaires. Ils la ioignirent donc en Bourgongne, & malgré le Duc de Mayenne, qui estoit à Montereau, & qui se vantoit de la combatre au passage, ils luy firent passer la Seine, & l'amenerent au Roy, qui ayant pris la campagne quelque temps auparavant, estoit venu jusques à Pontoise, qu'il tenoit alors assié- gé. En mesme temps cette armée arriva & Pontoise se rendit, dequoy le Roy receut une grande joye: Quant à la Nouë, il n'en eut pas moins d'avoir l'honneur de faire la reverence au Roy, qui luy donna beaucoup de temoignages de la continuation de son estime & de sa bonne volonté, n'oubliant pas les derniers services qu'il luy avoit rendus en la bataille de Senlis, & en la conduite de cette armée. Et pour les reconnoistre il luy fit expedier le Brevet de la premiere place de Marechal de France qui viendroit à vacquer & y adjouste divers dons, comme entre autres celuy de l'Abbaye du Mont-dieu pres Sedans, & des bois de Fustage qui en dependoient, qu'on estimoit plus de cinquante mil escus; mais il ne retira aucun fruit de ces gratifications. Il eut aussy un contentement incroyable de revoir le Roy de Navarre, qui accompagnoit le

Roy, & receu de luy, après neuf ans entiers d'absence, des demonstrations de tendresse qui ne se peuvent représenter. Il vid quantité d'autres Princes, grands Seigneurs, personnes de qualité ses amis, qui tous luy firent des caresses cordiales; car comme il estoit véritablement aimable, aussy estoit-il véritablement aymé. Le Camp du Roy estoit alors plein d'alegresse, & d'esperance de l'avenir. Mais les choses humaines sont suiettes à des révolutions estranges. Cette belle & fleurissante armée que le Roy se voyoit alors, ne devoit pas demeurer inutile, & le plus beau, & plus avantageux exploit auquel on la pouvoit employer estoit la prise de Paris. Il fut donc resolu qu'on en commenceroit le siege, & des-ja il estoit formé, quand Jacques Clement, Jacobin de religion, s'estant fait introduire à S. Clou dans la chambre du Roy, sous pretexte de luy dire en particulier quelque chose d'importancé, luy donna d'un couteau dans le ventre, de quoy il mourut trois jours après. Cét accident mit dans son camp une consternation extreme, & dans les esprits des hommes une merueilleuse confusion de pensées & de sentimens. Le Roy de Navarre, devenu par ce moyen Roy de France, qui sembloit devoir tant profiter de cette mort, fut pourtant celuy qui se trouva en plus grande peine dans ce changement. Il y avoit de deux sortes de personnes autour de luy, les Catholiques & les Reformez. Pour ceux cy, leur conscience, leur honneur, & leur interest, les attachoient inviolablement à sa personne, comme au legitime heritier de la Couronne, au protecteur de leurs Eglises & de leurs affaires, & à celuy de qui l'establissement en la royauté pouvoit, & selon l'apparence devoit estre extrêmement avantageux à leurs personnes & à leur religion. Car quant à leur religion, il la professoit, & jusques là il en avoit procuré l'avancement. Et pour le regard de leurs personnes, c'estoient eux qui l'avoient, s'il faut ainsi dire, couvert

vert de leurs armes contre la perfecution de ses ennemis. Il se pouvoit donc bien fier en eux pour ce qui est de leur fidelité, mais ils estoient en petit nombre en comparaison des autres, & n'avoient ny les principales charges, ny les principales forces entre les mains. Les Catholiques n'estoient pas tous d'un sentiment. Plusieurs disoient ouvertement qu'ils ne le recognoissoient point si dès lors il ne se rangeoit dans la Communion Romaine, & le Duc de Longueville s'estant excusé de luy porter cette parole, d'Oeut bien la hardiesse de se charger de cette commission. Quelques autres n'estoient pas fort scrupuleux en cette matiere: mais ils faisoient semblant de l'estre, afin de faire leurs affaires, en prenant advantage de l'occasion. Et tel estoit le Marechal de Biron, qui fit quelque temps le rencheri si on ne luy donnoit le Perigort en souveraineté. Vne autre partie ne faisoit pas difficulté de le reconnoitre, mais c'estoit à certaines conditions: c'est qu'il se fist instruire dans six mois; que cependant il ne permist aucun exercice de la religion reformée; qu'il ne donnast aucune charge ny aucun gouvernement à ceux qui en faisoient profession & qu'il permist à l'assemblée de deputer vers le Pape, pour luy faire entendre & aggrier les raisons qui obligoient la Noblesse de demeurer au service d'un Prince separé de l'Eglise: Et le chef de ce party estoit François de Luxembourg Duc de Pincy, qui luy en porta la parole. D'autres se retirerent sans dire ouvertement pourquoy; comme le Duc d'Espéron. Et ce qui l'embarassoit pour le moins autant que tout cela, c'est qu'il sçavoit bien que ces differens mouvemens seroient suivis en beaucoup de lieux, selon les diverses impressions que l'on donneroit aux peuples, aux grandes villes, & à la Noblesse des Provinces. En cette perplexité il avoit besoin de bon Conseil, & il en cherchoit entre ses serviteurs les mieux connus & les plus fideles, entre lesquels estoient la Nouë, Gui-

ry, Chastillon, & quelques autres. Davila dit que dans l'assemblée que le Roy forma de ceux là pour les consulter, le Seigneur de la Nouë, homme qui avoit une grande pratique des choses du monde, tout Huguenot qu'il estoit, dit librement au Roy, qu'il ne creust pas d'estre jamais Roy de France, s'il ne se rendoit Catholique : mais qu'il falloit que ce changement se fist avec reputation, & non pas au preiudice de ceux qui l'avoient servy & maintenu fort long temps. A quoy il adioûte incontinant : Au contraire, du Plessis-Mornay, & toute l'Escole des Ministres mirent en avant la liberté de conscience, & la cause de Dieu, contre les grandeurs du monde, insistant fort la dessus. Cet endroit de l'histoire de ce per sonnage, avec plusieurs autres observations qu'on y fait, me confirment en l'opinion que i'en ay euë depuis long temps; qu'elle est autant bastie sur l'imagination & sur le raisonnement de l'auteur, que sur la verité des faits & des occurrences qu'il raconte. Et de fait il est arrivé à d'autres Italiens de composer des Histoires à peu près comme l'on fait les Poëmes & les Romans, & pour faire un tissu de narrations qui s'entretint, y mesler avec le vray ce qu'ils ont iugé vray-semblable. Je sçay tres-bon gré à Mezeray, homme qui n'est point amy de la profession des Reformés, de n'avoir pas mesme creu vray-semblable que la Nouë, qui estoit passionnément amoureux de sa religion, & tout à fait détaché des vains interests du monde, eust voulu persuader à autruy ce qu'il n'eust pas voulu faire luy mesme. En effect, c'est faire d'un des plus sinceres de tous les hommes, & des plus purement attachés à tout ce qu'il croyoit estre des droits divins & humains, un de ces Politiques de l'Ecole de Machiavel, qui font servir la religion à leurs affaires, & la tournent à leur poste selon les conionctures du temps. C'est faire dans ses advis, dependre de la consideration des choses humaines & des apparences du monde, un homme qui avoit constamment vescu dans la reputation de
n'avoir

n'avoir point d'autre maxime dans ses deliberations, sinon le devoir & l'honneur, & qui particulièrement en matiere de religion, avoit cette opinion de la sienne, que quelque persecution, & quelque disgrâce qu'elle souffrist, elle estoit pourtant invincible & qu'elle regagneroit le dessus. Car c'est de luy que nous avons ce beau mot, que *dans les guerres faites pour la deffense de la religion reformée, les hommes avoient souvent esté vaincus, mais que la cause estoit toujours demeurée victorieuse.* Enfin, c'est faire que l'homme de son siecle qui a esté le plus ialoux de conserver la reputation d'estre homme d'honneur & de probité, se soit exposé aux jugemens tacites de ceux qui l'écoutoient en cette consultation, aux reproches mesmes du Roy, à qui il avoit si souvent conseillé la perseverance, comme les lettres que i'ay cy dessus rapportés en font des temoignages assés exprés, & aux discours sinistres & desavantageux de tous ceux de la religion, parmy lesquels vouloir demeurer, & avoir cette reputation d'avoir donné ce conseil au Roy, c'eust esté une extravagance de jugement, ou une espece d'impudence. Je suis tres-ayse que Mezeray ait adioûté outre cela, que ceux qui ont assisté à ces conseils ont depuis asseuré qu'aucun des discours de la Nouë n'approcha jamais de ce sentiment. Car estant homme judicieux & de bonne foy, & qui dans la composition de son histoire, s'est proposé la loüange de la posterité, il n'aura pas mis cela en avant qu'il n'en ait esté tres-bien informé. Mais quant à ce qu'il dit qu'il peut justifier contre Davila, que le Plessis-Mornay n'estoit pas alors auprès du Roy, mais à Saumur, qu'il fortifioit selon le commandement qui luy en avoit esté donné, c'est chose qui ne reçoit aucune contestation. La vie de ce heros en parle en ces propres termes. *Le Roy fût assassiné par ce miserable Iacopin Jacques Clement, le 2. Aoust dans sa garderobe à S. Clou sur le point qu'il estoit de reduire Paris. Monsieur du Plessis*
se

se trouvalors absent du Roy son maistre, ainsi le voulut la fatalité des affaires, ou la sienne propre. La ville de Saumur ceinte de toutes parts de places ennemies, avoit besoin d'estre fortifiée en diligence. Et le Roy de Navarre luy avoit commandé, bien que court de toutes choses, de ny épargner argent ny credit. Et toutes les lettres, qui sont au commencement du second volume de ses Memoires, imprimé long temps avant l'histoire de sa vie, justifient la mesme chose, & que quand le Roy fût tué à S. Clou, il estoit malade à Saumur. De sorte que Davila a sans doute fait ce conte à plaisir, & s'est imaginé qu'en cette grande varieté de conseils & d'interest qui parurent en cette occasion, ce discours auroit bonne grace en la bouche d'un homme prudent, & qui avoit une grande pratique des choses du monde. Quoy qu'en die cét historien, il est certain que dans ce conseil il fut arresté d'une commune voix, que le Roy, quoy qu'il en peust arriuer, persevereroit en sa croyance, & qu'il donneroit aux Catholiques tout autre contentement qu'ils pourroient desirer, fallust-il mesme relâcher quelque chose de l'autorité royale & du bien de l'Estat. Le Roy ayant esté obligé de laisser le siege de Paris, que Henry III. avoit commancé, fit un voyage en Normandie, & de là alla en divers autres lieux où le bien de ses affaires l'appelloit. La Nouë l'y suivit presque touïours, eut part en toutes les glorieuses actions militaires que ce Prince fit, & mesmes au combat d'Arques, à l'attaque des faux-bourgs & de la ville de Paris, où il courut risque de sa vie, & à la bataille d'Iury, ou il se signala comme un homme de tres-grande conduite, & d'une rare valeur. Et ce qui luy arriva à l'attaque de Paris merite d'estre rapporté. Le Roy ayant fait une entreprise sur cette grande ville, la Nouë forma son dessein d'attaque vers la porte de Nesle, pour gagner le quay par l'eau qui coule au pied de la tour. Le Roy luy donna pour l'execution de ce dessein trois Regimens François, quelques

uges lansquenetz, & quatre cens gentils-hommes pied à terre. Ce genereux veillard toujours ardent aux actions d'honneur, après avoir donné les ordres de son attaque, s'estant mis à la teste de ses gens, arresta luy mesme l'effect d'un dessein si bien conçu: Car marchand le premier proche de la tour il tomba dans un lieu profond; de manière que ceux qui le suivoient s'estans arrestés pour l'empêcher de se noyer, ceux de dedans pourveurent cependant à leur seureté, & ainsi cette entreprise fut inutile. Mais si son conseil eust esté suiuy après la bataille d'Iury, il y a toute apparence que les affaires du Roy s'en feussent extremement avancées. Il disoit que les fuyards qui s'estoient sauvez dans cette grande ville de Paris, y auroient sans doute répandu une grande terreur parmy une populace accoutumée à son ayse & non aguerrie. Et que si le Roy s'alloit montrer devant les fauxbourgs en personne avec son armée victorieuse, il se pourroit presenter telle occasion, que quelque autre dessein que le Roy formaist pour recevoir le fruit de sa victoire, il ne luy pourroit estre à comparer; parce que si une fois il estoit maistre de Paris, le reste ne luy donneroit gueres de peine. En effect les choses y estoient en telle disposition alors que quand il y eust falu mettre un siege tout formé, on y eust trouvé moins de difficulté qu'on ne fit depuis. Car ce coup avoit tellement estourdy les seize qui s'estoient emparés du gouvernement, qu'ils ne sçavoient ce qu'ils faisoient. Les Royalistes, qui y estoient en grand nombre, & qui neanmoins n'osoient paroistre, parce qu'ils n'estoient pas soutenus, se feussent indubitablement déclarés: & le peuple, qui se tourne ordinairement du costé des evenemens, & qui regarde aux choses presentes, eust esté aysé à esbranler, si après une si grande victoire il eust veu le Roy venir à luy en estat de triomphant. Il ny avoit dans la ville ny vivres ny munitions, ny gens de guerre, ny canon

Y y

en

en estat de tirer, ny homme de commandement qui fust capable de contenir dans l'obeïssance une populace dereglee, & susceptible, comme une mer, de toutes fortes de mouvemens. Le Duc de Mayenne n'eust osé y retourner si tost, jusques à ce que le temps luy eust redonné une partie de l'autorité que sa defeat luy avoit ostée. Les murailles de la ville estoient en divers endroits en tel estat qu'on y pouvoit monter & descendre sans échelle, & il n'y avoit point d'ordre pour les reparer. Enfin, dans les grandes choses, & principalement à la guerre, la reputation fait tant, que sur le seul bruit de la victoire de Pharsale, Jules Cesar tenta & executa heureusement des entreprises, qui en une autre saison eussent deu passer pour temeraires. Tel estoit l'avis de la Nouë, que le reste du Conseil n'approuva pas: non parce qu'on eust de meilleures raisons que luy, mais d'autant que le Marechal de Biron y dominoit, qui n'approuvoit point de conseil dont il ne fust pas l'auteur, & qui s'est toujours conduit de telle façon, qu'on a eû sujet de croire de luy qu'il ne vouloit pas la fin de la guerre. Quant à ce que Mezeray adioûte qu'il a appris de quelques uns, que les religionnaires ainsi nous nomme-t-il, quoy qu'un historien Catholique eust eû meilleure grace de dire, ceux *de la religion, ou les Reformez*, comme un historien de la religion, *les Catholiques* & les Ministres détournèrent le Roy de suiure cette proposition, parce qu'ils estoient mal satisfaits de luy, & qu'il n'avoit encore rien fait pour leur avantage, ny mesme pour leur seureté, je ne doute pas qu'il ne l'ait oüy dire, puis qu'il le rapporte ainsi. Encore a t'il eû cette discretion de ne l'affirmer pas positivement, & de le proposer sous un *peut-estre*. Mais les Ministres n'avoient à l'heure aucune entrée au Conseil du Roy, & les Catholiques ne leur permettoient que le moins qu'ils pouvoient d'approcher de sa personne. Le Pleffis-Mornay estoit alors le principal de ses confidens, dont on
n'eut

n'eut jamais cette opinion qu'il retardast les victoires de son Maistre. D'ailleurs, ceux de la religion sçavoient bien que si le Roy n'avoit encore rien fait pour eux, c'est qu'il n'estoit pas establi, & qu'il avoit peur en les contentant, d'offenser les Catholiques. Plûtost doncques il eust esté affermi sur le throsne, en estat de ne rien craindre, & plûtost aussy eussent ils deu esperer la fatisfaction qu'ils demandoient, ce qui fût depuis justifié, par l'experience. Et pour le regard de ce qu'il dit qu'ils avoient decouvert par quelques paroles qu'il laissa eschapper, qu'ils s'accommoderoit volontiers avec les Parisiens pour la religion, s'il ne tenoit qu'à cela qu'ils ne s'accommodassent avec luy pour le reste, peut-estre eust-il bien fait de se passer de représenter ce Prince la avec vne conscience si accommodante. Mais quoy qu'il en soit, cela n'empescha pas ceux de la religion de servir tres-fidelement le Roy quand il assiegea Paris quelque temps après, & il n'y eut que les Forts où ils commandoient, qui n'y laissassent entrer des viures. Mezeray a donc sans doute meilleure raison de croire que François d'O, Sur-intendant des finances, grand ennemy de ceux de la religion, & quelques autres de son humeur, aiderent à divertir ce dessein, parce qu'ils s'imaginoient que si le Roy reduisoit Paris par la voye des armes, il auroit droit de la traiter comme une ville de conqueste. Quoy qu'il en soit, l'armée demeura quinze jours à Mantes & aux environs, & cependant la Ligue eut le loysir de revenir de la pamoison ou la bataille d'Iury l'avoit jettée: & le Roy après avoir pris Lagny, Provins, Montereau, Bray, Melun, & quelques autres places, & tenté Sens inutilement, vint mettre le siege devant Paris, dont les habitans n'estoient pas encore fort bien pourvus à la verité, mais qui revenus de leur estonnement, & fortifiez de la presence de quelques Seigneurs, apporterent à leur defense une ardeur & une obstination incroyable. Et ce fut la Nouë qui en fit

la plus haute experience. Le Roy ayant esté desja 8. jours à ce siege, & voyant que son armée avoit de la peine à garder exactement douze ou treize lieües de circuit, s'advisa de faire quelque grand effort pour attirer les Parisiens au combat, esperant que cette bourgeoisie ne tiendrait pas devant des gens accoutumés à vaincre, & que soit par espouvante ou bien par sédition, la ville se pourroit porter à quelque bonne resolution, quand elle se verroit pleine de morts. Pour faire cette attaque il choisit la Nouë à qui il donna ordre d'attaquer le fauxbourg S. Laurent, avec trois regimens d'infanterie, soutenus par deux compagnies de chevaux-legers, qui estoient placés comme en quelque espece d'embuscade à Montfaucon, & épaulés de 600 hommes d'armes, que le Roy mesme en personne tenoit prest derriere Belleville. Pour se faire entrée dans les retranchemens de l'ennemy, en cas qu'il ne voulust pas sortir, on avoit planté deux batteries de trois pieces chacune, l'une à Montfaucon, & l'autre sur la Montagne de Belleville, d'où on lascha deux ou trois volées de canon. Mais on n'eut pas la peine de les aller attaquer là dedans. Le Chevalier d'Aumale sortit avec les regimens de Montilly, Disimieux, & Casteliere; Les Suisses y accoururent, & les braves d'entre les Ligueux: & bien que le Chevalier d'Aumale ne fust qu'en pourpoint, il donna avec ses gens de telle furie dans le gros des Royalistes, qu'il perça le bataillon des gens de pied, culbuta les chevaux legers, & quelque devoir que fist la Nouë de commander & de combattre, il ne le sceut empescher, après avoir fait ce desordre, de se retirer au petit pas. La Nouë, piqué de cette bravade, ayant remis ses gens en ordre, fit donner deux fois avecque vigueur dans les retranchemens, & en ayant encore esté repoussé avec quelque perte, il y fit une troisieme attaque en personne, & poussa les ennemis vivement. Mais comme il estoit près del es emporter, il fût blef-

fé

fé d'une arquebusade à la cuisse & renversé de dessus son cheval. Le Roy qui aimoit mieux sa personne que la victoire, en ayant eü advis, accourut là, & commanda qu'à quelque prix que cè fust on le retirast du combat, où il s'opinia-stroit à pied nonobstant sa blessure. Ainsi cessa cette attaque, & le Roy ayant fait penser la Nouë sur l'heure mesme & en sa presence, le renvoya à son quartier, où il luy faisoit l'honneur de le visiter fort souvent, reconnoissant que s'il eust creu son conseil après la bataille d'Iury, il n'eust pas trouvé à Paris une si forte resistance. De fait le siege dura si long temps, que le Duc de Mayenne eut le loysir de faire venir du Pays-bas le Prince de Parme, qui amena une grande armée pour le faire lever. Au bruit de sa venuë, qui sembloit promettre une bataille, il accourut un nombre incroyable de Gentis-hommes au Camp du Roy; de sorte que son armée estant renforcée, & en estat de combattre, il fut proposé de choisir une place propre pour cela. Mais la difficulté estoit si on leveroit le siege pour aller au devant du Prince de Parme, ou si on attendroit à le combattre quand il s'approcheroit de la ville pour y faire entrer le secours qu'il y menoit. Il y avoit des raisons de part & d'autre. Car au lever d'un siege il y a toüjours du desordre & du découragement: & puis, c'estoit ceder la victoire au Duc de Parme, qui ne demandoit que cela, & qui estoit assés bon Capitaine pour ne se laisser point engager dans la necessité du combat, s'il n'y trouvoit son avantage: & de tenir un si grand siege, & en mesme temps faire teste à un si puissant secours, c'estoit un chef-d'œuvre de la guerre, qui n'avoit jamais gueres bien reüssy sinon à Jules Cesar: La Nouë pourtant, le Pleffis-Mornay, & quelques autres, en qui la prudence, l'experience, & le courage alloient de pair & en un haut point, proposerent qu'on pourroit choisir une telle place de bataille, que sans lever le siege on feroit teste à l'ennemy. Le

Roy leur donna la charge de la choisir, & ils convinrent de la plaine de Bondy, où leur opinion estoit qu'on pourroit ainsi disposer l'armée. C'est qu'elle auroit la teste tournée vers la forest de Liurey; à droite elle auroit les costaux de Villemonble, qui la couvriroient du costé de Paris: à gauche un marais qui ne se peut passer que sur le Pont-Iblon: à dos la Seine qui luy eust apporté ses commodités, & en front, la forest, qui n'estoit traversée que de deux chemins larges chacun de deux toises, & par où une armée n'eust osé défilier ayant l'ennemy si près: & que cependant on laisseroit 3000 hommes du costé de l'Univerfité, pour tenir toûjours la ville en eschec, & soutenir le nom du siege. Quelques uns oppoioient à cela que l'ennemy pouvoit laisser l'armée à droite, & se couler au long de la Marne, sans avoir besoin de défilier dans la forest. Mais on répondoit que quoy qu'il en soit, le chemin estoit trop estroit pour y marcher en bataille, & qu'il ne pouvoit empescher qu'on ne luy enlevast tout son charroy, où estoit proprement le secours qu'il vouloit donner à Paris: & que s'il falloit combattre, on auroit cét avantage que l'ennemy seroit en rase campagne, & hors de retranchement, ce que le Roy desiroit passionnement. Sa Majesté goûtoit fort cét advis au commencement. Mais le Marechal de Biron ne le voulut pas, & obligea le Roy, presque malgré qu'il en eust, d'aller au devant de l'armée ennemie jusques à Chelles, où les affaires eurent tel succès que le Duc de Parme s'estant retranché, evita le combat, & prit Lagny à la veüe de l'armée royale. Si un autre expedient proposé par la Nouë eust esté fuiuy, il ne l'eust peut-estre pas emporté. Car les deux armées estoient d'un mesme costé de la riviere, au travers de laquelle le Duc de Parme, posté & retranché fort avantageusement, battoit furieusement la place, dont la muraille ne valoit rien. De plus, la riviere estoit si basse, qu'elle s'estoit retirée de la muraille
de

de plus de soixante pieds ; tellement qu'estant gueable par tout, elle laissoit le chemin ouvert à aller livrer l'assaut, quand la brèche seroit raisonnable. La Nouë doncques disoit qu'il n'y avoit que deux moyens de sauver Lagny. L'un estoit d'attaquer l'ennemy dans ses retranchemens ; ce qui luy sembloit fort difficile, parce que le Prince de Parme campoit à la Romaine, & qu'en cette occasion il avoit apporté d'autant plus de soin à se bien fortifier, qu'il avoit recognu l'armée du Roy beaucoup plus grande & plus fleurissante que le Duc de Mayenne ne la luy avoit décrite. L'autre estoit de passer de l'autre costé, & s'aller camper sur un costau qui est derriere Lagny. Parce qu'en mettant la teste de l'infanterie à deux ou trois cens pas du fossé, on envoyeroit par files de moment en moment des rafraischissemens dans la ville ; pour entretenir le combat, pour soutenir les assauts, & pour enuyer l'ennemy, sur lequel on seroit en estat de se jetter quand il y seroit entré de force. Mais d'autres advis ayans prevalu, le Roy eut ce mécontentement de voir qu'on luy enlevast cette place sous la moustache. Et ce qui fût le comble de son déplaisir, Paris fût envitaillé, le Duc de Parme y entra, & se retira glorieusement, sans estre obligé au combat, quelque peine que le Roy se donnast pour l'y attirer, & l'armée royale, mattée de la fatigue & de la faim, & travaillée des murmures que produisent ordinairement les mauvais succès, ne voyant plus aucun moyen de se consoler que dans une derniere entreprise par escalade sur Paris, se débanda presque tout à fait, quand elle l'eut inutilement tentée. Du reste neanmoins le Roy fit un camp volant assez leste, avec lequel il alla toujours costoiant le Duc de Parme sur sa marche, le harcelant, le réveillant par frequentes alarmes, attrappant toujours quelqu'un des derniers, & luy faisant mille petites algarades, jusques à ce qu'enfin estant arrivé à l'arbre de Guise, il le laissa sur la frontiere, & s'en vint

vint se rafraîchir à S. Quentin. Au commencement de l'année 1591, le Roy ayant remis son armée sur pied, & eû la ioye de ce que le Chevalier d'Aumale ayant fait une entreprise sur S. Denis, & y estant entré de nuit, y avoit esté tué, & la place conservée, il eut aussy le déplaisir d'en voir avorter une que luy mesme avoit faite sur Paris, & dans l'exécution de laquelle, si elle n'eust point esté decouverte, la Nouë devoit avoir sa bonne part. Delà, après quelques virevouttes, & quelques cavalcades qui tenoient la Ligue en cervelle de tous les costés, il alla fondre sur Chartres, & y forma ce memorable siege dont la difficulté & la longueur donna la hardiesse au Cardinal de Bourbon de faire eclorre le Tiers-Party. Il en estoit le Chef, mais Touchard, Abbé de Bellosane, en estoit l'ame, & Jacques Dauy-du Perron, qui depuis fût Cardinal, en estoit ce qu'on appelle les esprits, d'autant que par son humeur agissante, par la force de son eloquence, & par la varieté de ses intrigues, il donnoit mouvement à tout le corps. Ce n'est pas mon fait d'en escrire icy l'Histoire, ny mon dessein de raconter ce qui se passa au siege, dequoy les monumens des affaires de ce temps là sont tous pleins. Je veux seulement y rapporter une chose que l'on dit y estre arrivée à la Nouë, quoy que quelques uns l'attribuent avecque plus de raison à son fils comme il estoit avec le Roy au siege de Rome. Il n'importe auquel des deux: car elle leur convint parfaitement bien à l'un & à l'autre, à cause de la ressemblance de leurs vertus, & de la conformité de leurs sentimens. Estant donc vestu en quelque façon à la Flamende, & portant un grand collet de buffle sur son habillement, outre sa modestie naturelle, un defaut de veuë qui l'avoit contracté des incommodités de sa longue prison, faisoit qu'il ne se pouffoit pas des plus avant. Estant donc assez retiré dans la chambre du Roy pendant contenoit conseil dans le cabinet touchant les moyens de gaigner

gagner une demy-lune sur les assiegés, certains jeunes gentis-hommes de la Cour, qui ne le connoissoient pas encore, les voyans habillé de la sorte, s'approcherent de luy, & après l'avoir fort considéré luy dirent en se raillant qu'ils croyoient que le Roy n'attendoit plus que son arrivée pour refoudre cette attaque, & que sans doute il luy en donneroit le commandement. Comme ils estoient en ce discours l'Huissier du Cabinet appella ou la Nonë ou Telnigny; car c'est ainsi que le fils se nommoit du vivant du pere; & dit que le Roy le demandoit: ce qui rompit cét entretien. Ces jeunes gens l'ayans ouï nommer, furent deplaisans de ce qui s'estoit passé, & se resolurent à luy en faire des excuses lors qu'il sortiroit. En effect ce qu'ils avoient passé dire en se mocquant se trouva veritable. Le Roy luy commanda d'attaquer cette demie-lune, & luy donna des troupes pour cela. Sortant donc du Cabinet il rencontra ces Messieurs, qui luy voulurent faire compliment. Il leur dit l'honneur que le Roy luy avoit fait de le choisir, & les convia de l'y accompagner, & que là on verroit qui sçavoit mieux servir son Prince, & entre autres il prit par la main celui qui luy avoit le plus parlé. Ils allerent donc au combat, ou ils firent fort bien leur devoir; mais avec un fort different succès; car ce gentil-homme y fut tué; mais soit la Nouë, soit son fils, après s'estre monstré digne du choix que le Roy avoit fait de luy, il se tira heureusement & glorieusement de cette meslée. Quelques uns adjoustent à ce recit qu'avant que d'aller au combat, la Nouë s'estoit arraisonné avec ce jeune gentil-homme, & luy avoit tenu quelques propos fort sages sur la nature de la vraye valeur, pour le guerir de cette opinion qui a faisi l'esprit de la plus part de la Noblesse, que le courage se signale principalement dans les duelles. Mais n'en ayant rien de certain, je n'en adjouteray rien icy, quoy que cela convient tres-bien à la vertu de ce grand homme. Or estoit-il certes digne de jouir plus long

Z z

temps

temps de l'extraordinaire reputation qu'elle luy donnoit: Mais Dieu en disposa autrement par sa providence. Le Comte de Soissons avoit auparavant fait la guerre en Bretagne contre le Duc de Mercur, l'un des principaux chefs de la Ligue. Mais ayant esté fait prisonnier en quelque rencontre, le Roy y avoit envoyé le Prince de Dombes en son lieu. Comme c'estoit un jeune Prince, au grand courage duquel l'aage ne permettoit pas qu'il se fust joint une assez grande experience pour venir à bout d'un ennemy rusé & ancré en cette Provincelà; le Roy creut qu'il y devoit envoyer la Nouë, pour le guider de son conseil; Et sa modestie, reconnüe par tout le monde, & dont il avoit donné des preuves si authentiques au Duc de Longueville à la bataille de Senlis, & en tout le temps qu'il avoit fait la guerre avec luy, faisoit que ce jeune Prince le desiroit plutôt qu'il ne redoutoit sa presence. Il partit donques d'auprès du Roy avec la compagnie de Gens-d'armes de Jacques Conte de Montgommery, & quelques autres, & ne fût pas plutôt arriué en Bretagne, qu'il eut le contentement d'apprendre la nouvelle de la deliurance de son fils. Il y avoit desia assez long temps qu'il avoit escrit à la Reyne d'Angleterre, pour la supplier tres-humblement qu'il luy pleust faire mettre à part quelques uns des principaux prisonniers que l'on avoit pris en la défaite de la grande armée navale d'Espagne, & qu'on les gardast à deux fins. L'une, de les eschanger pour son fils, qu'il sembloit qu'on voulust retenir dans une prison perpetuelle; L'autre, de le liberer en faisant l'échange, de la promesse qu'il avoit donnée au Prince de Parme, quand il luy imposa de si dures & si extraordinaires conditions pour sa liberté. La Reyne avoit fait telle consideration de sa vertu & de ses services, qu'elle le luy avoit accordé, & Walsingham & Horatio Palauicini luy avoient en cela rendu de tres-bon offices. On avoit donc mis à part Don Alonse de Luzon, Rodrigo Micolasso de la Veza, D. Luys, & D. Gonzalo

zalo de Cordua, à qui la Reyne avoit fait dire qu'ils estoient les prisonniers de la Nouë, & qu'ils ne seroient jamais delivrez que par son ordre & avec son consentement. Se voyans en cét estat là, ils avoient sollicité tant qu'ils avoient peu par lettres le Prince de Parme, & leurs amis en Espagne, pour obtenir du Roy d'Espagne que cét eschange se fust. Les lettres ne produifans point d'effect, ils demanderent qu'il fust permis à l'un d'eux d'aller trouver le Prince de Parme, & de passer jusques en Espagne s'il estoit besoin, & l'ayant obtenu, ils donnerent caution du retour par devant des Notaires à Londres. Mais ce voyage fût encore infructueux. Il sembloit que les affaires d'Espagne dans le vieux & au nouveau monde, dependissent de la prison de Teligny, & des promesses de son pere. Enfin après trois ans de continuelles prieres, & d'importunités sans relache le Roy d'Espagne y consentit, & pour un seul jeune seigneur de vingt six à 27. ans, furent eschangés quatre hommes de grande condition & experimentés Capitaines. Avec cette joye au cœur la Nouë se rendit en l'armée du Prince de Dombes, où il trouva Jean de Rieux, marquis d'Asserac, René de Tournemine la Hunaudaye, Jean Marquis de Coëtquin, Jean d'Argennes-Poigny, Charles de Goion la Moussaye, Montmartin, la Roche-Giffard, du Liscouët, & quantité d'autres gentis-hommes de marque, qui après le Prince luy témoigerent la joye qu'ils avoient de le voir. Puis quand il falut mettre en deliberation ce que l'on entreprendroit, l'interest particulier y ioua son jeux à l'ordinaire. Le Duc de Mercœur tenoit Lamballe, où il y avoit un château des plus forts de la Province pour ce temps là, & bien munny d'hommes & de toutes sortes de provisions. Asserac & la Hunaudaye avoient des maisons proches de là, desquelles à cette occasion, ils n'avoient pas la jouissance. Ils proposerent donc d'assieger Lamballe, & ne manquoient pas de belles raisons. La Nouë n'avoit pas accoutumé de rebuter aucune

proposition; seulement il mettoit ses difficultés en avant, & en cette occasion, quoy qu'il preuist bien la difficulté de l'entreprise, la Prouidence de Dieu, qui le conduisoit à son destin, fit qu'il se laissa aller avec quelque facilité. La Brèche estant faite, il enuoya pour la faire reconnoistre; mais n'estant pas satisfait du rapport qu'on luy en faisoit, il y voulut aller luy mesme, & avec sa fermeté & sa froideur accoutumée, il descendit dans le fossé. Puis ne voyant pas encore assés à clair ce qu'il desiroit, il monta par une eschelle qui estoit dressée sur les ruines de la muraille; pour remarquer le dedans de la place, & la contenance de l'ennemy. Comme il consideroit cela fort attentiuement & fort à loysir, ayant expressément laissé son casque pour voir avec plus de liberté, il vint une bale de mousquet qui luy frayant la peau de la teste, alla donner contre une pierre, d'où elle luy rejailloit sur le front. La violence de ce contrecoup fût si grande qu'elle le renversa. Néanmoins il ne tomba pas dans le fossé, & demeura quelque peu de temps à la renverse sur l'échelle, ayant la jambe, du costé où il avoit esté blessé au siege de Paris, engagée entre deux échellons. Ses gens coururent incontinent à luy, & l'ayant enleué de là, l'emporterent en son logis, ou il fût une heure entiere sans parole & sans mouvement. Mais à la fin, les esprits estans revenus, il se réveilla de cette pamoison, & trois jours après se fit emporter à Mont-contour avec Mont-Martin, qui estoit aussy un peu blessé. C'est ainsy que les histoires le rapportent. Mais Monsieur de la Nouë son petit fils, dit que la chose arriva en cette façon. N'estant pas entierement satisfaiët du rapport de ceux qui avoient reconnu la brèche, il fist dresser une échelle contre une mazure qui estoit près du fossé, d'ou il pouvoit à couuert voir la contenance des ennemis, & commanda à ses gens de ne point donner qu'il ne leur fist signe de la main. Comme il eut considéré l'estat des ennemis, il se troussa pour donner le signal aux troupes, & estant ap-

per-

perçu des ennemis, on luy tira plusieurs coups dont on luy effleura le front, & luy fist-on retirer la tête en arriere, & comme il avoit sa main droite occupée à faire le signe aux troupes, son bras de fer n'ayant pas la force de le retenir, il tomba & se cassa le têt. Quoy qu'il en soit, il fut emporté comme mort, & fut une heure dans cét evanouïssément, & puis comme i'ay dit il fut transporté à Montcontour. Depuis ce temps là, il ne perdit ny la parole ny la connoissance, pendant tout le cours de sa maladie: mais il fût travaillé d'insupportables douleurs de teste, qui firent mettre en deliberation entre les chirurgiens si on useroit du trepan. Presque tous estoient de ce sentiment. Mais il y en eut un, en qui la Nouë avoit beaucoup de confiance, qui promit hardiment qu'il le gueriroit dans peu de jours sans cela. Enfin le quinzième jour d'après sa blessure, voyant que ses douleurs continuoient, & que le défaut du sommeil luy apportoit une grande diminution de ses forces, il commença à desesperer de sa convalescence, & se fit lire quelques pseaumes par Montmartin, qui l'assistoit continuellement. Dans ses discours de pieté, il mesloit quelques fois des plaintes de voir ses affaires domestiques fort incommodées, par la grande dépence qu'il avoit faite à la guerre, & par les engagements dans lesquels il estoit entré pour le Public. Non qu'il se repentist de ses actions, mais il se plaignoit de la condition des temps, & de ce que les services qu'il avoit rendus à l'Eglise & à l'Estat, n'avoient point eû d'autre recompense que la decadence de sa famille. Neanmoins il adoucissoit cela par l'esperance qu'il avoit que le Marquis de la Moussaye espouseroit sa fille; ce qu'en effect il fit depuis: & que son fils que Dieu avoit mis en liberté, devant arriver bien tost, il donneroit ordre à débarasser sa maison des debtes qu'il luy avoit falu faire. Enfin sentant que sa langue commençoit à begayer, il creut que sa fin s'approchoit, & pria Montmartin de luy lire quelques passages choisis de l'Eseriture qu'il luy

avec éclat & en homme de conditon, & a laissé pour heritiere universelle de ses biens Anne de la Nouë jointe par mariage avecque de Cordouën-Mimbré, d'où est issu de Cordouën-Marquis de Longeay. L'aisné après avoir rempli toutes les Eglises Reformées de l'estime de sa pieté, de sa probité & de sa vertu, laissa pour heritiers trois enfans, à sçavoir deux filles & un fils. Des deux filles l'aisnée nommée Marie . . . vefue en dernieres nopces du Seigneur de Temines, Maréchal de France, avoit premierement épousé Louis de Pierre-Buffiere, Seigneur de Chambret, d'où sont issus Benjamin de Pierre-Buffiere Marquis de Chambret, & Elisabeth sa sœur Vicontesse de Fercé. L'autre nommée Anne de la Nouë, mariée au Marquis de la Muce en Bretagne, a eü deux enfans, à sçavoir Cesar Marquis de la Muce, & Marguerite mariée au Marquis de Verac. Et quant au fils nommé Claude, qui resta seul masle de cette illustre maison, il a espousé Madelaine de saint Georges de Verac sœur de celuy avec qui sa niepce a esté mariée, & d'eux est issuë Marie de la Nouë, alliée par mariage avec le Marquis de Court-Omer. Et comme ils ont tous eü cela de commun par la benediction de Dieu, de perseverer constamment en la profession de la Religion Reformée & d'heriter de la douceur & de la bonté naturelle de leur ayeul, aussy ont ils eü leurs vertus particulieres selon leur sexe. Car les femmes y ont esté & sont encore maintenant en exemple de modestie & de pudeur, & les hommes y ont conserué avec splendeur la louange militaire, de leurs ancestres. L'histoire est pleine des beaux faits de ceux qui sont morts. Pour le regard des viuans, & particulierement de celuy qui seul est heritier de ce glorieux nom, & en faueur duquel i'ay principalement entrepris & paracheué ce travail, comme c'est au jugement de la posterité qu'il ont regardé en leurs belles actions, aussi fera-ce d'elle qu'ils en auront la recommandation & le témoignage.

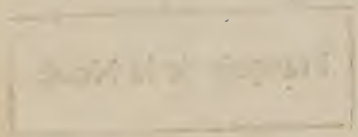
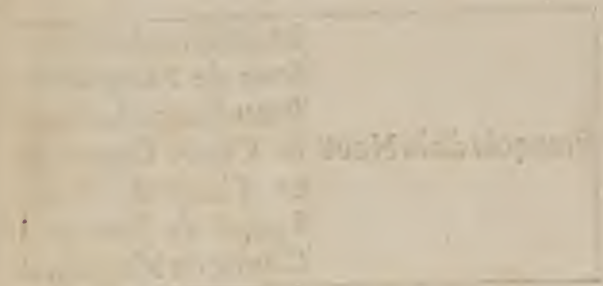
F I N.

Olivi	Guy de Goujon de Matignon.	Perronnelle de Jaucourt.
-------	----------------------------	--------------------------

rvier.	Anne de Goujon de Matignon.
--------	-----------------------------

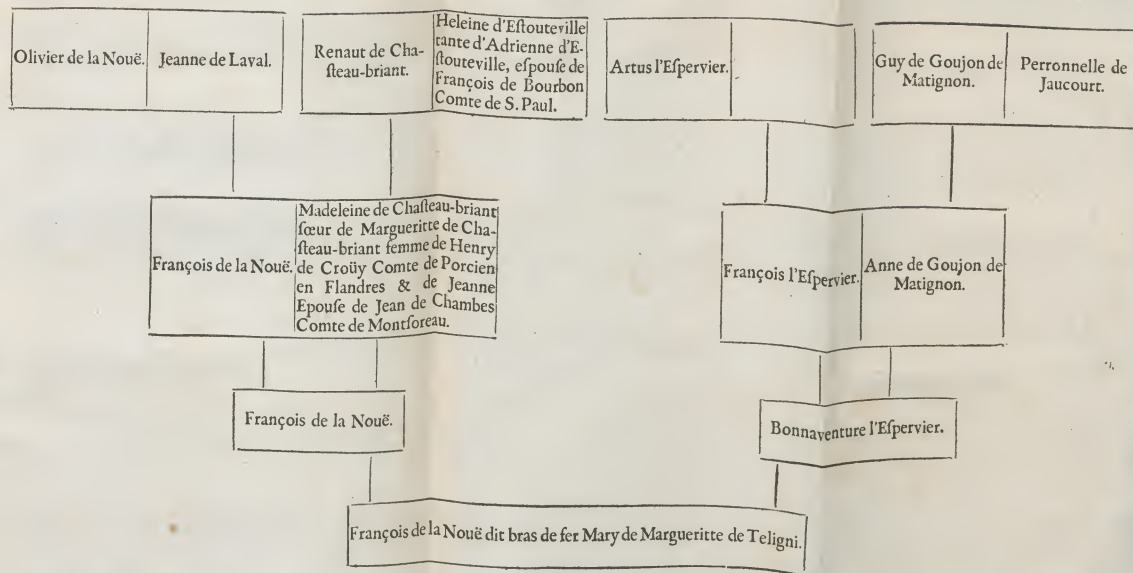
enture l'Espervier.

*re les huit quartiers pour faire voir les
rand Pere Guillaume de la Nonè, de qui
emme.*

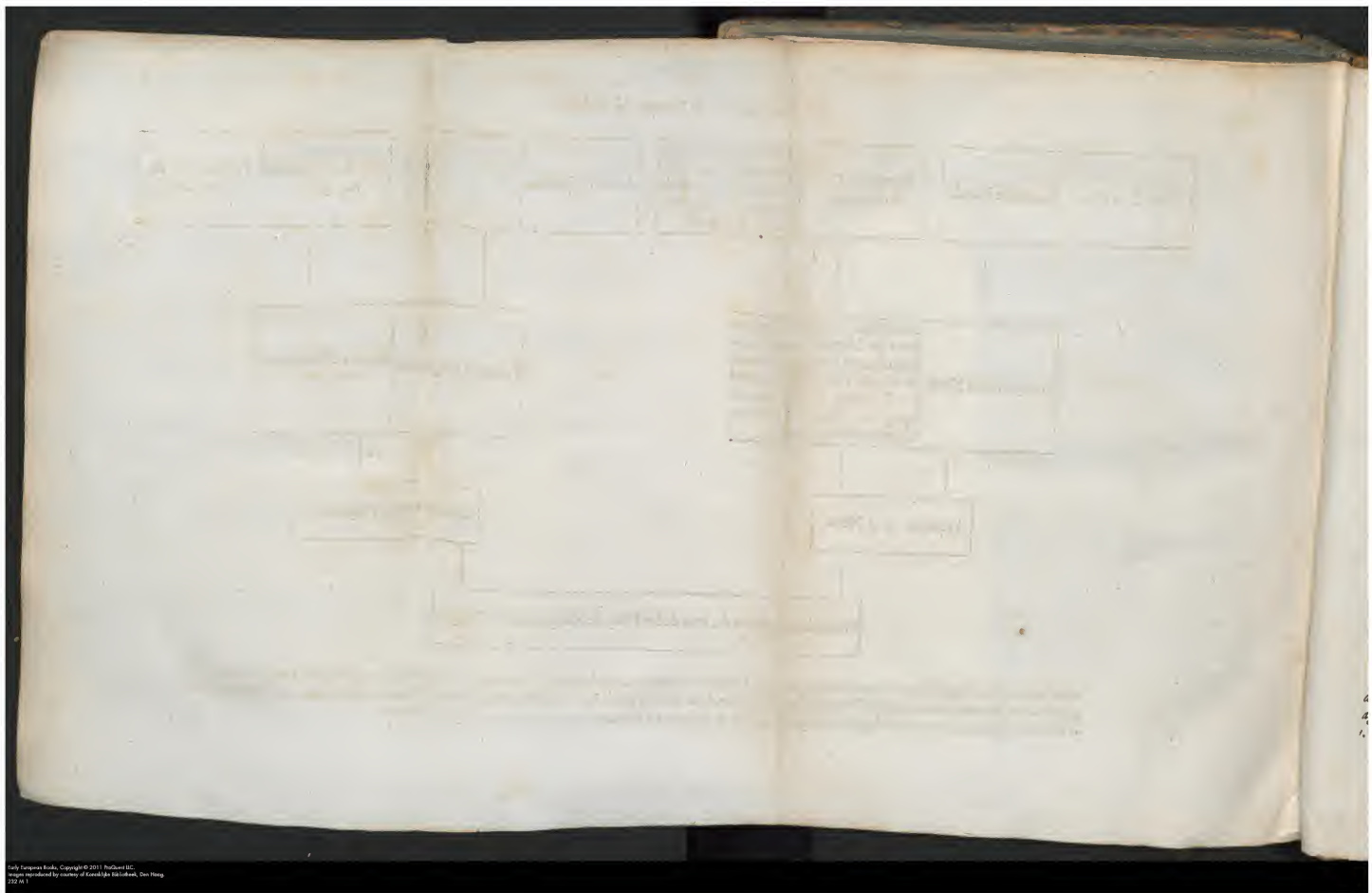


Some faint, illegible text at the bottom of the page, possibly a concluding paragraph or a reference.

Les huit quartiers de François de la Nouë.



On n'a pas eu intention de mettre ici la Genealogie de la Maison de la Nouë tout au long, on s'est contenté de mettre les huit quartiers pour faire voir les plus proches Aliances, on ne la fait aller que jusques à Olivier de la Nouë de qui le Pere s'appelloit Maurice & le grand Perc Guillaume de la Nouë, de qui le tombeau se trouve encore dans l'Eglise de Freney au Pais de Rhets, on il est enterré avec Anne de Bretagne sa femme.



gny.

Cap^{ne}
a Gar-

Perronnelle de Li-
niers.

Guillaume Gou-
fier.

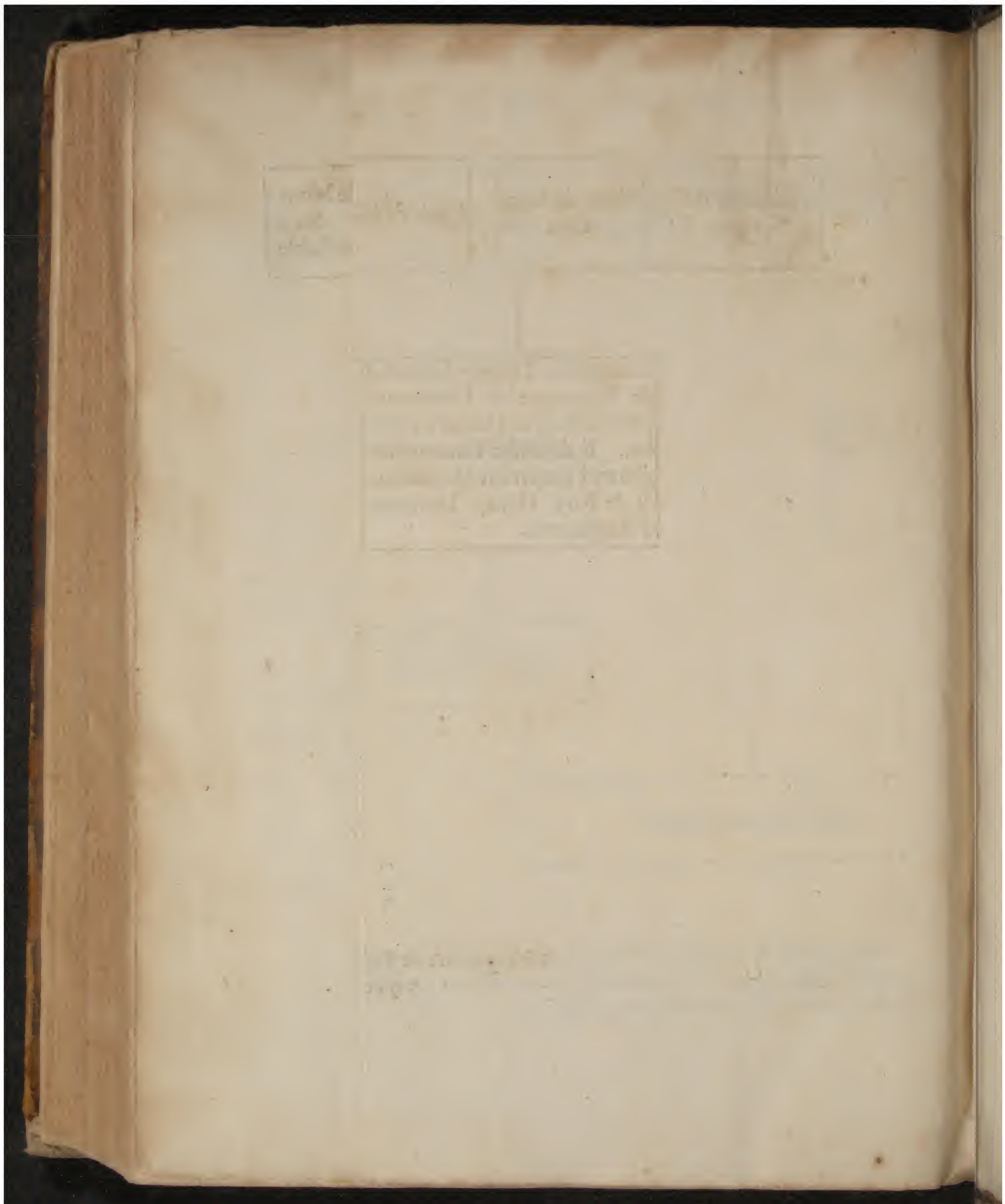
Philipes de Mont-
morency Sœur
d'un Conestable.

Vernon grand
nier de Fran-

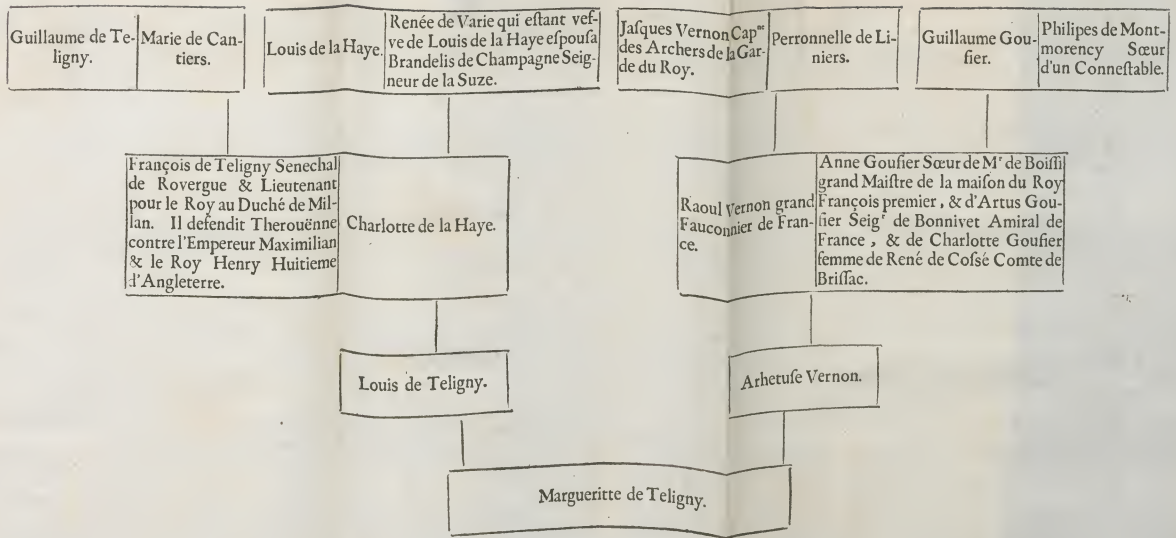
Anne Goufier Sœur de M^r de Boiffi
grand Maistre de la maison du Roy
François premier, & d'Artus Gou-
fier Seig^r de Bonnavet Amiral de
France, & de Charlotte Goufier
femme de René de Cossé Comte de
Brissac.

Arhetuse Vernon.

*de Louise de Coligny, qui apres en estre
age vint Henry Prince*



Les huit quartiers de Marguerite de Teligny.

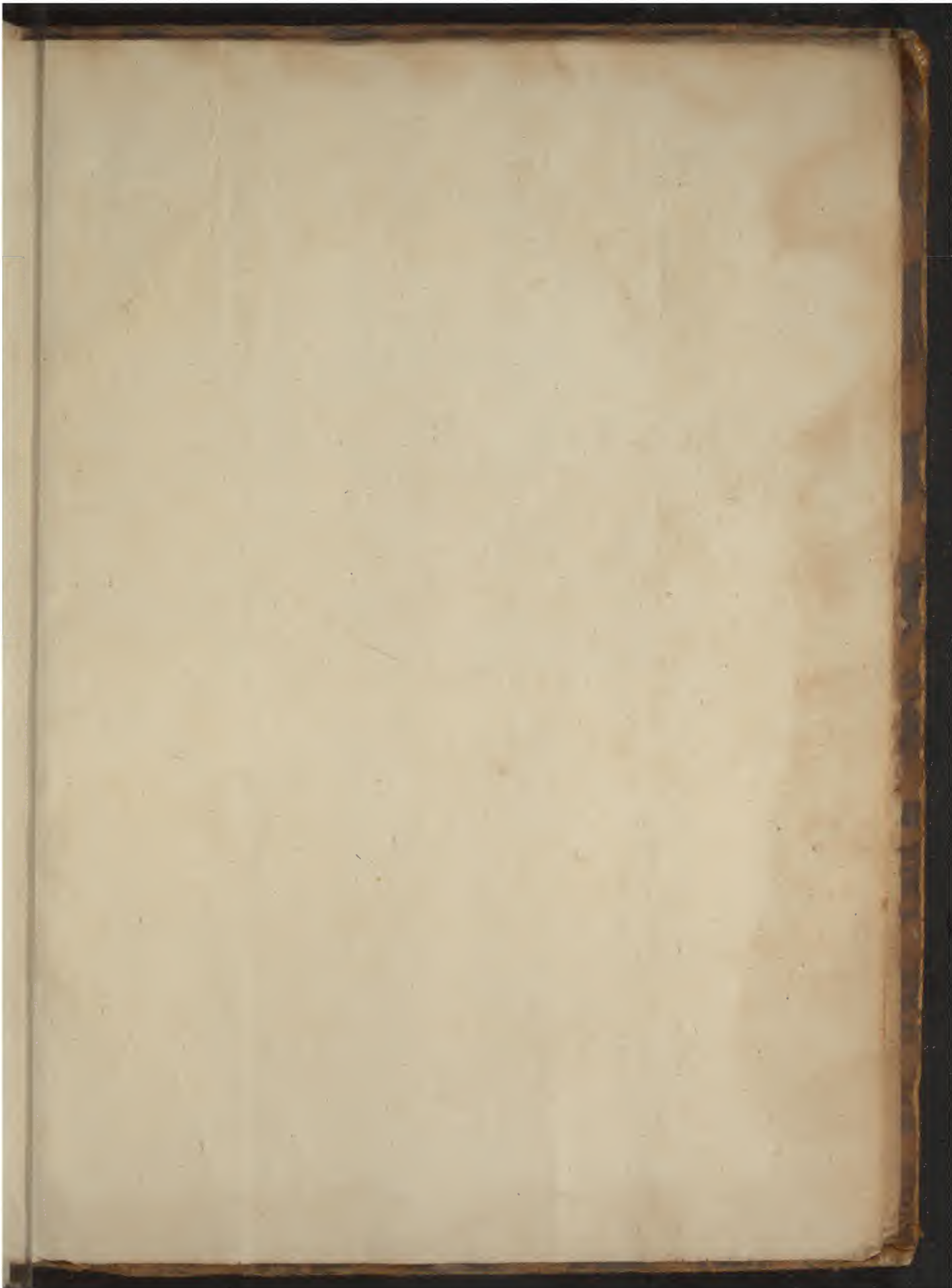


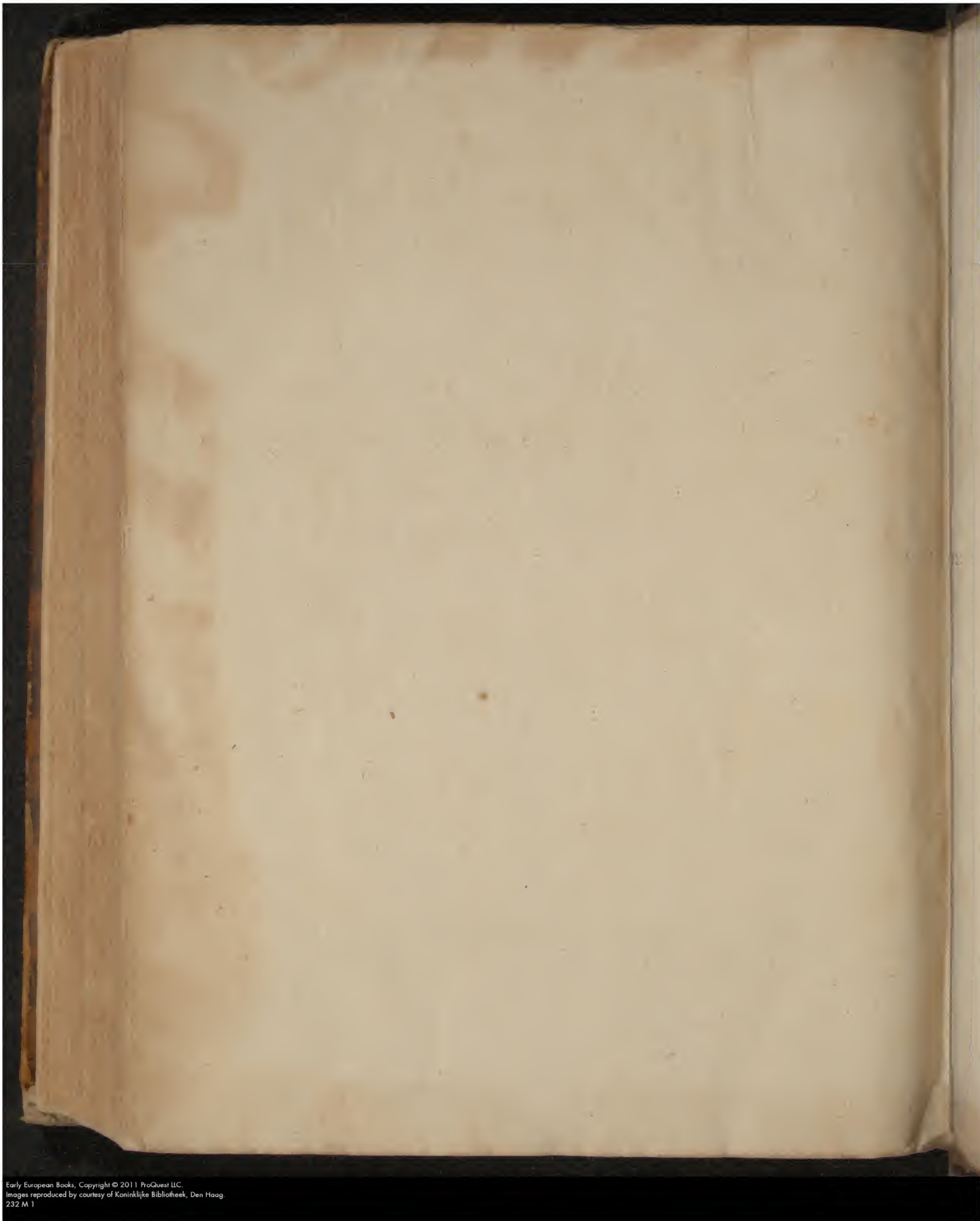
Marguerite de Teligny estoit seur & fut Heritiere de Charles de Teligny Mary de Louise de Coligny, qui apres en estre veufve espousa Guillaume de Nassau Prince d'Orange, duquel Mariage vint Henry Trince d'Orange, grand Pere de celuy d'aujourd'uy.

Handwritten title at the top of the page, possibly a name or a specific reference.



Handwritten text at the bottom of the page, possibly a signature or a concluding note.





2: